

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

COMPTE RENDU INTEGRAL — 30° SEANCE

Séance du Dimanche 25 Novembre 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE CAROUS

1. — Procès-verbal (p. 3542).

2. — Loi de finances pour 1985. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3542).

Départements et territoires d'outre-mer.

MM. Yvon Bourges, Marcel Gargar, Albert Ramassamy, Daniel Millaud, Edmond Valcin, Mme Rolande Perlican, M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation (départements et territoires d'outre-mer).

Suspension et reprise de la séance.

M. Georges Dagonia.

MM. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Charles Pasqua.

M. Marc Plantegenest.

MM. Charles Pasqua, Pierre-Christian Taittinger, le secrétaire d'Etat, le président ; Geoffroy de Montalembert.

MM. le secrétaire d'Etat, Yvon Bourges, Charles Pasqua, le président, le président de la commission des finances.

Suspension et reprise de la séance.

MM. le secrétaire d'Etat, Yvon Bourges, Jacques Larché, président de la commission des lois ; le président de la commission des finances.

I. — Section commune (p. 3560).

Sur les crédits du titre III.

MM. Raymond Bourguine, le secrétaire d'Etat, Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis de la commission des lois (territoires d'outre-mer) ; Albert Ramassamy, Pierre Lacour, Dominique Pado, Pierre-Christian Taittinger, Henri Goetschy, rapporteur spécial de la commission des finances ; Louis Perrein, Charles Pasqua.

Rejet des crédits.

II. — Départements d'outre-mer (p. 3566).

Crédits des titres IV à VI. — Rejet.

Motion d'ordre (p. 3566).

MM. le président de la commission des finances, le président, Louis Perrein, Louis Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P.T.T. ; Etienne Dailly, Dominique Pado, Raymond Bourguine.

Départements et territoires d'outre-mer (suite) (p. 3568).

III. — Territoires d'outre-mer (p. 3568).

Crédits des titres IV à VI. — Rejet par trois scrutins publics.

Budget annexe des postes et télécommunications (p. 3568).

MM. Louis Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P.T.T. ; Louis Perrein, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques.

Fait personnel (p. 3576).

M. Raymond Bourguine.

Suspension et reprise de la séance.

Budget annexe des postes et télécommunications (suite) (p. 3594).

MM. Pierre Matraja, Yves Le Cozannet, Pierre-Christian Taittinger, Raymond Bourguine, Bernard-Michel Hugo, Etienne Dailly, le rapporteur spécial, René Régnauld, le ministre, le rapporteur pour avis.

Crédits de l'article 42. — Adoption (p. 3594).

Sur les crédits de l'article 43 (p. 3594).

Amendements n°s II-22 et II-23 rectifiés de M. Jean-François Poncet. — MM. Jean-François Poncet, le rapporteur spécial, Dominique Pado, le ministre, Raymond Bourguine, Etienne Dailly, René Régnault, Louis Perrein. — Adoption, au scrutin public, de l'amendement n° II-22 rectifié ; adoption de l'amendement n° II-23 rectifié.

Adoption des crédits modifiés.

MM. le rapporteur spécial, le président, Etienne Dailly.

Renvoi de la suite de la discussion du projet de loi de finances.

3. — Ordre du jour (p. 3599).

PRESIDENCE DE M. PIERRE CAROUS, vice-président.

La séance est ouverte à dix heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1985

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale. [N°s 68 et 69 (1984-1985).]

Départements et territoires d'outre-mer (suite).

M. le président. Je rappelle que le Sénat a commencé jeudi 22 novembre l'examen des dispositions du projet de loi concernant le secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 8 novembre 1984 par la conférence des présidents et du temps de parole déjà utilisé le 22 novembre, les temps dont disposent les groupes pour cette discussion sont désormais les suivants :

Groupe de l'union centriste : 18 minutes ;

Groupe socialiste : 2 minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : 36 minutes ;

Groupe communiste : 17 minutes.

La parole est à M. Bourges.

M. Yvon Bourges. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en cette matinée du 25 novembre, à l'occasion du débat sur le budget des départements et territoires d'outre-mer, l'actualité nous invite à traiter de la situation de la Nouvelle-Calédonie, situation grave face à laquelle le Gouvernement doit préciser sa politique.

Notre collègue M. Dick Ukeiwé vient d'être désigné par l'assemblée territoriale comme chef du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'on comprendra que, dans les circonstances présentes, il ne puisse être parmi nous ce matin. Nous rendons hommage à son courage et nos vœux l'accompagnent dans la difficile mission dont il a la charge. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'union centriste.*)

Monsieur le secrétaire d'Etat, la Nouvelle-Calédonie se trouve aujourd'hui en situation insurrectionnelle. Ce n'est pas le fait du hasard, mais la conséquence de vos erreurs. Le Gouvernement en porte la responsabilité.

Certes, la revendication indépendantiste n'est pas nouvelle. Elle est fondée très largement sur le racisme, elle est soutenue par l'étranger, mais elle est minoritaire. J'inviterai ceux qui

en douteraient à regarder le résultat des élections qui se sont déroulées en Nouvelle-Calédonie depuis plusieurs années et d'abord de celle qui, au mois de mai 1981, à l'occasion de l'élection présidentielle, a permis de faire le point de l'évolution de la situation de la Nouvelle-Calédonie.

M. Mitterrand avait le soutien déclaré et officiel du parti indépendantiste. Il a naturellement reçu aussi les voix d'un certain nombre d'autres Néo-Calédoniens et certainement celles de futurs déçus du socialisme.

Or M. Mitterrand a recueilli 23,33 p. 100 des voix. Ce résultat donne la mesure exacte de ce que pouvait représenter, au mois de mai 1981, le courant indépendantiste. D'ailleurs les commentateurs de la presse ne s'y sont pas trompés. Pour ne pas être suspecté de partialité dans les citations que je ferai au cours de cette intervention, je me limiterai à citer les comptes rendus et articles du journal *Le Monde*. Commentant cette élection, il disait : « C'est un succès très net pour les adversaires des indépendantistes. Les partis militant pour l'indépendance avaient décidé de soutenir M. Mitterrand. Leur insuccès est d'autant plus net que M. Mitterrand l'avait emporté sur M. Giscard d'Estaing en 1974. » Cela signifie que pendant ces sept années un certain nombre de choses s'étaient produites. Il serait faux de dire ou de laisser croire que la majorité d'hier ait méconnu les problèmes de la Nouvelle-Calédonie et s'en soit désintéressée.

J'en prendrai pour preuve, d'abord, la réforme des institutions territoriales qui fut promulguée en 1979 et qui a permis la mise en place d'un conseil de gouvernement et d'une assemblée territoriale où se détachait alors une majorité de gouvernement.

J'évoquerai aussi la réforme agraire intervenue en 1980 qui, bien sûr, sans priver aucun de nos compatriotes de leurs droits légitimes et de leurs propriétés, a cependant permis de récupérer des terres qui étaient rachetées puis réaffectées à des Mélanésiens.

A ceux qui pourraient douter de nos sentiments je rappellerai, monsieur le secrétaire d'Etat, quelques-unes de mes déclarations.

En voici une que je faisais ici même, il y a exactement deux ans : « A l'idéologie simpliste et en réalité ségrégationniste qui limite à l'Hexagone la vocation nationale et prend ainsi son parti de la séparation de nos frères d'outre-mer » — car telle est votre attitude — « nous opposons une vue plus conforme à la mission de la France et à l'ambition de vrais républicains car la République française peut et doit être une grande ambition humaine. Que des hommes de couleur, d'origine et de culture différentes vivent, à l'abri des mêmes lois, une fraternité, en effet rare en ce bas monde, et puissent par là réaliser pour chacun l'épanouissement le plus complet dans la paix et dans la dignité, est bien l'idéal que nous devons sans complexe proposer au monde. »

C'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui.

Je m'étais personnellement rendu en Nouvelle-Calédonie au mois d'avril 1981, et le journal *Le Monde*, dans son numéro du 18 avril 1981, avait rendu compte de mes déplacements : « A Yaté, commune où il n'y a qu'une quarantaine d'Européens mais sur le territoire de laquelle vivent trois tribus, environ six cents Mélanésiens, M. Bourges s'est adressé essentiellement aux représentants de ces derniers qui dominaient d'ailleurs dans l'assistance de son auditoire » ; mon propos était le suivant : « La nécessité de donner à nos frères Mélanésiens leur place et leur part de ce développement comme leur permettre de pouvoir s'établir, de monter des exploitations modernes en respectant évidemment les droits de chacun, mais pour que tous puissent vivre en hommes libres, réaliser leur destin dans le respect de leurs coutumes propres. Il y a ici place pour tout le monde ; il faut les mêmes chances pour tous. C'est l'ensemble et non quelques-uns qui doit participer au développement et en bénéficier. »

Eh bien, monsieur le secrétaire d'Etat, ces réformes étaient entreprises et le Gouvernement aurait dû après 1981, puisque la voie était tracée, poursuivre le développement du territoire, poursuivre le dialogue et inscrire ses pas dans la voie qui avait été développée tout au cours de ces années.

Foin de cela, l'idéologie l'a emporté et nous avons vu alors le pouvoir, le Président de la République et le Gouvernement, donner une considération particulière aux indépendantistes.

D'abord, le parti socialiste avait pris clairement position, dans le programme commun, ou dans diverses déclarations, sur l'indépendance et la perspective qu'elle pouvait présenter. M. Mitterrand à peine installé à la présidence de la République recevait, dès le mois de juillet, les leaders indépendantistes. Il les a reçus à plusieurs reprises pendant l'été 1981 tandis qu'il a fallu que notre collègue M. Lafleur député de la Nouvelle-Calédonie attende plus d'un an pour être reçu par le chef de l'Etat.

Les résultats furent d'ailleurs clairs. Quelles ont été les déclarations des dirigeants indépendantistes à la suite de ces entretiens ? Elles figurent dans le journal *Le Monde* du 28 octobre 1981 à la suite de l'audience accordée, le 26 octobre 1981, par M. Mitterrand. Les quatre dirigeants ont jugé ces échanges de vues « fructueux et positifs » par rapport à leur entretien précédent, du 23 juillet. « Il y a dans la compréhension que le Président de la République a de nos revendications une progression qui nous est favorable. M. Mitterrand a cherché à mieux comprendre ce dossier, pour lui difficile, mais il reste ouvert et, le plus important pour nous, c'est cette ouverture. »

M. Nucci et M. Emmanuelli, lorsqu'ils se sont rendus en Nouvelle-Calédonie, n'ont pas manqué, par leurs propos et par leurs actes, de donner bien des encouragements au mouvement indépendantiste. Ils ont même provoqué artificiellement la constitution d'une majorité nouvelle pro-indépendantiste à l'assemblée territoriale. Pour ce faire, ils ont utilisé les moyens dont disposait le pouvoir — je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet — et ils ont ainsi obtenu une façade commode qui ne correspondait pas à la réalité du pays.

D'ailleurs, pour ce qui concerne ces dissidents, je parle des élus du F.N.S.C. — Fédération pour une nouvelle société calédonienne — les électeurs ont tranché le 18 novembre. Le prix de leur trahison est clair : ils ont obtenu 4,44 p. 100 des voix.

On comprend l'embarras du Gouvernement devant la situation qu'il a créée. Vous connaissez sans doute le proverbe : « Qui sème le vent, récolte la tempête. »

Nous ne sommes pas les seuls, sur les bancs de l'opposition, à le déplorer et à le constater.

En effet, on pouvait lire dans le journal *Le Monde* : « L'appui personnel donné par M. Mitterrand aux revendications du front indépendantiste a été si net, au cours de ces dernières années, que l'Elysée éprouve le plus grand embarras à répondre aux dirigeants mélanésiens qui demandent aujourd'hui au Président de la République de reconnaître le droit à l'indépendance du peuple canaque. »

C'est ainsi que vous avez élaboré un nouveau statut et proposé l'autodétermination. Malgré les circonstances, les difficultés prévisibles, les formations politiques de l'opposition ne se sont opposées ni à ce nouveau statut, ni au principe de l'autodétermination, dès lors, bien sûr, qu'il s'exercerait démocratiquement et librement. (*Très bien et applaudissements sur les travées du R. P. R.*)

Mais ce nouveau statut a été considéré par les extrémistes indépendantistes comme une concession qui leur était faite et, le premier pas ayant été franchi, ils attendaient que le Gouvernement en franchisse d'autres ! C'est ainsi qu'ils se sont engagés dans la voie du refus et de la violence.

En politique, il ne suffit pas de faire preuve de bonne volonté, il faut d'abord avoir un projet clair et la volonté de l'appliquer.

Sous votre autorité, ont donc été mis en place ce nouveau statut et ces nouvelles institutions. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement a failli à sa mission de même sans doute que le haut-commissaire en Nouvelle-Calédonie.

En effet, l'organisation des élections s'est faite dans des conditions déplorables. S'agit-il d'un manque de prévoyance ? Il serait déjà coupable. S'agit-il — et, compte tenu de ce qui se passe aujourd'hui, nous ne pouvons pas exclure cette hypothèse — d'une passivité délibérée ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation (départements et territoires d'outre-mer). Vous ne pouvez pas dire cela, monsieur Bourges.

M. Yvon Bourges. Je le dis.

Sagit-il, disais-je, d'une passivité délibérée destinée à fausser les résultats du scrutin ? Nous pouvons nous poser la question quand on voit la passivité qui est la vôtre depuis huit jours.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Le 18 novembre dernier, M. Lafleur a soutenu le contraire !

M. Christian de La Malène. Les événements vous démentent !

M. Yvon Bourges. Tel n'est pas notre sentiment.

M. Alain Rollat écrivait, le 20 novembre 1984, dans le journal *Le Monde* : « Le nombre et l'efficacité des militants du F.N.S.C. ont visiblement surpris les autorités. En la circonstance ces autorités ont sous-estimé la situation. » C'est la première fois dans l'histoire de la République, comme le rappelle un communiqué qui a été publié cette nuit par cinq anciens Premiers ministres R.P.R. de la V^e République, qu'un gouvernement n'assure pas le libre exercice du droit de vote sur une terre française. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

Quel en est le résultat ? Une situation insurrectionnelle et explosive : les incidents se multiplient, des gendarmeries sont occupées, des mairies incendiées, un sous-préfet retenu en otage avec sa famille. Or, le Gouvernement ne bouge toujours pas.

Que répondait, ce matin, à la radio, M. Kafa à un journaliste qui lui demandait s'il allait libérer M. Demar ? Il répondait : « Il n'en est pas question. »

M. Amédée Bouquerel. C'est scandaleux !

M. Christian de La Malène. Ce n'est pas croyable !

M. Yvon Bourges. Des maisons et des propriétés privées ont été incendiées.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous avons donc le droit, et même le devoir, de vous poser les questions suivantes : Que fait le Gouvernement ? Que faites-vous ? Quelle politique allez-vous suivre ?

Sur place, on le voit, on laisse pourrir la situation. Un envoyé spécial, doit, paraît-il, se rendre à Nouméa. Est-ce pour se substituer au haut-commissaire ? Est-ce pour le conforter ? Est-ce pour prendre des contacts avec des responsables politiques, notamment, nous dit-on, les leaders indépendantistes ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, croyez-vous qu'il serait décent et digne du Gouvernement de la France que son représentant entame des négociations avec les porte-parole d'un mouvement insurrectionnel qui détient en otage un représentant du Gouvernement et qui occupe des gendarmeries ? Ainsi, sans exiger de préalable, on engagerait des conversations ! On pouvait d'ailleurs lire dans le journal *Le Monde* d'hier soir : « Bien qu'il ne dispose pour l'instant d'aucune garantie de la part du F.N.K.S., avec lequel M. Georges Lemoine négocie discrètement depuis plusieurs jours... » (*Protestations sur les travées du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

Voilà ce que nous apprenons dans la presse !

M. Christian de La Malène. C'est scandaleux ; c'est lamentable !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Rappelez-vous l'histoire ; des contacts discrets il y en a déjà eu ! (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

M. Christian de La Malène. On en reparlera !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. N'oubliez pas votre propre histoire, monsieur Bourges. Ne faites pas d'amalgame !

M. le président. Messieurs, cessez ces interruptions, je vous en prie !

M. Yvon Bourges. Il est clair qu'il existe un mouvement indépendantiste en Nouvelle-Calédonie, qu'il représente une minorité, que la majorité des habitants de ce territoire désire demeurer français et vivre en hommes libres et égaux sous le drapeau français. Parmi ces derniers figurent des représentants de l'ensemble des catégories sociales, de toutes les origines, de toutes les ethnies, y compris des Canaques.

Par conséquent, si la situation s'est dégradée, c'est d'abord en raison du crédit que vous avez inconsidérément accordé au mouvement indépendantiste, aux plus extrémistes et aux plus excités. Vous en portez la responsabilité !

M. Christian de La Malène. Très bien !

M. Yvon Bourges. Ils ont été encouragés par l'équivoque de votre politique, par les déclarations et par les manœuvres qui sont faites depuis trois ans.

Quelle est la situation ? On la laisse pourrir. Il ne semble pas que ces désordres insensés entraînent des réactions. J'ai lu dans la presse que l'arrivée de trois escadrons de gendarmerie était prévue ; mais j'ai également lu que trois compagnies républicaines de sécurité doivent rentrer en métropole. S'agit-il d'une relève ou d'un renforcement ? Telle est la question qui se pose.

Et puis, il y a cette grande équivoque du vote mélanésien que vous ne semblez pas exclure mais qui est inadmissible dans une démocratie. Votre prédécesseur, M. Emmanuelli, l'avait récuser.

Le 28 août 1981, à son retour de Nouvelle-Calédonie, il déclarait, selon le journal *Le Monde* : « La démocratie s'accommoderait mal de considérations ethniques ; la démocratie est liée à la citoyenneté, elle n'est pas liée à la couleur de la peau... »

MM. Maurice Schumann, Christian de La Malène et Amédée Bouquerel. Très bien !

M. Yvon Bourges. Est-ce toujours la position du Gouvernement ? Il s'agit d'ailleurs d'un principe fondamental de démocratie réelle.

Monsieur le secrétaire d'Etat, on vous prête l'intention de mettre rapidement en place un nouveau projet. Celui-ci, je vous le rappelle, ne saurait ignorer les droits du Parlement. S'agissant d'institutions de la République, de l'organisation des pouvoirs publics, il ne peut pas être mis en place en dehors de la voie parlementaire. Les ordonnances, maintenant, c'est terminé !

Or, à la suite de ce scrutin que vous avez qualifié de « péripétie » — ce n'est pas moi qui marque ainsi peu de considération pour le suffrage universel — soucieux d'empêcher que cette situation ne pourrisse davantage — elle a déjà bien assez pourri ! — le Président de la République, le Premier ministre et le secrétaire d'Etat aux D. O. M. - T. O. M. ont décidé, selon le journal *Le Monde* paru samedi...

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas le *Journal officiel* !

M. Yvon Bourges. Non, mais c'est la seule source d'informations dont nous disposons !

Le Président de la République, le Premier ministre et le secrétaire d'Etat, disais-je, ont décidé d'accélérer le processus d'autodétermination du territoire.

Démentez-le ! « Selon leur analyse aucune issue n'est désormais concevable en dehors de l'accession du territoire à l'indépendance, étant entendu que l'indépendance ne pouvait être acceptable que dans la mesure où elle aurait été préparée conjointement et démocratiquement par toutes les parties concernées ».

Croyez-moi, en 1984, et après tout ce que vous avez fait, il est bien tard !

C'est pourquoi, les cinq Premiers ministres R.P.R. de la V^e République, conscients des responsabilités qui ont été leurs et préoccupés de l'avenir national, ont fait cette nuit une déclaration commune rappelant ces quelques faits que je viens d'évoquer et mettant en garde le Premier ministre et même le Président de la République. Ils demandent, d'abord, de rétablir immédiatement la loi républicaine et d'assurer la sécurité des citoyens. Tel est le premier devoir d'un gouvernement républicain digne de ce nom. (*Très bien ! et vifs applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

C'est la première chose que vous avez à faire et vous n'avez que trop tardé ! Il paraît d'ailleurs que, si l'on a tellement attendu, c'est parce que M. le Président de la République était absent de Paris ; il était en voyage en Alsace ! Evidemment, aucune décision ne pouvait être prise par son « chef de cabinet », je veux dire par le Premier ministre... (*sourires*) qui, une fois de plus, a été totalement absent pendant le déroulement de ces événements extrêmement importants pour notre pays !

Ils vous invitent ensuite, monsieur le secrétaire d'Etat, à engager le dialogue, tout d'abord avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie qui est issu des élections que vous avez organisées dans des conditions que vous avez vous-même fixées dans le nouveau statut ; il s'agit, non pas seulement de logique, mais également d'un droit et d'un devoir. En effet, le pire serait certainement de travailler et de négocier en négligeant le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Oui, monsieur le secrétaire d'Etat, l'heure est venue de s'expliquer franchement. Monsieur le président, mes chers collègues, un débat comme celui-ci n'est pas un débat de politique partisane. Il y va non seulement de l'autorité de la République, mais aussi de la dignité de la France. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur celles de l'union centriste ; en revenant à son banc, l'orateur reçoit les félicitations de ses collègues.*)

M. le président. La parole est à M. Gargar.

M. Marcel Gargar. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce n'est pas une tâche facile pour un parlementaire des départements d'outre-mer d'examiner annuellement le projet de budget de ces départements, d'en faire l'analyse et de formuler des propositions.

Cet exercice est d'autant plus difficile que les recettes et les dépenses échappent totalement à son contrôle quant aux choix propres au développement de ces terres ultramarines.

Laissant à ma collègue, Mme Rolande Perlican, le soin d'intervenir sur le budget des territoires d'outre-mer, et notamment sur la situation extraordinaire de la Nouvelle-Calédonie, situation dont la droite appuie le pessimisme, je m'attacherai simplement à traiter du budget des départements d'outre-mer.

Comparé au budget de 1984, ce budget de 1985 se caractérise par un progrès apparent. Mais, à y regarder de plus près, et compte tenu de la forte inflation qui sévit dans les D. O. M., exclusivement importateurs, l'on s'aperçoit que c'est un budget aux données contrastées, en demi-teintes et en pointillé.

Aux éléments positifs succèdent des éléments négatifs, ces derniers semblant l'emporter sur le positif, d'où mon insatisfaction et celle de beaucoup d'autres parlementaires appartenant à la majorité ou à l'opposition, malgré l'optimisme de M. le secrétaire d'Etat. Cependant loin de notre esprit de nier les avancées sociales dont bénéficient depuis mai 1981 les Français de l'Hexagone et les peuples « du grand large ».

Lors de la discussion générale, je n'ai pas manqué de relever la nocivité et l'inopportunité de certaines dispositions de l'article 22, qui transgressent l'ordonnance de 1959 créant une caisse spéciale de réserves alimentée par les redevances perçues par l'I. E. D. O. M., l'institut d'émission des départements d'outre-mer.

Certes, les 1 544 millions de francs de réserves utilisés seulement à concurrence de 600 millions constituaient une tentation à laquelle devaient succomber les pouvoirs publics, prélevant ainsi 200 millions de francs virés au budget général.

Le motif de « sous-utilisation » des réserves accumulées ne peut se justifier quand on sait les immenses besoins des D. O. M. à la recherche de financements pour le développement de l'agriculture, de l'habitat, de la pêche, de l'artisanat et de l'appareil productif en général. Les carences, fautes, négligences et mauvais vouloir n'incombent qu'aux administrations centrales peu enclines à pratiquer la décentralisation.

N'est-il pas regrettable de constater que l'Etat refuse de prendre en charge, en tout ou partie, le déficit d'exploitation des usines sucrières et notamment de celle de Beauport, alors que, dans le même temps, il prélève 200 millions de francs primitivement destinés aux D. O. M. et à leur développement tant industriel qu'agricole ?

Tout aussi dommageable est la réduction de 30 millions de francs du fonds de développement, plus communément appelé fonds de chômage, qui sert de « viatique » à de nombreux hommes et femmes chômeurs non indemnisés ou en fin de droit.

Dans ce domaine, un renforcement des moyens financiers pour la formation professionnelle s'avère nécessaire ainsi que la valorisation de l'enseignement technique.

L'agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer voit ses crédits amputés de 8 p. 100, d'où un ralentissement de ses actions sociales au bénéfice des ressortissants des D. O. M. qui résident en métropole et sont en butte aux actuelles poussées racistes.

La part du secteur industriel dans le produit intérieur brut reste faible — 8 p. 100 — malgré les tentatives d'incitations que représentent les crédits d'investissement reçus par ce secteur. Ces crédits sont malheureusement insuffisants ou mal utilisés pour obtenir une amélioration ou la création de structures productives performantes.

La faiblesse du secteur industriel dans les D. O. M. tient aussi à la politique permanente de dumping pratiquée par la métropole et par l'étranger. Les bouchers et les éleveurs locaux ne sont-ils pas très inquiets de l'imminente implantation d'une grande surface de boucherie alimentée par la viande importée ?

Tout aussi déplorable pour l'évolution du produit intérieur brut est la menace de réduction, de gel ou de suppression des 40 p. 100 de vie chère des fonctionnaires. La masse salariale actuelle en circulation dans les D. O. M. ne doit subir aucune réduction sous peine d'enregistrer un ralentissement de l'économie, voire sa régression. Les fonctionnaires à faible indice pourront à peine joindre les deux bouts.

L'agriculture est un domaine capital à repenser et à rénover pour que de profondes réformes lui permettent le passage du colmat — résurgence coloniale — au système de fermage qui garantisse aux Guadeloupéens une meilleure prise en charge de leur responsabilité et de leur avenir.

La poursuite de l'irrigation dans le nord de la Grande-Terre ne doit plus souffrir d'autre retard pour qu'on n'assiste pas impuissant aux ravages de la sécheresse. Les retenues d'eau sont à multiplier, notamment à Gachette-Port-Louis.

La mise en valeur des cultures en zone de montagne mérite attention.

La réforme foncière connaît une trop lente progression pour assurer une rapide et réelle évolution dans l'agriculture. La S.A.F.E.R. — société d'aménagement foncier et d'établissement rural — doit être plus opérationnelle, et les moyens financiers lui sont trop mesurés.

Dans le domaine agricole et dans celui de l'habitat, peut-on espérer, monsieur le secrétaire d'Etat, que des mesures exceptionnelles et urgentes seront prises pour réparer les dégâts causés par le cyclone Klaus des 6 et 7 novembre derniers ? Basse-Terre et les îles du nord en ont beaucoup souffert.

La mer des Antilles, don précieux de la nature, devrait être mieux connue et mieux exploitée par les îliens, à protéger par des accords interiles de la Caraïbe.

Des cours de formation en hydrologie marine devraient se poursuivre et être dispensés gratuitement aux jeunes Guadeloupéens en vue d'assurer la relève aux postes de pilotage côtier, de petit et grand cabotage ainsi que de balisage.

La pêche artisanale et hauturière devrait se développer parallèlement pour freiner l'importation et nous rendre moins dépendants.

De même le développement de l'aquaculture est tout à fait nécessaire, le F.O.R.M.A. — fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles — devant jouer à plein.

Sur le plan social, certains retards restent à combler : allocation compensatrice aux handicapés, allocation spéciale vieillesse, suppression des critères d'activité pour l'ensemble des droits aux allocations familiales ou aux allocations logement, comme en métropole, en vue de favoriser l'habitat social. Les crédits du F. I. D. O. M., bien qu'en progression, sont insuffisants. Les coopératives de production d'H. L. M. doivent être protégées et recevoir tous les supports consentis aux sociétés analogues de la métropole, habitat crédit par exemple.

Les fonctionnaires des D.O.M., disais-je, sont surpris de l'intention du Gouvernement de vouloir réaliser l'égalité par la base, ce qui aboutira à menacer le pouvoir d'achat des « Domiens » et, par conséquent, à restreindre les besoins en biens d'équipement et de consommation.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est pas faire montre d'hostilité à votre égard que de vous dire que vous n'allez pas dans le bon sens en vous attaquant au « privilège salarial » des fonctionnaires des D. O. M. S'il m'était laissé du temps, je vous aurais retracé l'historique des 40 p. 100 acquis de haute lutte en 1953 contre le gouvernement réactionnaire de l'époque, ayant été moi-même dans la lutte en qualité de fonctionnaire.

Cette lutte syndicale de l'époque tendait à effacer des discriminations entre fonctionnaires métropolitains bénéficiant d'une majoration de 65 p. 100 et leurs homologues autochtones ne percevant que 25 p. 100.

Cette lutte visait également à un ajustement avec le coût de la vie. Toutes les enquêtes et statistiques reconnaissent que celui-ci est, dans ces territoires, d'au moins 50 p. 100 plus élevé qu'en métropole, du fait des frais d'approche prohibitifs, des produits importés.

Il est, selon vous, plus urgent de relever le taux du Smic, qui est actuellement de 20 p. 100 inférieur à celui de la métropole, et de supprimer le Smic à deux vitesses.

Tel que se présente le budget de 1985, les collectivités locales — régions, départements et communes — éprouveront davantage de difficultés à satisfaire leurs mandats parce qu'il n'a pas été tenu compte de leur situation particulière : l'éloignement de la France hexagonale ; les faiblesses de leur économie et leur exiguïté géographique ; l'importance du chômage — plus de 25 p. 100 des actifs, surtout chez les jeunes et les femmes — qui favorise la délinquance et les mouvements de révolte, alors que l'extension des T. U. C. — travaux d'utilité collective — risque de ne pas avoir d'effets durables ; la faible couverture sociale, inférieure à celle de la métropole ; la forte inflation : plus de 10 p. 100.

Pour obvier à ces inconvénients majeurs, ces collectivités attendent du Gouvernement d'importants transferts financiers pour faire face aux nouvelles charges qui leur sont dévolues du fait de la décentralisation : l'application de l'ensemble des prestations sociales ; des allocations familiales et de logement sans critère d'activité ; l'extension, dès qu'il sera voté, du projet de loi instituant une aide aux jeunes enfants ; la mise en application de l'allocation compensatrice aux handicapés ; l'augmentation de crédits pour les chantiers de développement actuellement en crise ; une majoration sensible des dotations globales de fonctionnement et d'équipement ainsi que de la dotation globale de décentralisation ; l'extension aux écoles maternelles des allocations accordées pour le transport des élèves des écoles élémentaires.

Nous constatons le déclin du fonds d'action sociale obligatoire — F.A.S.O. — ce qui met en difficulté les municipalités pour assurer le fonctionnement normal des cantines.

Toutes ces revendications sont reprises pour mémoire, puisque, devant l'Assemblée nationale comme à moi-même, vous avez promis de leur porter remède.

Les 610 millions de francs de contrats de plan concernant le logement sont loin de répondre à une politique hardie dans le secteur du bâtiment de nature à réactiver l'emploi et à multiplier les logements sociaux.

L'aggravation importante du déficit du commerce extérieur est préoccupante. Le tourisme, en dépit de l'impulsion qui lui est donnée, n'arrive pas à tenir ses promesses, notamment en raison de son caractère saisonnier.

En ce qui concerne la société anonyme de l'usine de Beauport — la S.A.U.B. — nous affirmons toujours notre soutien au maintien de son activité.

Malgré les mauvais résultats enregistrés en 1984, nous persistons à dire que Beauport, victime d'une sécheresse exceptionnelle et d'une conspiration ourdie par les tenants des deux extrêmes locaux, retrouvera son dynamisme grâce à la création d'une société coopérative de production dont les membres, bien décidés à sauver cette industrie, ont consenti des sacrifices salariaux et accepté une augmentation de leur durée de travail. La poursuite du plan Mauroy doit être assurée.

Le Gouvernement devrait tenir compte de cette volonté des Guadeloupéens de réduire l'assistance et de se libérer de toute tutelle pesante, par leur travail et dans la dignité.

Pour y parvenir, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut apporter une aide financière substantielle à cette nouvelle expérience en vue de vivre et travailler au pays.

Si je me rapporte à vos propos, une faible lueur d'espoir existe, puisque, comme vous l'avez dit à l'Assemblée nationale, vous êtes ouvert à toutes les solutions qui peuvent être acceptables concernant la production cannière et sucrière. Nombre de communes ont inscrit à leur budget une aide à cet effet. Sauver les emplois est devenu un leitmotiv.

S'agissant de la production bananière, l'Assobag vous a alerté sur le bas prix qui est proposé aux planteurs malgré la conjoncture favorable du marché.

Le développement de l'industrie agro-alimentaire mérite d'y prêter attention et d'être dynamisé. La production rhumière devrait être mieux défendue à la Communauté économique européenne par rapport aux Etats africains, des Caraïbes et du Pacifique, A. C. P.

Dernière constatation, monsieur le secrétaire l'Etat, depuis un certain temps, les élus de droite de mon département sont favorisés. Le pouvoir préfère leur prêter une oreille complaisante et ne tient pas compte des avis éclairés des élus de gauche, partisans du changement.

Est-ce une fatalité, une ruse de l'histoire ou une réorientation politique que de constater la confiscation de la décentralisation au profit de ceux qui l'ont toujours combattue ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, au-delà de ces considérations « basement matérielles » et cependant vitales, il existe chez la plupart des Guadeloupéens non aliénés une volonté, affirmée ou tue, de changer la nature de leurs liens avec la France, leur colonisatrice depuis 1635.

Le chantage au largage, à une misère accrue, n'est plus de mise. Depuis 1960, le parti communiste guadeloupéen, fer de lance de la gauche guadeloupéenne, revendique avec force une autonomie interne évolutive.

La gauche, dans les départements d'outre-mer, avait mis beaucoup d'espoir et de confiance dans la venue au pouvoir de la gauche française en mai 1981, pour tourner complètement le dos au système colonial, à ses méfaits, à ses pesanteurs et pour concrétiser les préambules des constitutions de 1946 et de 1958, aux termes desquels la France se doit de conduire les peuples dont elle a la charge à se gouverner démocratiquement eux-mêmes.

La gauche locale avait vu dans la décentralisation une volonté de confier aux « Domiens » des responsabilités réelles pour gérer leurs propres affaires. L'assemblée unique, rejetée par la droite, aurait permis de résoudre bien des problèmes d'ordre politique, administratif et économique.

M. le président. Monsieur Gargar, vous avez dépassé le temps de parole imparti au groupe communiste. Veuillez conclure !

M. Marcel Gargar. Je conclus, monsieur le président.

L'« infiltration » dans les organisations contestataires et leur destruction par la violence ne peuvent que favoriser l'escalade de la violence et motiver une jeunesse désœuvrée et impatiente.

Il faut donc préparer le changement en douceur, avant la tourmente prévisible à court ou moyen terme dans l'ensemble de la Caraïbe francophone, au moment où le « reaganisme » impérialiste s'interpose dans la lutte de libération des peuples de la région des Caraïbes et de l'Amérique du Sud.

En ce qui concerne la Guadeloupe, et sans vouloir cultiver le pessimisme, il faut la considérer en état d'urgence pour empêcher son déclin dans tous les domaines. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. Le groupe socialiste, qui dispose d'un temps de parole très restreint, a trois orateurs inscrits. Etant donné qu'ils représentent différents départements d'outre-mer, il est de tradition dans cette enceinte de leur permettre de s'exprimer. Par conséquent, je leur demande de se limiter à une brève intervention.

La parole est à M. Ramassamy.

M. Albert Ramassamy. Monsieur le président, je vous remercie de votre compréhension et j'irai droit à l'essentiel.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le budget que vous nous présentez est le meilleur que nous ayons eu depuis bien longtemps, de par son taux d'augmentation de 12,3 p. 100, étant donné le contexte de rigueur dans lequel nous sommes. Il constitue ainsi une excellente réponse à l'accusation de désengagement qui vous est souvent faite. Notre groupe le votera.

Cela dit, je me permettrai d'évoquer rapidement quelques problèmes qui ont occupé l'actualité durant ces derniers temps dans le département de la Réunion.

Tout d'abord, les bourses scolaires, de par leur taux plus élevé à la Réunion qu'en métropole, rendent effectif le droit à l'instruction des plus pauvres. Ce régime dérogatoire n'avait pas de base légale selon la Cour des comptes. Il fallait y remédier. Mais, en aucun cas, le remède ne devait être le couperet.

Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que les mesures actuellement en préparation faisant l'objet d'une concertation ne diminuent en rien l'aide apportée aux plus pauvres.

J'évoquerai maintenant le problème de l'eau. La sécheresse sévit à la Réunion. Une caisse secourt les victimes. Mais, lorsque le mal s'installe et dure, les victimes ne sont plus des sinistrés au sens de la loi. Alors, il faut faire autre chose. C'est le cas, monsieur le secrétaire d'Etat, pour la région ouest de notre île, celle de Saint-Paul et de Saint-Leu.

Votre Gouvernement doit joindre ses efforts à ceux du département et de la région pour tenter de résoudre ce problème, soit en exploitant des nappes souterraines, soit en basculant l'eau de l'est vers l'ouest suivant le résultat des études en cours.

J'en viens maintenant aux fonctionnaires. La place que j'occupais, voilà moins de dix ans, à la tête d'un syndicat de fonctionnaires m'autorise à vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que les fonctionnaires de la Réunion sont ouverts au dialogue. Mais ils y mettent des conditions. Je souhaite que les mesures en préparation tiennent compte de ces conditions.

Quittons maintenant l'actualité et jetons un regard sur l'économie des départements d'outre-mer. Elle craque de toute part. Ce n'est pas votre gouvernement qui en est responsable, ni les gouvernements précédents. L'Etat a toujours, dans la mesure de ses moyens, rempli ses obligations. Il en est résulté, dans bien des domaines, des progrès considérables.

C'est l'économie des départements d'outre-mer qui est malade. Elle rejette les activités de production, pour retenir et favoriser les activités d'intermédiaires et de spéculation. La cause réside dans la manière dont s'est faite cette économie.

Profitant de l'absence d'un plan cohérent, d'une part, et des transferts financiers liés au statut, d'autre part, les plus forts ont bâti leur citadelle. Ils demandent maintenant à la solidarité nationale de secourir le nombre grandissant des laissés-pour-compte de cette société injuste.

Outre que l'aide financière a ses limites, elle ne résout pas tous les problèmes. Dans l'état actuel des choses, l'économie de ces départements lointains ne peut être redressée ni par des solutions fiscales, ni par des incitations à investir, ni par des injections monétaires. Les effets attendus seront toujours inférieurs à ceux qui sont espérés, tant que les mesures ne s'inscriront pas dans un plan cohérent dans lequel l'économie sera globalement pensée et comportant, si besoin est, des mesures spécifiques.

Il est illusoire, du moins pour la Réunion, d'espérer un bénéfice quelconque d'une coopération régionale qui se grefferait sur une économie malade. En effet, nos voisins considèrent la Réunion comme un marché doté d'un pouvoir d'achat élevé, sur lequel ils espèrent écouler leurs produits. Par ailleurs, nos investisseurs sont tentés par le marché de nos voisins, où les salaires sont très bas, et s'approprient à aller investir là-bas.

Quel serait l'intérêt pour notre pays ?

La Réunion, monsieur le secrétaire d'Etat, est dans une impasse. Il suffit, pour s'en convaincre, de rapprocher les revendications des fonctionnaires, des salariés du secteur privé, des importateurs, de tous les producteurs et des unions de consommateurs : elles sont toutes légitimes et les élus, selon leur sensibilité politique, se partagent leur défense. Mais elles traduisent les contradictions de notre économie.

Si l'on pouvait les satisfaire toutes, on ne ferait que hâter la catastrophe et détruire le statut actuel. Quant aux idées sur le développement, elles foisonnent. En effet, elles s'inspirent de ces contradictions, elles s'entrechoquent et volent en éclats.

Alors, que faire ? Il faut hâter ce débat sur le développement des départements d'outre-mer pour faire sortir le plus rapidement possible un plan qui dépasse le clivage des partis, et qui mobilise toutes les forces politiques, afin d'assurer l'avenir des départements d'outre-mer dans la France.

En attendant, monsieur le secrétaire d'Etat, pour soulager les plus pauvres, vous avez renforcé les mesures sociales.

Chacun sait qu'au-dessous d'un certain degré de misère l'homme perd tout sentiment de dignité, le sens de ses responsabilités familiales et sociales, causant ainsi à la société un mal irréparable.

Dans la situation où nous sommes, la mobilité de la main-d'œuvre est une nécessité. Un grand effort doit être fait pour lui donner un supplément d'âme et la renforcer au cours de l'année 1985.

Monsieur le secrétaire d'Etat — et ce sera ma conclusion — là où le bien-être est possible — dans les départements d'outre-mer, il l'est — l'aspiration au bien-être est irrésistible. Les événements de ces derniers temps mettent en demeure d'imaginer, à cette aspiration, la réponse qui convient. A des jeunes, déterminés à ne pas demeurer les spectateurs passifs de l'excessive consommation des classes riches et aisées, nous ne pouvons pas répondre par cette pensée de Gide, si généreuse soit-elle : « Fais ton bonheur d'augmenter celui des autres. » (*Applaudissements sur les travées socialistes.* — M. Henri Goetschy, rapporteur spécial, applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. Millaud.

M. Daniel Millaud. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après avoir suivi avec attention la présentation des rapports, dont je veux souligner l'objectivité et la qualité documentaire ; il m'est difficile de construire une intervention sans éviter les redites, tant est exigü le volume des crédits consacrés aux territoires d'outre-mer.

Monsieur le secrétaire d'Etat, les crédits que vous gérez directement marquent un désintérêt, apparent sans doute — je n'ai pas dit désengagement — à propos des actions menées au bénéfice du territoire que je représente devant la Haute Assemblée.

Je citerai deux exemples : en premier lieu, la part relativement décroissante des dotations du fonds d'investissements pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer — F.I.D.E.S. — attribuées à la Polynésie française par comparaison à celles dont bénéficient d'autres territoires ; en second lieu, la suppression de postes de médecins, d'enseignants, émergeant au chapitre 41-91 de votre budget malgré l'engagement que vous avez pris ici même, le jeudi 7 juin dernier.

Je sais, vous m'avez déjà répondu, qu'une appréciation impartiale doit se situer dans la masse globale des dépenses de l'Etat dans ce territoire. Mais ces chiffres sont difficiles à cerner avec précision à partir des documents budgétaires mis à notre disposition.

C'est ainsi que le document annexe au projet de loi de finances pour 1984, qui traduisait l'état récapitulatif de l'effort budgétaire et financier consacré aux territoires d'outre-mer, précisait que l'ensemble des dépenses civiles et militaires en Polynésie française pour 1983 s'élevaient à 2 161 025 000 francs français. Or le haut-commissaire de la République m'a transmis le bilan des dépenses effectuées en 1983 dans mon territoire par les différents services de l'Etat. Après déduction des financements supportés par les caisses prêteuses, on en arrive à un total de plus de 3 200 millions de francs français, soit un taux d'environ 50 p. 100 supérieur aux prévisions initiales officielles. La distorsion entre ces chiffres m'apparaît excessive, sinon suspecte.

D'autre part, l'importance de l'effort de l'Etat autorise la comparaison avec le budget du territoire, qui s'est élevé pour la même année à 1 793 770 000 francs français. Et l'on comprend mieux, avec ces chiffres, que toute diminution de prise en charge par l'Etat de quelques postes budgétaires rend plus difficile l'équilibre budgétaire du territoire.

Je reste convaincu, et je l'ai dit à l'époque aux différentes parties concernées, que, dans le cadre de la loi n° 84-820 « portant statut de la Polynésie française », adoptée le 2 août dernier par le Parlement, les conventions de mise à disposition du territoire de personnels ou de services d'Etat auraient dû être préparées avant la promulgation de la loi précitée. Nous aurions pu alors maintenir ou tout au moins atténuer les déceptions et les exigences qui s'expriment aujourd'hui.

Pour ma part, je suis amené à formuler un certain nombre d'observations et je vous remercie à l'avance, monsieur le secrétaire d'Etat, d'accepter de répondre à mes interrogations.

Quel sera — c'est un préalable — le sort de ces personnels, soit d'Etat, soit territoriaux, payés par l'Etat? Comment et par qui seront-ils notés et promus, de quel recours pourront-ils disposer s'ils s'estiment, par exemple, victimes de mutations arbitraires?

Par ailleurs, j'ai pris connaissance avec intérêt de votre décision de geler, et sans doute de supprimer, les avantages pécuniaires annexes aux traitements servis aux fonctionnaires en activité ou retraités dans les territoires d'outre-mer. Vous en avez parlé à l'Assemblée nationale et vous l'avez redit voilà quelques jours devant le Sénat.

En ce qui me concerne, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne condamne pas *a priori* le principe de cette mesure, proposée autrefois par M. Dijoud. Encore faudrait-il apporter au Sénat un complément d'information, ce que vous n'avez pas encore fait. Ce projet s'appliquera-t-il aux seuls fonctionnaires expatriés? Aux C. E. A. P. F.? Aux retraités de la fonction publique territoriale qui auront cotisé sur des soldes déjà abondés et qui ne bénéficient pas, dans mon territoire, des prestations de la sécurité sociale?

Avez-vous envisagé dans quelles conditions les municipalités — du moins celles qui ont aligné les soldes de leurs fonctionnaires sur celles des C. E. A. P. F. — pourront rompre les contrats qui les lient à leur personnel? Comprenez-vous l'émotion légitime des intéressés, non préparés, et qui manifestent aujourd'hui leurs inquiétudes? En outre, malgré l'engagement personnel que vous avez pris devant le Sénat le 27 juin dernier à propos de l'enseignement privé, je crains que, dans le cadre des futures conventions concernant l'éducation et le premier cycle de l'enseignement secondaire, l'enveloppe due au titre des lois Debré et Guerneur ne disparaisse dans une masse budgétaire dont il sera difficile, pour les intéressés, d'apprécier leur juste part, certains professeurs enseignant à la fois dans le premier et le second cycle.

Je dois également vous rappeler le retard considérable pris en Polynésie française dans l'élaboration du plan territorial, si bien que les conventions concernant les contrats de plan ne sont pas officiellement connues. Or j'ai cru comprendre que vous deviez pourtant les signer dans quelques semaines, alors que notre assemblée territoriale ne s'est pas encore déterminée.

Pouvez-vous me confirmer, monsieur le secrétaire d'Etat, que la participation de l'Etat, pour les cinq années du Plan, s'élèvera à 255 518 150 francs français — je suis précis — sans omettre les autres conventions prévues pour un montant de 404 049 210 francs? Je ne veux pas vous faire de procès d'intention, mais je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de veiller particulièrement à l'exécution de ces conventions. Or, je crois savoir que celle qui liait votre secrétariat d'Etat à l'office du tourisme de Polynésie française n'a pas été exécutée suivant les conditions initialement prévues.

La loi n° 84-820, vous le savez, mes chers collègues, a procédé à une nouvelle répartition de compétences entre l'Etat et le territoire. L'effort du budget de la nation au bénéfice de celui-ci reste important dans la conjoncture économique que nous savons. Mais rien, surtout dans ce territoire à la géographie si particulière, ne peut autoriser l'Etat à restreindre l'exercice de ses compétences propres, même pour des raisons d'austérité budgétaire.

Il n'est pas admissible que le tribunal administratif prévu par la loi n° 84-820 ne soit pas encore installé et que le contrôle de légalité des actes administratifs ne soit pas assuré avec tous les moyens nécessaires.

Certes, pour régler le contentieux des récentes élections, des magistrats de tribunaux administratifs ont été envoyés dans le Pacifique, mais en mission temporaire. Or je vous rappelle, monsieur le secrétaire d'Etat, que non seulement la loi n° 84-820 pour la Polynésie française, mais également la loi n° 84-821 pour la Nouvelle-Calédonie, prévoient, dès leur promulgation, la création dans chaque territoire de tribunaux administratifs comprenant, pendant une période transitoire de trois ans, un président et un conseiller faisant fonction de commissaire du Gouvernement appartenant au corps des tribunaux administra-

tifs et nommés à titre permanent. Il apparaît cependant que le budget du ministère de l'intérieur n'a pas prévu la création des emplois correspondants. Je demande donc au Gouvernement de prendre l'engagement de procéder à cette inscription au cours de la présente discussion budgétaire, faute de quoi les postes ne seront pas pourvus, ou ils le seront par ponction sur les emplois métropolitains correspondants, ce qui, dans les deux cas, perturberait gravement le fonctionnement de la juridiction administrative.

Il n'est pas normal non plus de constater la misère des services du haut-commissariat et de la tutelle dans les subdivisions administratives. Que dire également des problèmes posés par l'enseignement supérieur et de l'absence, malgré les engagements précédents du Gouvernement, du service militaire adapté?

Pour conclure, j'aurais souhaité qu'à la politique traditionnelle, dont je suis aujourd'hui complice, du « moi y'en a vouloir des sous » — pardonnez-moi l'expression — se substitue, en association avec nos territoires, et même avec des moyens initialement réduits, une véritable politique de développement du rayonnement culturel, scientifique, technique et économique de la France dans le Pacifique. Mais a-t-on réellement compris, en France, les problèmes du Pacifique?

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, malgré mes observations, mais parce que le contraire ne m'apparaîtrait pas convenable, je voterai les crédits affectés aux territoires d'outre-mer. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Valcin.

M. Edmond Valcin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la Haute Assemblée poursuit aujourd'hui la discussion du budget des départements et territoires d'outre-mer, commencée dans la nuit du 22 au 23 novembre derniers. Pendant plus de trois heures, nous avons alors entendu successivement le secrétaire d'Etat, les différents rapporteurs, le représentant de la Guyane française et celui de Mayotte. Il ressort des avis que nous avons déjà entendus une diversité qui va de la sagesse au refus. A défaut d'un grand débat économique et politique sur les D.O.M.-T.O.M., nous saisissons l'occasion de la discussion de ce budget pour faire une radiographie de tous les points sensibles — et ils sont nombreux — de nos départements et territoires.

Porter un jugement de valeur sur votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, est toujours une entreprise difficile. Il faut en effet comptabiliser les chiffres inscrits à votre budget et y ajouter tous les efforts financiers prévus dans les différents ministères.

Année après année, nous réclamons une lecture plus aisée pour notre budget. Mais, en dépit de ces demandes répétées et des efforts accomplis, vous n'avez pas, semble-t-il, réussi à nous présenter cette année une lecture satisfaisante.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, s'élève cette année à 1 369 millions de francs alors qu'il n'était que de 1 219 millions de francs pour 1984. Il bénéficie donc d'un accroissement de 12,30 p. 100, alors que le budget général de l'Etat augmente, dans le même temps, de 5,9 p. 100. L'ensemble des crédits prévus au titre des différents ministères s'élève à 15 000 millions de francs pour les D.O.M. et à 5 500 millions de francs pour les T.O.M.

Lors de la discussion à l'Assemblée nationale, vous avez précisé que le Gouvernement tenait à consacrer un effort particulier à l'outre-mer, dont le budget était, selon vous, porteur d'avenir, s'agissant d'un budget de progrès et de développement.

De nombreux travaux d'irrigation seront entrepris partout où cela sera possible afin d'intensifier le développement de l'agriculture et d'assurer une indispensable diversification. Tout cela me paraît rationnel, et peut-être retrouverons-nous bientôt la réputation et la réussite que nous tirions jadis de l'exploitation de la terre.

Dans votre programme, j'ai noté également que la mer n'était pas oubliée et que l'aquaculture serait développée. C'est une orientation satisfaisante que recommandent tout particulièrement les expériences faites au Robert, à la Martinique.

A l'heure où des nations étrangères viennent pêcher dans nos eaux avec des appareils efficaces et sophistiqués, il est inadmissible que nous en soyons encore au système dépassé de la pêche artisanale.

L'heure est à la modernisation, dit-on partout, et si les grandes nations la recherchent, c'est aussi le moment d'équiper les D. O. M. - T. O. M. pour leur permettre de rattraper leur retard, de satisfaire au mieux les besoins de la consommation locale, enfin d'exporter pour réduire les déséquilibres de leurs balances commerciales.

Ces résultats ne seront obtenus que si, d'une part, on nous protège contre les pays A. C. P. qui trouvent de réels avantages dans les dispositions des conventions de Lomé et si, d'autre part, on assure la défense de nos produits à l'échelon de la C. E. E. afin que nous puissions résister contre les importations de fruits toujours plus nombreuses en provenance des pays A. C. P. Peut-être, jadis, se heurtait-on à une difficulté, mais depuis l'arrêt Hanser on peut, me semble-t-il, défendre très efficacement nos produits.

Il n'est pas normal, en effet, que nos productions de fruits et légumes de contre-saison — l'avocat, l'ananas, l'aubergine — soient si peu défendues, voire pas défendues du tout. Il n'est pas normal non plus que nous soyons encore à la recherche de la définition du rhum, ce qui permet à n'importe quel pays d'en distiller après importation de la mélasse. Est-il superflu de rappeler que les départements d'outre-mer sont orphelins en matière de distillation et que la Martinique, que j'ai l'honneur de représenter, est peut-être le seul pays à disposer du label d'appellation contrôlée en ce qui concerne le rhum ?

Alors que la France continentale tire du tourisme des recettes importantes — justifiées, d'ailleurs — il n'est pas logique que nous connaissions des difficultés pour vendre ce qui est exploitable toute l'année : les plages, le soleil et la mer. A y regarder de plus près, le tourisme ne sera rentable qu'après une réduction du prix du billet d'avion. Il est excessif et ne met pas le passage à la portée des bourses moyennes. De même le secteur agro-alimentaire doit-il être développé afin que nous puissions réduire le prix de la consommation et, par voie de conséquence, celui de la pension. Le succès de notre tourisme dépend nécessairement de ces deux dispositions qu'il convient de prendre au plus tôt : réduction du prix du passage et réduction du prix de la pension.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je n'ai pas la prétention d'avoir tout dit sur le développement des D. O. M. ni même sur celui de la Martinique ; telle n'était pas mon ambition, compte tenu du temps qui m'est imparti pour examiner la situation et proposer des solutions pour ces départements malades de leur éloignement, de leur équipement inadapté et d'un défaut de planification.

Mais revenons à votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat. J'ai rappelé tout à l'heure tout le bien que vous en pensez quand vous déclariez que c'était un budget de développement, porteur d'avenir. Dans l'intérêt de ces terres lointaines, je souhaiterais que vous disiez vrai, monsieur le secrétaire d'Etat, mais, hélas ! je suis pessimiste, car, voyez-vous, si l'augmentation du budget en francs courants est nécessaire d'une année sur l'autre, elle n'est pas suffisante pour garantir les résultats espérés qui dépendent davantage de l'efficacité de la politique suivie.

J'ai écouté attentivement les débats à l'Assemblée nationale et j'ai noté avec surprise que la voix du député-maire de Fort-de-France, M. Aimé Césaire, ne s'était pas fait entendre alors que les autres parlementaires domiens, toutes tendances confondues, étaient critiques. Votre budget y a donc été refusé par l'opposition et accepté du bout des lèvres par vos amis de l'outre-mer.

Il est vrai, monsieur le secrétaire d'Etat, que le budget des départements et territoires d'outre-mer pour 1985 est meilleur que celui de 1984, alors que l'austérité dont on parle tant a touché les autres départements ministériels. Je devais vous rendre cet hommage. Néanmoins, je précise tout de suite que c'est votre politique qui m'effraie. En effet, le chômage, la décentralisation, l'installation du conseil régional, l'orientation politique de vos alliés locaux, le redécoupage cantonal, l'enseignement du créole et le problème de la Nouvelle-Calédonie constituent autant de sujets d'inquiétude pour la population martiniquaise.

Le chômage, tout d'abord, dont le taux est voisin de 25 p. 100, est insupportable ; or, cela dure depuis des années ! Je me permets simplement de dire que si un tel taux de chômage existait en France continentale, voilà longtemps que ce pays serait en révolution et que les gouvernements auraient été balayés les uns après les autres !

La décentralisation voulue par l'ancien gouvernement, avant 1981, a été réalisée postérieurement. Cela prouve que, toutes tendances confondues, nous désirions la départementalisation. Or, à l'usage, nous constatons que l'Etat nous a transmis les charges, mais pas les recettes correspondantes pour nous permettre d'y faire face.

Au surplus, le département est propriétaire de nombreux bâtiments ; il y loge le préfet de la Martinique et tous les hauts fonctionnaires de la préfecture, ce sans aucune contrepartie de l'Etat. Quant au président du conseil général, qui détient actuellement l'exécutif, il ne dispose même pas d'une résidence ; il est forcé de solliciter de la préfecture un local pour recevoir ses amis. Cela est inadmissible !

Mais ce qui est plus grave encore, c'est que nous payons les frais de réception et le personnel qui est à la disposition des hauts fonctionnaires. Cela représente une lourde charge. Si nous pouvions la supporter facilement, je n'en parlerai pas aujourd'hui, mais nous connaissons des problèmes de trésorerie ; nous n'arrivons pas à faire ce qu'exige la santé de notre département. Nous aurions donc souhaité que l'Etat consente un effort pour améliorer nos finances.

J'en viens aux problèmes que nous pose l'installation du conseil régional. Depuis dix-huit mois, vous avez tenu à faire de notre département un département pilote, en nous assurant que seule l'existence d'un conseil régional nous permettrait de résoudre nos difficultés. Eh bien ! après l'exemple de la Corse, nous constatons que, dans les départements d'outre-mer, le conseil régional n'apporte aucune amélioration.

Notre déception est d'autant plus grande que nous pensions naïvement que l'Etat se dessaisirait de certaines de ses attributions au profit du conseil régional. Or, nous nous apercevons que vous êtes en train de déshabiller le conseil général pour habiller le conseil régional. Vous conférez à ce dernier beaucoup plus de prérogatives et de moyens qu'au conseil général qui devient, en quelque sorte, son satellite. Cela n'est pas admissible.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous pensons que vous « faites des fleurs » — excusez l'expression — au conseil régional de la Martinique parce que vous y détenez apparemment la majorité. Certes, vous en avez la présidence, mais depuis dix-huit mois un recours a été présenté contre cette élection. A cet égard, il n'est pas superflu de rappeler qu'au soir de l'élection nous étions majoritaires et que le lendemain matin, nous étions minoritaires parce que, dans la nuit, l'espoir changea de camp, un conseiller vous rejoignant. Il faudrait peut-être que le Conseil d'Etat nous donne une réponse ; cela ne doit pas être si difficile ! Il est inadmissible qu'il ne l'ait pas encore fait !

M. le président. Monsieur Valcin, veuillez conclure, s'il vous plaît.

M. Edmond Valcin. Je n'ai pas le sentiment d'avoir dépassé mon temps de parole, monsieur le président, mais puisque vous me le demandez si gentiment, je vais essayer de conclure rapidement. (*Sourires.*)

On fait une affaire d'Etat de l'enseignement du créole. Cela tient au fait, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement entretient à l'échelon du département des relations avec des personnes soucieuses d'avoir l'indépendance. Tel n'est peut-être pas votre cas, mais nous avons entendu un secrétaire d'Etat dire des hommes de gauche qui prônaient l'indépendance à terme ou immédiate qu'ils étaient ses interlocuteurs privilégiés. Dès lors, ces gens se croient assurés d'une certaine impunité ; ils veulent l'indépendance et insistent pour avoir le créole comme langue.

Pourquoi ? Parce que, pour être indépendant, il faut un territoire. Nous l'avons, même si sa superficie n'est que de 1 000 kilomètres carrés, soit 80 kilomètres de long sur 30 kilomètres de large.

Il faut aussi un peuple. Nous l'avons, du moins le disent-ils en faisant état du « peuple martiniquais ».

Il faut encore une histoire. Nous en avons une, très ancienne avec les Caraïbes et les Arawaks, et une beaucoup plus nouvelle et, sans doute, beaucoup plus brillante avec la France. Nous étions associés pour le meilleur et pour le pire, et notre collaboration a été satisfaisante.

Il faut, enfin, une langue. C'est pour avoir cette langue que l'on nous fait parler le créole qui n'est ni spécifiquement martiniquais ni spécifiquement caraïbe. Moi, je parle le même patois — je le dis sous le contrôle des représentants de la Réunion — que les Réunionnais. Pourtant, la Réunion est située à plus de 16 000 kilomètres de la Martinique. Comment expliquer cette espèce de communauté de langue sinon par le fait que les métropolitains, quand ils sont venus nous coloniser, ont déformé le français pour nous permettre de mieux le comprendre ? C'est ce qui a été fait à la Réunion. Finalement, nous parlons le même patois, constitué de vieux français auquel se mêlent quelques mots d'espagnol et d'anglais.

M. le président. Je regrette, monsieur Valcin, mais je suis obligé de vous demander de conclure.

M. Edmond Valcin. Je conclus, monsieur le président, non sans omettre de dire que je m'associe pleinement aux propos de notre collègue M. Yvon Bourges sur la Nouvelle-Calédonie. Comme lui, je fais confiance au sénateur Dick Ukeiwé pour rétablir l'ordre, la sérénité et le calme dans ce territoire.

Ce qui se passe en Nouvelle-Calédonie constitue un précédent fâcheux pour l'ensemble des départements d'outre-mer. Nous avons intérêt à faire cesser tout cela. Certes, c'est moins grave

en Nouvelle-Calédonie, car l'application des dispositions de l'article 74 permet aux T. O. M. de changer de statut. Mais, dans ce cas particulier de la Nouvelle-Calédonie, le pays réel se confondant avec le pays légal, il n'est pas normal que le Gouvernement ait laissé se développer une insurrection qui est de nature — je le disais tout à l'heure — à donner le mauvais exemple dans les départements d'outre-mer.

Si je n'étais pas tenu par le temps, je m'exprimerais plus longuement. Monsieur le secrétaire d'Etat, comprenez-moi : ce n'est pas à votre personne que j'en veux. Certes, vous ne me donnez pas plus satisfaction que votre prédécesseur, mais jamais je ne vous en voudrai car vous refusez mes propositions avec une telle courtoisie que je prends vraiment du plaisir à être en votre compagnie ! (M. le secrétaire d'Etat rit.)

Nous sommes navrés de voter contre votre budget. C'est un temps mort momentané puisque vous obtiendrez son rétablissement à l'Assemblée nationale. (Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à Mme Perlican.

Mme Rolande Perlican. Je vous remercie, monsieur le président, de m'accorder quelques minutes.

Je les utiliserai pour parler, bien entendu, de la situation grave que connaît la Nouvelle-Calédonie.

Les élections de dimanche dernier à l'assemblée territoriale qui ont été marquées par la violence et la confusion et les événements qui ont eu lieu depuis ainsi que leur développement, montrent, hélas ! comme nous l'avions prévu, que non seulement celles-ci n'ont rien résolu mais qu'au contraire, leur principe même contenait les germes des troubles qui se sont déclenchés. Aujourd'hui sont donc mis à nouveau en lumière, de façon aiguë, les problèmes politiques, économiques et sociaux auxquels les réponses nécessaires n'ont pas été apportées.

La reconnaissance de la légitimité du peuple kanak comme premier occupant du territoire et, partant de là, de son droit imprescriptible à disposer de lui-même, à gérer ses propres affaires, de son droit inné et actif à l'indépendance contenu dans la déclaration de Nainville-les-Roches de juillet 1983, avaient suscité une grande espérance. Or, force nous est de constater que nous n'en serions pas arrivés là si le Gouvernement avait tenu plus tôt ses engagements. La voie suivie jusqu'à ce jour n'a fait qu'exacerber les tensions sans pour autant régler, pour la majorité de la population du territoire, Kanak ou autre, la question du statut de leur pays.

Lors du débat sur le projet de statut d'autonomie interne qui a eu lieu à la session de printemps, nous avions souligné les limites d'un projet qui n'apportait pas la garantie réelle du droit à l'autodétermination du peuple kanak, dépossédé de ses terres, réduit, au fil des années, à l'état de communauté minoritaire dans son propre pays par la colonisation.

Nous avions également demandé que cette question soit réglée en rapport avec les engagements pris. Nous avions enfin fait observer que l'échéance de la consultation sur l'autodétermination était trop éloignée, et insisté sur la place centrale des représentants du peuple kanak au sein du comité Etat-territoire chargé de préparer les conditions d'exercice de ce droit à l'autodétermination.

Dimanche dernier, la droite française a crié victoire avec la partie la plus réactionnaire de l'électorat de Nouvelle-Calédonie, qui a remporté la majorité aux élections dans les conditions que l'on sait, c'est-à-dire 50 p. 100 seulement de votants.

Aujourd'hui, alors qu'après une flambée de violence une petite ouverture se faisait jour — les indépendantistes ne semblaient plus hostiles à la discussion — la droite, égale à elle-même, aux seuls mots d'indépendance, de droit légitime d'un peuple à disposer librement de lui-même, hurle d'indignation. On voit M. Chirac avec tous ses amis — ceux qui sont intervenus ici même — exploiter la situation dont ils sont responsables pour avoir perpétué une exploitation séculaire en Nouvelle-Calédonie. On les voit attiser le feu, encourager les colons, partir en guerre pour exiger l'abandon définitif des engagements du Gouvernement, réclamer plus de répression pour le maintien de l'ordre, son ordre, celui du colonialisme et de ses privilèges.

Nous estimons, pour notre part, que la répression accrue ne peut régler aucun problème de fond. Au contraire, la situation grave rend nécessaire de la part du Gouvernement la mise en œuvre, grâce au dialogue et à la concertation avec les représentants du peuple kanak, des engagements pris et ce dans les meilleurs délais, avec la volonté que le processus de décolonisation de ce territoire soit effectivement entrepris et mené jusqu'à son terme. C'est le seul moyen, la seule voie pour que ce

territoire puisse recouvrer le calme, pour que son évolution politique puisse être assurée de façon pacifique et que l'entente entre les différentes ethnies puisse se réaliser ou se confirmer.

Pour conclure sur ce budget des D. O. M., sur lequel je ne puis m'étendre davantage puisque je n'en ai plus le temps, je dirai simplement que je souscris aux remarques qui ont été faites par mon ami M. Marcel Gargar. En raison, tant de ses observations que des miennes concernant la Nouvelle-Calédonie, le groupe communiste s'abstiendra lors du vote du budget des départements et territoires d'outre-mer. (Applaudissements sur les travées communistes.)

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je demande une suspension de séance de cinq minutes.

M. le président. Le Sénat voudra sans doute accéder à la demande de M. le secrétaire d'Etat. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures cinq, est reprise à douze heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Dagonia.

M. Georges Dagonia. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il est naturel et normal que nous soyons tous préoccupés par les événements qui se déroulent actuellement en Nouvelle-Calédonie. Je suis, cependant, navré de constater qu'en ce dimanche matin certains discours ressemblaient davantage à des sermons partisans qu'à des interventions à caractère budgétaire. Leurs auteurs, s'ériçant en procureurs, ont fait le procès de la politique du Gouvernement en oubliant peut-être volontairement que la situation que vivent nos compatriotes de Nouvelle-Calédonie est la conséquence de politiques maladroites conduites depuis de nombreuses années, pour ne pas dire depuis des générations, dans tout l'outre-mer français.

Ressortissant d'un département d'outre-mer, je suis peut-être mieux placé que beaucoup pour comprendre les exaspérations du peuple calédonien. Dans tout l'outre-mer français existent à l'état latent les mêmes problèmes que ceux que nous voyons surgir en Nouvelle-Calédonie et je ne puis qu'émettre le vœu que les autres terres françaises n'aient jamais à connaître une telle explosion de violence.

Mais venons-en au problème qui nous réunit aujourd'hui, c'est-à-dire le budget des départements et territoires d'outre-mer.

Monsieur le secrétaire d'Etat, s'il fallait, pour apprécier la qualité du projet de budget qui nous est soumis, considérer la seule augmentation des crédits de votre secrétariat d'Etat, je serais tenté de me réjouir doublement : d'une part, le budget des départements d'outre-mer progresse de 12,4 p. 100 par rapport à l'an dernier et, d'autre part, cette augmentation représente plus du double de l'accroissement du budget de l'Etat qui, lui, n'atteint pas 6 p. 100.

Mais l'examen attentif de l'ensemble des propositions figurant dans les budgets des différents ministères techniques, qui nous permet de compléter l'appréciation de l'effort global consenti en faveur des départements d'outre-mer, me pousse à moins d'optimisme. Sans aller jusqu'à parler de désengagement de l'Etat — propos qui seraient excessifs — il nous faut cependant tenir le langage de la franchise, dire la vérité, toute la vérité, surtout à nos amis politiques. D'ailleurs, depuis que je siége dans cette assemblée, je ne me suis jamais laissé aller à une complaisance pourtant facile au détriment des intérêts supérieurs de mon département, la Guadeloupe.

En 1977, je suis arrivé ici avec l'optimisme et la fougue que confère la jeunesse ; j'étais persuadé — je vous l'assure — de la faible volonté politique de progrès et surtout de la mauvaise qualité de la connaissance par les gouvernements d'alors des réalités qui nous préoccupent outre-mer. Je n'ai cessé de souhaiter une plus étroite concertation entre les décideurs parisiens et les responsables locaux, toutes tendances confondues.

J'ai cru, naïvement, qu'avec la décentralisation, que nous avons toujours revendiquée, les choses finiraient bien par s'améliorer ; j'ai cru que le transfert des compétences et des moyens correspondants nous ferait « sortir du tunnel » pour nous placer résolument sur les rails du progrès économique et social et nous permettre d'être enfin une région française à part entière ; j'ai cru qu'un effort important serait fait dans le cadre d'une politique de rattrapage pour réparer les dégâts

causés par l'attitude outrancièrement centraliste des gouvernements précédents. Or, l'expérience nous prouve qu'il n'en est rien.

Dans la jungle économique mondiale, devant la virulence de la concurrence internationale, face à un dollar qui fait la loi sur les marchés, sans doute la tentation est-elle grande de minimiser l'importance de nos lointains départements et de leurs problèmes, si cruciaux qu'ils puissent paraître à nos yeux.

La crise générale qui sévit depuis plusieurs années dans les pays industrialisés frappe donc avec plus de vigueur encore nos régions si fragiles et dépendantes.

Et qui pourrait dire dans combien de temps cette crise sera prête à desserrer son étau sur les économies dites développées ?

Nous n'avons peut-être encore rien vu...

Les départements d'outre-mer doivent donc affronter la réalité présente dans ses difficultés et ses incertitudes sans se voiler la face. Nous avons trop longtemps pratiqué la politique de l'autruche. Aussi est-ce avec objectivité et lucidité que je vous invite à considérer quelques échantillons de cette réalité.

S'agissant de la canne à sucre, le langage de la vérité consiste à vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'avenir en Guadeloupe semble fortement compromis par la récente prise de position du Gouvernement relativement à l'industrie sucrière.

Le Gouvernement, en effet, sur la base d'un rapport établi par le C. I. R. I. — comité interministériel de restructuration industrielle — a contribué à créer les conditions de la fermeture d'une unité sucrière, dans un souci de rentabilité.

En ma qualité de responsable de la gestion des deniers publics, je suis mal placé pour soutenir le maintien d'une situation dont la finalité était d'accumuler des déficits. Je pense néanmoins, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il faut laisser une dernière chance à des hommes de bonne volonté qui, ayant pris conscience du danger qui les menace, se sont fixé comme objectif majeur la préservation de leur outil de travail, étant entendu que tout est mis en œuvre pour relancer la production cannière.

Je connais les réponses que vous me ferez, mais je suis bien placé pour savoir que, dans certains cas, nous sommes bien obligés de tenir compte en priorité de l'homme.

Et si vous m'annonciez aujourd'hui l'implantation à Beaufort d'unités industrielles viables et susceptibles de donner du travail à la population de cette région, ma religion sur cette affaire serait certainement toute différente.

Mais, dans l'état actuel des choses, il ne m'est pas possible de vous suivre sur la voie que vous choisissez et qui n'est pas de nature à maintenir la paix sociale dans un département confronté, par ailleurs, à tant d'autres causes de tensions.

Que dire du rhum antillais, qui rencontre lui aussi de graves difficultés ? Contingenté, il subit la concurrence d'autres rhums non contingentés, dont la surtaxation demeure encore trop faible. Ne faudrait-il pas que des mesures soient prises pour renforcer la protection de notre rhum et faciliter ainsi sa distribution ? Ne serait-il pas temps, en outre, de repenser les définitions du rhum à l'échelon européen ?

De même, monsieur le secrétaire d'Etat, la situation des petits planteurs de banane trop endettés et donc toujours en quête de tarification plus incitative demeure, pour le moins, tout aussi préoccupante.

Que leur réserve l'avenir, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Enfin, le Gouvernement détient l'une des clefs essentielles du développement de l'industrie touristique : la maîtrise du transport aérien en direction de nos îles.

Peut-on espérer, monsieur le secrétaire d'Etat, le déblocage de la situation pour que l'activité touristique, créatrice d'emplois et source de devises, prenne l'essor qu'elle mériterait dans nos régions ?

A travers toutes ces incertitudes qui nous assaillent, c'est en fait la question du développement des départements d'outre-mer qu'il conviendrait de soulever.

Oui ! Au plan des structures, quel modèle de développement pour l'outre-mer ?

Oui ! Au plan humain, quel type d'homme pour l'outre-mer ?

Alors que nous assistons, à l'échelle internationale, à la faillite des marchands de certitudes et autres vendeurs de recettes de développement, la recherche d'un modèle original pour nos régions prend toute sa signification.

Le progrès économique et social authentique passe nécessairement par la résolution de cette question préalable.

Or, il nous semble qu'en la matière l'essentiel reste encore à faire.

Souhaitons que le débat sur l'économie des départements d'outre-mer, que vous nous avez promis, monsieur le secrétaire d'Etat, nous permettra d'aborder ensemble cette question délicate dont dépend l'avenir.

Au plan humain, nous espérons beaucoup de la formation des hommes.

Nous attendons de l'homme antillo-guyanais nouveau qu'il prenne pleinement ses responsabilités, dans l'esprit de la décentralisation.

Nous attendons aussi la rupture d'avec certaines méthodes du passé. Nous l'avons dit en 1978, nous le répétons aujourd'hui.

A ce propos, comment ne pas évoquer le hiatus relatif à l'affaire dite des « 40 p. 100 » ?

Vous vous êtes attaqué, monsieur le secrétaire d'Etat, aux 40 p. 100 de vie chère des fonctionnaires et, sans préjuger ma position personnelle sur le fond de cette affaire, je considère que vos déclarations péremptoires de « geler » ces 40 p. 100 auraient dû être le résultat d'une large concertation avec les fonctionnaires et leurs syndicats. Ainsi, vous n'auriez pas fait, comme c'est le cas aujourd'hui, l'unanimité contre cette décision.

Décider d'abord et discuter ensuite n'est pas la forme de concertation que nous attendions de vous, monsieur le secrétaire d'Etat. Cette démarche ne correspond pas non plus aux impératifs nés de la décentralisation.

Je suis d'autant plus formel dans mon affirmation que je sais que des négociations bien menées auraient pu conduire à des résultats identiques, et ce, sans friction.

En outre, nous avons, nous aussi, des propositions à faire et je demeure persuadé que les fonctionnaires n'auraient jamais refusé de participer à un mouvement de solidarité qui aurait eu pour but de permettre des créations d'emplois dans nos régions où le chômage règne en maître et touche tout particulièrement notre jeunesse.

Pour conclure, permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de croire qu'en ces temps difficiles le gouvernement socialiste, que je soutiens, est encore soucieux du progrès de l'outre-mer.

Souffrez également que je vous répète que nous sommes à un tournant peut-être décisif de notre évolution, d'où la nécessité de la négociation avec prudence, avec sagesse et dans la concertation si nous ne voulons pas le manquer et voir ainsi s'anéantir tous les efforts que nous avons consentis jusqu'ici.

Permettez-moi aussi de croire que « l'espoir vaincu ne plantera pas son drapeau noir » dans nos régions.

C'est pourquoi, sans l'enthousiasme que j'aurais souhaité, mais fidèle à mes engagements, je voterai le projet de budget que vous nous proposez. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Compte tenu de l'heure, je voudrais faire le point avec vous, monsieur le président, parce que certains collègues me l'ont demandé, sur l'organisation ultérieure de nos débats.

Etant donné qu'un orateur doit encore prendre la parole, que, d'après ce qu'il vient de me dire, M. le secrétaire d'Etat envisage de parler une demi-heure, qu'ensuite doit intervenir la discussion des crédits, je ne pense pas que nous pourrions terminer l'examen des dispositions du présent budget avant treize heures trente, voire treize heures quarante-cinq.

Dans ces conditions, il me semble préférable qu'après avoir entendu le dernier orateur inscrit, puis la réponse de M. le secrétaire d'Etat, nous suspendions la séance.

Je souhaiterais connaître, à cet égard, la position de M. le secrétaire d'Etat, ainsi que la vôtre, monsieur le président.

M. le président. Monsieur le président de la commission des finances, il est prévu, si nous ne pouvons pas terminer ce matin l'examen de cette partie du projet de budget — je crois que tel est effectivement le cas — de suspendre la séance et de renvoyer la suite de la discussion à quinze heures.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Oui, mais M. le secrétaire d'Etat interviendra-t-il avant ou après la suspension ? C'est là qu'est le problème.

M. le président. Il reste un orateur inscrit, M. Plantegenest.

Si M. le secrétaire d'Etat veut intervenir après lui, nous pourrions l'entendre avant la suspension. Toutefois, il n'est pas possible de terminer l'examen du budget des départements et territoires d'outre-mer sans interrompre nos travaux.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Certains de nos collègues souhaiteraient entendre la réponse de M. le secrétaire d'Etat. La logique voudrait que la séance soit alors suspendue et que, à la reprise, nous entendions les explications de vote — je sais que M. Pasqua veut intervenir, mais il n'est sans doute pas le seul — et que nous terminions l'examen de ce budget.

Il vaut mieux prendre une décision dès maintenant.

M. le président. Des orateurs sont inscrits sur les titres et des explications de vote sont prévues.

La seule solution envisageable consiste à entendre M. Plantegenest puis, s'il le souhaite, M. le secrétaire d'Etat, avant de suspendre nos travaux.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. La proposition que j'ai présentée allait exactement dans ce sens. Il conviendrait en effet d'entendre le dernier orateur inscrit puis M. le secrétaire d'Etat avant d'interrompre nos travaux jusqu'à quinze heures ou quinze heures trente.

M. Charles Pasqua. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pasqua.

M. Charles Pasqua. Monsieur le président, il serait utile que vous puissiez nous donner une estimation précise de la durée du débat s'il devait se dérouler jusqu'à son terme. Quant à moi, je serais partisan d'une telle solution.

Monsieur le président de la commission des finances, je vous prie de m'excuser de vous contredire — et j'espère que vous ne m'en tiendrez pas grief —...

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Pas du tout !

M. Charles Pasqua. ... mais j'estime, compte tenu de l'importance du sujet, qu'il serait préférable d'aller jusqu'au terme de ce débat, même si nous devons siéger jusqu'à treize heures quinze, voire treize heures trente. La séance pourrait alors reprendre vers seize heures. Une telle solution me paraîtrait tout à fait logique.

M. le président. Monsieur Pasqua, je le regrette, mais il n'est pas possible de siéger au-delà de treize heures.

Si M. le secrétaire d'Etat parle une demi-heure comme il a prévu de le faire, le Sénat siègera jusqu'à treize heures. Nous devons ensuite examiner les crédits figurant au budget et entendre les explications de vote.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je ne voudrais pas avoir l'air de vous contredire, monsieur le président, mais, si un orateur et M. le secrétaire d'Etat interviennent, la séance durera sûrement au-delà de treize heures.

Je note cependant que je suis à la disposition du Sénat.

M. Charles Pasqua. Monsieur le président, laissez parler le dernier orateur inscrit, puis suspendez la séance.

M. le président. Nous n'allons pas discuter pendant un quart d'heure pour essayer de gagner dix minutes !

Je propose au Sénat d'entendre M. Plantegenest, puis de suspendre la séance pour la reprendre à quinze heures.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Mais, monsieur le président, M. le secrétaire d'Etat veut répondre ce matin ! Là est le problème.

M. Charles Pasqua. Le Sénat siègerait alors au-delà de treize heures ! Il y a deux poids et deux règlements, monsieur le président !

M. le président. Mais non, monsieur Pasqua !

Je propose au Sénat d'entendre M. Plantegenest et de décider ensuite de l'organisation du déroulement de ses travaux.

M. Henri Goetschy, rapporteur spécial. M. Plantegenest nous portera conseil ! (Sourires.)

M. le président. La parole est à M. Plantegenest.

M. Marc Plantegenest. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, étant donné l'importance du débat et les propos que je viens d'entendre, je crains que l'intervention du représentant de Saint-Pierre-et-Miquelon n'apparaisse, je l'avoue, quelque peu incongrue.

Pierre Briançon écrivait dans le journal *Libération* du 20 novembre 1984 que « la déconfiture économique des confettis de l'empire devient un luxe que l'on peut difficilement se payer bien longtemps. »

Sans vouloir reprendre à mon compte une telle affirmation, je crois cependant qu'il convient de réfléchir sur la situation qui est la nôtre. La question qu'il faut peut-être se poser est de savoir si les conflits qui naissent ou se perpétuent, ici et là, outre-mer, n'ont pas précisément pour origine des difficultés économiques de plus en plus graves.

Prenons le cas de Saint-Pierre-et-Miquelon. L'opposition, largement minoritaire, s'agite depuis quelques mois et tente de marquer des points, justement parce que la situation économique va se dégradant. Cette minorité a la mémoire courte ; elle oublie évidemment que nos difficultés ne datent pas de 1981, les gouvernements précédents ayant préféré la pratique de l'assistance au développement économique.

Il est vrai, cependant, qu'aujourd'hui nos détracteurs ont beau jeu. Le chômage s'accroît, le pouvoir d'achat diminue, l'économie stagne et les perspectives d'avenir ne sont pas bonnes.

Il faut donc maintenant, sans plus tarder, poser les vraies questions et ne pas se contenter de penser que, la crise économique passée — cela se produira bien un jour, espérons-le — tout redeviendra comme avant. Autrement dit, la solidarité nationale, dont on parle trop souvent peut-être, ne doit pas s'exprimer qu'en termes d'assistance doit, elle aussi et surtout, servir à nous doter des moyens nécessaires à construire une économie à l'échelle du *xx^e* siècle. Sinon, les Français de métropole finiront par se dire un jour, et ils auront raison, que l'outre-mer est un luxe qu'ils ne peuvent plus se payer.

Comment traduire ces principes vis-à-vis de la situation particulière de Saint-Pierre-et-Miquelon ? Il faut mettre la situation à plat et analyser, point par point et sans exclusive, la destination et l'utilisation des transferts opérés à partir de la métropole. Cela nous permettra, par exemple, d'apporter des solutions au problème de l'inflation que, à l'évidence, ces transferts alimentent.

De la même manière, en s'attachant à une meilleure utilisation de ces transferts, nous devons pouvoir améliorer notre balance commerciale, en diminuant considérablement nos dépenses en devises. Des projets existent sur ce thème : la prise en charge des frais de transports que le Gouvernement, semble-t-il, persiste à ne pas vouloir considérer comme un dossier économique ; l'acquisition d'un avion de transport régional français, dont l'exploitation à Saint-Pierre-et-Miquelon permettrait de nous dédouaner d'une location à une compagnie canadienne, laquelle nous coûte près de 2 millions de dollars canadiens par an. Là aussi, l'aide du Gouvernement nous est indispensable. Reconnaissez cependant, qu'elle serait plus justifiée que des subventions en devises et à fonds perdus !

Il faut aussi faire preuve d'imagination et adapter les institutions et les structures administratives au contexte local ; ce sera bientôt le cas avec l'adoption du nouveau statut des îles.

Je citerai à ce sujet un passage du rapport écrit de notre collègue M. Virapoullé : « Rappelons que Saint-Pierre-et-Miquelon n'a pas une origine départementale constitutionnelle. Ces terres ne peuvent en aucun cas être assimilées aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. Il appartient au Parlement d'examiner au mieux de l'intérêt général le nouveau statut qui se substituera au statut hybride de ce territoire. » Il était important de faire cette citation.

Enfin et surtout, une meilleure coordination des actions du Gouvernement est indispensable afin d'éviter que chaque ministère agisse isolément en appliquant ses propres règles, sans mesurer les conséquences que cela peut avoir sur le plan local.

Au moment où votre ministère voit ses moyens budgétaires renforcés, il convient également d'affirmer son rôle de coordinateur des actions gouvernementales afin d'éviter que l'effort ainsi entrepris ne soit réduit à néant.

L'affaire de l'article 80 de la loi de finances est une illustration exemplaire de ce manque de concertation. Une fois de plus, on a voulu appliquer des schémas métropolitains sans chercher à savoir quel impact pourrait avoir sur l'économie locale un bouleversement complet du système de protection sociale.

Certes, pour nous rassurer, on nous affirme qu'aucune réforme en profondeur ne sera entreprise au cours de l'année 1985. Mais, au-delà, on nous fait bien comprendre que les Saint-Pierrais et les Miquelonnais étant des Français à part entière, à salaire égal, ils devront faire face aux mêmes obligations que leurs homologues métropolitains.

On oublie simplement ou on ignore que les salaires payés localement reposent uniquement sur une inflation galopante. A ce sujet j'indique que le rapport de notre collègue M. Virapoullé indique que, en quatre ans, à Saint-Pierre-et-Miquelon, l'inflation a été de 90,3 p. 100. Les salaires n'ont donc aucun rapport avec le poids de l'activité économique locale. Bien au contraire, et, comme vous le savez, ces salaires inflationnistes vont à l'encontre du développement économique de nos îles.

Accroître les charges sociales, augmenter la part contributive des travailleurs, soit sur les cotisations sociales, soit sur les soins médicaux, serait créer une nouvelle source d'inflation qui briserait définitivement notre fragile tissu économique. A cet égard, quelques chiffres méritent d'être soulignés car ils parlent d'eux-mêmes. A Saint-Pierre-et-Miquelon, en masse, les prélèvements obligatoires étaient, en 1983, de 34 p. 100. Si l'on appliquait l'alignement du taux des cotisations sociales sur celui de la métropole et le prix de journée réel d'hospitalisation, ces prélèvements s'établiraient à 57 p. 100. De tels chiffres se passent de commentaires.

Enfin, j'ajoute qu'une toute récente réunion qui s'est déroulée au ministère des affaires sociales a fait naître chez moi de nouvelles inquiétudes s'agissant de l'action sociale publique.

Une fois de plus, on raisonne en termes « hexagonaux », en invoquant les règles de répartition entre l'Etat et les collectivités locales en la matière. Connaissant les facultés contributives bien minces des budgets des collectivités de l'archipel, je crains fort que, par ce biais, on n'arrive à créer à Saint-Pierre-et-Miquelon une catégorie de nouveaux pauvres. Tout cela se produira en vertu d'un principe d'assimilation que le projet de statut doit précisément permettre d'éviter.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'espère pouvoir compter sur votre appui dans cette affaire qui souffre d'une totale impréparation. Je me réserve d'ailleurs le droit, si l'occasion m'en est donnée, d'y revenir au cours de la discussion du budget des affaires sociales.

En dehors de ces réflexions dont, j'espère, vous tiendrez compte, il reste quelques grands sujets d'inquiétude sur lesquels j'apprécierais que vous m'apportiez quelques précisions.

S'agissant de la pêche et de la zone économique, nous savons que M. le Premier ministre et M. Lengagne se sont rendus au Canada voilà quelque temps. Nous savons également qu'ils ont eu avec le Gouvernement canadien des conversations portant sur l'avenir de la zone économique de Saint-Pierre-et-Miquelon. Avez-vous des informations à nous fournir à ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat ?

S'agissant de la fonction publique, le Gouvernement a récemment pris la décision d'augmenter de 3 p. 100, au titre de 1984, les traitements de la fonction publique. Nous vous avons déjà demandé comment cette mesure serait répercutée à Saint-Pierre-et-Miquelon, étant entendu qu'elle devrait être également répercutée sur les personnels.

Enfin, toujours en ce qui concerne la fonction publique, l'abondement de 40 p. 100 portant sur la pension qui est attribuée aux retraités leur est toujours supprimé lorsqu'ils doivent s'absenter du territoire pour des raisons de santé et lorsque ces déplacements sont de longue durée.

M. le président. Monsieur Plantegenest, je suis obligé de vous demander de conclure.

M. Marc Plantegenest. Je conclus, monsieur le président.

Ma dernière question porte sur le régime de protection sociale. Un arbitrage, rendu par M. le Premier ministre au mois de juin 1984, portait notamment sur le blocage des cotisations patronales et salariales pour l'année 1985. Cet arrêté sera-t-il pris à temps ? De plus, qu'est devenu le projet de loi réformant le régime de protection sociale ?

Année après année, monsieur le secrétaire d'Etat, les parlementaires de Saint-Pierre-et-Miquelon répètent les mêmes rengaines, et leurs discours sur la situation de leurs îles ne varient guère, c'est la preuve qu'on ne les écoute pas suffisamment.

Pourtant, ceux qui veulent bien nous entendre, et vous en faites partie, savent que nous ne recherchons pas la facilité. Depuis vingt ans, sans relâche, nous tenons auprès de nos

électeurs le langage de l'effort, ce langage qu'auraient dû tenir à notre place les gouvernements successifs et leurs représentants. Depuis vingt ans, nous ressasons sans démagogie les mêmes problèmes, nous dénonçons toute forme d'assistance, nous proposons des solutions.

Nous ne prétendons pas détenir seuls la vérité mais, connaissant parfaitement la situation de nos îles, nous estimons que nous sommes les mieux placés pour trouver les remèdes à apporter. Malheureusement, jamais nous n'avons eu l'occasion d'exposer et d'expliquer sur le fonds nos conceptions sur le renouveau économique de Saint-Pierre-et-Miquelon, nous heurtant continuellement à l'inertie administrative ou à l'incompréhension totale d'interlocuteurs aux conceptions étroitement « hexagonales ».

Avons-nous eu tort ? N'aurions-nous pas dû plutôt faire preuve d'opportunité et réclamer toujours plus sans nous soucier des lendemains ? Telle est la question que nous nous posons aujourd'hui, mais c'est au Gouvernement qu'il appartient d'y répondre.

A cet égard, M. le secrétaire d'Etat, la progression des soutiens à l'économie que comporte votre budget constitue pour moi une faible lueur d'espoir. Pour cette raison, et aussi parce que j'ai la foi chevillée au corps, je voterai votre budget. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. Charles Pasqua. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pasqua.

M. Charles Pasqua. Monsieur le président, compte tenu des événements qui se déroulent en Nouvelle-Calédonie, les membres de mon groupe et moi-même souhaitons nous concerter avec nos collègues de la majorité sénatoriale. Je demande donc une suspension de séance.

M. Pierre-Christian Taittinger. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Monsieur le président, au nom de mon groupe, j'appuie la demande du président du groupe du rassemblement pour la République. M. le secrétaire d'Etat lui-même, me semble-t-il, aurait intérêt à profiter de ces deux heures pour préparer la déclaration importante que nous attendons du Gouvernement à cet instant où se produisent tellement d'événements qui nous angoissent quant à l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R.)*

M. le président. La tradition de notre assemblée veut que, lorsqu'une suspension de séance est demandée par un ou plusieurs groupes, satisfaction soit accordée à cette demande. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous devrions donc suspendre maintenant nos travaux. Mais nous ne pouvons pas les reprendre au-delà de treize heures, ce qui nous contraint à reporter la suite de cette discussion à quinze heures.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je souhaite, monsieur le président, que nous restions dans l'horaire qui avait été prévu, c'est-à-dire que nous en finissions avec le budget des départements et territoires d'outre-mer ce matin, mais je souhaite surtout pouvoir répondre tout de suite à l'intervention de M. Bourges.

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis au regret de vous dire qu'il est absolument impossible d'en terminer avec votre budget ce matin.

Compte tenu des inscriptions de parole sur les titres et de votre réponse aux orateurs, qui ne doit en aucun cas être limitée dans le temps, on peut prévoir que cette discussion durera encore deux heures environ.

Dans ces conditions, je vous propose de donner satisfaction aux groupes qui ont demandé une suspension de séance et de reprendre celle-ci à quinze heures.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je souhaite répondre dès maintenant à M. Bourges.

M. Geoffroy de Montalembert. Nous ne sommes pas dans une salle de congrès !

M. le président. Je suis obligé alors de consulter le Sénat sur la suspension de séance.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, ce matin, tout le monde a insisté sur la gravité de la situation en Nouvelle-Calédonie. On ne peut donc pas, dans ces condi-

tions, refuser au secrétaire d'Etat de répondre aux questions qui ont été posées. Mais vous avez dit vous-même, mesdames, messieurs les sénateurs, que c'était urgent. C'est urgent et maintenant vous dites qu'on a le temps d'attendre !

M. Christian de La Malène. Ce n'est pas vous qui dirigez les débats, c'est M. le président !

M. Charles Pasqua. Je demande un scrutin.

M. le président. J'essaie de trouver une solution.

Monsieur le secrétaire d'Etat, de toute façon, même si vous répondez maintenant, vous serez obligé de revenir à quinze heures pour la suite de la discussion de votre budget, car des votes importants doivent intervenir.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je reviendrai, monsieur le président ; je crois néanmoins qu'il me faut répondre maintenant à M. Bourges.

Sur les travées du R.P.R. A quinze heures !

M. Charles Pasqua. Cela vous permettra de consulter M. le Président de la République et M. le Premier ministre !

M. Pierre Matraja. Cela ne vous regarde pas !

Plusieurs sénateurs sur les travées du R.P.R. Suspendez la séance, monsieur le président !

M. le président. Je pourrais effectivement prendre la décision de suspendre. Je ne veux néanmoins pas adopter cette attitude, car je tiens à éviter un conflit.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je me permets d'insister pour que vous acceptiez de ne répondre qu'à quinze heures.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Non, je demande à pouvoir répondre à M. Bourges.

M. le président. Maintenant ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. On m'a accusé ! Mon premier droit, c'est quand même de répondre !

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis obligé, en vertu de notre règlement, de consulter le Sénat sur les deux demandes de suspension de séance.

M. Charles Pasqua. Voilà !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. On m'a accusé ce matin et, maintenant que je demande à m'expliquer, on me dit que je n'en ai pas le droit !

M. François Collet. Suspension !

M. Geoffroy de Montalembert. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de Montalembert.

M. Geoffroy de Montalembert. Monsieur le président, je tiens à prendre la parole dans la sérénité et dans le calme.

Une demande de suspension de séance a été formulée. Ma mémoire de parlementaire m'oblige à dire que, lorsqu'une telle demande a été présentée, le président doit la mettre aux voix. Le Gouvernement ne commande pas une assemblée ; il est obligé, comme nous, de subir son règlement.

Je demande donc, monsieur le président, que vous mettiez aux voix la demande de suspension de séance qui émane de plusieurs groupes du Sénat. C'est simple et, en ce moment, nous perdons notre temps.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je n'ai pas du tout l'intention — on me connaît suffisamment dans cette assemblée pour le croire — de vous donner des directives. Je demande seulement que les droits soient égaux. Il est normal que le groupe du R.P.R. soit intervenu sur cette question. J'ai été mis en cause et j'ai aussi le droit de répondre.

Sur les travées du R.P.R. A quinze heures !

M. François Collet. Tout à l'heure, vous avez demandé une suspension de séance, nous avons le droit d'en demander une.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Non, je demande maintenant à pouvoir répondre...

M. Christian de La Malène. Répondez à quinze heures !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Pourquoi n'auriez-vous pas, vous aussi, attendu pour porter l'attaque, de façon que je puisse répondre dans les mêmes conditions ?

Votre tactique est claire : vous refusez que je puisse m'expliquer devant le Sénat afin que les journalistes...

M. Geoffroy de Montalembert. Il n'est pas question des journalistes !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. ... et les bulletins d'informations de ce matin ne puissent faire état de la réponse que je ferai. (*Applaudissements sur les travées socialistes. Bruit sur les travées du R.P.R.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande de rester calmes pour que nous en finissions avec cet incident.

Tout d'abord, en vertu de la Constitution, le Gouvernement a la parole chaque fois qu'il la demande.

M. Geoffroy de Montalembert. Bien sûr !

M. le président. Lorsqu'une demande de suspension de séance est formulée, si elle ne requiert pas l'unanimité, elle doit être mise aux voix, ce qui est le cas aujourd'hui.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il n'est question ni de vous empêcher de répondre ni de limiter votre temps de parole. Il est simplement demandé que cette réponse intervienne à quinze heures. Vous avez prévu qu'il vous faudrait au moins une demi-heure...

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Non, monsieur le président, je demande au moins cinq minutes pour répondre aux questions précises posées par M. Bourges.

M. le président. Dans ces conditions, je vous donne la parole.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. M. Bourges, ce matin, a porté des accusations, dont certaines étaient graves, concernant l'organisation du scrutin et les événements qui l'ont suivi.

Apparemment, monsieur Bourges, vous mettez en cause les contacts que nous avons eus. Eh bien ! monsieur Bourges, j'ai reçu vendredi matin, dans mon bureau, un leader indépendantiste. En avais-je le droit ? Je vous pose la question.

M. Yvon Bourges. Quelle était sa qualité ? Etait-il un élu ? Avait-il une délégation, un pouvoir ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Il s'agissait de M. Pidjot, député à l'Assemblée nationale.

M. Yvon Bourges. Je n'ai rien à dire contre le fait que vous receviez un député, mais, ce qui est curieux, c'est la manière dont vous le présentez : pour vous, avant d'être un député français, c'est un leader indépendantiste. En effet, sur ce terrain-là, nous ne sommes pas d'accord. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Monsieur Bourges, vous avez une façon un peu particulière de présenter l'histoire.

M. François Collet. Et vous de gouverner !

M. Pierre Matraja. L'histoire, on la fait comme on peut, et vous ne faisiez pas mieux.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Il y a des élus, et c'est le cas de M. Pidjot, que j'ai reçu vendredi matin et avec lequel j'ai eu, effectivement, une longue conversation. Vous avez dit, monsieur Bourges, que le Président de la République avait, en 1981, reçu M. Tjibaou.

M. Yvon Bourges. Je n'ai pas cité de nom, il y en avait plusieurs.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Ils étaient plusieurs mais il y avait entre autres M. Tjibaou, qui était un élu de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie. Donc, le Président de la République avait tous les droits et c'était même dans sa charge d'entendre M. Tjibaou.

M. Yvon Bourges. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. Bourges, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Yvon Bourges. Je n'ai pas discuté le fait que le président de la République reçoive ces messieurs. Monsieur le secrétaire d'Etat, puisque vous avez voulu me faire immédiatement une réponse spéciale, il faut que la situation soit claire : ce que j'ai regretté, c'est que M. le Président de la République ne reçoive pas les élus nationaux, qui ont attendu un an — en particulier M. Lafleur — pour être reçus par lui, alors qu'il recevait des leaders indépendantistes qui n'avaient aucun mandat.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas vrai, mais, puisque vous faites allusion à cette réception, je vous rappellerai, moi aussi, un autre détail. En juin 1975, M. Yann Céléne Uregei, secrétaire général de l'union multiraciale et président en exercice de l'assemblée territoriale, donc un élu, a conduit une délégation d'élus à Paris pour y plaider la cause de son pays. Le Président de la République a refusé de recevoir cette délégation.

M. François Collet. De son pays ? Mais son pays, c'est la France !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. A son retour en Nouvelle-Calédonie, M. Uregei, soutenu par son parti et des membres des autres partis autonomistes, dont le député, M. Pidjot, revendiquait pour la première fois l'indépendance du territoire.

Voilà : vous n'avez jamais accepté qu'il y ait un dialogue avec toutes les formations politiques dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie. C'est vous qui avez poussé un certain nombre de leaders à aller au-delà de ce qu'ils souhaitaient.

M. François Collet. Quel est le candidat à la présidence de la République qui leur a promis l'indépendance ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. L'indépendance ?

Ce qui s'est passé en 1975 a été très grave. Cela est si vrai qu'après 1975, en 1977 et en 1979, vous avez rencontré les plus grandes difficultés.

En 1979, vous avez voté une loi électorale dans laquelle vous avez placé la barre pour être élu à 7,5 p. 100 des inscrits pour empêcher la représentation de toutes les petites formations qui étaient des partis canaques. Pour se protéger, je dirais démocratiquement, tous ces partis ont alors quasiment fusionné et se sont retrouvés dans le front indépendantiste, et ainsi, en 1979, ils ont obtenu dix-huit élus à l'assemblée territoriale.

En 1975, vous avez refusé le dialogue avec le président de l'assemblée territoriale qui demandait à discuter, avec le représentant de toute la nation, de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. A la suite de ce refus, cet homme a été déçu. Il avait été candidat aux élections sénatoriales en 1974 et je vous demande, monsieur Bourges, de relire sa profession de foi.

M. François Collet. Et celle de M. Mitterrand en 1981 !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. En 1974, M. Uregei était opposé à l'indépendance et il écrivait : « L'avenir de la Nouvelle-Calédonie, c'est l'autonomie interne ».

Il est venu en 1975 à Paris pour être entendu par le Président de la République et celui-ci ne l'a pas écouté.

M. Yvon Bourges. Il a eu raison.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Il est retourné dans son pays et, à l'époque, il s'est déclaré pour l'indépendance.

M. Charles Pasqua. Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Pasqua, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Charles Pasqua. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez dit que, compte tenu de la gravité de la situation en Nouvelle-Calédonie, gravité que nous reconnaissons tous, vous souhaitiez vous exprimer ce matin. Ce faisant, vous êtes en train de répondre à M. Bourges, ce qui est votre droit le plus absolu.

Mais, à la minute où vous vous exprimez, vous, représentant du Gouvernement de la République, vous avez d'autres responsabilités et un autre devoir.

Vous devez savoir comme moi — dans le cas où vous l'ignorerez, je me permettrais de vous communiquer la dépêche (M. Pasqua montre un document à M. le secrétaire d'Etat) — que nous sommes dans une situation nouvelle, situation que vous avez laissé se développer et pourrir. En effet, un gouvernement indépendantiste canaque a annoncé sa création.

La question qui se pose donc maintenant n'est pas tellement de faire de l'histoire, bien que ce soit intéressant, elle est de savoir si, conformément à la Constitution, le Gouvernement, auquel vous appartenez, entend remplir les responsabilités qu'il a vis-à-vis de la nation et de l'Etat. Quelles mesures allez-vous prendre ? Vous avez en face de vous un gouvernement indépendantiste, qui s'érige d'une manière illégale contre l'autorité de la République. Qu'est-ce que vous allez faire ? (*Applaudissements sur les travées du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je comprends votre manœuvre de diversion, monsieur Pasqua... (*Vives exclamations sur les travées du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. François Collet. Il n'y a pas de manœuvre !

M. Geoffroy de Montalembert. C'est scandaleux !

M. Charles Pasqua. Vous êtes indigne d'occuper cette tribune !

M. François Collet. Vous êtes incapable d'assumer une responsabilité !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je comprends que la vérité de l'Histoire vous gêne et que vous ne vouliez pas l'entendre. On pourrait vous dire d'autres choses encore. Vous particulièrement, vous n'avez pas de leçons à donner. (*Plusieurs sénateurs du R. P. R. quittent l'hémicycle.*)

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais lancer un appel, qui s'adresse d'abord à vous, pour que certaines phrases ne soient pas prononcées et que ce débat retrouve la sérénité qu'il doit avoir.

Alors qu'une majorité de sénateurs souhaitaient que la séance soit suspendue, j'ai décidé de poursuivre nos débats et de vous donner la parole pour cinq minutes, comme vous l'aviez vous-même demandé.

Les suspensions de séance ayant généralement un effet bénéfique lorsqu'il y a de la nervosité dans l'air, je me permets de vous demander — bien que je n'aie pas le droit de vous l'imposer — de respecter ce délai en concluant votre intervention. A la reprise de nos travaux, je vous redonnerai la parole, si vous le demandez et pour le temps que vous souhaiterez.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, il n'est pas dans mon tempérament — vous le savez — d'être un passionné, mais il est des accusations qui, lorsqu'elles sont portées, méritent une réponse. Il est de mon devoir, à l'heure où nos compatriotes, aussi bien en métropole qu'en Nouvelle-Calédonie, peuvent nous écouter, de les informer parfaitement du processus qui a conduit à la situation actuelle en Nouvelle-Calédonie.

Il serait très grave pour l'Histoire et pour notre pays — je le dis sans passion — qu'on laisse croire que cette situation date de 1981. Il y a des responsabilités. Pour ma part, je ne porte pas de jugement, mais l'Histoire, elle, est là pour témoigner. Ce que j'ai dit sur juin 1975, je ne l'ai pas inventé. Le document dont j'ai extrait la communication que je viens de faire a été édité par la commission des églises.

Serait-on un hérétique lorsqu'on cite ici un texte qui a été publié par la commission des églises ?

J'essaie, comme vous tous, de comprendre et de tenir compte de ce qu'a été l'Histoire, même dans sa période la plus récente. M. Bourges a avancé, ce matin, des assertions qui ne sont pas acceptables.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Mon propos visera uniquement la poursuite du débat budgétaire.

M. le secrétaire d'Etat a eu la possibilité de faire une réponse de cinq minutes, comme il l'avait demandé. Certains de nos collègues ayant quitté l'hémicycle, nous entrons dans un processus dangereux. Car, à quinze heures, ils demanderont à répondre au Gouvernement. Puis celui-ci interviendra de nouveau.

En tant que président de la commission des finances, je rappelle que le débat budgétaire doit se poursuivre et que nous devons aujourd'hui examiner le budget annexe des P. T. T. Or, si continue un discours qui ne sera pas entendu, le débat reprendra nécessairement à quinze heures.

Puisque M. le secrétaire d'Etat s'est exprimé pendant cinq minutes et qu'il est treize heures, je vous demande, monsieur le président, de bien vouloir suspendre la séance, afin que nous puissions terminer dans l'après-midi ou dans la soirée la discussion du budget annexe des P. T. T.

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous semblez manifester votre accord, mais je ne puis suspendre la séance tant que vous êtes à la tribune. Ce serait une grave incorrection.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je suis sensible aux arguments qui viennent d'être avancés par M. le président de la commission des finances, mais je regrette qu'un certain nombre de sénateurs aient cru devoir quitter la séance au moment où je répondais.

M. le président. En accord avec le Gouvernement et la commission des finances, nous poursuivrons l'examen du budget des départements et des territoires d'outre-mer à quinze heures quinze. Nous examinerons ensuite le budget annexe des P. T. T.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures cinq, est reprise à quinze heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

Dans la suite de l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1985 relatives aux départements et territoires d'outre-mer, la parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais m'efforcer de reprendre la discussion au point où nous l'avons laissée ce matin, en évoquant, bien sûr, les problèmes relatifs à la Nouvelle-Calédonie et en répondant aux questions qui m'ont été posées au cours de ce débat, dont l'objet essentiel est néanmoins de discuter du budget, ne l'oublions pas.

Néanmoins, je ne veux, en aucun cas, me dérober aux questions qui ont été posées ; en effet, je suis persuadé que ce que l'on attend aujourd'hui du débat, c'est qu'il permette à nos concitoyens de mieux comprendre la situation.

Personne ne m'en voudra, je crois, de retracer l'histoire du territoire de la Nouvelle-Calédonie, en partant du point qui me semble le plus intéressant, à savoir l'année 1956. Cela fait à peine trente ans, mais ces trente années ont beaucoup compté dans l'histoire de ce territoire, et quand on comprend ce qu'elles ont été, on perçoit encore mieux, je crois, ce que nous avons vécu depuis quelques années et ce que nous vivons aujourd'hui.

En 1956, en vertu d'une loi-cadre présentée par M. Gaston Defferre, le territoire de la Nouvelle-Calédonie bénéficiait d'un statut de large autonomie : un gouverneur représentait le pouvoir central, mais le territoire avait un gouvernement comprenant un chef de gouvernement et des ministres. Ainsi, à l'époque, M. Pidjot était ministre de l'agriculture.

Ce gouvernement a alors vécu l'année 1958. Ce fut une année capitale, au cours de laquelle nous sommes passés de la Constitution de la IV^e République à celle de la V^e. Il a fallu, alors, reprendre en compte la déclaration importante qui avait été faite en 1956 au sujet des territoires et départements d'outre-mer. C'est ainsi que, dans le référendum du 28 septembre 1958, une question a été posée aux territoires d'outre-mer, qui comprenaient alors la Côte des Somalis, les îles des Comores, les îles du Pacifique — c'est-à-dire la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie — et Saint-Pierre-et-Miquelon. Le 27 août 1958, en sa qualité de garde des sceaux, M. Debré avait rappelé, devant l'assemblée générale du Conseil d'Etat, que les départements et les territoires d'outre-mer pouvaient demeurer à l'intérieur de la République, tout en étant dotés d'un statut à caractère particulier leur permettant, s'ils le désiraient, d'accéder ultérieurement à l'indépendance.

Les élus de la Nouvelle-Calédonie s'étaient alors interrogés sur l'évolution de leur territoire. Ils disposaient déjà d'un statut d'autonomie interne, d'un gouvernement, de ministres. Comme ils étaient très attachés à la France, ils ont interrogé, avant de prendre leur décision, les responsables du gouvernement français sur les conséquences d'une réponse positive à la question posée par le référendum.

A l'époque, le ministre de la France d'outre-mer, M. Cornut-Gentille, écrivit, répondant aux élus de la Nouvelle-Calédonie le 25 octobre 1958 : « Je vous prie de communiquer au vice-président les observations suivantes qu'appellent ses télégrammes des 23 et 24 octobre. L'adoption du statut de territoire d'outre-mer, qui garantit à la fois à la Nouvelle-Calédonie son appartenance à la République et la jouissance d'une très large autodétermination pour l'administration et la gestion dans un cadre national des intérêts calédoniens, paraît être la seule solution constitutionnelle permettant la réalisation des objectifs communs dégagés avec les autres partis calédoniens. Il est inconcevable que le Parlement puisse jamais renier les traditions républicaines de la France au point de remettre en cause, en dehors de la volonté formelle des populations intéressées, les dispositions statutaires fondamentales. Dès à présent, il peut être assuré que les compétences déjà accordées à l'échelon du territoire par la loi-cadre ne seront en aucun cas réduites

mais pourront, au contraire, être étendues puisque les dispositions de la nouvelle Constitution donnent plus de latitude à cet effet que celles de la précédente. »

Fort de cet engagement du ministre de la France d'outre-mer, forte d'un engagement pris dans un télégramme signé par MM. Jacques Soustelle, Félix Houphouët-Boigny, Guy Mollet, Robert Buron et, je crois, François Tanguy-Prigent, l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie a pris, le 17 décembre 1958, une décision dont je vais vous lire deux considérants : « Considérant que les différents groupements politiques représentés au sein de l'assemblée territoriale se sont tous prononcés officiellement pour le maintien du statut de territoire lors de la consultation électorale du 7 décembre 1958 ; considérant que le gouvernement de la République a ainsi manifesté d'une façon probante sa volonté d'assurer l'intégrité des institutions territoriales et le respect des libertés locales déjà acquises ; décide de conserver le statut de territoire au sein de la République avec maintien » — la mention est soulignée — « des institutions territoriales actuelles et application loyale et complète de la loi-cadre comme garantie du respect de la personnalité calédonienne et des libertés locales déjà acquises. »

Je crois que cette décision s'inscrivait également dans la pensée du général de Gaulle puisque, dans *Mémoires d'espoir*, à la page 43, il écrivait : « En somme, conduire les peuples de la France d'outre-mer à disposer d'eux-mêmes et, en même temps, aménager entre eux et nous une coopération directe, voilà quelles étaient mes simples et franches intentions.

« Mais parmi les territoires en cause, les réalités ne laissent pas d'être diverses. Certains qui sont depuis longtemps, parfois des siècles, confondus avec la France voudraient sans doute le rester, soit en tant que département, soit avec un statut d'autonomie interne. » A cet égard, le général de Gaulle citait : la Côte des Somalis, les Comores, la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie.

Je crois que, malheureusement, cet acquis de 1958 a été à l'origine d'une grande méprise. En effet, n'oublions pas, mesdames, messieurs les sénateurs, que les responsables politiques de la Nouvelle-Calédonie auxquels nous avons à nous adresser aujourd'hui encore ont connu cet engagement de la France qui, pour eux, ne saurait être remis en cause.

Pour mieux comprendre la suite des événements, il faut revenir, me semble-t-il, à l'application de la loi du 21 décembre 1963 qui, jusqu'au statut de 1976, a montré les difficultés qu'ont éprouvées les gouvernements d'alors pour trouver une véritable solution aux problèmes de la Nouvelle-Calédonie.

En effet, en 1963 — sachez-le, mesdames et messieurs les sénateurs — le gouvernement de l'époque est revenu sur l'engagement solennel qui avait été pris en 1958. C'est si vrai que les élus territoriaux de la Nouvelle-Calédonie, s'adressant au gouvernement auquel vous appartenez, je crois, monsieur Bourges, ont envoyé ce télégramme déchirant, déclarant « ne pas comprendre l'orientation politique actuelle du gouvernement de la République à l'égard d'un territoire toujours fidèle à sa mère. »

En 1963, cette loi, qui était véritablement injuste eu égard à l'engagement pris, fut difficilement votée par l'Assemblée nationale et le Sénat. Pour la première fois, les commissions des lois des deux assemblées avaient opposé la question préalable. M. Coste-Floret ayant donné sa démission, il fut remplacé par M. René Capitant.

Aujourd'hui surtout, il faut avoir présentes à l'esprit les raisons qui ont été données pour justifier la « mise à la corbeille » de ce qui avait été accordé à la Nouvelle-Calédonie depuis 1956, alors que l'on avait dit qu'aucune remise en cause n'interviendrait. Ces raisons étaient au nombre de trois.

La première — je cite le *Journal officiel* du 10 décembre 1963 — tenait à « l'inadéquation de la loi-cadre ». Ce texte, disait-on, était bon pour Madagascar, pour le Cameroun, où il s'est révélé non seulement utile mais fort précieux, mais M. Defferre a commis l'erreur de vouloir étendre le système à de petits territoires. On a ajouté : « Sérieusement, pensez-vous qu'il soit raisonnable, dans un territoire d'environ 90 000 habitants, d'avoir un gouvernement, une assemblée, un chef de territoire, un vice-président, six ministres, bref, une caricature d'Etat ? »

Deuxième raison, le désordre financier : « En ce qui concerne les soldes de certains services locaux en Nouvelle-Calédonie, il faudra tenir la main à ce qu'aucune affectation de caractère électoral ne se produise ou persiste. »

Enfin — cette troisième raison constituait, de loin, l'argument le plus important — l'assimilation des Mélanésiens, grâce à ce que l'on appelait la culture judéo-chrétienne. Je cite encore : « La Nouvelle-Calédonie est peuplée de Français de souche et d'autochtones en parts à peu près égales, mais étroitement soudés

les uns aux autres par mille liens. La population, profondément marquée par la civilisation française et le christianisme, vit selon toutes nos normes juridiques, sociales, morales, religieuses, humaines. Elle est tout entière assimilée». J'insiste sur cette dernière phrase, car c'est là l'une des difficultés que nous avons rencontrée depuis lors.

En 1963, on est revenu sur le statut d'autonomie interne qui avait été octroyé, mais sans avoir redéfini ce qui eût été bon pour la Nouvelle-Calédonie.

On a d'abord tenté d'appliquer la départementalisation, mais on n'est pas allé jusqu'au bout de la logique du système et ce fut l'échec! Ensuite, on a essayé la régionalisation, mais on n'a pu conduire le processus à son terme et ce fut de nouveau l'échec. C'est si vrai qu'en 1975 les leaders qui se reconnaissaient dans l'union calédonienne — leur mot d'ordre, auquel, aujourd'hui encore, nous sommes tous attachés, était le suivant : « deux couleurs, un seul peuple » — ont tenté, ainsi que je l'ai rappelé ce matin, d'ouvrir le dialogue avec le pouvoir ; là encore ce fut l'échec.

Ce matin, j'ai évoqué ce qui s'était passé en 1976, en 1978 et en 1979, je n'y reviendrai donc pas. Mais il est un point sur lequel je voudrais insister pour que tout soit clair : le changement de majorité à l'assemblée territoriale est intervenu en 1982 d'une manière démocratique. (*Rires et exclamations sur les travées du R. P. R.*)

M. François Collet. Il s'est effectué sous la pression du ministre de l'époque et vous appelez cela un changement « démocratique » ?...

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. A l'assemblée territoriale, trois familles politiques étaient représentées : le R.P.C.R., le front indépendantiste, enfin, la plus importante des petites formations, le F. N. S. C.

Le R. P. C. R., à l'époque, s'est opposé aux dispositions qui avaient été prises. Tout à fait normalement, à l'issue du vote d'une motion de censure, une formation s'est détachée de la coalition mise en place en 1979 pour en former une autre, ce qui est conforme au jeu démocratique des institutions : vote d'une motion de censure...

M. François Collet. Sous la IV^e !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. ... et recherche d'une nouvelle coalition capable de gouverner. Telle fut la situation en 1982.

M. Yvon Bourges. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Bourges, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Yvon Bourges. Monsieur le secrétaire d'Etat, est-ce le fait du hasard si certains de ces élus qui ont procédé à un changement d'orientation, comme vous dites, se sont trouvés nantis de postes importants dans diverses sociétés nationalisées ou d'emplois *ad hoc* ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, si vous voulez que je puisse vous répondre précisément sur le fond, il vous faut donner des noms.

M. François Collet. Demandez à votre prédécesseur ; il les connaît !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. C'est trop facile ! Une question m'a été posée : si vous voulez que je puisse y répondre, encore faudrait-il que j'aie des noms !

Ce matin, monsieur Bourges, vous avez cité un journal pour lequel nous avons tous beaucoup de respect, *Le Monde*. (*Sourires sur les travées du R. P. R.*)

M. François Collet. Ah oui !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. *Le Monde* du 4 septembre 1982 a rendu compte de la visite de M. Chirac en Nouvelle-Calédonie. Celui-ci a déclaré : « Le Gouvernement actuel est l'incarnation moderne d'un colonialisme périmé ».

Il faudrait tout de même que vous vous accordiez sur le choix de vos arguments et de votre logique ! Vous ne pouvez pas, et par une voix que je crois autorisée, nous accuser d'être les derniers tenants d'un colonialisme périmé et, en même temps, d'être des décolonisateurs ! Choisissez au moins l'un des deux arguments afin qu'il n'y ait pas de confusion et que l'on puisse s'en expliquer...

M. Louis Perrein. Excellent !

M. Charles Pasqua. On va vous répondre !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je pourrais multiplier les exemples de déclarations faites, à l'époque, par Jacques Lafleur, député R. P. R., qui constatait qu'en Nouvelle-Calédonie rien ne pouvait être fait si n'était pas opéré un rapprochement entre les différentes communautés.

M. Christian de La Malène. Très bien ! C'est ce que vous faites !

M. Marc Plantegenest. Et vous, qu'avez-vous fait ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je vais vous le dire ce que je fais !

M. Christian de La Malène. Vous aurez du mal !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. A l'époque, M. Lafleur demandait à M. Tjibaou de le rencontrer.

A ce propos, il est intéressant de rappeler ce que disait, en 1982, M. Roger Galliot, seul élu du front national du territoire. M. Galliot déclarait en effet : « L'avenir de la Nouvelle-Calédonie est tracé et je vous en rappelle maintenant le contenu ; le réalisme nous a imposé de constater trois éventualités. La première dans la France, territoire ou département ; la deuxième sans la France, indépendance totale ? La troisième solution, avec la France, Etat associé.

« Il n'est plus nécessaire de penser à la première. » C'était en 1982, je le rappelle.

M. Charles Pasqua. Il n'y a pas d'élu du front national ici !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Il y a un élu du front national.

M. Christian de La Malène. Mais il n'y en a pas ici !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Permettez-moi quand même d'indiquer cela. Nous devons aussi nous adresser à ceux qui sont en Nouvelle-Calédonie ! (*Mouvements divers sur les travées du R. P. R.*)

M. Christian de La Malène. Des représentants du front national, vous allez en faire élire à l'Assemblée nationale !

M. le président. Mes chers collègues, je vous prie de cesser d'interrompre l'orateur.

M. Marc Plantegenest. Cela les occupe !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je reprends ma citation : « Il n'est plus nécessaire de penser à la première, la France s'y refusant d'ores et déjà et le P. N. C. » — c'est-à-dire le parti pour la Nouvelle-Calédonie — « lui, n'est pas en retard d'une guerre.

« La deuxième solution est irréaliste, telle que proposée par certaines tendances, car ne tenant pas compte des facteurs humains et économiques.

« La troisième » — l'Etat associé — « négociée selon la conception du P. N. C. peut seule » — j'insiste sur ce point — « assurer à la population calédonienne dans son ensemble un avenir décent où chacun trouvera sa place selon ses mérites, avec la garantie de disposer de son avenir tout en préservant ses racines et sa culture.

« Le parti national calédonien estime, pour sa part, que le seul vrai débat se situe entre partenaires calédoniens et en dehors des chemins de l'immobilisme et du conservatisme rétrograde. »

Mesdames, messieurs les sénateurs, en constatant ce qu'est la situation actuelle et sachant ce qu'a été l'évolution de ce territoire de 1956 à aujourd'hui, y compris, monsieur Bourges, les différentes péripéties électorales — en 1978, vous le savez, on a procédé à une dissolution — les événements de Nouvelle-Calédonie ne doivent pas servir, pour certains, d'alibi. Ce qui est important, c'est que la représentation nationale tout entière, comme nous avons pu le faire pour la Polynésie française... — ce qui m'étonne, en effet, monsieur Bourges, c'est que ce matin vous ayez dit que la famille politique à laquelle vous appartenez avait voté le statut qui a été proposé. Non !

M. Yvon Bourges. Je n'ai pas dit « voté » !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Le R. P. R. a voté la loi portant statut du territoire de la Polynésie française et il l'a rejetée pour la Nouvelle-Calédonie.

M. Jacques Larché, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, de règlement et d'administration générale. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des lois, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Il faut que les choses soient claires. Je me permets donc d'intervenir, car j'ai des souvenirs très précis sur les conditions dans lesquelles est intervenu le vote auquel vous faites allusion.

Nous avons été saisis de trois textes : d'abord, nous avons longuement travaillé sur le statut de la Polynésie française et nous avons abouti à un résultat satisfaisant ; ensuite, nous avons été saisis d'une loi électorale pour la Nouvelle-Calédonie que vous nous aviez pressés de voter — c'est d'ailleurs aux termes de cette loi électorale que les élections viennent d'avoir lieu — et que nous avons adoptée, car, grâce à un travail de conciliation entrepris par les deux commissions, celle de l'Assemblée nationale comme celle du Sénat, nous avons abouti à un texte qui pouvait paraître satisfaisant et qui pouvait, en tout cas, servir de base à une consultation. Enfin, nous n'avions pas voté le troisième texte dont nous étions saisis.

Pourquoi ? Nous ne l'avons pas voté car, au début du mois d'août — alors que nous désirions procéder à un examen très approfondi d'un texte difficile, aux conséquences qu'il n'était pas possible de prévoir totalement ; les événements actuels le démontrent — nous avons souhaité disposer d'un délai supplémentaire. Le Gouvernement s'est entêté et nous a refusé ce délai. C'est la seule raison pour laquelle la Haute Assemblée, suivant le président et le rapporteur de la commission, M. Ceccaldi-Pavard, a refusé de voter ce texte.

Ne dites donc pas que nous avons voté contre ce texte. Nous avons simplement pris position contre ce texte parce que nous n'avions pas été mis à même de l'examiner avec tout le sérieux et tout le temps qui nous semblaient nécessaires.

Je ne sais pas si la hâte que le Gouvernement a mise à l'époque à obtenir un vote peut être considérée comme conforme tant aux intérêts du territoire que de la République. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'union centriste.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Lorsque je faisais allusion au vote d'un groupe politique, c'était à l'Assemblée nationale. Cependant, qu'on me permette d'ajouter que le texte pour la Polynésie française et le texte pour la Nouvelle-Calédonie recouvraient...

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Avec l'autodétermination en plus !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. ... plus de 80 p. 100 des mêmes dispositions puisqu'elles relevaient du principe de l'autonomie interne...

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Et où l'autodétermination représentait 20 p. 100 ! Vous le savez bien.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Monsieur Larché, je vous ai déjà dit que j'étais surpris que, conduisant une délégation, vous ayez trouvé tout à fait normal d'aller en Polynésie française mais non en Nouvelle-Calédonie, alors que vous saviez que, durant la même session, vous deviez voter tant le texte relatif à la Polynésie française que le texte relatif à la Nouvelle-Calédonie. D'ailleurs, le fait que vous ne soyez pas venu en Nouvelle-Calédonie a été mal apprécié, même par vos propres amis.

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Monsieur le secrétaire d'Etat, puis-je me permettre à nouveau de vous interrompre ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des lois, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Monsieur le secrétaire d'Etat, je constate que vous êtes capable de faire preuve d'un certain entêtement — et j'emploie ce mot à dessein.

M. Pierre Matraja. De ténacité !

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Je maintiens le mot : « entêtement » car, lorsque le débat est venu devant le Sénat, vous nous aviez déjà fait ce reproche...

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. C'était une remarque, non un reproche.

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Je prends acte de cette rectification qui, en effet, était nécessaire après les propos que vous venez de tenir. C'était donc une remarque et non un reproche.

Vous vous êtes donc entêté, dis-je, à l'occasion d'une remarque et non à l'occasion d'un reproche.

Nous ne sommes pas allés en Nouvelle-Calédonie, car nous nous étions rendus en Polynésie française à la demande de l'Assemblée territoriale de ce territoire, et pressés par le temps, car se posait un problème qui a dû être tranché, je vous le rappelle, par le Conseil constitutionnel. D'ailleurs, celui-ci nous a donné raison. En pleine session à l'époque, nous avons consacré tout notre temps à l'examen des différentes implications que pouvait entraîner le vote du statut de la Polynésie française. Vous le savez très bien.

Ce reproche, ou plutôt cette remarque — vous semblez y tenir — n'est donc pas, à mon avis, un argument, car vous connaissez aussi bien que quiconque les raisons — je viens de les rappeler — qui ne nous ont pas permis de nous rendre en Nouvelle-Calédonie. (*Applaudissements.*)

J'ajoute que votre recours à la statistique n'est pas un argument. En effet, vous dites que, pour 80 p. 100, les dispositions des deux statuts se ressemblaient ; cela est peut-être vrai, mais vous oubliez simplement que, dans les 20 p. 100 restant, il y avait l'autodétermination !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je vous suis très reconnaissant de ces deux remarques.

S'agissant de la première, je ne suis pas un juriste...

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Cela, on va finir par le croire !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. ... mais si vous êtes allés en Polynésie française parce qu'un problème se posait : savoir s'il était constitutionnel ou non que le président du gouvernement soit en même temps membre de l'Assemblée européenne, permettez-moi de vous dire que je ne savais pas qu'il fallait aller en Polynésie française pour résoudre cette question. (*Rires sur les travées socialistes.*)

S'agissant de votre seconde remarque, vous dites maintenant très clairement — je vous en donne acte — que vous avez refusé...

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Absolument pas !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. ... le statut pour la Nouvelle-Calédonie parce qu'il y avait le droit à l'autodétermination. (*Exclamations sur les travées du R. P. R.*)

M. François Collet. Mais non !

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Je n'ai jamais dit cela !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Cela veut dire effectivement que vous refusez même l'application d'un article de la Constitution permettant d'utiliser le droit à l'autodétermination. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Vous oubliez que vous êtes ici devant une assemblée sérieuse ! Réservez donc pour ailleurs vos effets de tribune ! Vous êtes de mauvaise foi !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. C'est parce que nous sommes dans une assemblée sérieuse que je tiens, monsieur le président, à m'exprimer sérieusement. Tous ceux qui sont présents dans cet hémicycle ont pu entendre les arguments que vous avez avancés.

Ce qui est important aujourd'hui, c'est de rassembler tous ceux qui sont des hommes de bonne volonté et qui, encore une fois, par-delà le débat national, veulent trouver une solution pour la Nouvelle-Calédonie.

M. Christian de La Malène. Une solution française !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. J'ai organisé, en juillet 1983, une table ronde qui a duré cinq jours, non loin de Paris, à Nainville-les-Roches, et à cette table ronde ont participé à la fois des élus du front indépendantiste, de la F.N.S.C. et du R.P.R.

M. François Collet. Bel équilibre !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Pendant cinq jours, il n'était pas question d'équilibre, il était question de discuter ; il n'était pas question de voter, mais de mettre noir sur blanc un certain nombre d'idées pour trouver, comme le disait M. Jacques Lafleur en 1982, les conditions d'un compromis.

Aujourd'hui, allez-vous me reprocher aussi d'avoir tout fait pour trouver les moyens d'aboutir à un compromis ?

M. Maurice Schumann. Qui a dit cela ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Donc, en 1983, j'ai tenté de rapprocher tous les partis, car je suis convaincu, comme les uns et les autres, qu'il n'y aura pas de solution d'avenir pour la Nouvelle-Calédonie s'il n'y a pas de respect mutuel et si aucune garantie n'est donnée aux uns et aux autres de pouvoir bâtir ensemble l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

M. Louis Perrein. Excellent, très bien ! Voilà la solution !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Nous avons toujours défendu ce point de vue. Aujourd'hui, certains veulent, par tous les moyens, bloquer une situation que nous avons connue en 1956 et que vous avez cassée en 1963 pour n'arriver à aucun résultat ! Que cela nous serve de leçon ! Nous devons, ici comme ailleurs, non pas nous lancer dans des harangues dont les relents sont trop connus, mais trouver ensemble pour la population de Nouvelle-Calédonie, quelles que soient les ethnies qui la composent, une solution durable.

M. Louis Perrein. Et de sagesse !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. C'est une erreur de vouloir dresser les uns contre les autres les habitants de Nouvelle-Calédonie.

M. François Collet. Qui donc le fait ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je vais vous donner un exemple de l'absurdité de la situation dans laquelle nous sommes.

A Lifu, un maire a effectivement brûlé les bulletins de vote. Nous l'avons suspendu !

M. Yvon Bourges. Très bien !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. En tant que maire, nous l'avons suspendu pour une durée limitée. (*Exclamations sur les travées du R. P. R.*)

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Il peut recommencer alors !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Mais savez-vous dans quelles conditions on est arrivé à cette situation ? Dans l'île de Lifu, une île grande comme la Martinique sur laquelle vivent à peu près 7 000 Canaques et 180 Européens, le maire, refusant un affrontement entre Canaques, a consulté les représentants de la coutume. Il a déclaré : « Je crois que certains veulent venir voter et que d'autres ne veulent pas qu'il y aillent. Il existe peut-être une solution. » Ils ont appliqué la coutume et ils sont tombés d'accord les uns et les autres pour faire disparaître ce qui était l'objet du litige. (*Rires sur les travées du R. P. R.*)

M. Guy de La Verpillière. C'est extraordinaire !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Ne riez pas ainsi, vous ne comprenez rien à la situation ! (*Protestations sur les travées du R. P. R.*)

M. Louis Perrein. Laissez-les !

M. Yvon Bourges. Si vous, vous comprenez, ce serait plus facile !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je vous en prie !

En conséquence de quoi, lorsque nous avons pris des mesures contre ce maire, nous avons été critiqués à la fois par vos amis, messieurs du R.P.R., et par les autres, car ils s'étaient entendus entre eux et vous n'avez pas, c'est vrai, à vouloir imposer à un peuple qui a ses modes de communication, ses traditions, le respect de l'opinion des uns et des autres à l'intérieur de sa propre communauté, des moyens qui, chez nous, sont tout à fait licites et légitimes.

Il faut savoir apprécier ce que représente, à un moment donné, ce que vous appelez la répression. Pendant une semaine, jour et nuit, nous avons essayé de garder le contact avec les uns et les autres pour éviter que l'irréparable ne se produise, et ce que nous avons fait, je puis affirmer, à titre personnel, que, s'il fallait le refaire, je le referais. (*M. Pasqua lève les bras au ciel.*)

Monsieur Pasqua, j'étais au ministère de la défense quand, après les incidents de Koindé, il a fallu accueillir à Roissy les cercueils de deux gendarmes qui avaient été tués. Parce que

j'appartiens à une génération qui a aussi vécu un certain nombre d'événements, je crois que rien ne se fait sans dialogue préalable. Il faut épuiser toutes les possibilités qu'offre le dialogue, même lorsqu'il est difficile.

M. Louis Perrein. Surtout quand il est difficile !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. En effet, surtout quand il est difficile. Mais la solution, la clef de l'avenir — chacun le sent au niveau local — qu'il s'agisse de M. Tjibaou...

M. Yvon Bourges. Il est entré en rébellion !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. ... de M. Dick Ukeiwé ou de M. Lafleur, tout le monde sait qu'il faut arriver à une reconnaissance mutuelle. Des sénateurs dans cette assemblée sont prêts, je le sais, à nous aider dans cette voie. Je n'ai jamais changé d'attitude depuis 1983. Reportez-vous aux déclarations que j'ai faites à l'Assemblée territoriale au mois de mai 1983 : j'ai dit que l'avenir de la Nouvelle-Calédonie devait se construire à partir de ce que chacun pouvait apporter pour enrichir la culture et la civilisation de ce pays. C'est vrai, contrairement à ce qu'écrivait l'un d'entre vous en 1963, il s'agit non pas d'assimiler mais de reconnaître le droit à l'existence de deux cultures et de deux civilisations. Cela devient aujourd'hui, nous le sentons, une nécessité ; c'était l'une des conditions qui avaient été posées à Nainville-les-Roches. Mais au moment où nous reconnaissons, au regard de l'Histoire, un droit particulier au peuple canaque, celui-ci reconnaissait, en échange, aux autres ethnies le droit de participer à l'élaboration d'une solution pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Je n'ai jamais fait quoi que ce soit qui ait pu remettre en cause les droits de l'une des communautés. Jamais !

Je vais vous faire une confidence. En 1962, j'étais à Alger et je me suis rendu compte de ce que ressentaient ceux de nos concitoyens qui devaient s'embarquer sur un bateau avec deux valises. Cela, c'est aussi mon acquis personnel. Croyez-moi, je me suis engagé totalement dans ce dossier de la Nouvelle-Calédonie. C'est vrai aussi que je persisterai jusqu'au bout pour que les conditions du dialogue soient maintenues car, je vous le dis et j'en suis persuadé, rien n'est possible s'il n'y a pas une volonté de dialogue. Nous pourrions mettre en place — nous le faisons — les moyens nécessaires au maintien de l'ordre. Mais celui-ci, lorsqu'il est nécessaire, a aussi ses limites. Nous ne pourrions régler ce problème — nous le savons — que grâce à une solution politique qui devient, aujourd'hui, nécessaire.

Je lance un appel à tous ceux qui ici sont prêts, par-delà les idées partisanes, à se mobiliser et à aider la France et la Nouvelle-Calédonie à trouver une solution. Elle est attendue, non seulement en Nouvelle-Calédonie, mais aussi dans le Pacifique où la France, on le sait, a un rôle particulier à jouer.

Monsieur de La Malène, consultez les déclarations du Forum du Pacifique de ces cinq dernières années et en particulier la dernière : pour la première fois, le Forum du Pacifique reconnaissait les efforts faits par la France pour trouver une solution susceptible de maintenir une situation de paix dans ce territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Tout le monde aspire à la paix. Je ne suis pas de ceux qui pensent que l'on réglera le problème de la Nouvelle-Calédonie par la force. La discussion et le dialogue, voilà la véritable solution pour demain. Le chemin est difficile ; je l'ai dit, nous sommes sur la ligne de crête. Il faut continuer. Plus le chemin est difficile, moins nous avons de raisons pour l'abandonner.

Avec votre autorisation, et pour ne pas trop dépasser le temps de parole qui m'est accordé, je répondrai par écrit à tous les sénateurs qui m'ont interrogé ce matin, à moins que vous ne souhaitiez, monsieur le président, que j'aborde maintenant un certain nombre de questions.

M. le président. Je ne détiens pas la réponse à cette question !

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, avec l'accord de M. le secrétaire d'Etat.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. A ce moment du débat, je voudrais rappeler à nos collègues que le débat budgétaire doit se poursuivre aujourd'hui avec l'examen du budget des P.T.T. Le rapporteur de la commission des finances, ainsi que de nombreux collègues, sont venus spécialement pour cette discussion. La proposition de M. le secrétaire d'Etat de répondre aux orateurs par écrit nous permettrait d'en venir le plus rapidement possible aux explications de vote sur le budget des D. O. M. - T. O. M. en réduisant les interventions.

M. le président. Nous ferions bien de faire savoir au ministère des P. T. T. que les lignes sont quelque peu encombrées ! (*Rires.*)

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Ce débat — chacun en a conscience — comporte deux thèmes : la Nouvelle-Calédonie, d'une part, le budget, d'autre part. Il est aussi d'autres questions que je ne peux éluder, je pense en particulier à celles qui concernent la Polynésie.

Peut-être pourrions-nous en terminer avec le premier point avant d'aborder le budget ? Je suis à la disposition du Sénat. Je crois néanmoins préférable de dissocier les deux thèmes.

M. Maurice Schumann. Il existe un règlement !

M. le président. Il s'agit, c'est vrai, d'une discussion budgétaire. M. le président de la commission des finances a eu raison de le rappeler !

Il n'est toutefois pas possible de dissocier les deux thèmes du débat, monsieur le secrétaire d'Etat. Les crédits concernent à la fois les départements et les territoires, même si je dois mettre aux voix successivement les différents titres.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je prends donc l'engagement de répondre par écrit à tous les intervenants de ce matin. Le vote sur les différents titres devant maintenant avoir lieu, il sera toujours possible à chacun de s'exprimer à cette occasion. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Louis Perrein. Très bien !

M. Yvon Bourges. Je demande la parole, pour répondre au Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. Bourges.

M. Yvon Bourges. Monsieur le secrétaire d'Etat, il n'était pas nécessaire de remonter à trente ans, vingt-huit ans ou même dix ans dans le passé.

MM. Pierre Matraja et Louis Perrein. Si ! Si !

M. Yvon Bourges. Mais on peut le faire !

M. Marc Plantegenest. C'est indispensable !

M. Yvon Bourges. Puisque vous m'y invitez, permettez-moi de dire que la loi-cadre que M. Gaston Defferre, qui fut en réalité préparée par M. Pierre-Henri Teitgen, ministre de la France d'outre-mer — je le sais parce que j'y fus directement associé — avait un défaut qu'a d'ailleurs reconnu ensuite M. Lemoine, un défaut bien français par exagération de cartésianisme : on a voulu faire une loi unique, un modèle unique et un mode unique pour tous les territoires, quelles que soient leur situation, leur évolution et leurs réalités. C'était une erreur.

Cela dit, jamais, de 1956 à 1981, c'est-à-dire pendant vingt-cinq ans, n'ont été remis en cause les principes posés par la loi de 1956. Qu'il y ait eu une modification de la loi électorale, par exemple, pour élire les conseillers à l'assemblée territoriale c'est vrai ; ce fut le cas, je l'ai dit, en 1979. En effet, il fallut bien constater qu'il n'y avait aucune majorité possible avec la proportionnelle intégrale. Mais ce ne doit pas être un système tellement antidémocratique, puisque vous en avez vous-même retenu le principe dans la loi électorale que vous avez proposée en 1982 pour les élections municipales de 1983. En tout cas, il ne serait pas exact de laisser croire que les principes de la loi-cadre furent remis en cause.

Vous avez évoqué le précédent de 1975. Je le connais mal, monsieur le secrétaire d'Etat : je n'ai pas eu le temps de me renseigner. Je doute, cependant, qu'il ait les conséquences que vous avez indiquées. Ce que je constate — je l'ai dit ce matin — c'est qu'entre 1974 et 1981 les mouvements indépendantistes ont perdu singulièrement de leur audience. Je rappelle qu'en 1981, M. François Mitterrand, alors soutenu par le mouvement indépendantiste, réalisa 23,3 p. 100 des suffrages. Ce pourcentage donne bien — car les indépendantistes n'étaient pas les seuls à soutenir et à voter pour M. Mitterrand — la mesure exacte de ce que pouvait représenter ce mouvement. Effectivement, un fossé nous partage, nous distingue.

Pour ce qui nous concerne, je pensais, je l'ai dit, que l'évolution était parfaitement possible dans le cadre des institutions telles qu'elles existaient en perpétuant le dialogue avec les différentes couches de la population et ses différents représentants.

Ce que vous avez voulu en 1981, c'est une rupture ; et vous l'avez voulue, inspirés par des considérations idéologiques qui tournaient le dos aux réalités. Ainsi, de 1981 à 1984, nous avons vu ce mouvement indépendantiste vivifié par votre attitude, par vos déclarations, par vos comportements et, je dirais, par l'équivoque de la politique que vous avez entretenue. Alors, vous avez semé le vent — je le disais aussi ce matin — et vous avez récolté la tempête.

Je remarque, monsieur le secrétaire d'Etat, au terme de votre déclaration, que vous n'avez apporté aucune réponse aux questions qui vous ont été posées.

Première question que je vous ai posée : qu'allez-vous faire pour rétablir la sécurité publique, préserver la vie et les biens des citoyens et assurer la loi républicaine ? Je crois entendre aussi bien que mes collègues : nous n'avons eu aucune assurance, aucune indication à ce sujet.

La deuxième question a été posée ce matin par M. Pasqua. Nous vous appris par une dépêche qu'un gouvernement, sous la présidence de M. Tjibaou, venait de se constituer. Ce gouvernement illégal qui s'élève contre l'autorité de la République, comprenant trois ministres — nous a-t-on confirmé — dont un ministre des affaires étrangères, doit se réunir prochainement et tenir des assises nationales. Tout cela au nez et à la barbe du Gouvernement de la République ! Allez-vous laisser faire ? Quelle va être votre attitude ; quel va être votre comportement ? Quelle est la politique du Gouvernement ? Nous n'avons toujours rien entendu à ce sujet.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous vous avons invité à dialoguer avec les hommes qui ont été élus le 18 novembre qui, depuis longtemps, ont la confiance de leurs concitoyens. C'est avec eux que vous devez discuter. Je vous ai demandé des assurances à ce sujet, vous ne nous les avez toujours pas données.

On peut le dire : ce fut un débat pour rien, une déclaration générale, un rappel historique de belles et généreuses intentions. En réalité, où avons-nous vu un secrétaire d'Etat, membre du Gouvernement, devant ses responsabilités, prêt à faire face à ses devoirs ? Nous ne l'avons pas vu aujourd'hui à la tribune du Sénat. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R. et de l'U. R. E. I. — Vives protestations sur les travées socialistes.*)

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Monsieur Bourges, ce matin, vous avez d'abord gravement attaqué le Gouvernement en disant que les moyens n'avaient pas été mis en place le 18 novembre et vous avez même ajouté — mais il faudra vous en expliquer ! — « délibérément ». C'est une accusation très grave.

M. Yvon Bourges. C'était une question. Reportez-vous au compte rendu sténographique.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Ce n'était pas une question, c'était une affirmation.

M. Yvon Bourges. Mais non !

M. Charles Pasqua. Jusqu'à preuve du contraire, c'est le Parlement qui contrôle le Gouvernement et non l'inverse !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je vous renvoie à ce qu'a déclaré M. Jacques Lafleur lui-même : « Tous les moyens qui pouvaient être mis en place l'ont été... » (*Bruits sur les travées du R. P. R.*)

M. Christian de La Malène. On a enlevé des urnes.

M. Yvon Bourges. Qu'advint-il au sous-préfet ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Si vous m'interrompez sans cesse, je ne vais pas pouvoir vous répondre.

M. Christian de La Malène. Le Gouvernement a fermé les yeux.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Lisez ce qui a été écrit cette semaine dans un hebdomadaire par un journaliste qui était en Nouvelle-Calédonie : « Jamais il n'y a eu autant de gardarmes présents dans l'île de la Nouvelle-Calédonie qu'au moment du 18 novembre pour assurer le maintien de l'ordre. »

M. Yvon Bourges. Ils n'ont rien fait !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je reviens à votre intervention sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie de 1956 à 1981. « Rien — avez-vous dit — n'avait remis en cause le principe de l'évolution. » C'est faux. Croyez-vous qu'en 1962 ou 1963, le fait de décider la suppression d'un gouvernement n'était rien ?

M. Yvon Bourges. Il a été remplacé.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Quand on dit que le Gouvernement a été remplacé, effectivement, par le pouvoir d'un haut-commissaire ou que l'on met en place une institution qui n'a rien de comparable, croyez-vous que c'est là un argument ? J'espère que vous aurez un jour la possibilité de dire à l'O.N.U. — c'est aussi un de vos arguments — que tous les pays qui ont moins de 180 000 habitants n'ont pas à être représentés à l'O.N.U. parce qu'avec moins de 180 000 habitants, on ne constitue pas un Etat.

M. Yvon Bourges. Je n'ai jamais dit cela !

M. Pierre Matraja. Vous l'avez dit tout à l'heure.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Vous avez soutenu les arguments que j'ai rappelés tout à l'heure qui avaient été ceux de votre collègue le 10 décembre 1963. Ce n'est pas vrai ? (*Mouvements divers sur les travées du R. P. R.*)

La réalité, c'est qu'à partir de 1963, vous avez essayé de mettre en place la départementalisation et que vous avez échoué. A défaut de départementalisation, vous n'avez pu mettre en place la régionalisation. Trêve de tout cela, je ne suis pas là pour polémiquer.

MM. Christian de La Malène et Yvon Bourges. Très bien !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Ce que je veux — cela me paraît nécessaire — c'est que, vraiment, en toute objectivité, les uns et les autres nous sachions quel a été ce processus historique et pourquoi nous en sommes là aujourd'hui. En effet, si nous en sommes là, c'est que des fautes, des erreurs ont été commises...

M. Christian de La Malène. Cela n'a rien à voir !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. ... et nous n'avons pas à les répéter.

Ce n'est pas en appliquant les dispositions qui sont les vôtres qu'une solution pourra être trouvée pour la Nouvelle-Calédonie.

Vous m'avez demandé ce que le Gouvernement comptait faire pour assurer la sécurité publique. Vous avez vu, au cours de ces derniers jours, l'annonce des moyens qui étaient mis en place pour renforcer le dispositif du maintien de l'ordre.

Quant à l'autre question, dans la déclaration faite au nom du Gouvernement, vendredi, il a été précisé qu'une mission dirigée par un haut fonctionnaire se rendait en Nouvelle-Calédonie pour y entendre toutes les formations politiques.

Bien entendu, mais je crois que cela coule de source, sachez que je suis en contact, je dirais permanent, à la fois avec le président de l'assemblée territoriale, M. Lèques, avec le président du Gouvernement, M. Ukeiwé, avec des élus de l'assemblée territoriale comme avec les autres. Encore une fois, je crois que nous devons maintenir les conditions du dialogue. De cette volonté, je n'ai pas l'intention de me départir.

Dans la déclaration qui a été faite au nom du Gouvernement, vous avez pu remarquer deux principes : premier principe, l'ordre doit être rétabli et respecté...

M. Yvon Bourges. Quand ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. C'est commencé.

M. Pierre Matraja. Ils sont pressés !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Puis-je vous rappeler qu'il y a deux jours, pour dégager un barrage au Mont-Dore quatre C.R.S. ont été blessés ? C'est peut-être insuffisant pour vous ? (*Protestations sur les travées du R. P. R.*)

M. Charles Pasqua. C'est inadmissible !

M. Yvon Bourges. C'est trop !

M. Dominique Pado. C'est ridicule ! Ne vous accusez pas !

M. Charles Pasqua. On leur a tiré dessus et après, qu'avez-vous fait ? C'est inadmissible.

M. Christian de La Malène. C'est vous les responsables !

M. François Collet. Vous avez fait preuve d'impertie !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Si vous ne voulez pas que l'on vous réponde, ne nous accusez pas d'avoir « délibérément », comme cela a été dit ce matin, créé cette situation !

Personne, je le répète, n'a à gagner dans la polémique. Nous devons, au contraire, faire appel à la sagesse et à la raison de tout le monde.

M. Pierre Matraja. Bravo !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je sais que, dans cette assemblée, certains savent parler le langage de la raison et de la sagesse et à ceux-là je fais confiance. (*Applaudissements prolongés sur les travées socialistes.*)

M. Dominique Pado. Que comptez-vous faire à l'égard du gouvernement insurrectionnel ? Vous ne semblez pas vouloir répondre à cette question !

M. le président. Il me semble qu'il est temps de revenir au débat proprement budgétaire.

Nous allons examiner les crédits concernant les départements et les territoires d'outre-mer :

- I. — Section commune et figurant à l'état B ;
- II. — Départements d'outre-mer et figurant aux états B et C ;
- III. — Territoires d'outre-mer et figurant aux états B et C.

I. — Section commune.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 9 142 319 francs. »

Sur ce titre, la parole est à M. Bourguine.

M. Raymond Bourguine. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai entendu dire à la télévision que le vote qui est intervenu en Nouvelle-Calédonie ne serait pas représentatif de l'opinion populaire à cause de l'importance des abstentions.

Mesurez-vous la gravité de cette déclaration ? Les abstentions ont, certes, été de 49 p. 100, mais dans tous les pays du monde le taux d'abstention est élevé et, en France, dans les cas les plus favorables, il est de 15 p. 100.

M. Yvon Bourges. Certains ont été empêchés de voter !

M. Raymond Bourguine. M. Bourges a raison de souligner que certains d'entre eux ont été empêchés de voter. Ils ne doivent donc pas être comptés dans les abstentions.

M. Yvon Bourges. Très bien !

M. Raymond Bourguine. De toute façon, si vous déduisez ce que j'appellerai les abstentions naturelles, qui existent partout, qui atteignent 50 p. 100 aux Etats-Unis ou en Suisse, vous ne pouvez pas attribuer ces 49 p. 100 exclusivement au front indépendantiste et socialiste canaque. Par conséquent, votre attribution n'est pas correcte, c'est le moins que l'on puisse dire, pour ne pas employer un qualificatif blessant.

Vous laissez penser que les élections qui se sont déroulées sous le contrôle des autorités judiciaires et administratives seraient des élections faussées. Or pour 51 p. 100 des suffrages exprimés, donc la majorité, les votes ont été convenablement enregistrés. Vous ne pouvez donc prétendre que ces élections ne sont pas représentatives de la population. En effet, à supposer que sur les 49 p. 100 d'abstentions, la moitié ait voté en faveur des indépendantistes canaques, cela ferait encore un contre deux. La majorité de ceux qui ont choisi la France est donc écrasante. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, je vous remercie d'avoir posé cette question, car elle me permettra de corriger certaines interprétations qui ont pu être données. Répondant à une question qui m'avait été posée sur les conditions du déroulement du scrutin, j'avais pris comme référence, ce qui me paraissait tout à fait normal, les élections à l'assemblée territoriale dont le mandat venait à expiration, c'est-à-dire les élections de 1979. J'avais constaté que le taux de participation avait été alors de 74 p. 100. J'avais ajouté qu'il serait abusif, anormal, faux de prétendre — je suis tout à fait d'accord avec vous — que tous ceux qui n'ont pas voté doivent être comptabilisés et jamais je ne l'ai fait !

M. Yvon Bourges. Très bien !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Mais dans la même logique, on ne peut pas compter tous les participants au scrutin — à savoir 50,2 p. 100 de la population — comme des opposants à l'indépendance puisque, parmi eux, il en est quelque 8 p. 100 qui ont voté pour le L. K. S. qui est, vous le savez, le parti de M. Naisseline, un des leaders indépendantistes. En réponse à votre question, monsieur Bourges, je déclare qu'il est faux, illusoire de vouloir globaliser dans un cas et de ne pas le faire dans un autre. Il faut également tenir compte de ce que représentent des petits partis qui ont participé au vote, tel celui dont M. Wahuzue est l'un des leaders ou celui de M. Aïfa, soutenu par M. Païta. Or ce dernier, chacun le sait ici, avait défendu, voilà quatre mois, au cours d'un débat télévisé qui l'opposait à M. Julia, la cause de l'indépendance. Lorsque M. Païta a mené sa campagne en Nouvelle-Calédonie, il n'a donc pas renié l'indépendance. Par conséquent, je suis arrivé à la conclusion — je crois que ce sera aussi la vôtre — que personne ne peut contester ce résultat.

M. Yvon Bourges. Très bien !

M. François Collet. Il faut vous arrêter là !

M. Yvon Bourges. On ne le conteste pas !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Personne ne va le contester si ce n'est...

M. Yvon Bourges. Ah !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. ... ceux qui ont la charge de vérifier la validité d'une consultation, à savoir le tribunal administratif à partir du moment où des recours sont engagés, monsieur Bourges. Excusez-moi, mais j'ai toujours cru que c'était cela le respect de la loi.

Je n'ai dit dans ce domaine ni plus ni moins. Mais j'ai déclaré aussi — et tout le monde en est conscient aujourd'hui et M. Ukeiwé et M. Lafleur — que ce n'est pas dans une telle situation — rappelez-vous : lorsque l'assemblée territoriale s'est réunie, les élus du L.K.S. étaient absents, et M. Aïfa n'est venu qu'en observateur — que l'on allait pouvoir régler le problème de la Nouvelle-Calédonie. Je n'ai pas fait d'autres commentaires et je demande à ce qu'on m'en donne acte. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (territoires d'outre-mer). Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque jeudi dernier, dans la soirée, j'ai été amené à émettre un avis négatif au nom de la commission des lois sur le budget des territoires d'outre-mer, j'en ai, bien entendu, exprimé les raisons dont deux me paraissent essentielles : l'une de caractère budgétaire et politique, l'autre, de caractère strictement politique.

Je reviens sur la première raison.

Contrairement à l'optimisme d'un certain nombre de rapporteurs de la Haute Assemblée, j'avais constaté que les autorisations de programme envisagées par la France en faveur des territoires d'outre-mer étaient en diminution, comme elles l'avaient déjà été précédemment dans le budget pour 1984. S'il est vrai que les crédits de paiement sont en augmentation très sensible pour 1985, il faut se souvenir qu'au cours de l'exercice budgétaire précédent, une importante diminution de ces crédits de paiement avait été constatée — 20 p. 100 environ — de sorte que, pour 1985, il ne s'agit essentiellement que d'un rattrapage.

Je voudrais savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, jusqu'à quel point la métropole veut aider les territoires d'outre-mer. Je me suis fait présenter le montant des autorisations de programme depuis dix ans ; je constate qu'en 1975, elles étaient de 131 900 000 francs et qu'en 1985 elles atteindront 170 000 684 francs. Je ne dis pas que l'insuffisance des autorisations de programme soit le fait du gouvernement actuel. Il en était ainsi déjà avant 1981. Mais ce que je constate c'est que, dans le temps même où le budget de l'Etat a plus que doublé, c'est-à-dire en dix exercices budgétaires, les autorisations de programme des territoires d'outre-mer n'ont augmenté que de 20 à 25 p. 100. Cela confirme bien l'idée même de désengagement de l'Etat que j'avais soulignée au cours de mon rapport oral. Tout à l'heure peut-être, me donnerez-vous des précisions pour me démontrer le contraire. Pour l'instant, je maintiens la thèse que j'ai développée il y a quatre jours.

Venons-en au dossier strictement politique, celui qui est évoqué depuis ce matin et dont j'avais déjà traité jeudi soir. Je suis intervenu en évitant toute passion, monsieur le secrétaire d'Etat, contrairement à ce que vous avez pu croire un instant. Je n'ai absolument pas mis en cause l'attitude des forces de l'ordre ; j'ai dit simplement que leur apparente passivité avait été inévitablement commandée par les décisions prises par le haut-commissaire. Ce n'était pas contre les forces de l'ordre que j'avais mes critiques mais contre les instructions qu'elles avaient reçues de ne pas intervenir. Ainsi, dans une mairie, où des photographes étaient d'ailleurs assemblés, on a pu voir au moment du vote un kanak, armé d'une hache, approche et fendre l'urne pour empêcher le scrutin de se dérouler normalement. Le journal *Jeune Afrique*, qui n'est pas suspect d'être spécialement favorable aux thèses dites « de droite », nous montre ce kanak qui conteste le scrutin en employant la manière forte, à coup de hache contre l'urne. On a pu photographier cela tranquillement, au milieu des gens qui se trouvaient dans la salle, sans que personne n'intervienne.

Je vous avais dit, et je le répète, que, objectivement, même si ce n'est pas l'intention du Gouvernement, l'attitude qu'il a prise depuis des mois favorise les indépendantistes les plus durs.

M. François Collet. C'est vrai !

M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis. C'est une constatation de pure objectivité. Je ne fais pas de procès d'intention ; je vous dis simplement que les choses sont ainsi et que la situation telle que nous l'avons vécue depuis quelques mois montre bien que les indépendantistes les plus durs sont encouragés à radicaliser encore leur attitude ; on en voit le résultat aujourd'hui !

Je vous avais posé un certain nombre de questions, espérant de votre part des réponses susceptibles de nous rassurer. Je réitère ces interrogations avant de savoir si l'avis négatif émis par la commission des lois à l'égard de votre budget doit être maintenu.

Ces questions sont extrêmement simples : monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement a-t-il l'intention de dissoudre l'assemblée territoriale qui vient d'être élue ? Je rappelle que cette dissolution est prévue par le statut récemment voté par le Parlement. Cela a été dit dans les journaux. Mais peut-être n'est-ce qu'une rumeur infondée. Vous avez eu tout à l'heure tout le loisir de nous éclairer, mais vous n'avez pas évoqué la question. Vous devez nous répondre par oui ou par non.

Dans quelle mesure envisagez-vous de procéder au référendum sur l'autodétermination, qui est prévu par l'article 1^{er} de la loi du 6 septembre 1984 portant statut de la Nouvelle-Calédonie. Avez-vous l'intention de précipiter le processus ?

Ma troisième question est liée à la précédente, mais elle porte sur un sujet qui est très grave. Sans doute allez-vous me répondre que vous ne pouvez pas vous prononcer. Mais je vous la pose et j'aimerais que vous me répondiez : qui, à votre avis, aura le droit de vote dans une procédure de cette nature ? C'est bien là un des aspects les plus importants de cette grave affaire. Vous savez très bien que le front indépendantiste veut refuser, à celles et à ceux qui ne sont pas d'origine mélanésienne, le droit de participer à ce scrutin. Comment ce comité Etat-territoire, qui a été créé par la loi, tranchera-t-il la question ? Pouvez-vous nous faire part de votre opinion sur ce point important ?

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat — et j'en aurai terminé — voilà deux ans, j'ai conduit une délégation sénatoriale en Nouvelle-Calédonie. Nous étions quatre sénateurs d'opinions politiques différentes. Nous avons ensemble établi un rapport qui vous montrera que, au-delà des moments de passion, finalement, tout le monde cherche le dialogue.

Le rapport que nous avons rédigé concluait à une évolution du statut du territoire. Je dois dire que le texte qui a été voté par le Parlement répond, dans une large mesure, à ce que nous pouvions espérer.

Si je n'ai pas voté le texte, c'est à cause de l'article 1^{er}, parce qu'il m'a semblé tout de même curieux que ce comité Etat-territoire puisse déterminer qui aura le droit de vote dans ce pays où, jusqu'à preuve du contraire, tous ceux qui s'y trouvent, dès l'instant où ils ont la nationalité française, ont inévitablement le droit de vote.

Voici ce que disait notre rapport à ce sujet : « Quelles que soient les solutions retenues sur l'ensemble de ces questions, nul ne pourra contester que c'est en accord avec les Calédoniens qu'il revient au Gouvernement de proposer au Parlement les modifications qui doivent être apportées au statut. Les

autorités territoriales doivent engager sans tarder un large débat sur l'évolution du statut du territoire au sein de la République française, car l'essentiel est que la discussion se poursuive entre tous les Calédoniens, quelles que soient leur ethnies, quelles que soient leurs conceptions sur l'avenir du territoire. Tout est encore possible par le dialogue, car même si le front indépendantiste revendique aujourd'hui l'indépendance, aucun interlocuteur de la délégation de la commission des lois du Sénat n'a remis en cause l'attachement profond des Calédoniens à la France. Ce qu'il faut savoir, c'est que les conditions dans lesquelles les indépendantistes ont été, de fait, encouragés ces derniers temps dans leur action, rendent de plus en plus difficile le dialogue.»

Tout à l'heure j'entendais un de mes collègues déclarer : « Lorsque le dialogue est plus difficile, il est plus nécessaire. » Ah, la jolie formule ! Mais lorsque l'on s'est mis dans le cas de le rendre très difficile, comment peut-on espérer garder la position — qui est celle de la plupart d'entre nous — de conserver la Nouvelle-Calédonie dans le giron de la France ? (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Ramassamy.

M. Albert Ramassamy. Le budget est un instrument de décolonisation. C'est pourquoi, à l'occasion de ce vote, nous parlons de la décolonisation.

La décolonisation est une tâche longue, difficile, délicate, où se cache plus d'un défi.

Le colonialisme, parce qu'il s'est bâti sur l'expropriation des terres, parce qu'il s'est appuyé sur le racisme et l'obscurantisme, ne peut s'achever que de deux manières : soit par le départ des colonisateurs, soit par la réparation des injustices accumulées.

L'ancien colonisé que je suis est à la fois attristé, inquiet et gravement préoccupé par les événements qui se déroulent en Nouvelle-Calédonie.

Dans ce pays, nous essayons aujourd'hui de faire vivre ensemble, sous un même drapeau et dans la paix, ceux qui ont été les colonisateurs et ceux qui ont été les victimes de la colonisation. Notre tâche est difficile, notre marge de manœuvre est étroite et il nous faut éviter l'irréparable.

Recourir à la répression, c'est faire sentir au peuple canaque que le régime colonial est toujours présent, c'est lui donner l'occasion de faire de sa lutte un combat pour la liberté. Si vous lui offrez des martyrs, vous répondrez aux vœux des plus extrémistes à qui iront la sympathie des modérés et le soutien des forces anticolonialistes internationales. Quand le combat d'un peuple, même minoritaire, se fonde sur le souvenir des humiliations subies et le sang versé, ce combat se termine soit par l'extermination de ce peuple, soit par sa victoire.

En préférant le dialogue et la modération aux moyens extrêmes, monsieur le secrétaire d'Etat, vous agissez dans l'intérêt bien compris de la France. Ce n'est pas au moment où la poursuite de la décolonisation se heurte à un défi de l'histoire qu'il faut exploiter à des fins politiciennes les difficultés que rencontre le Gouvernement qui est chargé de relever ce défi.

Pour vous apporter leur soutien, les membres du groupe socialiste voteront le budget que vous présentez, monsieur le secrétaire d'Etat.

J'ajoute que nous demandons au Sénat de se prononcer par scrutin public sur les titres IV, V et VI des crédits du budget des territoires d'outre-mer. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Pierre Lacour. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Lacour, pour explication de vote.

M. Pierre Lacour. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, une mission bien délicate m'incombe : tenter de traduire le sentiment de la majorité des membres du groupe de l'union centriste.

Monsieur le secrétaire d'Etat, au terme de l'analyse des crédits du budget de votre ministère, objet direct de ce débat — et on comprend les débordements auquel il a donné lieu — j'avais justifié l'avis favorable qui a été donné, à l'unanimité de ses membres, par la commission des affaires économiques. En effet, même si ce budget est encore insuffisant pour venir largement en aide à nos territoires d'outre-mer, nul ne peut nier son caractère volontariste.

J'avais également essayé de développer les raisons plus profondes de cette décision. Je les rappelle brièvement. La France, au sein et avec la Communauté économique européenne, a le droit, reconnu par les accords de Lomé, d'exercer pleinement sa souveraineté dans ces territoires, a le devoir d'assumer, avec intelligence et clarté, ses responsabilités en Nouvelle-Calédonie, comme, du reste, dans l'ensemble des territoires d'outre-mer — en prononçant ces mots, je pense à Mayotte — dans le respect de la volonté locale démocratiquement exprimée. De cette volonté exprimée dans cette partie vitale du monde — nouvel axe porteur pour l'avenir — dépend, pour une large mesure, l'entrée de la France dans l'ère du xxi^e siècle qui sera l'ère du Pacifique.

« *To be or not to be* », tel est l'enjeu dans cette partie du monde. C'est d'ailleurs parce que notre groupe avait bien mesuré la gravité de cet enjeu qu'il a cru bon de lancer tout récemment l'idée de la création d'un groupe d'études sur le Pacifique. Celui-ci doit prochainement se mettre au travail pour essayer d'apporter son modeste concours à la recherche d'une solution acceptable par tous et dégagée d'un esprit partisan condamné par plusieurs intervenants.

Au vu de cet enjeu dramatique et au-delà du simple vote d'un budget, nous pensons que le moment est venu de se rassembler plutôt que de continuer à se diviser par des accusations réciproques. Faire preuve d'esprit de conciliation serait source d'une paix républicaine qui est elle-même le ferment de la solidarité et de la fraternité.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous savons bien que votre tâche est particulièrement difficile ; mais les meilleures solutions trouvent toujours leur source non pas dans la capitulation des uns ou des autres, mais dans le regroupement et la concertation.

Nous estimons que M. le Président de la République, qui est le garant de l'unité nationale, doit faire connaître clairement les initiatives qu'il entend prendre en ce sens.

Compte tenu de la gravité de la situation, nous estimons également que seul un véritable consensus peut permettre d'apporter une solution aux problèmes calédoniens. Tel est le sens du vote de la majorité du groupe de l'union centriste. (*Applaudissements sur certaines travées de l'union centriste.*)

M. Dominique Pado. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pado, pour explication de vote.

M. Dominique Pado. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'étais venu ici dans l'espoir que vous rassureriez le Sénat. Or, vous l'avez inquiété.

Ce matin, j'ai acheté un journal dont le titre me donnait entière satisfaction : « La Nouvelle-Calédonie, c'est la France ».

Or, lorsqu'on lit l'article, on constate, malheureusement, que ce titre est superfétatoire et qu'il ne correspond guère aux propos que vous tenez dans le reste de l'interview.

Ainsi, j'ai pu constater que, d'une certaine manière, tout en disant, comme vous l'avez fait ce matin, qu'il appartient au tribunal administratif de se prononcer librement, vous exercez une pression indirecte sur ce tribunal à travers un argument qui est tout de même assez singulier. Vous dites en effet : « Aujourd'hui, une situation nouvelle s'est créée. L'assemblée territoriale a été mise en place, mais il faut reconnaître que seul le R.P.R., majoritaire, y participe. Donc le R.P.R. se trouve face à lui-même. Or, on ne peut pas diriger une assemblée sans aucune opposition. »

Cet argument me semble fallacieux en ce sens qu'il suffirait que l'un des éléments qui composent cette assemblée décide de ne pas y participer pour que vous considériez l'élection comme illégale. J'avoue franchement que c'est un raisonnement que je ne peux pas suivre.

Par ailleurs — je le dis très posément — vous m'avez inquiété — mais, sans doute, est-ce une omission que vous allez réparer — monsieur le secrétaire d'Etat, en ne répondant pas à la question que vous avez posée M. Bourges : quelle attitude adopterez-vous à l'égard d'un gouvernement insurrectionnel se créant sur place ?

J'attends votre réponse mais, en raison du contexte du débat et tout en respectant la décision qu'a prise la majorité du groupe de l'union centriste, pour ma part, je voterai contre votre budget. (*Applaudissements sur certaines travées de l'union centriste, ainsi que sur celles du R.P.R.*)

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, ma réponse aura trait à l'article que vous venez de citer.

Une question m'avait été posée : quelle est la situation en Nouvelle-Calédonie ? J'ai donné la réponse qui, me semble-t-il, est fondamentale : la Nouvelle-Calédonie — comme la Polynésie française, d'ailleurs — est un territoire d'outre-mer dans le cadre de la République française. C'est la définition qui correspond à la Constitution.

De cela, le journaliste ou le journal a tiré un titre. Vous ne pouvez pas m'imputer la responsabilité de ce titre sous prétexte que le contenu de l'article englobe la définition que j'ai donnée. D'ailleurs, me semble-t-il, n'importe qui ici, même M. Bourges, aurait donné la même.

M. Yvon Bourges. Quel honneur !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. La Nouvelle-Calédonie est, je l'ai dit et je le répète, un territoire d'outre-mer de la République française.

A votre affirmation selon laquelle je cherche à influencer le tribunal administratif, je réponds : non. Je respecte en effet, la séparation des pouvoirs. Le tribunal administratif dispose de pièces que je n'ai pas, il siège à Nouméa et il fera donc ce qu'il est de son devoir de faire.

Je ne vois pas pourquoi on entend obligatoirement imposer à notre gouvernement ce qu'a fait un autre gouvernement. En effet, je voudrais le rappeler, en décembre 1978, c'est le gouvernement de l'époque qui avait décrété la dissolution d'une assemblée légalement élue en 1976 et qui n'a donc pas été son terme.

M. Christian de La Malène. La loi avait changé !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Cette dissolution avait entraîné de nouvelles élections, en mars 1979.

Je n'ai rien à ajouter sur la définition légale de la situation de la Nouvelle-Calédonie. Quant au tribunal administratif, il n'est du pouvoir de quiconque de s'y substituer.

Pour ma part, ce n'est pas un argument que j'avance, c'est un constat que je dresse. Des responsables locaux et métropolitains reconnaissent comme moi les difficultés qui ne manqueraient pas de naître au sein de l'assemblée territoriale si un seul parti est représenté, quelle que soit sa légitimité d'ailleurs. C'est une réalité politique ; je n'en tire pas argument ; je ne fais que dresser un constat.

Voilà, monsieur le sénateur, ce que je voulais vous indiquer au sujet de cet article dont le titre ne relève absolument pas de ma responsabilité. Mais, comme vous le savez, la presse est libre !

M. Dominique Pado. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pado.

M. Dominique Pado. Une question posée par M. Bourges, ainsi que par moi-même, est restée sans réponse. Quelle est l'attitude du Gouvernement à l'égard d'un gouvernement insurrectionnel ?

M. Pierre-Christian Taittinger. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Taittinger, pour explication de vote.

M. Pierre-Christian Taittinger. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, cette explication de vote sera valable, non seulement pour la section commune, mais également pour les titres III et V.

Ce matin, notre collègue M. Bourges a exprimé, avec force et lucidité, ce que le groupe de l'union des républicains et des indépendants éprouve à cet instant de notre débat.

Je tiens à vous faire part, monsieur le secrétaire d'Etat, de notre angoisse devant les événements qui se déroulent en ce moment en Nouvelle-Calédonie, et vos déclarations d'aujourd'hui — je le regrette — n'ont fait que contribuer à créer et entretenir un malaise.

Depuis trois ans, nous vous mettons en garde : la politique que vous menez est équivoque, maladroite et se caractérise surtout, monsieur le secrétaire d'Etat, par l'absence d'une ligne directrice...

Un sénateur sur les travées socialistes. Vous en aviez une, vous ?

M. Pierre-Christian Taittinger. Depuis trois ans cette politique a donné l'impression d'être traversée par des courants successifs qui poussaient tantôt à l'indépendance, tantôt à

d'autres recherches. En réalité, soucieux de ne pas paraître des « va-t-en-guerre », comme l'a dit M. Fabius, vous ne disiez pas exactement comment vous entendiez sortir d'un dilemme dans lequel vous vous étiez vous-mêmes enfermés.

Tout à l'heure, vous nous avez fait un cours d'histoire. Un tel cours est toujours intéressant mais celui-là avait une très grande faiblesse — je parle sous le contrôle de deux de nos collègues qui ont occupé les redoutables fonctions de ministre des affaires étrangères — c'est qu'on ne juge pas une situation dans une partie du monde en la séparant d'un contexte politique international.

Or vous en avez parlé, permettez-moi de vous le dire, avec une certaine légèreté et quand vous avez attaqué l'ancien Président de la République qui a eu l'honneur d'incarner cette politique...

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je ne l'ai pas attaqué.

M. Pierre-Christian Taittinger. Alors il faut savoir définir ce que l'on appelle « attaque ». Quand vous avez mis en cause l'ancien Président de la République, qui a eu l'honneur et le mérite d'incarner cette politique difficile, la défense de nos intérêts, la présence et le rôle de la France dans cette région du monde, vous n'avez pas tenu, ce que vous aviez souhaité, un langage de rassembleur.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Monsieur Taittinger, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre-Christian Taittinger. Je vous en prie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je vous sais, monsieur Taittinger, homme courtois et je souhaite entretenir avec vous les meilleures relations. Ce matin, quand j'ai cité cet argument, c'était pour répondre à M. Bourges qui avait mis en cause le Président de la République actuel...

M. Yvon Bourges. Je ne l'ai pas mis en cause.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. ... en disant que M. François Mitterrand avait reçu à l'Élysée M. Pidjot, député, et M. Tjibaou, qui sont, c'est vrai, des représentants et des leaders du front indépendantiste.

C'est en répondant à cette question de M. Bourges, qui mettait en cause le Président de la République, que, m'appuyant sur une documentation établie par la commission des églises, sur un calendrier de la Nouvelle-Calédonie, j'ai fait état de l'épisode de juin 1975, épisode que vous connaissez.

Je ne mets pas du tout en cause le rôle du Président de la République d'alors. J'ai relu — et encore à midi — le discours qu'il avait prononcé à Nouméa, en 1979, si mes souvenirs sont exacts. La presse locale avait alors remarqué qu'il avait refusé de s'engager à la fois sur la départementalisation, terrain vers lequel on voulait le conduire, et sur une certaine idée de rapports éternels.

Ce matin, je n'ai fait que lire dans ce document — je le tiens à votre disposition — ce qui a été écrit sur cet épisode de juin 1975.

Vous avez évoqué les implications internationales et je vous remercie de l'avoir fait car c'est la première fois, au cours de ce débat, que l'on a abordé ce point de vue. Il y a ce que j'ai appelé tout à l'heure les pays du « Forum du Pacifique ». Le cadre du « Forum du Pacifique » est important pour nous en raison de notre présence non seulement en Nouvelle-Calédonie, mais aussi en Polynésie française. Vous avez donc eu raison d'insister sur ce point. En effet, on ne peut pas sous-estimer les relations internationales dans cette partie du Pacifique et je souscris donc tout à fait à ce qu'a dit M. Lacour. Le problème de la France dans le Pacifique passe aussi par l'habileté que la France mettra à apporter une solution à l'évolution de la Nouvelle-Calédonie.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Taittinger !

M. Pierre-Christian Taittinger. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous donne acte de ce que vous venez de me répondre. Je préfère la déclaration de cet après-midi à vos propos de ce matin. Les précisions que vous venez d'apporter contribuent à éclairer non pas notre débat, mais du moins l'opinion que nous avons en vous écoutant.

Vous nous donnez l'impression, face à une situation insurrectionnelle, de vous comporter comme si vous étiez encore dans l'opposition, et de ne pas prendre des responsabilités d'homme au Gouvernement.

Comme l'a dit un des grands parlementaires de la III^e République, nous ne sommes pas réunis en cet instant pour vous louer mais pour vous rappeler vos devoirs de gouvernant et, si vous le permettez, pour vous donner des conseils.

Il est temps de préciser votre politique. Nous ne sommes hostiles ni à la discussion ni au dialogue; nous le répétons, dans cette assemblée, depuis des années. Mais la politique que vous menez ne correspond pas à cela. J'insiste encore une fois sur ce point: le malaise, le flottement, les incertitudes, les pas de côté, ce n'est pas de la grande politique. Et, à l'heure actuelle, vous le constatez bien, qui croit à votre politique? Ni les indépendantistes, ni les autres. Et cela, c'est quand même un bilan d'échec.

Avant d'entreprendre les négociations indispensables, il est nécessaire de réaffirmer — comme vous avez commencé à le faire ce matin — que les droits de la République seront respectés, que la sécurité des habitants du territoire sera assurée et qu'à aucun moment, dans un territoire dépendant de la République française, la balle de fusil ou le coup de hache ne remplacera le bulletin de vote. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R.*)

Nous avons besoin de vous l'entendre dire. Seule une politique ouverte, tenant compte réellement des opinions et des préoccupations de tous, donnerait l'impression que vous faites face à vos responsabilités.

Il ne faut pas revenir éternellement vers l'Histoire, même si elle nous apprend beaucoup de choses. Vous êtes en charge du présent et de ce présent dépendra l'avenir, celui de la population et de l'action que vous allez conduire. Il y aura peut-être un espoir ou, au contraire, un renforcement dramatique de la situation.

Nous allons refuser les crédits que vous nous demandez, car ils seraient l'expression d'une confiance. Sachez que votre politique, telle qu'elle est et telle que vous l'appliquez, ne justifie pas du tout de notre part cette marque de confiance. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I. et du R. P. R.*)

M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis.

M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis. Ce matin, il a été question d'entêtement. Pour ma part, je m'entête et, par-delà la question posée par M. Bourges pour savoir comment le Gouvernement français entendait faire face au gouvernement insurrectionnel qui se met en place, je reviens aux trois questions que je vous avais posées, monsieur le secrétaire d'Etat.

Premièrement: est-il dans les intentions du Gouvernement de dissoudre l'assemblée territoriale qui vient d'être élue?

Deuxièmement: est-il dans les intentions du Gouvernement d'avancer la procédure de consultation prévue par la loi du 6 septembre 1984 dans un délai de cinq ans?

Troisièmement: quelle est l'opinion du Gouvernement, ou la vôtre, en ce qui concerne la qualité de ceux qui pourront voter à l'occasion de ce scrutin?

Je sais bien que la solution peut dépendre des conclusions du comité qui a été institué par la loi, mais j'aimerais connaître votre sentiment personnel.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Sur la dissolution, j'ai déjà répondu à plusieurs reprises et j'ai fait une mise au point précédemment en m'adressant à M. Pado.

Effectivement, nous devons parler du comité Etat-territoire car un certain flottement apparaît dans l'interprétation qui en a été donnée, laquelle n'est pas du tout conforme à celle retenue par le Gouvernement.

Ce comité Etat-territoire est-il une nouveauté? Non. Un tel comité existe déjà pour la Polynésie française, où nous l'avons mis en place pour arriver à élaborer les propositions de textes qui doivent conduire au statut d'autonomie interne. Nous l'avons maintenu en Polynésie française car nous estimons qu'il est nécessaire pour régler les étapes des transferts de compétences entre l'Etat et le gouvernement de la Polynésie.

C'est dans cet esprit que le comité Etat-territoire a été prévu pour la Nouvelle-Calédonie, puisque nous entrons dans une phase de statut d'autonomie interne au cours de laquelle un transfert progressif de compétences s'opérera entre l'Etat et le territoire. Mais, comme est inscrit dans la loi le principe de l'autodétermination en 1989 et comme il faudra discuter de ce qu'en sera le contenu, nous avons pensé que ce comité Etat-territoire, qui rassemble les représentants de toutes les familles politiques, devra élaborer des propositions, étant bien entendu que la loi sera élaborée et votée par le Parlement. En aucun cas, le comité Etat-territoire ne peut se substituer à lui. Son rôle est de formuler des propositions. Telle est sa vocation et, encore une fois, il existe en Polynésie française comme en Nouvelle-Calédonie.

M. Henri Goetschy, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Henri Goetschy, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je me dois de rappeler, au moment des explications de vote, l'avis émis par la commission des finances. Elle a décidé de soumettre ces crédits à l'appréciation du Sénat, ce qui veut dire qu'elle s'en était remise à la sagesse de la Haute Assemblée. Si je devais y ajouter une nuance, je pense traduire l'esprit de mes collègues en disant que c'était une sage sagesse! (*Sourires.*)

M. Louis Perrein. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Perrein, pour explication de vote.

M. Louis Perrein. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je suis un peu effaré de la passion qui règne dans cette enceinte. Je suis certainement de ceux qui, au Sénat, connaissent le mieux la Nouvelle-Calédonie. J'y compte des amis dans les deux camps.

Tout à l'heure, on a parlé de Lifou. Je suis *persona grata* à Lifou. Si je m'y rendais actuellement, je serais accueilli par les indépendantistes comme un frère. Cela explique mon émotion dans ce débat.

Que vous le vouliez ou non, mes chers collègues, il faudra bien qu'on trouve une solution humaine pour les deux communautés. Il n'est pas possible que les Caldoches et les indépendantistes ne vivent pas en bonne intelligence, et je crois que les deux communautés en ont conscience. Mais, hélas, des surenchères politiques viennent actuellement fausser totalement le jeu.

Moi, je vous demande beaucoup de sérénité. M. Pado parlait tout à l'heure de consensus. Je souhaiterais que le Sénat, dans sa « sagesse sage », comme a dit M. Goetschy, donne à M. le secrétaire d'Etat et à la délégation sénatoriale qui va partir en Nouvelle-Calédonie les moyens de promouvoir, enfin, le dialogue.

Il faut penser à l'intérêt de la France et à l'intérêt de ces deux peuples, pour lesquels j'ai personnellement beaucoup d'affection: les Caldoches méritent notre reconnaissance pour ce qu'ils ont fait en Nouvelle-Calédonie; les Kanaks, eux, ont besoin de notre sollicitude parce qu'ils ont été colonisés.

Mes chers collègues, je voudrais vraiment que l'on dépassonne le débat et qu'enfin ce Sénat, qui est tellement sage, à ce que l'on dit, retrouve maintenant, à l'occasion des votes qui vont être émis, sa coutumière sagesse et permette au Gouvernement — malgré les critiques que l'on peut toujours formuler — de continuer sa politique de dialogue.

Je comprends, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous ne puissiez pas tout dire aujourd'hui, je le comprends d'autant mieux que je sais comment les choses se passent là-bas. On ne peut pas mécontenter une communauté.

Mes chers collègues, je fais appel à vous. Croyez-moi, de ce vote dépend l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. En tout cas, monsieur le secrétaire d'Etat, nous vous apporterons notre soutien le plus complet. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Charles Pasqua. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pasqua, pour explication de vote.

M. Charles Pasqua. Monsieur le président, je croyais que tout avait été dit et je ne souhaitais pas, à ce moment du débat, prendre la parole. Mais les propos que vient de tenir notre collègue M. Perrein m'y contraignent. Je ne voudrais pas, en effet, qu'on laisse accréditer une thèse qui n'est pas vraie et

qui, de plus, est nuisible. Je vais donc essayer, en quelques phrases, de donner mon sentiment et celui de mon groupe sur la situation qui règne dans ce territoire.

Je rappellerai d'abord que, pour ceux de ma génération qui ont pris les armes durant la dernière guerre derrière le général de Gaulle, la Nouvelle-Calédonie représente quelque chose ; nous la portons dans notre cœur. Suffisamment de Calédoniens se sont engagés dans la France libre pour que nous considérions ce territoire avec une affection toute particulière. (*Très bien ! sur les travées du R. P. R.*)

C'est la raison pour laquelle je ne peux pas laisser dire que se produirait en Nouvelle-Calédonie un choc entre deux communautés. Ce n'est pas la vérité. Il y a, d'un côté, une minorité qui tente, par la force, d'imposer sa loi, et cette minorité, c'est la minorité indépendantiste, puissamment soutenue par l'étranger, et il y a, de l'autre côté, l'immense majorité des Calédoniens, qu'ils soient d'origine européenne ou qu'ils soient mélanésiens, qui veulent vivre en paix dans ce territoire, au sein de la République française.

Je veux bien que l'on recherche une certaine unanimité, mais les propos qui sont parfois tenus me semblent relever de l'angélisme !

A la minute où nous parlons, la situation est caractérisée par la mise en place d'un statut que le Gouvernement a proposé au Parlement et qu'il a fait voter ; à la suite du vote de ce statut, une assemblée a été élue, dans des conditions certes difficiles, mais une majorité est sortie des urnes. Depuis que ce vote est intervenu, une minorité indépendantiste tente par la force d'empêcher le fonctionnement des institutions en Nouvelle-Calédonie. Un représentant de la République, en l'occurrence un sous-préfet, est séquestré depuis plusieurs jours. Je pense que chacun ici, quelle que soit sa couleur politique, acceptera de se joindre à moi pour adresser à ce sous-préfet les sentiments de considération et de reconnaissance du Sénat, à lui et à son épouse, qui a refusé d'être évacuée pour rester avec son mari, donnant ainsi un exemple de dignité que l'on aimerait voir suivi par tout le monde. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R. et de l'union centriste. — M. Perrein applaudit également.*)

J'ai entendu M. le secrétaire d'Etat. Je ne doute pas un seul instant de sa sincérité. Il est indiscutablement ce que, à l'Académie française, on appellerait « un parfait honnête homme ». Mais le problème n'est pas de savoir s'il est un honnête homme, ni s'il est sincère. Le problème, c'est que les gouvernements ne sont pas jugés sur leurs intentions, mais sur les conséquences de leurs actes !

Permettez-moi de vous dire que ce débat laisse une impression d'amertume. Nous attendions du Gouvernement de la République française, au-delà des divergences politiques qui peuvent être les nôtres, qu'il assume ses responsabilités. Si cela est nécessaire, je vous rappellerai que, conformément à l'article 5 de la Constitution, il appartient au Président de la République et au Gouvernement de faire respecter l'intégrité du territoire. Vous êtes responsables devant le Parlement, vous êtes responsables devant le peuple, mais vous le serez aussi devant l'Histoire. Si, dans votre aveuglement ou par votre faiblesse, vous laissez s'engager l'irréparable, vous aurez des comptes à rendre. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R.*)

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Monsieur Pasqua, à propos du sous-préfet M. Demar, je voudrais vous dire que nous n'avons cessé d'être en contact avec lui. Nous avons également tout fait pour assister son épouse ; cela est si vrai que j'avais pris toutes dispositions, en accord avec le haut-commissaire, pour assurer son retour à Nouméa. Par ailleurs, nous étions en relation avec l'église évangélique à Lifou et avec les représentants de la coutume, qui ont servi d'intermédiaires pour que M. Demar puisse retourner dans sa famille et retrouver une vie normale, ce qui est le cas maintenant. M. Demar a rempli sa mission avec beaucoup de courage. Je le connais bien pour être allé avec lui, voilà à peu près un mois, dans l'île de Maré ; ce qui m'a alors frappé — il faut dire ici qu'il est martiniquais — c'est que, en raison de ses origines précisément, il est reconnu par les Kanaks comme un des leurs, comme un frère. Il entretient des rapports très particuliers avec eux. S'il est un homme qui nous permettait de résoudre bien des difficultés, c'est bien lui.

A l'intention de nos compatriotes, je ne ferai pas de l'histoire, je rappellerai simplement un point de géographie.

Dans l'île de Lifou, qui fait partie des îles Loyauté et qui est — je tiens à le préciser — aussi grande que l'île de la Martinique, sept mille Kanaks vivent aux côtés de cent quatre-vingts Européens. Nous devons tout faire pour que les familles européennes ne soient pas mises en danger ou menacées. Jusqu'à ce jour, rien de grave ne s'est produit — nous devons non pas nous en féliciter, mais en être heureux — et cela nous le devons au sang-froid de M. Demar, auquel nous avons rendu hommage ; je puis vous dire que je l'ai moi-même proposé pour la Légion d'honneur, car j'estime, comme vous, qu'il a fait son devoir avec beaucoup de courage...

M. Louis Perrein. Et de sens de l'Etat !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. ... et de sens de l'Etat. Nous avons tout fait pour que la situation ne se détériore pas.

Quant au reste, vous êtes aimable de trouver que j'ai au moins une qualité, qui serait reconnue par l'Académie française — j'espère que M. Schumann acceptera de donner son aval.

M. Maurice Schumann. Assurément.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Mais, comme vous, je pense que la question n'est effectivement pas de régler ce problème en honnête homme. Cependant, il y a un point sur lequel effectivement je ne transige ni avec les autres, ni avec moi-même : le respect de l'autre. Il faut que nous imposions, de part et d'autre, cette reconnaissance de la dignité de tous les hommes.

Monsieur Pasqua, je voudrais vous poser une question et j'aimerais entendre votre réponse. Etes-vous d'accord avec les termes de la plate-forme de discussion de Nainville-les-Roches ?

M. Pierre Matraja. Bonne question !

M. le président. Nous n'en finirons jamais avec ce débat !

Vous avez donc la parole, monsieur Pasqua.

M. Charles Pasqua. Je n'ai pas à me déterminer en fonction de la plate-forme que le Gouvernement avait établie lors de cette réunion.

Le point de vue que j'exprime est très simple : il n'y a pas de différence, en Nouvelle-Calédonie, entre les devoirs et les droits des membres des diverses communautés. Qu'ils soient Français d'origine européenne, qu'ils soient Wallisiens, Futuniens, Tahitiens ou qu'ils soient Mélanésiens, ils ont les mêmes devoirs et les mêmes droits, conformément à la Constitution de la République française. Voilà ma réponse. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, je suis tout à fait satisfait. Cela prouve que si vous aviez à vous prononcer sur la déclaration de Nainville-les-Roches vous répondriez positivement, car c'est dans cet esprit que nous avons discuté pendant cinq jours à Nainville-les-Roches !

M. Charles Pasqua. Me permettez-vous de vous interrompre un court instant, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Pasqua, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Charles Pasqua. Je ne voudrais être désagréable envers quiconque, mais cette affaire est probablement plus importante que beaucoup d'autres.

Moi, je veux bien tout ce que l'on veut, monsieur le secrétaire d'Etat. Je veux bien que l'on dialogue, je veux bien que l'on discute, je veux bien que l'on pousse les conversations le plus loin possible pour essayer de ramener les gens à la raison... Tout cela, je le comprends parfaitement, je dirai même mieux : c'est le devoir du Gouvernement, personne n'en discuterait.

Mais, en réalité, vous êtes devant une tout autre situation. Allez-vous dialoguer avec des gens qui refusent de dialoguer avec vous ? Allez-vous dialoguer avec quelqu'un dont la seule forme de discussion consiste à brandir une hache et à dire : « Mettez donc votre tête sur le billot » ? Car telle est bien la façon de dialoguer de certains de vos interlocuteurs. Viendra un moment où vous serez obligés de décider, car gouverner, c'est décider. Vous ne pourrez pas faire autrement !

M. le président. Poursuivez, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Je ne voudrais pas que ce débat donne l'impression que certains défendent une communauté et que d'autres défendent une autre communauté.

M. Louis Perrein. Très bien !

M. Charles Pasqua. Non ! M. Ukeiwé est membre de notre groupe, et il est mélanésien !

M. Roger Romani. Nous défendons toutes les communautés de la Nouvelle-Calédonie.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Nous sommes effectivement ici pour défendre toutes les communautés. C'est pourquoi je voudrais vous rappeler le point 3 de la plate-forme de Nainville-les-Roches : « Favoriser l'exercice de l'autodétermination » — et ce droit à l'autodétermination a été reconnu à l'Assemblée nationale par M. Messmer !...

M. Charles Pasqua. Nous ne discutons pas !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. « ... c'est une des vocations de la France qui doit permettre d'aboutir à un choix. Il faut préparer cette démarche vers l'autodétermination, qui sera le fait du peuple calédonien, définie par la logique ci-dessus admise, lorsqu'il en ressentira la nécessité. »

« Pour préparer cette démarche, chacun est conscient qu'il faut élaborer un statut d'autonomie interne qui sera spécifique, qui sera évolutif et qui marquera donc une phase de transition en prenant en compte les données politiques et économiques, car il n'y aura de développement économique qu'avec la stabilité politique. »

C'était en juillet 1983. Entre-temps, nous avons élaboré un texte de loi. La ligne politique du Gouvernement est contenue dans ce texte de loi. La finalité — nous l'avons déjà dit, car c'est également inscrit dans le texte de loi — réside dans un scrutin d'autodétermination en 1989. Nous avons élaboré scrupuleusement, et en accord avec tous, un statut. Nous en avons fixé le début et la fin, puisqu'il est évolutif et transitoire, et nous avons marqué un point de rencontre, à savoir l'année 1989. Qu'on ne dise donc pas qu'il y a improvisation ou que rien n'a été préparé ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

Mme Rolande Perlican. Le groupe communiste s'abstient.
(*Ces crédits ne sont pas adoptés.*)

II. — Départements d'outre-mer.

ETAT B

M. le président. « Titre IV, moins 13 417 593 francs. »
Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix les mesures nouvelles figurant au titre IV.

Mme Rolande Perlican. Le groupe communiste s'abstient.
(*Ces mesures nouvelles ne sont pas adoptées.*)

ETAT C

M. le président. Titre V : « Autorisations de programme, 39 316 000 francs. »

« Crédits de paiement, 23 590 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

Mme Rolande Perlican. Le groupe communiste s'abstient.
(*Ces crédits ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Titre VI : « Autorisations de programme, 350 604 000 francs. »

« Crédits de paiement, 159 530 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

Mme Rolande Perlican. Le groupe communiste s'abstient.
(*Ces crédits ne sont pas adoptés.*)

M. Daniel Millaud. Le sénateur de Polynésie française a voté pour.

Motion d'ordre.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Monsieur le président, depuis ce matin, je veille au bon déroulement de nos débats. Plusieurs sénateurs m'ont demandé quand sera examiné le budget annexe des P.T.T., dont la discussion est prévue pour une durée de quatre heures quarante-cinq.

Il est dix-sept heures quarante. Certains pensent qu'il n'est pas possible de continuer le débat dans la soirée et qu'il vaudrait mieux le reporter à samedi ou dimanche prochain. Cette solution présenterait de graves inconvénients, notamment pour le rapporteur spécial, M. Louis Perrein, qui sera en voyage dans un territoire lointain.

La situation est simple. Ou nous commençons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications dès la fin du débat sur les départements et territoires d'outre-mer et le continuons en séance de nuit ; ou nous décidons d'en reporter la discussion à un autre jour.

Je souhaite que le Sénat se prononce dès maintenant.

M. le président. Tout d'abord, je vous prie, monsieur le ministre des postes et télécommunications, de bien vouloir excuser le Sénat pour le retard qu'il a pris dans son emploi du temps, car le débat sur le budget des départements et territoires d'outre-mer aurait dû se terminer vers treize heures.

S'agissant du budget annexe des P.T.T., sa discussion sera certainement plus longue que prévu, d'après les informations qui m'ont été données.

Plutôt que de poursuivre son examen un dimanche soir en séance de nuit, je ferai deux propositions : ou bien nous commençons la discussion cet après-midi et l'arrêtons à vingt heures, ou bien nous décidons de reporter l'examen de ce budget à un autre jour.

M. Louis Perrein. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Perrein.

M. Louis Perrein. Monsieur le président, je demande au Sénat de poursuivre la discussion du budget annexe des postes et télécommunications jusqu'à son terme. Un certain nombre de nos collègues ont pris des dispositions pour assister aujourd'hui à ce débat. Si nous le reportons à dimanche prochain, ils seront obligés de modifier leur emploi du temps.

M. le président. Je comprends parfaitement votre observation, monsieur Perrein, mais je me permets de vous faire remarquer que la discussion du budget annexe des postes et télécommunications serait reportée non pas à dimanche prochain, mais à samedi prochain.

M. Louis Perrein. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Perrein.

M. Louis Perrein. Cela revient au même, monsieur le président. Nous sommes presque tous ici représentants de collectivités locales. Le samedi, comme le dimanche, nous sommes présents dans nos circonscriptions.

Au nom de beaucoup de mes collègues, j'insiste pour que nous terminions l'examen de ce budget cette nuit.

M. le président. Je vous rappelle, monsieur Perrein, que, demain matin, à neuf heures quarante-cinq, nous avons un ordre du jour précis.

M. Louis Perrein. Je suis persuadé que nos collègues feront preuve d'une grande discipline. Si nous sommes passionnés par le débat, nous saurons limiter nos interventions. En tout cas, le rapporteur spécial en prend pour sa part l'engagement.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P.T.T. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Monsieur le président, de toute façon, je m'en remettrai à la sagesse de votre Haute Assemblée. Auparavant, je tiens à formuler une observation, quant à la volonté exprimée par M. Perrein de terminer ce débat.

Compte tenu de l'importance de mon budget et du fait que la discussion pourrait être plus longue que prévu, comme l'a fait remarquer M. le président, nous risquons d'aboutir en cette nuit de dimanche à lundi à un vote qui aura perdu une grande part de sa signification. Je dis cela par respect pour les sénateurs.

A l'Assemblée nationale, où la discussion s'est déroulée un lundi, on a presque accusé le Gouvernement de vouloir se dérober à un ample débat, ce qui n'était, bien entendu, pas dans son intention.

Monsieur le président, comme vous l'avez proposé, je souhaiterais que nous poursuivions l'examen de mon budget jusqu'à vingt heures et que nous reportions la suite du débat à une date ultérieure.

M. le président. La suggestion de M. le ministre paraît sage.

M. Louis Perrein. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Perrein.

M. Louis Perrein. Monsieur le président, nous sommes nombreux à vouloir mener la discussion jusqu'à son terme.

Monsieur le ministre, votre suggestion vous honore, mais je suis persuadé que nous sommes assez de sénateurs intéressés par le budget des P.T.T. pour achever la discussion.

Je souhaite, monsieur le président, que le Sénat soit consulté sur ce point.

M. le président. Monsieur Perrein, j'attire votre attention sur le fait que nous avons séance demain matin à neuf heures quarante-cinq avec un ordre du jour précis et que nous ne devons pas prendre le risque de le décaler.

Compte tenu de nos impératifs, la proposition de M. le ministre me paraît justifiée. M. Perrein, lui, a fait une autre proposition.

Dans un premier temps, donc, je consulte le Sénat sur la proposition de M. le ministre, qui consiste à commencer et à poursuivre l'examen du budget annexe des postes et télécommunications jusqu'à vingt heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La question est maintenant de savoir si, comme le propose M. Perrein, nous poursuivrons le débat jusqu'à son terme en séance de nuit.

M. Etienne Dailly. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dailly, sur l'ordre du jour. (*Protestations sur certaines travées.*)

M. Etienne Dailly. Je voudrais dire un seul mot pour clarifier les choses avant le vote. (*Rires.*) Il est bien entendu que, si nous votons contre le renvoi et pour la poursuite du débat sur les P.T.T., nous le mènerons jusqu'à son terme, car il doit se dérouler sans interruption, sauf pour dîner, bien entendu.

Par conséquent, nous souhaitons qu'à l'issue du vote sur le budget des D.O.M. - T.O.M. nous commençons l'examen du budget des P.T.T. pour le poursuivre en séance de nuit jusqu'à son terme. (*Applaudissements et sourires sur de nombreuses travées.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Cela fait un quart d'heure que nous en discutons, monsieur Dailly !

M. le président. Je vous demande un peu de calme, mes chers collègues, car nous sommes en train de perdre du temps !

M. Charles Pasqua. Nous n'avons pas encore achevé le débat sur les D.O.M. - T.O.M. !

M. le président. Si vous ne vous calmez pas, je serai contraint de suspendre la séance.

Cela dit, il ne nous est pas possible — M. Dailly le sait bien — de poursuivre l'examen du budget des P.T.T. demain matin, puisque la conférence des présidents a décidé que nous respecterions désormais l'ordre du jour qui a été fixé. Par conséquent, la suite de l'examen du budget des P.T.T. ne peut être renvoyée qu'à samedi prochain.

Le Sénat ayant décidé de poursuivre cette séance jusqu'à vingt heures, la question est maintenant de savoir si la séance sera reprise à vingt-deux heures.

M. Dominique Pado. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pado.

M. Dominique Pado. Monsieur le président, je m'adresse à vous et à M. Bonnefous, qui est le grand ordonnateur des débats budgétaires. Si nous terminons l'examen du budget des P.T.T. à deux heures du matin, à quelle heure reprendrons-nous la séance, demain ?

M. Etienne Dailly. Neuf heures plus tard !

M. le président. A onze heures, mais nous reporterions alors le problème demain, sur un autre budget.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec les propositions qui viennent d'être faites. Nous ne pouvons pas reporter la discussion de ce budget à demain matin, car nous devons entendre d'autres ministres, qui ont eux aussi des engagements. Si nous devions procéder à de tels reports, ce que nous avons eu tant de mal à établir deviendrait caduc.

En vérité, notre choix est simple, en dépit de ce que vient de dire notre collègue M. Dailly, qui a apporté sa bonne humeur à ce débat mais qui n'a peut-être pas suivi l'intégralité de la présente discussion. (*Sourires.*)

M. Etienne Dailly. J'étais dans mon bureau, où j'écoutais mon « perroquet ».

M. le président. Nous ne vous demandons pas d'alibi, monsieur Dailly ! (*Rires.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Notre choix est simple : ou nous achevons ce débat ce soir avant minuit ou nous reportons à samedi l'examen du budget des P.T.T. ; mais nous prenons alors le risque, mes chers collègues que d'autres budgets, notamment la fin de la discussion du budget de l'agriculture, soient également reportés, ce qui poserait d'autres problèmes.

Nous ne pouvons pas, en tout cas, terminer le budget des P.T.T. ce soir à n'importe quelle heure et reporter tous les autres budgets, car cela entraînerait un désordre épouvantable. Demain, nous avons des débats très importants et M. Bérégovoy doit venir personnellement.

M. le président. Pour ma part, je reprends la proposition qui avait recueilli l'accord de M. le ministre des P.T.T. : le Sénat a décidé de siéger jusqu'à vingt heures, et il nous est proposé de renvoyer à samedi la suite du débat sur les P.T.T. Mais M. Perrein, qui est le rapporteur spécial de ce budget, demande que l'on achève le débat cette nuit. C'est sur cette dernière proposition que je vais consulter le Sénat.

M. Charles Pasqua. Très bien !

M. Etienne Dailly. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dailly.

De nombreux sénateurs sur toutes les travées. Aux voix ! Aux voix !

M. Etienne Dailly. Tout d'abord, je répondrai à M. Bonnefous que c'est bien parce que j'ai entendu tout le débat sur mon « perroquet » que j'ai gagné l'hémicycle. J'ai, en effet, une proposition à faire. Je pense foncièrement qu'il n'est pas possible de scinder le débat du budget des P.T.T.

M. Raymond Bourguin. Absolument !

M. Etienne Dailly. Par conséquent, ou bien nous le commençons dès que nous aurons achevé l'examen du budget des D.O.M. - T.O.M. en le menant à son terme, ou bien nous le reportons dans son ensemble à samedi prochain. Je ne souhaite pas — mais je me plierai, bien entendu, à la décision de la majorité — que le débat soit scindé en deux. Certes, dans la mesure où l'examen du budget des P.T.T. se poursuivrait jusqu'à son terme, nous risquerions de lever la séance à deux heures du matin. A ce moment-là, compte tenu du fait que neuf heures d'interruption sont nécessaires entre la séance de nuit et celle du matin, nous ne pourrions reprendre demain à l'heure prévue.

M. Bonnefous a raison de préciser qu'il ne faut pas reporter d'autres discussions, mais j'observe que nous devons examiner demain lundi, en fin de séance, le budget des Monnaies et

médailles et celui de l'Imprimerie nationale. Ma proposition consiste donc à poursuivre ce soir jusqu'à son terme l'examen du budget des P.T.T., puis à reprendre nos travaux neuf heures plus tard, ce qui évidemment nous empêcherait d'examiner en fin de journée le budget des Monnaies et médailles et celui de l'Imprimerie nationale. Dans ces conditions, eux — mais eux seuls — seraient reportés à samedi.

Telle est la solution que je me permets de proposer. (*Applaudissements et rires sur les travées du R.P.R.*)

M. le président. Mes chers collègues, vous semblez oublier les arguments qu'a développés M. Mexandeau en ce qui concerne l'organisation de ce débat !

M. Charles Pasqua. Il n'y a qu'à voter !

M. Raymond Bourguine. Je demande la parole.

De nombreux sénateurs sur toutes les travées. Aux voix ! aux voix !

M. le président. La parole est à M. Bourguine.

M. Raymond Bourguine. Le budget du ministère des P.T.T. est un budget important. Le scinder en trois parties serait manifester un véritable mépris à son égard.

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. Raymond Bourguine. On ne peut pas procéder ainsi avec un budget de cette importance pour l'économie nationale.

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. Louis Perrein. Il faut aller jusqu'au bout !

M. Raymond Bourguine. Il n'est pas possible de commencer la discussion de ce budget et de reporter la fin du débat, car les arguments entendus ce soir seront oubliés samedi. Ce serait mépriser ce budget !

De nombreux sénateurs sur toutes les travées. Aux voix ! aux voix !

M. le président. Mes chers collègues, le Sénat a décidé de poursuivre la séance jusqu'à vingt heures.

Il est proposé que nous poursuivions la discussion du budget des P.T.T. en séance de nuit jusqu'à son terme, au risque de créer de nouveaux problèmes demain matin. Je vous rappelle que cette solution ne recueille pas l'assentiment de M. le ministre délégué chargé des P.T.T.

M. Charles Pasqua. Cela ne fait rien ! (*Sourires.*)

M. le président. Je mets donc cette proposition aux voix.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Maintenant que la décision est prise, mes chers collègues, je vous invite à ne plus perdre de temps pour des questions qui ne figurent pas à l'ordre du jour.

Départements et territoires d'outre-mer (*suite*).

M. le président. Nous en revenons maintenant à l'examen des crédits du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

III. — Territoires d'outre-mer.

ETAT B

M. le président. « Titre IV, moins 13 390 238 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les mesures nouvelles figurant au titre IV.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 21 :

Nombre des votants.....	313
Nombre des suffrages exprimés	212
Majorité absolue des suffrages exprimés.	107
Pour l'adoption	75
Contre	137

Le Sénat n'a pas adopté.

ETAT C

M. le président. Titre V : « Autorisations de programme, 5 297 000 francs. »

« Crédits de paiement, 2 061 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 22 :

Nombre des votants	313
Nombre des suffrages exprimés.....	212
Majorité absolue des suffrages exprimés...	107
Pour l'adoption	75
Contre	137

Le Sénat n'a pas adopté.

Titre VI : « Autorisations de programme, 165 387 000 francs. »

« Crédits de paiement, 90 481 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 23 :

Nombre des votants	310
Nombre des suffrages exprimés	209
Majorité absolue des suffrages exprimés...	105
Pour l'adoption	75
Contre	134

Le Sénat n'a pas adopté.

Mes chers collègues, nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

Budget annexe des postes et télécommunications.

M. le président. Conformément à la décision qu'il a prise, le Sénat va examiner maintenant les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des postes et télécommunications.

M. Raymond Bourguine. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Bourguine.

M. Raymond Bourguine. Tout à l'heure, au cours du débat sur le budget des départements et territoires d'outre-mer, notre collègue M. Ramassamy a tenu des propos sur lesquels je voudrais qu'il nous apportât quelques apaisements, car je les ai sans doute mal compris...

M. le président. Monsieur Bourguine, veuillez m'excuser, mais ce débat est terminé. Si vous me demandez la parole pour un fait personnel, je ne pourrai vous la donner qu'en fin de séance.

M. Raymond Bourguine. Ce n'est pas un fait personnel ! Cela concerne l'unité nationale !

M. le président. Ce n'est pas un rappel au règlement ! Je vous donnerai la parole cinq minutes avant la suspension de séance.

M. Raymond Bourguine. Je vous remercie, monsieur le président.

M. le président. Mes chers collègues, il est dix-huit heures quinze. Nous allons siéger environ une heure et demie et nous reprendrons la séance après une suspension de deux heures. Nous disposons donc de quatre heures et demie pour examiner ce budget.

Nous pouvons mener à bien nos travaux à deux conditions : que les temps de parole soient respectés et que l'on n'abuse pas des incidents de séance en les faisant durer trop longtemps. Hier, nous avons pu achever dans des conditions honorables un débat qui, normalement, aurait dû durer beaucoup plus longtemps.

La parole est à M. le ministre.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P. T. T. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, voilà la quatrième fois que j'ai l'honneur de venir défendre devant vous le projet de budget annexe des P. T. T. Bien que n'étant pas issu de vos rangs, j'en éprouve — je dois le dire — un plaisir tout particulier. J'ajoute qu'il serait d'ailleurs complet si les sénateurs qui ont participé au vote pour savoir si oui ou non nous allions poursuivre l'examen de ce projet de budget jusqu'à son terme, étaient présents parmi nous ce soir.

Ce projet de budget des P. T. T. pour 1985 a été élaboré dans l'environnement économique général que vous connaissez, et qui est difficile. Notre objectif, vous le savez, est de donner de façon inlassable à notre économie les moyens de s'attaquer aux priorités qui nous aident à surmonter la crise. Cela passe par un surcroît de solidarité, par une gestion saine et rigoureuse, à commencer dans les services publics, par un souci constant de l'équité et du progrès, par une volonté farouche de bâtir aujourd'hui, si possible ensemble, une France plus solide dont nous aurons besoin demain.

A ce point du débat, je n'ai pas l'intention d'explicitier dans le détail chacune des mesures figurant dans ce projet de budget dont l'examen débute avec un certain retard, mais l'actualité nous y contraignait.

Le budget des P. T. T. est le premier budget d'investissements civils de l'Etat. Il concerne un secteur très vaste de l'activité du pays. Son contenu est donc tout à fait significatif d'un grand nombre d'orientations fondamentales retenues par les pouvoirs publics.

S'agissant tout d'abord des recettes, il faut noter qu'elles s'accroissent de façon notable, en particulier aux télécommunications ; les sénateurs et les Français en connaissent bien l'une des raisons dont on a beaucoup parlé, peut-être même un peu trop. J'ai eu l'occasion, voilà deux mois, de venir expliquer devant votre commission des finances pourquoi le Gouvernement avait décidé une augmentation exceptionnelle du prix du téléphone. J'ai également eu l'occasion d'en parler ce midi, sur l'une des chaînes de télévision du service public. Le débat n'est pas clos cependant puisque l'affaire est aujourd'hui portée au contentieux, notamment par l'un d'entre vous. A cet égard, il est important de laisser le Conseil d'Etat donner son avis en toute sérénité. C'est pourquoi j'en viens tout de suite aux dépenses.

Je commencerai par la poste, dont je sais qu'elle est chère à beaucoup d'entre vous, à commencer par le président Bonnefous qui est aussi l'un de mes prédécesseurs et qui m'a demandé, il n'y a pas si longtemps, d'accroître l'effort dans ce secteur de mon administration.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Il pourra constater qu'il a été entendu de même que mon ami Louis Perrein, qui est non seulement le brillant rapporteur spécial de votre commission des finances, mais aussi un ancien haut fonctionnaire des postes.

Vous avez été nombreux, voilà quelques mois, à me faire part de vos préoccupations devant les difficultés d'ordre social rencontrées dans un certain nombre de grands établissements et qui avaient perturbé gravement l'acheminement du courrier.

J'ai dû, dans cette affaire, m'engager personnellement — vous le savez — pour mettre fin à une situation qui devenait insupportable pour les usagers et était préjudiciable pour l'avenir du service public des P. T. T. et de son personnel.

Aujourd'hui, les choses sont rentrés dans l'ordre et la poste française a retrouvé une qualité de service aussi bonne et souvent meilleure qu'avant ce conflit. Tout à l'heure, j'aurai l'occasion de vous fournir des chiffres précis. Bref, après quelques aléas inévitables dans toute entreprise aussi importante, qu'elle soit publique ou privée, la poste française a aujourd'hui retrouvé une bonne santé et un niveau de performance qui la situe au tout premier rang des organisations postales dans le monde. Cela est reconnu partout à l'étranger et cela l'a été, en particulier, publiquement, voilà quinze jours, par l'un de mes collègues du gouvernement allemand ; j'y ai été sensible.

Il me semble, cependant, que la poste doit pouvoir tirer un parti encore meilleur de ses immenses potentialités : des hommes et des femmes nombreux et de bon niveau qu'il faut davantage intéresser à la marche de leur entreprise ; des machines performantes qu'il faut multiplier et parfois faire évoluer ; un réseau de contact avec les usagers qu'il faut résolument moderniser et davantage valoriser.

C'est précisément pour moderniser la poste qu'un accroissement de 16 p. 100 de ses crédits d'investissements vous est proposé pour 1985. Moderniser, cela signifie, bien sûr, continuer selon le schéma prévu l'automatisation des équipements de tri qui devrait bientôt être achevée ; en 1984, l'effort a porté sur Troyes, Blagnac, Brive, Paris - Austerlitz et aussi Paris - gare de Lyon, Mâcon, Lyon pour permettre notamment à nos T. G. V. de bénéficier de structures d'accueil bien adaptées ; 1985 verra l'automatisation de Saint-Lô, Laon, Gap, Auch, Rennes - messagerie, Nice, Pointe-à-Pitre, Argentan, Arras, Niort, Paris - Vaugirard et Saintes.

Dans le domaine des centres de tri comme, d'ailleurs, dans les centres régionaux de chèques postaux ou de la caisse nationale d'épargne — celle de l'oiseau bleu — l'essentiel en ce qui concerne la modernisation a maintenant été fait.

Aussi, c'est désormais sur les bureaux de poste que j'ai décidé de faire porter l'effort principal, un effort qui sera d'une ampleur sans précédent, monsieur Bonnefous.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Tant mieux !

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Le détail du dispositif exceptionnel qui va être mis en place sera arrêté dans un prochain conseil des ministres.

Sachez d'ores et déjà qu'il s'agira, sur une période relativement courte, de rénover un nombre important de locaux, dont il faudra parfois revoir la configuration, d'introduire de façon massive la micro-informatique et la télématique dans le fonctionnement et la gestion des bureaux de poste, de réviser fondamentalement les méthodes de travail et d'améliorer très sensiblement la formation du personnel.

S'agissant des bâtiments, je souhaite que les collectivités locales, comme elles le font d'ailleurs depuis toujours, continuent à s'associer à cet effort qui permettra aux usagers d'être mieux servis et au personnel de bénéficier de meilleures conditions de travail.

M. Roulet, ici présent au banc du Gouvernement, et qui a été nommé mercredi dernier directeur général des postes, aura la responsabilité de mener à bien cette opération à laquelle le Gouvernement tout entier attache la plus grande importance. Il aura aussi à imaginer et à mettre en œuvre, comme il l'a fait pendant sept ans à la direction générale des télécommunications, un véritable plan de déconcentration afin que, progressivement et de plus en plus, les problèmes postaux trouvent leur solution le plus près possible de l'endroit où ils se posent. Ce n'est pas vous, élus locaux pour la plupart, qui contesterez le bien-fondé de cette orientation.

M. Roulet aura avec M. Dondoux, directeur général des télécommunications, également présent, et leurs collaborateurs à développer la coopération de plus en plus nécessaire entre les deux branches de cette administration et à renforcer leur solidarité naturelle.

Il devra enfin négocier avec les syndicats de notre maison, et aussi, bien sûr, avec d'autres ministères, la définition de règles de gestion visant à permettre à la poste de disposer de

moyens d'interventions adaptés aux besoins d'une entreprise dont une bonne part des activités se situe dans le domaine concurrentiel.

Cette discussion sera éclairée par la concertation très fertile menée à tous les niveaux autour du rapport Chevallier dont je vous ai adressé un exemplaire au début de l'été. La synthèse de cette concertation me sera remise dans quelques jours.

En l'occurrence, mon projet, je le dis tout net, a pour objet non pas de tout bousculer mais simplement de permettre aux P. T. T. de bénéficier d'un peu plus d'autonomie sans pour autant, bien entendu, les soustraire ni à la solidarité et à la cohérence indispensable avec l'ensemble des autres secteurs de l'Etat, ni évidemment au contrôle du Parlement.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, je n'en dirai pas plus pour l'instant concernant la poste si ce n'est qu'en 1985 elle présentera pour la première fois depuis bien longtemps un compte d'exploitation excédentaire.

J'en arrive aux télécommunications. Elles ont été portées par une explosion que l'on peut qualifier de formidable, grâce à des projets ambitieux et mobilisateurs. C'est sans doute la raison pour laquelle elles n'ont pas connu les mêmes problèmes d'identité que la poste au cours de ces dernières années.

L'accroissement rapide et considérable du nombre des abonnés au téléphone — plus de 22 millions à la fin de cette année — les perspectives offertes par la télématique, l'élargissement des compétences des télécommunications dans le domaine de la filière électronique et de l'espace, les placent pour 1985 et pour les années à venir au cœur de la bataille pour la nécessaire modernisation de la France.

Quelques esprits chagrins, épris peut-être plus de juridisme que d'efficacité ou d'intérêt général, ont tenté de faire accroire que nous nous engageons dans une sorte de confusion des genres dont les usagers des P. T. T. feraient les frais. Je le dis très nettement : il faut sérieusement nous préoccuper de l'avenir de nos télécommunications car leur domaine d'intervention ne cesse de s'élargir, leur influence sur l'industrie et donc sur le domaine social devient de plus en plus grande. C'est à cette évolution et aux problèmes qu'elle pose que nous devons répondre.

La proposition du Gouvernement dans ce domaine pour 1985 consiste à poursuivre, conformément aux prévisions de la charte de gestion, l'investissement dans les secteurs que l'on pourrait qualifier de traditionnels. Notre capacité d'investissement, je le répète, est restée intacte dans ce domaine.

Ainsi, 31 milliards de francs seront consacrés au développement du réseau téléphonique ; en pourcentage, environ 90 p. 100 des foyers sont désormais raccordés et 50 p. 100 de notre réseau est électronique. Je me plais à insister sur ce pourcentage car dans les pays qui nous sont souvent cités en exemple dans le domaine industriel — la République fédérale d'Allemagne, les Etats-Unis ou le Japon par exemple — ce taux est aujourd'hui à peine supérieur à 5 p. 100 pour le téléphone « numérisé » — ce qui signifie, en raccourci, électronique — contre 50 p. 100 en France ! Aucun pays au monde — en dehors du nôtre — ne dépasse 10 p. 100 de réseaux électroniques. Il convenait, je crois, de le rappeler.

Au-delà de cette amélioration quantitative — elle est d'ailleurs bientôt terminée — et qualitative des lignes principales de notre réseau téléphonique, il faut observer la mise en place et la poursuite des programmes nouveaux : ainsi, le programme télématique décidé en juillet 1981 se poursuit avec comme application, d'une part, l'annuaire électronique pour les P. T. T. et, d'autre part, pour le secteur public, comme pour le secteur privé, le développement de centaines et de centaines de nouveaux programmes et de nouveaux services.

Par ailleurs, le développement des réseaux câblés en fibres optiques, dont le projet a été décidé en novembre 1982, se poursuit de façon rigoureuse, conformément aux prévisions.

Nous assistons également au développement du programme dit de « monétique » c'est-à-dire la carte à mémoire et ses applications, notamment dans le domaine du courrier électronique ou de la monnaie électronique.

L'actualité, vous le savez, est remplie d'informations qui concernent le piratage de distributeurs de billets en série ou encore d'un appareil destiné à filtrer les abonnés à la nouvelle chaîne, j'entends la quatrième chaîne de télévision. Disons-le tout net : lorsque la carte à mémoire sera généralisée, ce genre d'incidents ne sera plus possible.

Nous sommes encore dans une période transitoire. Les technologies que nous utilisons deviendront obsolètes dans quelques années, je pense à la carte magnétique et aux décodeurs, purement mécaniques ou électromécaniques.

Dans tous ces domaines, contrairement à ce qu'il m'arrive de lire ou d'entendre ici ou là, notre capacité d'investissement est maintenue, voire accrue. Je me propose, au cours du débat, de vous donner des indications si vous le souhaitez.

A ces 31 milliards de francs d'investissements viendront s'ajouter 7 milliards de francs destinés à renforcer la responsabilité des P. T. T. dans le domaine de la filière électronique — responsabilité qui m'a été confiée le 1^{er} janvier de cette année — et à étendre sa participation aux activités de l'espace. N'oublions pas que 1984 a été l'année du lancement de Télécom 1 et que son frère jumeau sera lancé dans quelques mois, en 1985.

Il s'agit là de deux secteurs déterminants pour l'avenir des P. T. T. et dont, par conséquent, nous ne saurions nous désintéresser. Sur ce point et s'agissant en particulier de la filière électronique, il est clair que les grands programmes des P. T. T. ont un effet d'entraînement majeur pour l'ensemble des entreprises de la filière électronique.

A l'issue du dernier conseil des ministres, nous rappelions que ce secteur croissait aujourd'hui au rythme de 8 p. 100 contre 3 p. 100 par an voilà quelques années.

Les télécommunications de demain, ce sera, chacun le sent bien, en plus de la téléphonie traditionnelle, la téléphonie d'entreprise, la télématique et puis l'espace.

Ce bloc d'investissements, d'un niveau considérable, sera autofinancé à concurrence de 78 p. 100, alors que cette année, en 1984, le pourcentage d'autofinancement n'était que de 70 p. 100. Cela signifie que les dispositions sont prises pour limiter à un niveau raisonnable le montant d'une dette que les fluctuations anarchiques du dollar font évoluer d'une façon qui n'est pas totalement satisfaisante.

Les P. T. T. doivent être une administration qui vit à l'avant-garde de son temps, un organisme d'Etat exemplaire qui, loin de se fermer sur lui-même, doit s'ouvrir à d'autres missions pour mieux préparer l'avenir.

Les P. T. T., ce ne sont pas seulement des machines et des matériels, je ne l'oublie pas pour autant. Ce sont encore 460 000 femmes et hommes qu'il faut intéresser, motiver et qui, au même titre que les usagers — c'est-à-dire l'ensemble de la nation — doivent bénéficier d'une partie des gains de productivité dégagés par leur entreprise.

C'est précisément grâce à ces gains de productivité que quelques aménagements ont pu être apportés à la durée hebdomadaire du travail, conformément aux orientations définies par le Président de la République en 1981 et précisées depuis par le Gouvernement. Ce sont aussi ces gains de productivité réalisés, tant à la poste qu'aux télécommunications, qui m'ont permis d'obtenir cette année quelques mesures tout à fait significatives en faveur du personnel.

Je pense notamment — vous, élus locaux, y serez certainement sensibles — aux receveurs-distributeurs. Je veux insister sur le sort de cette catégorie de personnels à laquelle je m'intéressais déjà lorsque j'étais parlementaire. Devenu ministre des P. T. T. par la suite, j'avais pris l'engagement moral, en quelque sorte, de faire aboutir la revendication de ces personnels qui sont indispensables à la vie de nos communes, notamment de nos bourgs ruraux. Ils revendiquaient en effet depuis vingt-huit ans une amélioration de leur classement. Eh bien ! Ce reclassement de la catégorie C à la catégorie B est aujourd'hui inscrit au projet de ce budget de 1985. Cette mesure, qui doit s'étaler sur trois ou quatre ans et qui concerne 3 000 fonctionnaires — au rôle éminent, au travail difficile certes, mais précieux car avec le secrétaire de mairie, ils sont souvent les derniers représentants de l'administration dans la commune — leur permettra de commencer à obtenir satisfaction pour une revendication formulée depuis plus d'un quart de siècle !

Une autre catégorie, celle des conducteurs de travaux des lignes, a particulièrement œuvré pour le développement du réseau téléphonique. Ces personnels voient également leurs perspectives de carrière s'améliorer.

En outre, 10 000 auxiliaires vont être titularisés à compter du 1^{er} janvier 1985 conformément aux engagements pris par le gouvernement d'union de la gauche. A ceux qui regretteraient que cette titularisation intervienne en catégorie D et non pas en catégorie C, je dirais que mieux vaut sans doute une bonne titularisation en D sur place — point important pour ceux qui comptent déjà des années de fonction — qu'un accès à la catégorie C subordonné à de difficiles déplacements — synonymes parfois d'« expatriation » — entre les lieux habituels de travail et de vie.

Enfin, 4 500 emplois seront transformés, pour la plupart en emplois de niveau supérieur, ce qui facilitera les conditions d'avancement et ce qui renforcera par ailleurs les moyens en personnel d'encadrement.

Nous devons désormais insister — je le disais ici même, voilà presque un an — plus sur un effort qualitatif en faveur du personnel que sur un effort quantitatif. Dans un projet général de rétention des emplois publics, les P.T.T. — je ne l'oublie pas — ont payé leur écot pour une part modeste qui est de 2 000 emplois. Je voudrais insister sur l'acquis qualitatif qui, à mes yeux, est bien supérieur.

Un effort particulier a pu être fait pour les 180 000 agents du service général dont la prime de rendement a pu être revalorisée, dès cette année et de façon substantielle, grâce là aussi à des gains de productivité.

Il reste plus de 460 000 emplois de titulaires — 480 000 au total — et 2 000 emplois qui sont supprimés dans le projet de budget ne doivent pas faire oublier les 26 000 créations que j'ai obtenues depuis 1981 et qui ont permis à la fois d'améliorer la qualité du service public, de développer de nouveaux droits pour le personnel et d'adoucir ses conditions de travail.

Voilà, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, ce qui me paraît être l'essentiel dans ce projet de budget des P.T.T. pour 1985. C'est un budget important, on le rappelait tout à l'heure, pour l'avenir de la nation, l'avenir de son industrie, l'avenir de son emploi et c'est pourquoi je souhaite que vous le votiez. C'est un budget équilibré, économiquement sain, un budget d'équité, un budget pour l'avenir. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des finances, après avoir examiné le projet de budget des P.T.T., le 8 novembre dernier, a décidé de rejeter l'ensemble des crédits de votre ministère, monsieur le ministre.

Pourtant ce budget s'élève à 168,9 milliards de francs en net — c'est-à-dire sans tenir compte des prestations entre les branches d'exploitation — soit 8,5 p. 100 de plus par rapport au total des crédits ouverts en 1984 et plus que le taux d'inflation prévisible en 1985. Je note que le budget de l'Etat n'augmentera, lui, que de 6 p. 100. Mais il est clair que l'élaboration de ce budget relève d'une technique et de préoccupations financières que peuvent justifier la persistance de la crise économique et la politique de rigueur maintenue par le Gouvernement.

Des critiques seront donc formulées car il appartient au Parlement, et singulièrement à la Haute Assemblée, d'apprécier objectivement les textes qui lui sont soumis.

C'est ainsi que l'on peut enregistrer avec satisfaction que, globalement, la productivité fait un bond spectaculaire. Les charges de personnel ne représentent plus que 38 p. 100 des dépenses de fonctionnement contre 43,1 p. 100 en 1984 et 48,2 p. 100 en 1981, lorsque vous avez pris ce ministère, monsieur le ministre. Les crédits proposés sont en augmentation de 6,9 p. 100 par rapport à l'an dernier. Ils incluent un ensemble de mesures de reclassement, insuffisantes au regard des revendications syndicales, mais significatives.

C'est ainsi que la commission des finances a enregistré, comme beaucoup de nos collègues, l'amorce de la réforme du statut des receveurs-distributeurs. Un nouveau grade de receveur rural sera créé. Nous souhaitons, monsieur le ministre, que l'effort soit poursuivi, et notamment que les délais prévus pour l'achèvement de la réforme soient écourtés dans toute la mesure du possible.

La suppression de 2 000 emplois pose le problème du maintien de la qualité du service public, notamment dans les zones de nouvelle urbanisation. Le redéploiement des moyens en personnel n'en est que plus nécessaire. Il ne peut se faire, monsieur le ministre, qu'en concertation avec les organisations professionnelles, les usagers et les collectivités locales concernées.

Nous avons noté que la contraction prévue des effectifs prend néanmoins en compte, à la poste, un accroissement du trafic prévisible de 2,6 p. 100 pour le courrier, de 3,6 p. 100 pour le nombre des opérations financières et, aux télécommunications, la construction de 1 million de lignes principales et de 25 000 nouveaux circuits interurbains.

Les crédits d'investissement et de modernisation restent élevés, malgré une faible décélération, concrétisant la volonté du Gouvernement de poursuivre sa politique de modernisation.

La poste voit ses crédits majorés de 16 p. 100 par rapport à 1984. La modernisation affectera les services d'acheminement et de traitement du courrier et les guichets des bureaux de poste, qui seront équipés de micro-ordinateurs. La rénovation des immeubles anciens devrait être accélérée, la construction de nouveaux bureaux dans les zones péri-urbaines reprise à un rythme convenable.

On note avec intérêt que les crédits pour la recherche et l'innovation augmentent de 84 p. 100 ; le développement de la carte à mémoire et du courrier électronique devrait bénéficier de cet effort financier important.

Cependant, cet effort financier, que vous venez, monsieur le ministre, d'accompagner par un renouvellement des cadres à la direction générale des postes nous paraît insuffisant si de nouvelles raisons d'espérer ne sont pas offertes aux postiers.

La réforme des services de tri, le récent rapport Chevallier, maintenant la nomination d'un ingénieur général des télécommunications, aussi brillant soit-il, à la tête de la direction générale des postes sont autant de traumatismes qui ont amplifié une crise de confiance déjà ancienne.

Dès 1977, je lançais moi-même un cri d'alarme dans le journal *Le Monde* en intitulant mon article : « La poste à la dérive ? »

Tous vos efforts, monsieur le ministre, pour redonner vigueur à un corps bien affaibli en 1981 lorsque vous avez pris vos fonctions n'ont, hélas ! pas totalement été couronnés de succès.

Certes, la poste n'est pas aussi malade qu'on veut bien le dire, mais elle n'est pas tout à fait aussi bien portante qu'on voudrait le faire croire. L'innovation consistera sans doute à redonner confiance aux postiers et une nouvelle raison d'espérer à la poste.

Cette année, les télécommunications paraissent légèrement défavorisées. Ses crédits d'équipement n'augmentent que de 4,8 p. 100 contre 9,8 p. 100 en 1984. Ils ne représentent plus que 90,3 p. 100 du total des engagements prévus, contre 91,4 p. 100 en 1984. Apparemment s'amorce un nouvel équilibre entre les volumes de crédits d'équipement affectés aux deux branches d'exploitation.

Dans les écritures, on note une importante innovation concernant les télécommunications. Si, comme l'an dernier, la direction générale prend en charge la filière électronique — plus 797 millions de francs par rapport à 1984 — et les apports de fonds propres aux industries électroniques — plus 100 millions de francs par rapport à 1984 — on voit cette année apparaître une nouvelle inscription budgétaire de 3 421 millions de francs pour le Centre national d'études spatiales.

La commission des finances est préoccupée par cette nouvelle responsabilité de votre ministère, monsieur le ministre.

Si, *a priori*, on peut concevoir l'intérêt que vous pouvez avoir au bon lancement des satellites de télécommunication et de télévision — nous nous sommes tous réjouis, mes chers collègues, des pleins succès d'Ariane III — on peut s'interroger sur l'orthodoxie financière des transferts de crédits de votre ministère au ministère de la recherche.

En définitive, cela signifie que les P.T.T. vont supporter le poids de la recherche spatiale, soit par l'autofinancement, soit par les charges d'emprunt.

Toujours dans le domaine des télécommunications, la commission des finances a fortement regretté que 2 200 millions de francs soient reversés au budget de l'Etat en application de la charte de gestion des télécommunications. Elle fait remarquer que cette contribution avait été qualifiée de « provisoire » en 1982.

Autre innovation dans ce projet de budget qui intéresse les comptes des télécommunications, le transfert de 3 500 millions de francs au profit du budget de fonctionnement de la poste.

Cette solidarité entre les deux branches de l'exploitation est certes louable en soi, mais cela fait beaucoup d'efforts demandés aux télécommunications dont les recettes s'accroissent de 20,3 p. 100 par rapport à 1984, à la suite des fortes augmentations des tarifs du téléphone et d'une croissance supposée du trafic en 1985.

Au passage, monsieur le ministre, mes chers collègues, je pense que c'est un abus de langage de parler des taxes des postes ou des taxes des télécommunications. Il s'agit en réalité de redevances pour services rendus.

Monsieur le ministre, nous avons le devoir de nous interroger et de vous interroger sur les éventuels dangers d'un tel budget.

C'est bien de faire participer votre administration à la modernisation du pays par des contributions substantielles à la filière électronique — dont vous avez d'ailleurs la responsabilité — aux capitaux propres des entreprises nationales de l'électronique, au fonctionnement de divers organismes qui concourent à la recherche et aux investissements du C.N.E.S. — centre national d'études spatiales. Le concours financier des télécommunications à la poste resserre certes l'unité des P.T.T.

Mais ne craignez-vous pas que le personnel se décourage ? Les cadres, notamment, ne seront-ils pas démotivés par une ponction trop grande sur les fruits de la productivité ?

La non-rémunération des fonds des chèques postaux mis à la disposition du Trésor est un grave retour en arrière. Certes, l'argent des déposants n'est pas la propriété de la poste. Mais la gestion des chèques postaux, malgré les énormes gains de productivité de ces dernières années, est onéreuse. En ce temps de rigueur, on aurait compris une diminution des taux de rémunération. La suppression de toute contribution du Trésor à la gestion sera très mal ressentie par le personnel, ce personnel qui, paradoxalement, est obligé de s'adresser au réseau bancaire ou privé pour obtenir des prêts à la construction, alors qu'il participe à la collecte de plusieurs centaines de milliards de francs.

On se demande d'ailleurs, monsieur le ministre, ce qu'il en coûterait à l'Etat et à votre ministère d'autoriser la Caisse nationale d'épargne à accorder des prêts personnels.

Vous ne pouvez, monsieur le ministre, continuer à inciter les personnels des P.T.T. à avoir un comportement commercial offensif, alors que trop de dispositions contenues dans ce projet de budget sont contraires à une gestion industrielle et commerciale.

Certes, les P.T.T. sont avant tout un service public. Qui le nierait ici ? Ce n'est pas le profit au sens traditionnel de ce terme qui guide la politique suivie et annoncée. Mais il y a des contradictions dans cette politique.

Une meilleure productivité est une obligation de toute bonne gestion, qui a pour objectif de rendre le meilleur service aux meilleurs coûts.

Mais prenons garde, je le répète, que le personnel ait l'impression que les gains de productivité soient mal répartis. L'Etat et les usagers doivent en être les premiers bénéficiaires. Les salariés ne peuvent être ignorés dans le partage.

Or il semble que ce projet de budget fasse la part la plus belle à l'Etat.

Le personnel s'inquiète de voir les crédits sociaux fortement affectés par la rigueur et certains reclassements réclamés depuis longtemps encore retardés.

L'usager se pose des questions. L'augmentation des tarifs téléphoniques était-elle totalement justifiée ? La qualité du service n'est certes pas remise en cause pour le téléphone. Mais le câblage du réseau multiservices paraît prendre du retard.

A la poste, si les perturbations dans le courrier semblent se faire plus rares, les mouvements sociaux qui ont accompagné la réorganisation des services d'acheminement ont été mal ressentis par les usagers qui ne comprenaient pas les enjeux en cause.

Plus récemment, la parution du rapport Chevallier sur l'avenir de la poste a ému les organisations professionnelles des P.T.T. et les entreprises de presse, qui y ont vu des projets de désengagement de l'administration dans des secteurs de service public.

Plus généralement, la presse, frappée de plein fouet par la crise économique, proteste contre les augmentations de tarif, même si ces derniers sont conformes aux accords « Laurent ».

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances Très bien !

M. Louis Perreïn, rapporteur spécial. Je ne peux, pour ma part, que redire ce que j'avais énoncé l'an dernier : il est grand temps que l'Etat élabore un système cohérent et juste d'aides à la presse.

La commission des finances a noté que si le ministre des P.T.T. appliquait les accords « Laurent » pour les tarifs, l'Etat, lui, ne semblait pas respecter ses engagements en ne versant que 1 500 millions de francs pour compenser en partie le fonctionnement du service d'acheminement et de distribution de la presse.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, je crois avoir fidèlement rapporté les préoccupations de la commission des finances. Mon rapport écrit explicite l'examen approfondi de ce projet de budget.

Pour conclure, je dirai que l'essentiel de ce document se situe, à mon avis, premièrement, dans une productivité accrue que symbolisent une suppression de 2 000 emplois et les dispositions statutaires pour un meilleur encadrement — vous venez d'ailleurs de l'indiquer ; deuxièmement, dans des mesures — certes, insuffisantes — de transformations d'emplois, dont la création du grade de receveur rural ; troisièmement, dans la non-rémunération des fonds des chèques postaux mis à la disposition du Trésor — et nous le regrettons profondément ; quatrièmement, dans l'extension des charges supportées par les télécommunications — filière électronique, centre national d'études spatiales, participation financière au fonctionnement de la poste ; cinquièmement, dans l'important excédent du compte d'exploitation — plus 93,6 p. 100 par rapport à 1984 — qui, pour la première fois depuis de nombreuses années, montre les comptes de la poste en équilibre, et enfin sixièmement, dans une décélération du recours à l'emprunt grâce à un important autofinancement : plus 89,52 p. 100 par rapport à 1984.

Ce projet de budget des P.T.T., mes chers collègues, appelle certes des critiques. Mais, je le dis solennellement, nous devons rester prudents dans nos conclusions à une époque où des voix s'élèvent, ici ou là, en faveur d'une déréglementation qui poserait inéluctablement le problème de la survie du service public des P.T.T. (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur celles de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. A diverses reprises, monsieur le ministre, vous nous avez indiqué que le budget des P.T.T. était le premier budget d'investissement civil de l'Etat. Permettez-moi de m'en réjouir car c'est à travers votre budget que doivent se mener toutes les actions qui permettront à la France de garder ses chances dans le monde de demain.

Le rapport que j'ai l'honneur de présenter au nom de la commission des affaires économiques et du Plan a surtout examiné votre projet de budget sous cet aspect.

Je reviendrai le moins possible sur les éléments chiffrés que nos collègues pourront trouver aussi bien dans vos documents écrits que dans le rapport de notre éminent collègue M. Perreïn. Je n'en retiendrai que quelques éléments pour illustrer mon propos.

Je parlerai également rapidement de la poste, non pas parce que je veux négliger ce secteur important de votre département ministériel, mais surtout parce que l'essentiel a été dit et parce que la modernisation de la poste se poursuit à peu près selon les prévisions.

Je m'étendrai en revanche plus longuement sur les télécommunications. En effet, elles sont incontestablement le secteur porteur d'avenir de votre ministère par l'importance qu'elles ont dans le domaine de la communication au plus large sens du terme, mais aussi dans celui de l'informatique, et ce que l'on appelle parfois « l'ensemble des hautes technologies ».

J'avais prévu de parler un peu des analyses financières, mais pour gagner du temps je m'en abstiendrai.

J'en viens tout de suite aux principales actions de la poste.

Comme notre collègue M. Perreïn vient de nous le préciser, s'agissant du personnel, la politique prévue pour 1985 s'inscrit dans le contexte économique général, qui implique la contribution des services publics à l'amélioration de la compétitivité de l'économie française.

Votre budget pour 1985 se caractérise par une diminution du nombre des emplois, qui frappe essentiellement la poste : 1 630 suppressions au lieu de 340 dans les télécommunications et trente dans les services généraux.

Je dirai quelques mots de la modernisation des centres de tri.

Au 31 décembre 1983, 57 centres de tri automatique étaient en service dont 44 en première catégorie, c'est-à-dire équipés de matériels très performants pour les opérations tant d'indexation que de tri, et 13 en deuxième catégorie, centres pourvus de machines simplifiées. La quantité d'objets triés à la machine était en augmentation de 12 p. 100 sur 1982.

L'année 1983 a été surtout caractérisée par une importante réorganisation des services d'acheminement, rendue nécessaire par une modification de la structure du courrier qui découle de deux mesures tarifaires : décision gouvernementale de traiter en deuxième catégorie, c'est-à-dire en non urgent, le

courrier administratif, décision qui soulève toujours des protestations parmi les élus des collectivités locales, et, vous le savez bien. Accroissement de l'écart tarifaire entre lettres et plis non urgents.

Il en est résulté un accroissement du nombre des plis non urgents à traiter en jour et, par suite, un réajustement des postes de travail dont certains ont été transférés de nuit en jour. De plus, a été décidée la fermeture des centres de tri la nuit du samedi au dimanche.

Cette réforme, mise en place le 1^{er} octobre 1983, a donné lieu à de vives réactions de la part du personnel, bien que la concertation ait été menée à tous les niveaux et en dépit de la réduction de la durée du travail consécutive à cette réorganisation.

J'en viens au développement des produits nouveaux. Je citerai le service Postéclair — service de courrier électronique par télécopie ou transmission fac-similé, qui s'étend actuellement à plus de 500 points-dépôts. La distribution quasi immédiate est assurée dans 300 villes. Une nouvelle phase d'extension de ce service expérimental est prévue par la mise en service de 200 télécopieurs supplémentaires.

Un autre service nouveau, le service Postexpress — transport et remise rapides dans une zone géographique limitée — a été mis en place à la fin de 1983 dans certaines localités. En Ile-de-France, la zone d'action permet les échanges entre la majorité des villes de la région parisienne. En province, le service est ouvert depuis peu dans les agglomérations les plus importantes.

En ce qui concerne le développement des produits financiers, on peut citer l'adhésion au groupement « Carte bleue ». Les premières cartes ont été délivrées à partir du 15 octobre 1983 à Paris. Au 15 juillet 1984, la poste avait délivré près de 90 000 cartes.

Dans le cadre du lancement de nouveaux produits, un service de change a été progressivement mis en place à partir d'octobre 1983. Afin de compléter cette offre, un service d'achat et de vente de chèques de voyage par correspondance est à l'étude.

En ce qui concerne les applications de la télématique accessibles au public dans les bureaux de poste, on peut citer l'expérience Telem à la recette principale de Nantes. Le service Telem met à la portée du public un terminal de consultation. Les mises en page sont effectuées par la municipalité, d'une part, pour les informations locales et, d'autre part, par les services de la direction de la promotion pour certains renseignements postaux.

L'annuaire électronique se met également en place et je suis très heureux d'indiquer qu'il va être installé en Lorraine dans les toutes prochaines semaines. A l'heure actuelle, un certain nombre de régions en sont déjà équipées.

Dans les lieux publics, la consultation gratuite des banques de données incite les usagers à s'initier à l'usage de la télématique.

Mais, d'une manière plus générale, monsieur le ministre — je conclurai par là les quelques remarques que je souhaitais formuler sur la poste — il faut bien constater que, dans l'esprit du public, la poste ne fonctionne pas comme elle le devrait. Bien des utilisateurs s'en plaignent, qu'il s'agisse des simples usagers, des entreprises ou des collectivités locales.

Vous avez publié des statistiques qui font apparaître une amélioration du délai d'acheminement $J + 1$, qui serait passé de 73,8 p. 100 en 1983 à 77,3 p. 100 en juin 1984. Je ne sais trop comment ces résultats ont été calculés, mais je crois qu'il ne faut surtout pas avoir la malchance de se trouver dans les 22,7 p. 100 restants !

J'en arrive maintenant aux télécommunications. Sur ce sujet également j'avais prévu de parler des crédits eux-mêmes et de l'ensemble des données chiffrées, mais comme nous avons commencé l'examen de ce budget avec quelque retard, permettez-moi d'aborder tout de suite un certain nombre de points qui me tiennent plus particulièrement à cœur.

Tout d'abord, il me semble indispensable de parler du tarif des communications téléphoniques, point qui a été évoqué à l'instant par M. Perrein.

La principale modification concerne la taxe de base du service des télécommunications, qui a été portée par le décret n° 84-736 du 27 juillet 1984 à 0,75 franc; le précédent tarif était de 64,5 centimes en vertu du décret n° 84-313 du 26 avril 1984, lequel avait augmenté de 5 centimes le taux précédent.

Le tarif de la taxe de base du service des télécommunications a donc augmenté de 24,6 p. 100 en l'espace de trois mois.

Selon certaines estimations, ces diverses hausses devraient entraîner une augmentation des recettes d'environ 7 milliards de francs.

Le Gouvernement a justifié cette augmentation en faisant valoir que, dans le cadre de la politique de modernisation industrielle et de maîtrise des équilibres budgétaires, un effort de solidarité devait être demandé aux usagers du téléphone. Il faut rappeler à ce sujet qu'il est déjà exigé d'eux un effort de solidarité en faveur de la poste de 3 500 millions de francs.

Le Gouvernement a fait valoir également que l'augmentation du taux de base de la communication téléphonique s'était accompagnée d'une diminution des frais forfaitaires d'accès au réseau ramenés d'abord de 400 francs à 300 francs puis à 250 francs.

Chacun perçoit aisément qu'il n'y a aucune commune mesure entre le coût du raccordement au réseau, qui n'intervient en principe qu'une fois et celui des communications téléphoniques, lesquelles en raison de leur caractère répétitif représentent une dépense beaucoup plus élevée pour les abonnés, en particulier pour les entreprises.

Mais à côté du caractère anti-économique de cette hausse, c'est surtout le procédé utilisé qui paraît critiquable; il semble en effet qu'en raison de ses majorations répétées la taxe de base ne puisse plus être assimilée à une redevance pour service rendu mais qu'elle soit devenue un véritable impôt, lequel ne pourrait être établi que par la loi. Nous renvoyons donc pour plus de détails aux travaux de la commission des finances, en retenant pour notre part que la hausse du 27 juillet correspond en réalité à une contribution du service public des télécommunications au budget général de l'Etat. Cela apparaît encore davantage si l'on rapproche ce problème de ceux que posent les prélèvements divers sur le budget des télécommunications.

Notre excellent collègue M. Jean François-Poncet, qui a d'ailleurs provoqué cette séance spéciale de la commission des finances cet été, a introduit un recours devant le Conseil d'Etat. Il sera certainement intéressant de voir la suite de cette affaire. Je pense que cela pourrait même mettre en cause la légalité de votre budget, monsieur le ministre.

Malgré cette recette supplémentaire, nous éprouvons les plus grandes inquiétudes relativement au poids des prélèvements supportés par le budget des télécommunications.

En ce qui concerne le fonds de réserve sur résultats affecté aux recettes du budget général, je mentionnerai que c'est en 1982 que le Gouvernement a commencé à ponctionner le budget des télécommunications au profit du budget général et je tiens à rappeler la lettre que vous avez adressée, monsieur le ministre, à ce sujet en octobre 1981 à M. le Premier ministre.

Ce prélèvement exceptionnel a été de 3 200 millions de francs en 1982 et de 2 000 millions de francs en 1983; il a ensuite subi une double mutation: d'abord, le caractère exceptionnel a disparu et le prélèvement est devenu permanent; ensuite, l'appellation de « fonds de réserve » a été substituée à celle de « prélèvement ».

Le fonds de réserve représentera en 1985 la somme de 2 200 millions de francs, au lieu de 2 097 millions de francs en 1984.

Alors que d'autres pays fournissent des efforts considérables en faveur des technologies du futur, nous réduisons les sommes qui pourraient leur être consacrées.

J'en viens maintenant à la contribution au secteur de la filière électronique.

La loi de finances pour 1984 a prévu le transfert de deux chapitres des budgets de l'industrie et de la recherche au budget annexe des P.T.T. Il s'agit du développement de la filière électronique et de la contribution aux apports en fonds propres de l'Etat aux entreprises de cette filière. A cet égard, on peut se poser la question suivante, monsieur le ministre: s'agit-il d'une tentative désespérée pour donner une crédibilité à la loi sur la programmation de la recherche dont les objectifs ne semblent pas tenus?

Pour 1985, la contribution des télécommunications s'élève à 4 067 millions de francs d'autorisations de programme — soit une progression de 16,3 p. 100, dont voici la répartition: 1 700 millions de francs d'apports en fonds propres aux entreprises du secteur de la filière électronique, 2 030 millions de francs au titre d'actions dans le secteur « télécommunications, informatique, bureautique » et 337 millions de francs de concours à trois organismes relevant du budget civil de recherche; l'agence de l'informatique, l'institut national de recherche en informatique et en automatique, le centre d'études des systèmes d'information des administrations.

Le total des crédits de paiement s'élève à 3 811 millions de francs.

En outre, pour 1985, un nouveau chapitre prévoit, parmi les charges exceptionnelles, 183 millions de francs en crédits de fonctionnement au titre de subventions versées aux organismes de recherche et à la filière électronique.

Il faut également citer la contribution aux programmes du centre national d'études spatiales — le C.N.E.S. — et l'évolution de la dette des télécommunications.

Tous les prélèvements qui sont effectués sur le budget des télécommunications aboutissent au même résultat : ils rendent les télécommunications déficitaires et ils accroissent le besoin de financement des P.T.T., donc le recours à l'emprunt. Pour 1985, le besoin de financement est évalué à 17 700 millions de francs dont 5 milliards pour la branche « poste » et 12 700 millions pour la branche « télécommunications ».

Le tableau qui est reproduit dans mon rapport écrit retrace l'évolution de la dette des télécommunications exprimée au taux de change d'origine. Pour avoir la valeur actualisée, il convient d'ajouter environ 13 milliards de francs de pertes de change, de telle sorte que, au 31 août 1984, on arrivait à une dette nette d'environ 110 à 111 milliards de francs qui est constituée, à 40 p. 100, par la dette étrangère.

Pour la seule année 1983, l'évolution la plus basse des pertes de change s'élève à 6 milliards de francs.

Après avoir évoqué les charges qui, depuis trois ans, pèsent progressivement sur votre budget, nous en venons maintenant aux incertitudes concernant la réalisation de certains programmes et, tout d'abord, du vidéotex.

L'opération minitel devait être, voilà quelques années, un grand pari français : il était prévu d'en fabriquer un très grand nombre. Pratiquement tous les abonnés du téléphone devaient en être pourvus. Cela devait entraîner la suppression progressive de l'annuaire en papier et nous assurer une production de masse, à un prix suffisamment bas pour nous permettre de conquérir les marchés étrangers. A l'instar des Japonais, qui ont inondé le monde entier avec leurs magnétoscopes, nous voulions fabriquer des minitels d'une valeur inférieure à 1 000 francs pour les exporter dans le monde entier.

Ce pari, comme beaucoup d'autres, me semble déjà perdu.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur ?

M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de M. le rapporteur pour avis.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Monsieur le rapporteur, pour vous éviter de poursuivre dans une voie trop pessimiste, et uniquement sur le plan de la télématique, je voudrais simplement vous rappeler qu'un projet tel que celui que vous avez décrit existait peut-être dans les limbes, mais que, en 1981, aucune décision n'avait été prise. Vous aviez en effet réussi à effrayer à peu près tout le monde — les représentants des usagers et, surtout, les représentants de la presse écrite — en prévoyant un déversement massif et sans précaution des minitels. Nous avons donc dû rassurer, non seulement les utilisateurs, la presse, mais aussi les professionnels.

A partir de là et sur la base du volontariat pour les usagers, nous avons développé un programme d'implantation télématique qui se poursuit remarquablement. D'ici à la fin de l'année, le nombre des minitels qui seront installés sur le territoire français atteindra 500 000 unités contre 70 000 à 80 000 en Grande-Bretagne et quelques milliers en République fédérale d'Allemagne et dans d'autres pays. Telle est la réalité. Nous n'avons pas pris de retard.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur pour avis.

M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, j'ai simplement dit que le pari consistant à fabriquer des minitels à un prix très compétitif, par exemple au prix qui avait été avancé voilà trois ans, n'était pas tenu.

J'en arrive d'ailleurs à me demander si le minitel, tel qu'il est conçu, correspond véritablement aux besoins. Il me semblait, en effet, être un appareil intermédiaire entre les besoins du grand public, c'est-à-dire les besoins familiaux, et les besoins des professionnels.

Je ne suis pas certain que l'utilisation du minitel par le grand public soit, en moyenne, supérieure à cinq minutes par jour. Il aurait donc peut-être mieux valu trouver une autre

solution du type d'un modem installé sur un appareil de télévision avec un clavier alphanumérique. Cette solution n'aurait pas coûté plus cher puisque l'on disposait déjà de l'écran ; de plus, on aurait également bénéficié et de la couleur et d'un écran de grand format.

J'en arrive à l'utilisation professionnelle. Je me sers moi-même du minitel et je ne trouve pas que ce soit un instrument idéal car il n'est pas fait pour le stockage, la retransmission et l'impression des renseignements. L'utilisation télématique professionnelle, en affaires, se fera grâce aux micro-ordinateurs dotés d'une carte de type Apple-Tell — il s'agit d'une invention française — qui permet de programmer l'heure d'appel, de traiter l'information, de l'imprimer et de la stocker. Je crains que, d'ici à quelques mois, on ne trouve un grand nombre de ces minitels rangés au fond des armoires.

J'en viens maintenant au plan câble. Voilà quinze jours nous avons fêté le deuxième anniversaire de l'annonce du plan câble français. Permettez-moi de vous poser quelques questions, monsieur le ministre. Combien avez-vous installé de câbles pendant cette période ? Combien allez-vous en poser pendant l'année 1985 ? Et, surtout, n'avez-vous pas modifié votre stratégie et vos objectifs ?

Monsieur le ministre, je vous ai entendu dire que vous suiviez rigoureusement ce plan. Je n'ai cependant pas l'impression que les 1 400 000 prises qui ont été annoncées au moment de la mise en place du plan câble soient en voie d'être réalisées pour les années 1983 et 1984.

Faisons le point sur les réseaux à intégration de services.

Citons d'abord la convention Velec-C.G.C.T., groupement auquel est associée la société S. A. T.

L'exécution d'une première convention, qui a été passée à la fin du mois de décembre 1983 et qui portait sur 160 000 prises raccordables et 15 p. 100 de raccordements à commander d'ici au 31 mars 1985, a donné lieu à la signature immédiate de trois marchés portant sur 80 000 prises raccordables — soit 330 millions de francs — et 10 p. 100 de raccordements.

Il s'agit de 25 000 prises pour Montpellier et de 50 000 à 55 000 prises pour Paris, dont 25 000 pour les douzième et vingtième arrondissements et 30 000 pour le quatorzième arrondissement.

Citons ensuite le projet de convention avec L. T. T.

La convention qui a été passée avec L. T. T. à la fin du mois d'août 1984 porte sur 160 000 prises raccordables et 15 p. 100 de raccordements, à commander dans les quinze mois suivants, aux mêmes conditions financières qu'avec la société Velec-C. G. C. T. Elle vise Mantes, Boulogne, Sèvres et Suresnes.

S'agissant des réseaux de raccordements d'antennes collectives à un transport sur fibres optiques, un premier projet applicable aux treizième, quatorzième et quinzième arrondissements de Paris, qui vise 42 000 logements raccordables et quelques milliers de chambres d'hôtels et d'hôpitaux, a été notifié en août en ce qui concerne les équipements de transport sur fibres optiques à la S. A. T. Quant à la distribution, elle a été attribuée à S. A. T.-Tonna et à Portenseigne.

Au total, il semblerait que 180 000 prises raccordables aient été commandées à l'industrie pour un engagement de crédits d'investissement de l'ordre de 600 millions de francs.

Nous nous posons un certain nombre de questions, monsieur le ministre. Quel est l'état d'avancement de ce plan ? A quel rythme se feront les raccordements ? Avez-vous passé avec les diverses villes concernées de simples protocoles, des conventions ou de véritables contrats ?

Quel sera le coût réel de ces raccordements ? Sera-t-il fixé hors taxes ou toutes taxes comprises ? Comment allez-vous régler le problème de la T. V. A. que les télécommunications ne peuvent pas récupérer ? Sera-ce par la filialisation d'une société du groupe France Câble Radio ? Quelle sera la ventilation de ce coût entre votre ministère, les collectivités locales et les utilisateurs ? Quelle part de budget avez-vous prévue pour faire face à vos projets ?

Le mardi 16 octobre 1984, à Cannes, au colloque Vidcom, vous avez déclaré : « Parallèlement, il nous faut conclure les négociations qui portent sur les conditions financières de mise à disposition des capacités de télédistribution des réseaux à ces sociétés par les P. T. T. J'en avais fixé le principe : unicité de tarification quelle que soit la technologie utilisée et alignement du tarif sur la technologie la moins coûteuse. Il reste à préciser diverses modalités et à mettre tout le monde d'accord. J'ai demandé à M. Dondoux, directeur général des télécommu-

nications, de réunir les principaux investisseurs, partenaires des collectivités locales dans ces opérations, et d'aboutir dans un délai maxima d'un mois, de sorte que, avant la fin de cette année, toutes les règles du jeu ayant été établies, nous puissions signer les premières conventions financières avec les collectivités territoriales... »

Le mois est passé, monsieur le ministre. Pouvez-vous maintenant nous donner les résultats de cette concertation ? Si j'en crois le journal *Le Monde*, le tarif doit se situer entre 35 et 50 francs, je suppose hors taxes. Qui paiera la différence avec la technologie la plus chère ? Si toutes les villes ou une partie des villes concernées ne sont pas liées actuellement par de véritables contrats et ne se sont pas engagées sur leur participation financière, peuvent-elles encore se dédire et qu'arrivera-t-il dans ce cas ? Dans ces prix d'abonnement, avez-vous prévu le prix des accessoires tels que les sélecteurs de canaux qui sont indispensables pour rétablir un plan de fréquence en U. H. F. ? D'après ce que j'ai pu voir à Biarritz, il fallait un énorme engin, aussi bien pour les émissions radio que pour chaque magnétoscope, ou pour chaque deuxième ou troisième poste.

Voilà un certain nombre de questions sur lesquelles j'aimerais connaître vos réponses. Mais il en est d'autres, monsieur le ministre !

Je ne parlerai pas aujourd'hui du débat qui oppose les tenants de la fibre optique et ceux du câble coaxial. Je crois d'ailleurs que ce débat est en partie dépassé et ne peut plus nous opposer. Monsieur le ministre, pour Paris, vous avez en effet choisi un système mixte qui allie la fibre optique au câble coaxial, alors que, voilà deux ans, vous annonciez un plan fibre optique uniquement.

Je crains donc qu'à travers ces diverses hésitations nous n'ayons deux retards à combler et que ce handicap soit quasi insurmontable. Je pense au retard que prendra notre plan de câblage, car la France est en crise et les budgets sont en diminution — le vôtre d'abord, monsieur le ministre, même s'il n'est pas en diminution globale. Mais, en raison des nombreuses charges que j'ai évoquées tout à l'heure et que votre budget doit supporter, vous ne disposez plus de la même faculté de manœuvre. Quant au budget des collectivités locales, il devient très important, sinon insupportable, pour les villes.

Je crains que ce plan câble n'aboutisse finalement que trop lentement et que nous ne soyons condamnés, parmi les pays industriels, les pays occidentaux, à être l'un des derniers pays à pouvoir disposer d'un réseau susceptible de mettre à la disposition des Français tous les programmes des satellites et de la télévision de demain.

Ce retard a une deuxième incidence : nous n'arrivons plus assez vite à une production de masse qui permette de vendre la fibre optique, très rapidement à un prix bas et compétitif. Cela est d'autant plus vrai que, si nous disposions en matière de fibre optique, technologiquement, d'une quelconque avance sur les Américains par exemple, voilà encore deux ou trois ans, j'ai très nettement l'impression qu'ils sont maintenant beaucoup plus avancés que nous et que nous aurons du mal à pouvoir fabriquer et poser des réseaux en fibre optique à des prix aussi bas que les leurs, car eux produisent massivement.

On peut d'ailleurs se demander si ce retard n'est pas partiellement voulu, s'il n'arrange pas quelque peu votre stratégie ou celle de la direction générale des télécommunications, qui tend à instituer un véritable monopole, à travers la loi portant organisation des services publics des télécommunications que vous avez fait adopter cet été par le Parlement.

On se rend parfaitement compte que la direction générale des télécommunications cherche à réaliser, à l'instar de ce qui s'est fait dans le temps pour les ponts et chaussées, pour les routes et les ponts, un véritable monopole sur les voies de communication électronique. Et, pour justifier ce monopole, il faut plaider les technologies les plus élevées, les plus avancées, celles que l'on ne peut pas confier à quelqu'un d'autre et dont seule la D.G.T. peut, prétend-elle, assurer la pose de la maintenance, ce qui lui donne en fait un monopole sur tout ce qui est transportable, qu'il s'agisse des signaux d'ordinateurs, de la télématique, du téléphone ou même de la télévision par câble.

C'est ce choix qui entraînera probablement la perte des possibilités et des créations d'emplois qui, autrement, pourraient se faire en nombre important.

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, que vous connaissez très bien, puisqu'il dirige le centre mondial de l'informatique qui dépend en partie, du moins financièrement, de votre ministère, déclarait déjà, voilà plusieurs années, que dans les sociétés

nouvelles et dans la civilisation de la communication dans laquelle nous entrons actuellement de plain pied, un emploi sur deux serait créé dans le vaste secteur de la communication.

Je ne partage pas entièrement l'analyse de M. Servan-Schreiber et, surtout, je ne partage pas celle selon laquelle les emplois détruits par la société industrielle seront comblés et remplacés par la société de communication.

Mais il peut avoir partiellement raison. Et si l'on regroupe, dans la société de communication, tout ce qui concerne aussi bien le téléphone, la télématique, le câble et l'information, l'on peut faire un certain nombre de constatations.

L'expérience que nous avons menée à Metz en matière de câblage, depuis maintenant environ cinq ans, nous donne un certain nombre d'éléments dont je me demande si vous les avez réellement analysés. Certains éléments peuvent inciter à la prudence : malgré la distribution de dix programmes de télévision, la progression du câble n'est pas aussi forte qu'initialement prévue.

Sur un secteur devenu raccordable, 15 p. 100 de la population se raccorde pratiquement de suite. Les abonnements progressent ensuite à raison de 2 p. 100 par an.

Cela prouve qu'avec un abonnement de l'ordre de cinquante francs par mois, on atteint un seuil. Si l'on choisissait un prix plus élevé, nous ne progresserions probablement plus.

Il existe toutefois une explication partielle. Metz n'est pas loin de la frontière et, avec des antennes élaborées, on peut déjà recevoir quatre programmes.

Alors, pour dix programmes, les demandeurs ne sont pas aussi nombreux que nous l'espérons. Nous réalisons actuellement un nouveau sondage. Nous pensons en effet qu'il est difficile de faire payer plus cher et que, à 100 francs par mois, il n'y aurait plus d'abonnés supplémentaires.

J'ajoute que le câblage de Metz peut être considéré comme exemplaire sur le plan financier. Il ne coûte rien à la collectivité locale et rien à l'Etat. Il est fait par une entreprise privée qui a effectué un calcul de rentabilité étalé dans le temps et qui verse même des redevances à la ville et à l'Etat. Au lieu de nous être lancés dans un plan câble que nous devrions subventionner ou préfinancer, nous avons un plan câble qui nous procure de l'argent.

De plus, les Messins disposent d'un grand choix de programmes. En outre, il pourront bientôt recevoir des programmes diffusés par satellites. Mais voudra-t-on nous laisser faire ?

Monsieur le ministre, on peut se demander si, au lieu de rechercher par tous les moyens à créer un monopole en matière de transports de signaux, on ne devrait pas faire l'inverse et déreguler une grande partie des activités de la D. G. T. Je suis sûr qu'à ce moment-là vous entraîneriez des sociétés privées à faire de grands investissements dans ce secteur très porteur d'avenir, et nous créerions des milliers d'emplois, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays.

Si vous édictiez un cahier des charges précis, soit pour le câble coaxial, soit pour la fibre optique, soit pour des réseaux mixtes, et si vous laissiez les municipalités faire ces travaux, soit directement soit en concession, avec obligation de respecter les contraintes techniques, vous ouvririez en France des milliers de chantiers et cela donnerait beaucoup de travail aux entreprises

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Avec la bénédiction de Mme Thatcher !

M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis. En plus, monsieur le ministre, vous ouvririez les portes à d'innombrables emplois dans l'industrie du spectacle, du programme, de la culture. Je crois que, dans une période de crise comme celle que nous vivons actuellement, chaque emploi mérite d'être pris en considération. Or il y a là un blocage qui concerne des dizaines de milliers d'emplois et ce ne sont pas les 2 600 heures de programmes stockées par la mission Schreiner qui ont pu mettre en œuvre cette politique.

Monsieur le ministre, je vous demande seulement d'aller beaucoup plus vite et de ne pas nous condamner à avoir le réseau câblé le plus cher du monde et à être, en plus, les derniers bénéficiaires de cette technique en Europe.

Je dirai maintenant un mot sur le plan informatique-bureautique. La direction des télécommunications a trois types de responsabilités : elle est chargée de la politique d'achat informatique des administrations, elle joue un rôle d'actionnaire vis-à-vis de deux entreprises nationalisées, C.G.C.T. et Bull. et est responsable du secteur « télécommunications-informatique-bureau-

tique» de C. I. T.-Alcatel, Thomson-Télécommunications. Vous trouverez dans le rapport écrit les divers chiffres consacrés à cette politique.

Dans ce domaine — et cela est peu connu — vous semblez surtout jouer le rôle d'un financier, monsieur le ministre, car vous avez délégué l'exécution des dépenses financières de la filière électronique au directeur général de l'industrie, M Gallois, par un décret du 3 octobre 1984.

Vous vous contentez de fournir les crédits et le ministère de l'industrie mène la stratégie, ce qui prouve à l'évidence que le rôle que l'on fait jouer à votre ministère consiste surtout à prélever, sur le budget des télécommunications, des sommes pour la filière électronique sans que vous puissiez être responsable de cette politique.

Monsieur le ministre, je vous ai parlé précédemment du retard que nous semblons prendre avec le minitel, retard avec lequel vous n'êtes pas d'accord. En revanche, une avance technologique dont vous parlez souvent est celle du téléphone.

Vous nous dites que nous avons le meilleur téléphone du monde. Je ferai tout d'abord une petite remarque sur l'état des cabines publiques. Dans les petites communes, les cabines sont en général en bon état; dans les grandes villes, on rencontre de plus en plus de cabines en très mauvais état, ne fonctionnant pas et très mal entretenues. Les habitants des villes se rendent compte que les aribus entretenus par des sociétés privées sont toujours dans un état parfait et que les cabines téléphoniques ne le sont pas.

Vous devriez soit confier l'entretien de ces cabines à des sociétés privées avec un contrat et la mission de les entretenir comme les aribus, soit les faire mieux surveiller. Mais rien n'est plus grave que de constater que les cabines restent en panne pendant des jours, voire des semaines, sans même qu'une affiche y soit apposée, et que l'on court le risque d'y introduire de l'argent, qui ne ressort pas, sans obtenir la communication.

Si cela ne devait être qu'une crise d'adaptation, cela pourrait être compréhensible, mais si c'est une nouvelle manière d'être du service public, c'est la négation même du progrès et du service public à la fois.

Je crois également, monsieur le ministre, que ce téléphone français, dont on a si longtemps prétendu qu'il était le meilleur du monde, est actuellement en train de se laisser dépasser.

Cela m'amène à vous demander si vous n'avez pas, depuis quelque temps, enregistré une diminution des commandes étrangères. Il semble que d'autres pays ont atteint, ou même dépassé, notre niveau. Ainsi beaucoup de commandes semblent aller vers le Canada ou la Suède, alors que chez nous elles stagnent.

Pourquoi M. Christian Pierret, rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, a-t-il annoncé, il y a deux ans, l'installation d'une nouvelle usine de téléphone dans les Vosges sous la marque Mitel? Heureusement, cela ne s'est pas fait, car je crains que vous ne soyez en train de supprimer du personnel dans les usines de matériel téléphonique.

Un dernier exemple me donne à penser que la technologie française n'est pas aussi moderne qu'on le dit. La ville de Metz a commandé, il y a six mois, à Thomson un commutateur privé qui, paraît-il, est un des plus modernes du monde, l'Opus 4000. Or il est impossible de le raccorder au réseau de téléphone M. T. 25 de la ville de Metz construit par la même société Thomson, ou alors le raccordement doit nécessiter une interface non encore réalisée dont on nous demande maintenant de supporter le coût alors que nous n'en avons pas été prévenus.

Tout cela me fait penser que notre avance technologique, dont on parle dans le domaine du téléphone, n'est plus aussi certaine qu'elle l'a peut-être été dans le passé.

Je prends un autre exemple, celui des télécopieurs. Je suis moi-même un gros utilisateur de télécopieurs. J'en ai une dizaine dans mes divers bureaux et au Sénat, depuis trois ans au moins. Chaque fois que la mairie veut m'envoyer un document, il faut compter deux minutes par page de télécopie. Or, au Canada, chaque page de télécopie vient en dix-sept secondes. Compte tenu du taux de la taxe téléphonique actuelle, cela fait 8 francs pour une feuille 21 x 29 en France, soit infiniment plus qu'au Canada, même si le prix de la taxe de base y est aussi élevé qu'en France, ce que je n'ai pas vérifié.

En conclusion, je dois exprimer une très grande inquiétude. Vous n'êtes pas sans savoir que je suis le président du conseil régional de Lorraine. Les vieux bassins industriels, comme le Nord et la Lorraine, souffrent, plus que d'autres, de la mutation de société et de civilisation.

La question n'est plus de savoir quelle société succèdera à la société industrielle, laquelle va encore perdre des emplois dans l'acier, le charbon, l'automobile et même dans la fabrication des ordinateurs, car vous allez supprimer des emplois par centaines chez Bull.

Ce qui est certain, c'est qu'il y aura un passage obligatoire par une société où la communication jouera un grand rôle, et c'est dans ce domaine que se créeront le plus d'emplois. Ce sera d'ailleurs surtout le cas dans le soft : les logiciels, les programmes, les progiciels, la vidéo, les banques de données, l'édition.

La France n'a pas le droit d'être absente de cette mutation. Nous n'avons pas le droit de freiner cette évolution génératrice d'emplois pour demain.

Vous assumez, monsieur le ministre, une responsabilité considérable devant l'Histoire et nous ne sommes pas sûrs que vous ayez les moyens et les possibilités pour faire face à cette transformation de la civilisation de l'homme.

Je crains que les prélèvements et les charges qui pèsent sur votre département ministériel ne soient trop lourds pour mener une véritable politique de développement. Je crains que votre dépendance du ministère de l'industrie auquel vous déléguez votre signature dans le domaine de l'informatique ne vous donne pas la souplesse nécessaire pour faire face aux technologies du monde de demain. Je crains que le retard que nous prenons dans tous les domaines ne soit irrémédiable.

C'est parce que nous ne trouvons pas dans votre budget pour 1985, les moyens qu'il faudrait pour maintenir la France au rang des toutes premières nations du monde pour la communication qu'avec beaucoup de regrets, parce que j'aime les technologies modernes et tout ce qui relève de votre ministère, la commission des affaires économiques et du Plan du Sénat a décidé, à l'unanimité des votants, de demander à la Haute Assemblée de rejeter ce budget. (MM. Dailly et Pado applaudissent.)

Fait personnel.

M. le président. La parole est à M. Bourguine, pour un fait personnel.

M. Raymond Bourguine. Je déplore que notre collègue, M. Ramassamy, ne soit pas présent en séance en cet instant. Dans son intervention — mais au cours d'une conversation privée, j'ai été rassuré — il a employé une expression qui pouvait être fort inquiétante puisque M. Ramassamy représente le département de la Réunion et qu'il a dit être un « ancien colonisé », ce qui n'est pas exact pour la simple raison que la Réunion est depuis toujours française. En effet, les populations de cette île sont soit d'origine métropolitaine et par conséquent françaises de souche, soit des populations par exemple indiennes, composées d'anciens étrangers immigrés, naturalisés par la suite, et de ce fait Français.

La notion de colonisation ne peut donc s'appliquer à la Réunion.

M. Ramassamy m'a tout à fait rassuré sur ce point et je tiens à ce que cela figure au procès-verbal. Je suis persuadé qu'il le confirmera par la suite. Il a d'ailleurs regretté de ne pas pouvoir être là pour le dire lui-même.

Par ailleurs, je déplore pour le groupe socialiste, dont il est membre, les propos que M. Ramassamy a tenus concernant la Nouvelle-Calédonie et qui ne sont pas ceux de M. Perrein. M. Ramassamy a évoqué l'avenir d'une minorité d'origine — dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, il s'agit de la communauté canaque — et il a dit que, selon l'Histoire, deux seules solutions se présentaient : l'extermination de la population minoritaire ou sa victoire par la prise de contrôle du territoire. Ce propos n'a pas été tenu par M. Perrein et je déplore qu'il l'ait été par un membre de la Haute Assemblée appartenant au groupe socialiste.

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures quarante-cinq. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante, est reprise à vingt et une heures quarante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Mes chers collègues, nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1985 concernant le budget annexe des postes et télécommunications.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 8 novembre 1984 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste : douze minutes ;

Groupe socialiste : trente-deux minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : quinze minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : vingt-sept minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : vingt-cinq minutes ;

Groupe communiste : vingt et une minutes.

La parole est à M. Matraja.

M. Pierre Matraja. Je ne reprendrai pas en détail l'analyse du projet de budget des P.T.T. que M. le ministre et notre collègue M. Perrein, rapporteur spécial, ont largement développée. Néanmoins, je formulerai quelques observations relatives à certains aspects particuliers de ce budget.

Examinons tout d'abord la question de la suppression de l'intérêt versé jusqu'à présent par le Trésor sur les fonds libres des particuliers mis à sa disposition et qui est évoquée comme une mesure importante du projet de budget. Le chapitre considéré, qui aurait dû comporter, comme à l'accoutumée, une dotation dépassant 6 milliards de francs, se trouve ramené à une prévision atteignant seulement 115 millions de francs. La coupe est claire ! Il faut rappeler que l'intérêt versé par le Trésor, qui fut longtemps de 0,5 p. 100, puis de 1 p. 100 et de 1,5 p. 100, avait atteint 6,5 p. 100, taux qui d'ailleurs ne permettait pas de couvrir les dépenses d'exploitation du service des chèques postaux. Faut-il rappeler que ce service, hormis la taxe de tenue de compte de cinq francs par an, fonctionne entièrement sans taxes ni droits, puisque 96 à 97 p. 100 des opérations, qui sont des virements, sont exécutées gratuitement ? Faut-il préciser également que la quasi-gratuité de ce service est justifiée par des impératifs d'intérêt national, comme la gratuité de l'école, par exemple ?

Le fait pour le Trésor d'avoir à sa disposition en permanence de 110 à 120 milliards de francs lui évite de procéder à l'émission d'emprunts ou de bons du Trésor, opérations qui, elles, sont loin d'être gratuites. Il est donc normal que les charges importantes de ce service fonctionnant dans vingt-deux centres en utilisant quarante mille agents environ ne soient pas supportées par les P.T.T., ou tout au moins que le service en question soit rémunéré équitablement.

Un de vos prédécesseurs, monsieur le ministre, qui avait obtenu que l'intérêt soit élevé de 5,5 p. 100 à 6,5 p. 100, faisait état du « complexe des agents des chèques postaux » qui, sachant leur entreprise déficitaire, étaient portés à beaucoup de morosité. Il faut que nous évitions d'aggraver ce complexe.

Ne pourrait-on pas, par exemple, établir tous les ans la charge que représentera le service des chèques postaux pour l'année suivante et demander au Parlement le vote d'une subvention équivalente fixée annuellement par la loi de finances ? Au cours des années soixante, un amendement voté par le Sénat au projet de budget annexe — et cela à plusieurs reprises — a tenté d'établir une telle pratique. Cet amendement, hélas ! a été régulièrement rejeté en dernière lecture par l'Assemblée nationale, le contexte politique de l'époque n'étant pas le même.

Après l'examen de la deuxième section du budget annexe, je voudrais m'interroger sur l'importante partie intitulée « Développement de la filière électronique », complétée en 1985 par la contribution au programme du Centre nationale d'études spatiales. Ces chapitres de dépenses, qui étaient jusqu'en 1983 inclus dans le budget de l'industrie, figurent maintenant dans les écritures du budget annexe. C'est certainement plus rationnel et plus confortable, étant donné la surface que représentent les P.T.T. et plus particulièrement la direction générale des télécommunications.

Dès lors, il apparaît utile de tirer la conclusion logique de cette nouvelle présentation, conclusion qui consiste à désigner plus précisément quel est le ministre qui a la responsabilité d'engager les investissements et de choisir les entreprises bénéficiaires de ce que j'appellerai « la manne » en provenance du budget annexe des P.T.T.

Notons aussi, sous le titre « Développement de la fiscalité économique », les crédits intéressant l'agence de l'informatique, l'institut national de recherche en informatique et en automatique et le centre d'études des systèmes d'information des administrations.

Les autorisations de programme concernant ces trois organismes s'élèvent à 337 millions de francs, les crédits de paiement correspondants atteignent, eux, près de 300 millions de francs.

Monsieur le ministre, je m'interroge : comment les montants attribués à chacun de ces organismes ont-ils été évalués, décidés, et quel contrôle vos services ont-ils sur l'activité des bénéficiaires ?

Par ailleurs, comment devons-nous interpréter dans le détail l'attribution, dans le même chapitre, de 2 030 millions de francs d'autorisations de programme et de 1 811 millions de francs de crédits de paiement qui apparaissent sous la simple dénomination « Actions d'informations » ?

Nous remarquons aussi l'absence de tout renseignement concernant la contribution aux apports en fonds propres de l'Etat aux entreprises de la filière électronique.

Enfin, nous pouvons admettre ensemble le laconisme du chapitre concernant la contribution aux programmes du Centre national d'études spatiales, dont les dotations de 3 421 millions de francs en autorisations de programmes et de 3 263 millions de francs en crédits de paiement sont pourtant importantes.

En présence d'un tel budget et des crédits énormes dont vous avez, monsieur le ministre, la responsabilité, nous devons noter parallèlement l'importance grandissante de l'endettement de votre administration. En 1985, ce sont encore 17 706 millions de francs qui seront nécessaires à l'équilibre ; ils seront recherchés soit par l'émission de bons d'épargne des P.T.T., soit par le recours à l'emprunt, aussi bien auprès des prêteurs français que sur le marché international. Mais nous savons tous que ce dernier est lourdement tributaire des fluctuations des cours de change, et notamment de ceux des monnaies fortes comme le dollar, le yen, le deutschemark, et cela malgré l'excellente référence que constitue la signature des P.T.T., et l'avantage de pratiquer sur ces marchés des taux quelque peu inférieurs à ceux qui sont en vigueur dans les limites de l'Hexagone.

Je voudrais dire quelques mots sur vos services, vos structures et vos personnels, aussi bien dans la poste qu'aux télécommunications.

Il faut remarquer que vous êtes placé à la tête d'un département dont les activités sont très prometteuses et dont les secteurs, notamment celui des télécommunications, constituent une bonne partie de ce que l'on a coutume d'appeler aujourd'hui « les activités de pointe ». Votre ministère, avec son personnel et ses moyens, revêt une grande importance pour l'avenir de notre pays.

Pourtant, en lisant la presse syndicale, on ne peut s'empêcher de remarquer que l'état d'esprit dans les deux grandes corporations des P.T.T. semble se dégrader. Des expressions comme : « de l'espoir au désenchantement », « projet de budget désastreux », « disette de l'emploi », « trop-plein d'austérité », « situation précaire » — et j'en passe — ne sont pas faites pour rassurer le lecteur, mais au contraire pour le rendre perplexe et l'amener à s'interroger sur l'évolution du climat interne aux P.T.T., qui ne semblerait pas être celui de la décrispation, mais plutôt celui de la morosité et de l'amertume. Les postiers et les « télécommunicants » semblent connaître imparfaitement les voies techniques et de modernisation vers lesquelles le pays s'est résolument tourné.

D'une façon très précise, les personnels ne donnent pas l'impression d'avoir confiance dans le succès des actions dans lesquelles les P.T.T. sont désormais engagés.

Il y a donc une nécessité impérieuse d'explication et de vulgarisation en direction de vos personnels, monsieur le ministre. En tout premier lieu, il faut expliquer l'évolution technique et la place qu'occupe l'administration des P.T.T. dans cette évolution. Il ne faut pas cacher, notamment, que cette évolution, ce changement d'image et de méthode, est irréversible et qu'on ne peut y renoncer, que cette évolution est la marque du progrès qui prépare un avenir plus heureux.

Il est important également de dresser un tableau des changements inéluctables qui ne peuvent manquer de se produire dans l'exécution des tâches, voire dans la vie quotidienne de l'ensemble des personnels, qui sont les meilleurs artisans des modifications. Il est nécessaire en particulier que chaque agent des P.T.T. connaisse la signification de la filière électronique, sache pourquoi elle est nécessaire et à quoi elle doit aboutir aussi bien dans la vie professionnelle des postiers que dans la vie professionnelle des « télécommunicants ». Il est indispensable également que soit bien comprise la nécessité de collaboration avec les autres départements ministériels : industrie, recherche

et commerce extérieur, notamment. Le concours de tous est nécessaire pour aboutir aux buts recherchés, c'est-à-dire le meilleur développement technique possible, plaçant notre pays dans le peloton de tête des pays à technologie avancée.

Pour le groupe socialiste ces préoccupations doivent être l'« ardente obligation » des années du 9^e Plan et tout le monde doit se sentir concerné par elles.

Nous savons, en ce qui nous concerne, que vous êtes, monsieur le ministre, animé par de bonnes dispositions, caractérisées par une détermination de tous les instants puisque, comme le soulignait la presse du mois d'octobre, vous avez un « moral en béton »...

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Armé ! (Sourires.)

M. Pierre Matraja. Mais il y a, dans ce budget, des dispositions favorables qu'il faut noter si l'on tient à être impartial. En effet, il est l'annonce de l'amorce d'une solution maintes fois proposée dans cette enceinte, relative au reclassement des receveurs-distributeur. Certes, il s'agit d'un début. La provision constituée à cet effet doit permettre le départ d'une future réforme. Il est bon de relever le fait, à savoir le démarrage d'un dossier que vos prédécesseurs n'avaient pu mener à bien. Peut-être serez-vous demain, monsieur le ministre, le père du receveur rural !

D'autres corps de votre administration bénéficieront de dispositions favorables au titre de ce projet de budget, notamment les conducteurs de travaux du service des lignes, qui, dès 1985, auront accès aux nouveaux emplois de chef de secteur, leur ouvrant un débouché vers le deuxième échelon de la catégorie III qu'ils ont si longtemps attendu.

Dans votre budget, monsieur le ministre, nous trouvons un autre élément de satisfaction à la lecture du « compte prévisionnel de résultat », nouvelle appellation du compte d'exploitation. La fonction « poste » présente un solde créditeur de 30 millions de francs. Si la somme est modeste, il est bon de signaler le résultat car il est inhabituel.

En outre, c'est avec plaisir que nous notons la participation de l'Etat pour le traitement de la presse, en constatant que cet apport est effectif pour la quatrième année consécutive. Reste à savoir si le montant de 1 500 millions de francs sera suffisant.

Mes chers collègues, j'ai essayé de broser un tableau réel du budget que nous étudions. Comme dans tout tableau, j'ai fait apparaître des zones ombre et de lumière.

Parce que nous, au groupe socialiste, estimons que, malgré les difficultés du moment, les zones de lumière sont dans ce tableau plus nombreuses que les zones d'ombre, nous voterons le budget qui nous est proposé par M. le ministre des P.T.T. (Applaudissements sur les travées socialistes. — M. Pado applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. Le Cozannet.

M. Yves Le Cozannet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget annexe des postes et télécommunications a été présenté aujourd'hui comme l'un des plus importants de l'Etat : 168 900 millions de francs, en augmentation de près de 8,6 p. 100 par rapport à 1984. Il s'agit bien du premier des budgets civils d'investissement de l'Etat. Par ailleurs, il touche toute la population par le biais de la poste ; il touche également les secteurs de pointe par le biais de l'électronique.

Pour autant, il convient d'emblée de souligner que la notion de budget annexe des P.T.T. semble perdre progressivement son sens.

En effet, la croissance des dépenses en capital — plus 16,2 p. 100 — est en réalité largement absorbée par les charges supplémentaires transférées au budget annexe et par celles qui résultent des nouvelles missions des postes et télécommunications.

Ainsi, le budget des P.T.T. devient-il l'instrument privilégié de la débudgétisation en perdant progressivement son sens.

Une série de dépenses auparavant normalement imputées au budget général sont mises à la charge du budget annexe des P.T.T. : elles sont donc indûment financées sur des ressources, taxes et emprunts destinés à assurer les services spécifiques de la poste et des télécommunications.

C'est le cas notamment, pour 1985, du développement de la filière électronique — apports en fonds propres aux entreprises, aides à leurs investissements — pour 4 milliards de francs. Il

s'agit d'un domaine qui relève du ministère des télécommunications, mais de tels investissements ne devraient-ils pas passer par un autre organisme ? Je pense, par exemple, au C.E.S.I.A., dont vient de parler M. Matraja : ce centre dépendait jusqu'à présent du ministère de l'industrie et, aujourd'hui, il est financé par le budget des P.T.T.

Nous estimons, par ailleurs, que la contribution aux apports en fonds propres de l'Etat aux entreprises de la filière électronique, à savoir 1,7 milliard de francs, n'a sa place qu'à la rigueur dans votre budget. Personnellement, cela ne me choque pas, mais il semble que le ministère de l'industrie rétrocède trop de secteurs au budget des P.T.T. A cet égard, on peut se poser un certain nombre de questions sur les résultats obtenus en matière de politique industrielle, notamment dans le domaine de l'électronique : nationalisation et rachat de la compagnie générale de construction téléphonique, ou fusion C.G.E.-Thomson dans le domaine du téléphone. Il ne semble pas, jusqu'à présent, tout au moins, que cette fusion dynamise ce secteur industriel, dont les exportations ont tendance à se tasser, sinon à diminuer. La concurrence entre deux entreprises — l'objet de la fusion était de supprimer la concurrence inter-entreprises — n'était-elle pas plus saine ? On peut se poser la question.

Une autre charge supplémentaire en 1985 pour le budget des P.T.T. est la contribution de 3,3 milliards de francs au programme du centre national d'études spatiales, le C.N.E.E. Nous sommes toujours flattés par les résultats de cet organisme, mais ses activités relèvent-elles bien du budget des P.T.T. ?

Deux autres mesures prévues dans votre projet de budget accroîtront également le besoin de financement des postes et des télécommunications. Il s'agit du maintien du prélèvement exceptionnel créé en 1982 sous le nom de fonds de réserve sur résultats, affecté aux recettes du budget général à titre exceptionnel en 1982 et reconduit ensuite d'année en année jusqu'en 1985.

Lors de la création de ce fonds de réserves, vous avez déclaré, monsieur le ministre, ne pouvoir approuver cette décision qu'à la condition qu'elle soit véritablement exceptionnelle. Aujourd'hui, elle est devenue habituelle.

Un autre élément de débudgétisation est la suppression de la rémunération par le Trésor des fonds déposés aux comptes chèques postaux. Le coût de cette mesure est relativement lourd puisqu'il représente à peu près 6 milliards de francs en 1985. De ce fait, le budget des postes n'est en équilibre que grâce à une subvention de 3 500 millions de francs des télécommunications. Ne peut-il y avoir d'autres formes de solidarité ?

Ainsi, c'est une ponction totale de quelque 15 milliards de francs qui, sous une forme ou sous une autre, sera opérée sur le budget des P.T.T. avec l'unique objectif de diminuer, semble-t-il, le déficit affiché du projet de loi de finances pour 1985.

Le montant de ces charges supplémentaires est à rapprocher de celui du besoin de financement, qu'il faut couvrir par l'emprunt, qui apparaît dans les comptes prévisionnels des P.T.T. pour 1985 : 17 milliards de francs, dont 12,7 milliards de francs pour la seule branche des télécommunications. Il est donc très clair qu'un besoin de financement est artificiellement soustrait aux comptes de l'Etat.

Trois remarques peuvent être faites à l'égard d'une telle situation.

En premier lieu, s'agissant des télécommunications, les emprunts nécessaires seront pour partie contractés sur les marchés étrangers. Le poids de notre dette extérieure s'en trouvera encore aggravé, avec les risques de change que l'on connaît — M. Rausch en a parlé tout à l'heure — et qui sont excessivement lourds.

En deuxième lieu, le produit attendu pour 1985 du relèvement de dix centimes environ de la taxe téléphonique de base, réalisé en avril 1984, s'élève à 8 milliards de francs. Cette mesure semble clairement liée aux charges supplémentaires imposées aux P.T.T. Elle est, au surplus, en contradiction formelle avec la charte de gestion des télécommunications, approuvée par le Gouvernement en 1983.

En troisième lieu, la notion même de budget annexe des P.T.T. nous semble de plus en plus dénaturée dans la mesure où toutes ces opérations de débudgétisation conduisent à fausser la réalité économique que doivent normalement refléter les tarifs publics.

Tout cela explique, au demeurant, que le conseil supérieur des P.T.T., que vous avez consulté, ait donné un avis négatif sur votre projet de budget.

En ce qui concerne plus précisément la poste, un rapport de M. Chevallier émet une opinion particulièrement sévère sur son fonctionnement.

Ainsi, après avoir créé près de 26 000 emplois — il en existe 480 000, je crois, dans les P.T.T. — votre projet de budget pour 1985 prévoit la suppression de 2 000 emplois. Ces suppressions ne seront-elles pas de nature à diminuer la qualité des services rendus ? On peut se poser la question, notamment quand on constate les grèves qui se sont produites dans les centres de tri au cours de l'année dernière.

Dans la mesure où des droits nouveaux ont été accordés — la cinquième semaine de congés payés, les trente-sept heures, la mise en place des comités d'hygiène et de sécurité, celle des comités départementaux des affaires sociales — et alors que les moyens ne suivent pas, bien que, dans certaines régions, la modernisation, la mécanisation du tri, l'indexation du courrier et l'électronisation des centraux aient atteint un niveau très élevé, on peut se demander comment vous comptez défendre et développer le service public avec de telles compressions d'effectifs.

Par ailleurs, c'est un lieu commun de dire que la moitié pratiquement des agents des P.T.T. ont un salaire très moyen. Le problème de l'avancement du personnel et de son pouvoir d'achat se pose donc. On constate ainsi une aggravation générale des conditions indiciaires requises pour l'avancement, qui touche de plein fouet les agents les plus défavorisés.

Certes, un certain nombre de mesures catégorielles nous sont proposées, encore qu'elles ne répondent que très partiellement aux revendications du personnel des postes et télécommunications.

Vous avez parlé à plusieurs reprises, monsieur le ministre, de crédits prévisionnels pour le reclassement progressif des receveurs-distributeurs dans le grade de receveur rural. C'est une bonne chose, car ils attendaient ce reclassement depuis de nombreuses années. Mais il doit s'opérer sur quatre ans et les crédits consacrés à cette opération ne s'élèveront, en réalité, qu'à 6 400 000 francs en 1985. Cette opération sera-t-elle suivie ? Nous l'espérons.

D'un autre côté, cinquante-huit postes de chef de secteur seront créés, qui s'ajoutent aux emplois vacants. Ces postes permettront d'ouvrir aux conducteurs de travaux des possibilités d'avancement.

Vous avez également prévu la titularisation de nombreux auxiliaires en 1985, mais il s'agit d'agents de catégorie D et je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur la situation des contractuels des P.T.T. de niveau ingénieur ou cadre. Ils sont assez nombreux au centre national d'études des télécommunications, notamment dans le centre de Lannion, et ils n'ont pas été satisfaits de la manière dont la titularisation leur a été proposée lors de la discussion de la loi sur la fonction publique.

Nous avons tous reçu les doléances de l'association française des utilisateurs du téléphone et des télécommunications, qui a vigoureusement dénoncé l'augmentation des tarifs, négation selon elle du caractère industriel et commercial du service public des télécommunications.

Nous avons également pris note des doléances des personnels en retraite des postes et télécommunications, dont le pouvoir d'achat diminue, selon eux, dans des proportions encore bien plus importantes que pour les actifs. Pour ces derniers, la progression des crédits destinés aux mesures indemnitaires et statutaires nous semble très insuffisante, puisque seuls 4 400 000 francs de mesures nouvelles leur seront consacrés en 1985.

Comme le disait M. Matraja tout à l'heure, l'administration des P.T.T. est inquiète pour son avenir et quelque peu désorientée par les opérations de débudgétisation dont elle est victime. A l'inquiétude de ce personnel devant la dégradation de son pouvoir d'achat et la lenteur apportée à l'amélioration de ses conditions de travail, s'ajoute la colère des usagers, qui supportent difficilement les augmentations de la taxe de base du téléphone, qui ont atteint 36 p. 100 en moins d'un an.

Si encore il s'agissait d'équilibrer le budget annexe des postes et télécommunications, de telles augmentations pourraient être, sinon supportées, du moins comprises ; mais tout porte à croire que plus de la moitié de la hausse du téléphone représente, en réalité, un impôt déguisé. Les P.T.T. ne deviendraient-elles pas la « vache à lait » de l'Etat, remplaçant la voiture ou la taxe sur le pétrole dont le rendement a baissé ?

M. Etienne Dailly. Très bien ! Il faut éviter de laisser traire la vache. (*Sourires.*)

M. Yves Le Cozannet. Selon l'article 3 de la charte des télécommunications, l'évolution globale des tarifs téléphoniques devait rester nettement inférieure à l'augmentation générale des prix de 1983 à 1986. Or, comme je viens de l'indiquer, les tarifs du téléphone ont augmenté considérablement, ce qui ne manquera pas de pénaliser à la fois les particuliers et les entreprises et de nuire au développement des P.T.T.

Comme l'écrivait un grand journal du soir, « si les Français devaient réduire leurs communications, alors les critiques contre un monopole des P.T.T., inefficace car étatique, gagneraient en légitimité ».

Ainsi, la dérégulation des P.T.T. ferait de nouveaux adeptes ; alors la hausse se retournerait contre elle-même : trop d'impôts sur le téléphone auraient tué le téléphone.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Monsieur Le Cozannet, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Yves Le Cozannet. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Je voudrais vous poser une simple question, monsieur le sénateur : la dérégulation est pratiquée aux Etats-Unis depuis environ un an. Savez-vous de combien a augmenté le téléphone pour l'utilisateur dans un certain nombre de régions des Etats-Unis depuis que la dérégulation y est pratiquée ?

M. Yves Le Cozannet. Je suis en France, et je ne connais pas ce chiffre. J'exprime simplement une crainte.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Eh bien, je vais vous le dire : dans certains endroits, le rapport est de un à trois, c'est-à-dire que le prix de la communication locale a triplé. Par conséquent, avant de parler de dérégulation, il faut s'informer !

M. le président. Poursuivez votre propos, monsieur Le Cozannet.

M. Yves Le Cozannet. On peut tout de même s'en inquiéter, monsieur le ministre !

Tels sont les aspects qui nous donnent quelques raisons de repousser ce projet de budget.

J'ajouterai, avant de terminer, que j'ai peur que le ministère des P.T.T. ne connaisse une situation identique à celle du ministère de la mer : un grand ministère de la mer avait été créé et tout le monde était heureux ; un an après, on en a fait un secrétariat d'Etat et, cette année, on lui retire une part prépondérante de ses responsabilités, la construction navale.

Pour les P.T.T., il ne s'agit que d'une inquiétude, et j'espère qu'elle ne se concrétisera pas. Je vous demande donc, monsieur le ministre, de vous défendre, en tout cas sur ce plan-là, pour conserver vos prérogatives et vos moyens. Vous gérez un secteur de pointe qui doit se développer encore, car il représente pour la France une partie de son avenir. Ce dernier serait remis en cause — M. Rausch en a parlé tout à l'heure — si l'on ne maintenait pas un effort de modernisation capable de répondre à la demande des usagers. Le progrès va très vite dans ce domaine et j'espère que nous ne prendrons pas de retard.

En revanche, s'agissant des télécommunications, j'ai lu avec attention la brochure que vous nous avez adressée et qui est intitulée *Les P.T.T. en direct avec les élus*.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. C'est une bonne lecture !

M. Yves Le Cozannet. J'ai noté que le nombre de lignes créées pour 1985 sera de l'ordre de un million, ce qui ne sera certainement pas suffisant pour assurer le plan de charge des entreprises, car — tout le monde le reconnaît — nous assistons à un tassement des exportations, mais aussi à une diminution de notre compétitivité. S'agissant du réseau câblé, un milliard de francs sera consacré à l'installation d'un million de prises, si j'ai bien lu votre brochure. Vous installerez également un million de Minitels — 500 000 l'ont été l'année dernière — en 1985.

Monsieur le ministre, quand vous attribuerez cette manne, je souhaiterais que vous n'oubliez pas les entreprises du Trégor qui, comme vous le savez sont très axées sur l'électronique. J'ajouterai même qu'à la suite des discussions engagées entre votre ministère et la C.G.E. il serait sans doute souhaitable que nous « reprenions pied » dans certains domaines tel celui

des machines de traitement de textes et des terminaux où nous avons perdu du terrain ; celui-ci, bien évidemment, a été occupé aussitôt par le Japon et les Etats-Unis.

Il est nécessaire que votre ministère conserve et utilise ses ressources propres. Il ne faudrait pas agir comme dans le cas du Minitel. En effet, après son lancement, les clauses ont été quelque peu modifiées, ce qui a mis l'utilisateur en garde ; un coup de frein a été donné. Augmenter les tarifs des prestations lorsqu'on lance des produits nouveaux est toujours dangereux. De toute manière, une augmentation sensible est dangereuse, car l'utilisateur ne dispose que de moyens donnés ; il ne peut supporter des charges qui vont croissant dans ce domaine.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Le Cozannet.

M. Yves Le Cozannet. Oui, monsieur le président.

Je conclurai en parlant des fibres optiques. J'ai lu votre brochure dans laquelle, monsieur le ministre, vous demandez aux industriels de relever le défi dans le domaine de la production des puces à laser. J'ai noté que vous vous engagez à leur passer commande s'ils faisaient un effort en ce sens. Je trouve que c'est une bonne formule et j'espère qu'ils pourront saisir cette occasion. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après les deux excellentes interventions de nos rapporteurs, la discussion budgétaire me permet d'évoquer l'avenir de la poste ainsi que les efforts qu'il faudrait déployer pour lutter contre la dégradation de ce service public.

Vaste sujet, mais rassurez-vous, monsieur le président, je me contenterai d'un survol supersonique.

M. le président. Nous vous faisons confiance !

M. Pierre-Christian Taittinger. L'image de la poste, mes chers collègues, s'est ternie. Après avoir constitué l'une des plus grandes réussites de notre pays, après avoir représenté un modèle pour l'Europe et pour le monde, nous enregistrons, depuis plusieurs années, une baisse régulière de sa qualité. Nous en sommes d'autant plus conscients que nous avons la chance, au Sénat, de disposer d'une organisation exemplaire à laquelle je me plais à rendre hommage et qui contribue à nous donner la nostalgie des temps passés.

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. Pierre-Christian Taittinger. Une grande partie du personnel — j'approuve ce qu'a dit à cet égard notre collègue M. Matraja — donne l'impression que ne plus croire à ce beau métier, de ne plus être intéressée par les valeurs clés qui constituent la déontologie postière : rapidité, régularité, sécurité de l'acheminement du courrier. Je dirai, sans donner à ce mot une solennité qu'il ne mérite peut-être pas, que la « fierté » de ce métier s'est perdue.

Qui pourrait oublier ce qu'ont été le courage et le dévouement des postiers durant les périodes difficiles que nous avons traversées, en particulier lors des guerres durant lesquelles, malgré les circonstances, ils ont vraiment su assurer le service public et faire preuve d'un comportement remarquable ?

Aujourd'hui, voyez-vous, le sentiment d'appartenir à une grande entreprise nationale, dont les performances dans certains domaines restent encore étonnantes, semble ne constituer qu'une simple commodité. Cet état d'esprit se constate dans les relations avec les usagers, dans l'accueil qui leur est réservé dans les bureaux de poste et dans la marche de certaines activités.

Monsieur le ministre, cette dégradation doit être stoppée. Il en est encore temps, car elle risque d'affecter le bon fonctionnement du service public. Aucun développement ne sera possible si tous les agents ne se sentent pas concernés par l'avenir de la poste et s'ils ne sont pas soucieux de participer à son expansion. Vous avez engagé des actions dans cette voie ; je vous demande, en 1985, de les intensifier.

La mobilisation des personnels exige aussi qu'ils soient associés plus étroitement qu'ils ne l'ont été jusqu'à maintenant au fonctionnement des services. En disant cela, j'évoque un problème dont vous avez déjà parlé et sur lequel nous ne devrions pas être en désaccord.

Il est indispensable, en particulier, que le personnel soit intéressé à l'augmentation de la productivité. Il est primordial qu'il participe, comme dans toutes les activités de main-d'œuvre, à

l'amélioration de la qualité du service. Dans une entreprise de main-d'œuvre, la réalisation de progrès dans le domaine de la productivité entraîne toujours un intérêt légitime du personnel. La motivation stimule alors la productivité.

Il serait utile, monsieur le ministre, d'étudier un mécanisme qui consisterait à simplifier le système actuel des primes et à donner tout son sens économique à la prime de résultat d'exploitation qui doit reposer sur l'accroissement de la productivité. Cette prime pourrait varier en fonction des résultats de la gestion.

Par ailleurs, comme je le disais à l'instant, le personnel devrait apporter sa contribution à l'amélioration de la qualité du service. L'esprit d'initiative des agents, les possibilités pratiques d'innover mériteraient d'être mieux utilisés. Il faudrait, à mon avis, faire appel de façon systématique au concours de tous. Vous avez déjà pris des initiatives dans le domaine des conventions d'innovation ; il s'agit d'exemples qui devraient être développés.

A ce sujet, je vous ferai une remarque sur la concertation. Nous sommes frappés de constater que la concertation entre vos personnels existe de façon remarquable à un haut niveau, mais qu'elle fonctionne mal à la base, à l'échelon local, là où elle pourrait permettre l'adaptation de solutions concrètes.

Il convient également, à mon avis, pour faire face à la mise en place de nouvelles technologies d'accélérer le développement de la qualification des agents. Cela les motiverait en leur ouvrant des perspectives de carrière.

Je souhaiterais que l'on aboutisse à de véritables plans de carrière qui augmenteraient l'éventail des possibilités offertes aux personnels, afin de favoriser leur épanouissement et leur engagement. Or, pour le moment — il faut bien le reconnaître — les débouchés qui leur sont offerts ne correspondent pas à l'attente qui était la leur quand, tout jeunes, ils sont entrés dans votre grande administration. Là se situe un facteur déterminant de leur adhésion aux exigences que va représenter le développement de la poste.

Ma dernière observation portera, par un jeu de questions, sur la rénovation des bureaux de poste, et, au-delà même de leur rénovation matérielle, sur leur avenir.

Le bureau de poste de demain, mes chers collègues, devrait devenir — comme l'a dit M. Chevallier dans son rapport — un lieu privilégié de l'échange et de l'initiative.

Quelle sera l'importance des travaux que vous comptez engager en 1985 ?

Que devient cette grande idée qui avait été lancée voilà quelques années, visant à augmenter les responsabilités du receveur ? Actuellement, celui-ci se trouve dans l'impossibilité de prendre des initiatives ; il n'est qu'un exécutant d'un rang un peu plus élevé que les autres.

Pourquoi n'accélérez-vous pas la politique de déconcentration des responsabilités au sein de la poste ?

Allez-vous, enfin, démultiplier les actions pour décharger les bureaux de poste de toutes les tâches exécutives qui contribuent à démotiver le personnel ?

En développant intelligemment les moyens d'accès automatiques, en faisant comprendre au personnel l'intérêt qu'il trouve dans le développement de ces nouvelles technologies qui permettent d'améliorer l'efficacité des réseaux et de mieux satisfaire la demande des usagers, vous contribuez à restaurer l'image de la poste.

Je voudrais simplement, en concluant, réaffirmer que la poste n'est pas condamnée inéluctablement au déclin ; je n'y crois pas ! Il convient d'opérer une mutation profonde, de modifier son organisation, de transformer son fonctionnement. A cet égard, je vous rappellerai cet axiome qui résume bien notre état d'esprit : ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas ; souvent, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles deviennent difficiles.

Je vous invite, monsieur le ministre, à oser davantage, à oser des remises en cause dans les structures, dans les mentalités pour permettre à la poste de trouver toute sa place sur le marché de la communication de demain. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Bourguine.

M. Raymond Bourguine. Mes chers collègues, nous avons tous entendu l'éloge que notre collègue M. Taittinger vient de faire de la poste. En effet, elle constitue incontestablement l'un des instruments les plus importants de l'économie nationale, de la liberté des entreprises et de la liberté de la presse.

Il suffit de constater ce qui se passe dans l'un des pays les plus évolués du monde — les Etats-Unis — pour connaître les besoins en transports postaux. Tout d'abord, on constate que l'augmentation annuelle y est de l'ordre de 4 p. 100 à 6 p. 100 ; par habitant, elle est de 2 p. 100 à 3 p. 100. Actuellement, la poste américaine, qui est un service public, transporte 150 milliards d'objets, soit dix fois plus que la poste française. En fait, on transporte deux fois plus d'objets par Américain que par Français.

Nous devons constater que la poste américaine a réalisé un effort d'investissement et de modernisation auquel je vous convie, monsieur le ministre, pour la poste française. Alors qu'elle fonctionnait très mal voilà six ou sept ans, elle a mis en œuvre un programme d'investissement grâce auquel sa productivité, aujourd'hui, est environ quatre fois supérieure à la nôtre. En effet, ces 150 milliards d'objets sont transportés par 660 000 postiers alors que nos 15 milliards d'objets le sont par 270 000 postiers.

Contrairement à l'idée qu'une légende a tendu à accréditer pendant quelque temps — il s'agirait d'une industrie périmée qui devrait céder la place — la poste se révèle être, au contraire, une entreprise moderne qui a besoin, comme toutes les entreprises modernes, d'investissements pour être portée au dernier degré de la technique et de l'efficacité. Or, tel n'est pas le cas.

En disant cela, je ne me place pas du point de vue de la qualité, ma profession me conduisant à connaître la qualité des services postaux. Telle entreprise, que j'ai l'occasion de connaître en dehors du Sénat, n'existerait pas si la poste, en réalité, ne fonctionnait pas beaucoup mieux que l'on ne se plaît à le dire. Par conséquent, on doit constater l'extrême technicité de vos dirigeants et leur très grande bonne volonté, sauf dans certains cas. A cet égard, je n'oublierai pas les « bouchons » de Marseille ou de Nice ! Mais je ne suis pas là pour évoquer ces problèmes, que vous avez cherché à résoudre.

Cependant, ce qui est déplorable, c'est l'extraordinaire opacité de votre comptabilité. Vous avez dit précédemment, monsieur le ministre — je m'en suis réjoui —, que vous alliez lancer un programme d'investissement et de formation des hommes d'une ampleur sans précédent. Je pense que ce sera aussi un programme de clarification de votre comptabilité analytique car, dans l'état actuel des choses, on connaît mal la vérité sur l'imputation de vos dépenses.

Votre rapport d'activité pour l'année 1983 — sauf erreur de ma part — n'a pas encore été publié...

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Il l'est depuis quelques jours !

M. Raymond Bourguine. On peut constater, par exemple, qu'on parle beaucoup de ce que la presse coûte à la poste. C'est un débat qui devrait avoir lieu en toute clarté. Or, cette dernière est impossible, car on ne connaît pas exactement vos comptes ; la transparence fait défaut.

Le Gouvernement a décidé de supprimer la rémunération qu'il accordait à la poste pour la trésorerie que lui fournissent les chèques postaux. Ainsi avez-vous été privé de sept milliards de francs. J'ai appris que vous avez conclu récemment un nouvel accord avec la S.N.C.F. aux termes duquel vous mettez à sa disposition huit milliards de francs — vous me répondez sur ce point, monsieur le ministre — à des taux d'intérêt exceptionnels. Autrement dit, vous jouez un rôle de « subventionneur » de la S.N.C.F.

Le cahier des charges de la S.N.C.F. comportait l'obligation d'acheminer la poste. Or il semble qu'une mutation se dessine : la poste serait désormais un client ordinaire, ce que je comprends très bien. Mais ce client ordinaire se défend beaucoup plus mal que les clients privés, si j'en crois le rapport Chevalier que vous avez effectivement largement distribué et qui est extrêmement intéressant. Il suffit de le lire pour constater que les N.M.P.P. — nouvelles messageries de la presse parisienne — obtiennent de la S.N.C.F. pour les mêmes poids un tarif de 50 quand la poste obtient un tarif de 115. Cela signifie que lorsqu'on dit, par exemple, que l'aide postale à la presse atteint — les chiffres sont variables puisque l'opacité comptable est totale — disons de trois milliards à cinq milliards de francs, en réalité, 1,2 milliard de francs — nous reprendrons le calcul quand vous le voudrez, monsieur le ministre — ce n'est pas une aide à la presse, mais une aide déguisée à la S.N.C.F.

J'en viens maintenant au deuxième volet qui relève de votre responsabilité, les télécommunications.

Dans ce domaine, deux logiques sont possibles : celle du marché et celle du service public. Si nous optons pour la logique du marché — c'est mon souhait et celui de mon groupe étant donné ma philosophie et mon action politiques — il est tout à fait naturel de dire que l'utilisateur doit financer le progrès.

Vous avez dit tout à l'heure — je vous crois, bien que je n'en ai pas eu connaissance, car cela me paraît tout à fait logique et conforme à la probabilité — qu'aux Etats-Unis la dérégulation d'*American telegraph and telephon* avait provoqué une forte augmentation non des redevances — en effet, ce n'est pas le terme utilisé dans ce pays — mais du prix du téléphone parce que tout simplement la logique de l'économie est de faire payer à l'utilisateur le prix optimum — le plus cher possible — sans casser la demande afin d'engendrer un profit maximum ; le profit étant, comme chacun le sait, le moyen de financer de nouveaux progrès et non pas de dilapider des fonds dans les économies de jouissance.

Je comprends donc tout à fait votre argumentation quant à l'augmentation du tarif du téléphone et quant à l'idée que l'utilisateur doit financer le progrès. Mais nous ne sommes pas — et personnellement je le regrette — dans une économie de marché ; nous ne sommes pas en Grande-Bretagne où ces derniers jours Mme Thatcher a dénationalisé ou plus exactement a offert au marché privé 50,2 p. 100 de *British telecom*, soit la majorité, proposition honnête, pour un prix de 50 milliards de francs environ ; bien sûr, *British telecom* aura le devoir d'optimiser ses profits, afin de les investir dans des actions futures.

En France, nous sommes dans la logique du service public. Or, celle-ci — et notamment l'article 20 de la loi organique relative à la loi de finances — veut qu'un budget annexe soit institué pour les opérations financières de l'Etat assurées par des organismes que la loi n'a pas dotés de la personnalité morale et dont l'activité tend à rendre des services donnant lieu au paiement d'un prix. Par conséquent, vous n'avez pas la personnalité morale, et vous disposez d'un budget annexe. Le prix, qualifié par un abus de langage de « taxe », comme l'a excellemment relevé M. Perrein, n'est pas une taxe. L'article R. 56 du code des postes indique très clairement qu'il s'agit de la rémunération pour un service public rendu.

Or la doctrine constante, comme la jurisprudence du conseil d'Etat, établit que la rémunération de services rendus ne peut être supérieure aux services effectivement rendus ; elle doit couvrir les charges du service public qui trouvent leur contrepartie directe dans les prestations fournies par le service. Un arrêt du conseil d'Etat du 21 novembre 1958 précise cette jurisprudence. Cela signifie que lorsque, dans la logique du service public, vous majorez la taxe téléphonique, vous ne respectez pas le principe de la fixation du prix en fonction du coût, mais vous augmentez le tarif par une véritable surtaxation. Or tout impôt sans vote du Parlement est, comme vous le savez, illégal.

De plus, vous rattachez abusivement au budget annexe la filière électronique et le centre national d'études spatiales, et vous leur attribuez 2 200 millions de francs. Ainsi, vous faites payer par l'utilisateur le financement d'activités qui n'ont pas de rapport avec le téléphone et qui ne correspondent pas au service qui est rendu. Cela serait tout à fait logique en économie de marché, en économie, disons le mot, capitaliste. Mais cela ne l'est pas dans la logique du service public. Vous ne devez pas faire payer un tarif plus cher que le service que vous rendez.

Cela, naturellement, nous conduira, à un moment quelconque, à saisir le Conseil constitutionnel. Le tarif téléphonique correspond-il à la rémunération d'un service rendu et doit-il être proportionnel à la prestation fournie ou bien s'agit-il d'un impôt ? Dans ce dernier cas, il est évident qu'un impôt ne saurait être voté par le jeu d'une simple écriture dans un budget annexe.

Monsieur le ministre, tout gouvernement doit assumer sa politique. Vous êtes en charge des intérêts de la France, vous avez une politique, vous avez une philosophie, votre budget la traduit. Celui-ci ne correspond pas à notre propre philosophie et c'est pourquoi le groupe R.P.R. a donc l'intention de ne pas le voter.

M. René Régnault. Ah bon !

M. Raymond Bourguine. Ce vote négatif aura un mérite supplémentaire : il sera un engagement de la part de tous ceux qui ne voteront pas votre budget pour la même raison que nous, à savoir que vous avez fait une confusion entre la logique de l'utilisateur, la logique du marché et la logique du service public. Quel est cet engagement ? Si le peuple français

nous rend un jour sa confiance et nous laisse le soin de le gouverner, nous prenons l'engagement, du fait même de ce vote, de confier les télécommunications au secteur auquel elles appartiennent.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Le privé !

M. Raymond Bourguine. Je n'ai pas dit le privé. Ce n'est pas forcément lui. J'ai dit : la logique du marché, ce qui est autre chose.

M. René Régnauld. C'est cela qui inquiète les personnels !

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Je suis très content de vous entendre dire cela, monsieur Bourguine. Croyez bien que vos paroles seront répercutées !

M. Raymond Bourguine. Ce n'est pas nécessairement le privé...

M. René Régnauld. Si !

M. Raymond Bourguine. ... ce peut très bien être un établissement public doté de la personnalité morale et, par conséquent, de l'autonomie financière.

Monsieur le ministre, soit vous êtes dans la logique du marché, soit vous êtes dans celle du service public. Vous ne pouvez pas être dans les deux !

M. René Régnauld. La privatisation est annoncée !

M. Etienne Dailly. Mais non !

M. Raymond Bourguine. La privatisation n'est pas annoncée par ma bouche. Cependant, à l'heure actuelle, la confusion entre service public et établissement à personnalité morale autonome résulte de votre propre comportement. Vous ne pouvez pas faire payer un service public plus cher qu'il ne coûte. C'est clair et net et c'est, me semble-t-il, conforme à la doctrine constante des juristes français.

M. le président. La parole est à M. Hugo.

M. Bernard-Michel Hugo. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord présenter les excuses de mon collègue M. Martin qui a beaucoup travaillé sur ce projet de budget et qui devait intervenir, au nom du groupe communiste. Mais le changement de la date de discussion de ce projet de budget, d'une part, et des obligations antérieures et impératives, d'autre part, l'empêchent d'être des nôtres ce soir. Je présenterai donc, en son nom, les observations qu'il voulait formuler et les questions qu'il voulait vous poser, monsieur le ministre.

Intervenant l'année dernière, sur ce même budget, il rappelait que, d'après une enquête effectuée à l'époque, 82 p. 100 des usagers de la poste étaient satisfaits du service.

Je ne pense pas que si cette enquête était réalisée cette année, l'accueil serait aussi favorable après la dégradation du service de la distribution et l'augmentation massive des tarifs téléphoniques.

Il faut tout de même rappeler que votre budget a été rejeté, le 11 octobre dernier, par la majorité du conseil supérieur des P. T. T. et qu'il nous est malgré tout présenté sans aucune modification.

Cependant, je ne suivrai pas, monsieur le ministre, les conclusions de certains des collègues qui m'ont précédé à cette tribune, en particulier celle de M. le rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, pour qui tous les paris faits par les P. T. T. se sont soldés par un échec.

Le groupe communiste est trop attaché au service public pour le dénigrer systématiquement en tant que tel.

Nous considérons que le service des P. T. T., avec ses 480 000 agents dévoués, est un grand service public qui joue dans notre société un rôle important au point de vue économique et social, puisque tous nos concitoyens y ont accès journellement.

Nos collègues de la droite — nous le savons depuis bien longtemps et nous venons encore de l'entendre à l'instant...

M. Raymond Bourguine. Vous n'avez pas bien écouté !

M. Bernard-Michel Hugo. ... voudraient absolument privatiser ce service, prétextant que dans les autres grands pays capitalistes cela marche mieux. Permettez-moi de citer Herbert Schiller, enseignant aux communications à l'université de San Diego

aux U. S. A. : « La tendance dans tous les pays où les multinationales sont actives, c'est de casser les P. T. T. C'est l'objectif fondamental, pays après pays. »

C'est ainsi qu'on a supprimé le monopole d'A. T. T. — *American Telegraph Telephone* — aux U. S. A., celui des P. T. T. en Australie, celui de *British Telecom* en Grande-Bretagne.

Eh bien, que les adversaires du service public se renseignent. Dans ces pays la poste fonctionne beaucoup moins bien que chez nous.

Notre administration des P. T. T. a su, en particulier avec les télécommunications, être à la pointe des techniques modernes ; la productivité des télécommunications, avec 8 agents pour 1 000 lignes, est la plus élevée des pays capitalistes et le trafic de la poste s'accroît de 3 p. 100 par an.

Nous allons atteindre les 23 millions de lignes téléphoniques et il ne faut pas plus d'une quinzaine de jours d'attente pour avoir une ligne nouvelle. En 1986, 94 p. 100 des Français seront dotés du téléphone et je crois que ce sera un chiffre maximum.

Vous venez, monsieur le ministre, d'inaugurer le 1^{er} octobre dernier le T. G. V. postal qui est un atout de premier ordre pour impulser le développement économique du service public de la poste en améliorant qualitativement les prestations offertes aux usagers, du fait de la capacité du T. G. V. postal — 60 tonnes par rame — et de sa rapidité avec deux allers-retours par jour. Avec de nouveaux moyens d'écouler le trafic, sans pointe ni surcharge, ni ségrégation, ni concentration de courrier et de dépêches, le T. G. V. postal est l'occasion de renforcer le monopole des P. T. T., d'assurer l'avenir de la poste et de satisfaire les revendications des personnels.

C'est pourquoi il faut donner des moyens supplémentaires aux services qui assurent la distribution et les départs à Paris et rendre la liaison routière Paris-Lyon du samedi soir au service public, alors qu'elle est actuellement assurée par un transporteur privé.

Ce progrès technique, qui avec la réforme du transport aérien doit faire économiser trente millions de francs par an, doit se traduire par le développement du service, de meilleures conditions de travail, donc un service public de qualité. En fait, il faut en revenir aux principes fondamentaux de la poste tels qu'ils ont été définis par la commission Vié, à savoir rapidité — J + 1 — régularité, sécurité, égalité de tous les usagers devant le service public, principes remis en cause par le plan Daucet qui a désorganisé les services de la distribution.

Il y a aussi dans votre budget d'autres bonnes choses, en particulier, la satisfaction de certaines revendications des personnels. Nous nous plaçons à souligner l'inscription d'une provision de 6 600 000 francs, pour le reclassement progressif des receivers-distributeurs dans un grade à créer de receveur rural.

Vous avez prévu d'étaler ce reclassement sur quatre ans. C'est beaucoup.

Faut-il vous préciser que le reclassement intégral, dès cette année, n'aurait coûté que treize millions de francs ?

Vous avez accepté également que les conducteurs des travaux de lignes des télécommunications soient reclassés en catégorie B.

Puis-je vous signaler le danger à cette occasion de créer une division, dont je reparlerai tout à l'heure, entre la poste et les télécommunications puisque vous n'avez rien prévu, semble-t-il, pour les conducteurs de travaux des P. T. T. ?

Autre mesure satisfaisante, la titularisation sur place des auxiliaires. C'est pour les intéressés, qui devaient muter pour obtenir cette titularisation, un avantage important.

Il existe, en revanche, une catégorie que vous avez complètement oubliée, celle des vérificateurs de la distribution dans les P. T. T. Ils sont 600 à reclasser dans le cadre A. Leurs revendications et les premières promesses qui leur ont été faites datent de 1968.

En 1976, 200 d'entre eux ayant bénéficié d'un reclassement, il existe actuellement deux catégories parmi les vérificateurs qui assurent le même travail, à savoir les 71 000 distributions de par notre pays, ce qui crée des mécontentements, de l'amertume et du débourgeoisement dans leurs rangs.

Il faut, monsieur le ministre, en finir avec cette inégalité. Il en coûterait seulement 5,5 millions de francs pour 1985, il doit être possible de les trouver dans le budget en prenant, par exemple, sur les prélèvements du budget général.

Je disais tout à l'heure que les réalisations de pointe des télécommunications nous plaçaient à la première place dans le monde. Mais la gardera-t-on avec ce budget en supprimant 2 000 emplois, dont 1 630 à la poste, ce qui va entraîner la

dégradation du service, et en permettant des licenciements dans les industries qui travaillent pour les secteurs de pointe, alors que les moyens qui leur sont accordés sont très insuffisants ? Faut-il rappeler que, depuis 1952, il n'y avait jamais eu de suppressions d'emplois dans les P. T. T. ? Au contraire, en 1981 et 1982, 20 000 emplois avaient été créés.

C'est pourquoi nous sommes inquiets devant le budget que vous nous présentez, qui est un budget de rigueur, même si avec 168,9 milliards de francs, soit 8,6 p. 100 d'augmentation sur 1984, il demeure, c'est vrai, le premier budget d'investissement de l'ensemble des budgets civils de l'Etat.

Mais peut-on encore parler de budget annexe ? La création du budget annexe date de 1923 et elle avait été établie du fait des activités industrielles et commerciales de la poste.

Le principe était simple : les dépenses doivent être couvertes par les recettes d'exploitation et par les emprunts. Mais le non-respect de ce principe depuis longtemps fait que, de plus en plus, ce budget annexe devient le budget réservoir du budget général.

La poste supporte des charges indues, comme celle du routage de la presse, les grandes sociétés ne payant pas au juste prix le service rendu qui est supporté pour les deux tiers par la poste ; la charge annuelle s'élève à 2,4 milliards de francs.

Les fonds collectés par les C. C. P. auraient dû en 1985, pour couvrir les frais de gestion, être rémunérés à 7 p. 100 au lieu de 5,5 p. 100 en 1984. Or le budget prévoit la suppression de cette rémunération, ce qui coûterait 8,5 milliards de francs !

En ce qui concerne les télécommunications, le prélèvement exceptionnel de 1982, institutionnalisé en 1983 par la charte de gestion des télécom sous le nom de « fonds de réserve », coûterait en 1985 2,2 milliards de francs, alors qu'il ne s'agit pas, contrairement à ce que vous avez affirmé l'an passé au cours de votre audition par la commission des affaires économiques et du Plan, de constituer une réserve pour la filière électronique.

Le financement de cette filière était de 3,4 milliards de francs en 1984, répartis entre une prise de participation du capital de Bull — ce qui est peut-être déjà l'amorce du processus de débudgétisation — et les marchés publics réservés à ce secteur. Les crédits inscrits pour 1985 sont de 4,2 milliards de francs.

Enfin, deux nouveautés sont importantes : le financement par le budget des télécommunications du centre national d'études spatiales — C. N. E. S. — de l'institut national de recherches en informatique et en automatique — I. N. R. I. A. — de l'agence de l'informatique — A. D. I. — et du centre d'études des systèmes d'information des administrations — C. E. S. I. A. — soit 3,5 milliards de francs, somme qui relevait du budget civil de la recherche et, enfin, une contribution des télécommunications à la poste de 3,5 milliards de francs.

Au total, on assistera en 1985 à une ponction de 20,8 milliards de francs du budget général sur le budget des P. T. T., ce qui est inadmissible.

Certes, il existe quelques compensations en recettes : c'est ainsi que le budget général restitue 1,7 milliard de francs par suite de la suppression de la taxe sur les salaires, que l'abaissement du taux de la caisse d'épargne de 7,5 à 6,5 p. 100 rapporte 2,5 milliards de francs et qu'enfin, la hausse de la taxe téléphonique en août 1984, c'est-à-dire plus de 10,5 centimes de la taxe de base, rapportera 8 milliards de francs payés par les usagers, ce qui représente un total de recettes de 12,2 milliards de francs, mais 8,6 milliards de francs nets resteront prélevés par l'Etat sur le budget des P. T. T.

L'une des conséquences est l'accroissement de la dette. Rappelons que fin 1983, elle était de 140 milliards de francs, plus pour la poste, et dépassait les 100 milliards de francs pour les télécommunications. Les frais financiers et les pertes liées aux changes vont s'alourdir de 4,19 milliards de francs — plus 16,7 p. 100 pour la poste et plus 20 p. 100 pour les télécommunications.

Notons qu'en regard de ces sommes importantes, la suppression de 2 000 emplois prévue dans le budget représente seulement une « économie », si l'on peut dire, de 200 millions de francs par an.

Le budget de fonctionnement sera en régression et les usagers paieront de plus en plus cher un service qui est déjà de moins bonne qualité.

Je voudrais maintenant dire quelques mots des projets futurs d'organisation des P. T. T. Ils ont souffert l'an passé du plan Daucet, que j'évoquais tout à l'heure et qui, en organisant la

distribution à « J + 2 + 3 + 4 » a porté un coup très grave à ce grand service public qu'est la poste et qui a été très mal ressenti par les usagers.

Après les rapports Gourdelier, Breus, Scholler, Soler, Rippert et Vié, voici que l'on nous a sorti le rapport Chevallier — tiré à 62 000 exemplaires pour 420 millions de centimes — qui aurait permis — cela dit en passant — de satisfaire une partie des revendications des vérificateurs.

Ce rapport porte en lui le germe de l'éclatement du service public et de sa privatisation. Il n'est donc pas étonnant qu'un intervenant de droite, à l'Assemblée nationale, ait pu parler de document remarquable et y prélever cette phrase redoutable : « Le statut de la fonction publique est pour les postes à l'origine de contraintes insupportables. » On voit nettement poindre les intentions de la droite qui veut s'attaquer au statut de la fonction publique.

Si l'on suivait les conclusions de ce rapport, on en viendrait en effet, non seulement à une privatisation accélérée du service — je citais tout à l'heure l'exemple des cars privés du samedi soir pour Paris-Lyon, j'y ajoute celui-ci : en Moselle, c'est l'entreprise Bis, agence de travail temporaire privée, qui distribue les minitels — on en viendrait, disais-je, à briser l'unité des postes et télécommunications.

C'est bien vous, monsieur le ministre, qui déclariez lors du lancement de la fusée Ariane et du satellite Télécom 1 à Kourou : « Il y a incompatibilité entre les structures des P. T. T. et celles de la D. G. T., notamment sur les rôles nouveaux qu'elles ont à jouer. »

Ne prépare-t-on pas une direction à deux niveaux : d'un côté, les industriels, les gros usagers avec des avantages exorbitants ; de l'autre, les petits usagers contraints de subir un service dégradé mais cher ?

Au cours de votre intervention à l'Assemblée nationale, vous avez dit, parlant du rapport Chevallier : « Je répète qu'il ne s'agit pas d'un rapport officiel. Il n'engage pas le ministre, d'ailleurs je n'adhère pas à toutes ses conclusions. » Puis « postes et télécommunications doivent marcher de plus en plus la main dans la main ».

Je vous demande, monsieur le ministre, de prendre l'engagement solennel, devant notre Assemblée, de conserver l'unité de votre service en ne séparant jamais les postes des télécommunications, car ce serait leur porter un coup mortel. Les agents des P. T. T. sont en effet très attachés à cette unité.

Mon collègue M. René Martin a passé, voilà deux semaines, un après-midi au centre de tri de Paris-Austerlitz où vos directeurs ont bien voulu le recevoir et où il a pu discuter avec le personnel.

Il a trouvé des employés qui travaillent dans des conditions difficiles mais qui sont fermement décidés à défendre l'unité des P. T. T. et le service public.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le sénateur ?

M. Bernard-Michel Hugo. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Monsieur le sénateur, je vous remercie d'évoquer ce problème.

Voilà trois ans et demi, à quelques jours près, j'étais nommé ministre des P. T. T. pour plusieurs gouvernements. Pouvez-vous me citer — cette question s'adresse à l'ensemble de la Haute Assemblée — une seule déclaration de ma part, un seul moment où je n'aurais pas appelé au renforcement de l'unité des P. T. T. ?

Voilà deux jours encore, je disais devant l'amicale des anciens élèves de l'école supérieure des P. T. T. que l'une des raisons du choix qui avait provoqué quelques interrogations — l'un de vos rapporteurs en a parlé — de M. Roulet, ici présent, ingénieur général des télécommunications, comme directeur général de la poste, était ma conviction profonde dans l'unité des P. T. T.

Vous pouvez interroger tous mes écrits, toutes mes déclarations, vous n'y verrez qu'une réaffirmation solennelle — et aujourd'hui passionnée parce que nous sommes à l'époque où nous sommes — pour l'unité des P. T. T., de ses agents, l'unité indestructible entre la poste et les télécommunications ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Bernard-Michel Hugo.

M. Bernard-Michel Hugo. Je prends acte de votre déclaration solennelle et vous en remercie, monsieur le ministre.

A propos de service public, me permettez-vous de vous poser une question ? A l'Institut national des télécommunications, où sont formés vos techniciens du service public, on fait l'apologie de la gestion privée, ce qui n'est pas étonnant lorsqu'on connaît l'origine de certains enseignants. Ils viennent de Shell, Indo-Suez, L'Européenne des brasseries, Rank Xerox, IBM, Mobil, Pennaroya, Unilever. Qui les recrute, sachant que leur rôle semble être de vanter les règles d'une gestion privée qui a déjà fait assez de dégâts comme cela ?

Un dernier mot, si vous le permettez, à propos du développement des techniques de pointe. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'essor des vidéotex, de la numérisation du réseau, de la monnaie électronique et du plan câble. Mais j'ai peur que le retard que nous prenons dans leur mise en application ne permette aux Américains et aux Japonais, que nous avons pris de vitesse, de nous rattraper et, ce qui serait pis, de nous supplanter.

Je vous ai entendu lors du journal télévisé de midi et tout à l'heure encore, monsieur le ministre, évoquer la nécessaire informatisation de la poste. Or, j'ai personnellement discuté mardi après-midi avec des employés de l'entreprise CII Honeywell-Bull à Clayes-sous-Bois dont le Gouvernement — nous le disions tout à l'heure — est actionnaire. Elle s'apprête à licencier des centaines de personnes. Vous discutiez, semble-t-il, avec IBM sans consulter Bull. Pouvez-vous me confirmer ou m'infirmier cette information et me donner votre point de vue à ce sujet, afin que je puisse intervenir et apporter des précisions aux agents de cette entreprise ?

Les crédits inscrits au budget, que ce soit pour le développement du réseau Khéops, les cartes à mémoire, les circuits intégrés et les composants passifs ainsi que les composants rapides et optiques, sont très insuffisants.

De même, le petit milliard qui figure au budget pour les réseaux large bande à fibre optique ne permettra pas de respecter les objectifs. Le ralentissement de la mise en œuvre du plan câble a privé notre industrie de débouchés, d'où les menaces de suppressions d'emploi dans les secteurs qui travaillent pour les industries de pointe. Je veux parler des groupes nationalisés Thomson C.S.F., C.I.T. Alcatel, L.T.T. ; 6 000 emplois sur 60 000 disparaîtraient dans les groupes de la téléphonie, comme à Lannion où l'on veut arrêter la câblerie, alors qu'il y a du travail tant dans la gamme existante que pour les nouveaux produits, comme le réseau « Aspect » qui nécessite à lui seul 250 personnes sur trois ans et doit être mis en œuvre par les P.T.T. en 1985.

Que ce soit également chez C.I.T. Alcatel, qui ne peut arguer de difficultés avec un excédent d'exploitation de 60 milliards et un chiffre d'affaires en 1983 de 562 milliards, dont 41 milliards d'autofinancement.

Ce groupe veut se tourner de plus en plus vers l'étranger et ne fonctionnerait plus qu'à 50 p. 100 de sa capacité, ce qui augmenterait considérablement la part de ses frais fixes et accroîtrait ses difficultés. Il faut arrêter la casse de cette industrie.

En effet, lorsque la fibre optique connaîtra son développement maximal, les L.T.T. à Conflans, qui ne peuvent s'étendre, ne pourront pas fournir les quantités demandées et Thomson C.S.F. à Lannion pourra apporter l'appoint sans avoir recours aux fabrications étrangères.

Le retard pris dans la réalisation du plan câble par fibre optique nous inquiète sérieusement. Nous sommes, contrairement à M. Rausch, partisans acharnés de la filière optique. Mais nous vous demandons, monsieur le ministre, si elle n'est pas remise en cause. Sa cohésion est rompue par le retard des réalisations, donc des commandes, de l'industrialisation des procédés de production des fibres, par la remise en cause du choix de la technologie optique et par le mode de financement dissuasif.

Cela m'amène à vous poser quelques questions.

Quel est le contenu et quelles sont les conséquences de l'accord passé entre la caisse des dépôts et consignations et Vidéotron, entreprise canadienne spécialisée dans la technologie obsolète du coaxial ?

Quels sont, par rapport aux objectifs du plan câble, les retards pris dans les commandes et dans les réalisations concrètes ?

A quel moment le contrat d'étude et de développement de la technologie « plasma », qui devrait être passé avec « Fibre optique industrie » et destiné à être industrialisé dans les usines de Pithiviers et de Conflans-Sainte-Honorine, sera-t-il conclu avec cette entreprise ?

En quoi les retards que nous enregistrons sont-ils dus aux pressions de la Communauté économique européenne visant à ouvrir 10 p. 100 du marché public national des télécommunications aux entreprises extérieures à la France ?

Quel est le rapport entre cette pression et les objectifs de conquête du marché européen par les capitaux américains, en particulier par A.T.T. et I.B.M., déjà fortement implantés en Europe ?

Existe-t-il un rapport entre ces objectifs et la prétention, dans le cadre du programme « Esprit » de la Communauté économique européenne, de prélever 10 p. 100 des budgets des P.T.T. d'Europe pour alimenter un pool supranational européen ?

Vous le voyez, monsieur le ministre, alors que nous voudrions voir se développer le service public et la qualité de ses prestations, nous sommes obligés de constater avec regret que non seulement, avec le budget 1985, vous ne pourrez pas réaliser vos objectifs, mais que la situation de ce grand service public va continuer à se dégrader.

Il faut rompre avec la logique actuelle qui tend à substituer la recherche du bénéfice à la rentabilité sociale conduisant au développement économique. C'est le rôle des entreprises nationales d'impulser cette politique au service de nos concitoyens. Ce rôle ne pourra être rempli avec le budget que vous nous présentez ; c'est pourquoi le groupe communiste ne le votera pas.

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà treize ans que, pour la première fois, je m'étais intéressé au budget des P.T.T., devenu par la suite budget des P. et T. et redevenu aujourd'hui budget des P.T.T.

Pourquoi m'y étais-je intéressé ? Je m'y étais intéressé parce que, président du conseil général de Seine-et-Marne — je le suis demeuré pendant douze ans —, soucieux de ne pas voir mon département prendre un retard économique qui aurait rendu finalement des implantations d'usines impossibles, ce qui se serait traduit aujourd'hui sans doute par un chômage encore plus important, je me suis trouvé face à vos prédécesseurs qui étaient dans l'incapacité de financer la transformation, l'équipement de nos centraux et l'extension de nos réseaux.

Alors le département de Seine-et-Marne a prêté, il a été l'un des premiers — vous pouvez le vérifier dans vos dossiers, vous en trouverez la trace — des sommes extrêmement importantes à l'Etat, pour que nous ne prenions pas le retard auquel allait nous conduire la pénurie dans les crédits qui figuraient au budget annexe des P.T.T.

Donc, cela m'a amené, bien entendu, à me dire : puisque l'Etat n'est pas capable de faire ce qu'il devrait faire dans ce domaine et qu'il faut que ce soit nous, départements, qui prêtions à l'Etat, allons donc voir d'un peu plus près ce qui se passe dans ce budget annexe des P.T.T.

Un budget annexe, je vous le rappelle, mes chers collègues, c'est un caisson étanche. Par qui, quand et comment le budget annexe des P.T.T. a-t-il été créé ? Sur proposition de députés socialistes qui — ils avaient d'ailleurs mille fois raison — ont eu l'idée, en décembre 1922, que pour équiper en téléphone le pays, il fallait que les bénéfices de la poste n'aillent pas se perdre dans le tonneau des Danaïdes de l'Etat ; il fallait enfermer les bénéfices de la poste — M. le président Taittinger a dit que la poste avait bien changé, c'est vrai car à l'époque la poste était bénéficiaire de 50 millions de francs par an, de francs de l'époque, il fallait, dis-je, enfermer cette somme dans un budget annexe pour qu'elle serve à équiper la France en téléphone, la France qui était en train de relever ses ruines à l'issue de la guerre de 1914-1918. Cela a d'ailleurs constitué une opération parlementaire difficile puisqu'elle ne s'est terminée, au Sénat, que le 24 juin 1923. Voilà pourquoi, quand et comment fut créé le budget annexe des P.T.T.

Celui-ci, je l'ai dit, est donc un caisson étanche à l'intérieur duquel les recettes doivent équilibrer les dépenses de fonctionnement, seules celles d'investissement pouvant faire l'objet d'autres ressources spécialement affectées. Un budget annexe peut toutefois comporter un fonds d'amortissement et de réserve qui, s'il est supérieur à une certaine somme, aujourd'hui encore fixée pour le budget annexe des P.T.T. à 60 millions de francs, « peut » être écrêté au profit du budget général de l'Etat. Mais, je tiens à le rappeler, ce fonds est actuellement vide et ne se remplirait que si les dispositions que l'on nous propose étaient votées.

Donc je m'étais aperçu que si nous n'avions pas à l'époque les téléphones et les télex dont nous avons un urgent besoin — c'était, en effet, la très grande disette — la raison en était sim-

plement qu'à l'intérieur du budget annexe des P. T. T. on procédait à des manipulations qui se révélaient dolosives pour l'équipement du pays en téléphone et en télex.

La poste perdait à l'époque 650 millions de francs, car l'acheminement des journaux à taux réduit — qui est une nécessité, ne me faites pas dire ce que je ne dis pas — lui coûtait alors 800 millions de francs et le ministère de l'information se refusait à verser le moindre crédit au budget annexe des P. T. T. pour financer cet acheminement des journaux à taux réduit.

Les services financiers perdaient eux aussi 800 millions de francs. Pourquoi ? Parce que les chèques postaux, qui constituent pourtant la trésorerie de l'Etat — à l'époque, cela représentait 42 000 milliards de centimes, c'est une somme ! — eh bien ! le ministère des finances prétendait que les postes devaient les gérer pour le taux ridiculement bas de 1,5 p. 100, qui n'aurait été accepté par aucune banque.

La gestion des chèques postaux à elle seule coûtait 1 100 millions, mais la caisse nationale de retraite en rapportait 300 — elle a toujours rapporté — ce qui faisait bien 800 millions de perte au titre des services financiers.

Il y avait donc à la poste et aux services financiers au total 1 450 millions de déficit mais les télécommunications rapportaient 2 700 millions et, au lieu d'employer ces 2 700 millions à l'équipement téléphonique et télex du pays, on commençait, bien entendu, par éponger à l'intérieur du budget annexe la perte de 1 450 millions de la poste et des services financiers, le ministère de l'information s'obstinant à ne pas abonder le budget annexe du coût de l'acheminement de la presse à bon compte et le ministère des finances s'obstinant à faire gérer sa trésorerie au jour le jour pour un taux dérisoire. Notons de surcroît que, contrairement à la République fédérale d'Allemagne et à la Suisse, l'Etat n'acceptait pas de laisser à la disposition des P. T. T., pour faciliter le financement de l'équipement téléphonique, une partie des encours des chèques postaux. En R. F. A., 45 p. 100 du montant de l'encours des chèques postaux — il était chez nous, à l'époque, de 45 000 milliards de francs — étaient ainsi laissés à la disposition pour le financement de l'investissement téléphonique et en Suisse 25 p. 100.

Voilà quelle était la situation. Je suis monté à la tribune pour la dénoncer le 23 novembre 1972, à nouveau l'année suivante, le 8 décembre 1973 ; les chiffres avaient un peu varié, mais ils étaient en gros sensiblement les mêmes. Je les ai là, mais j'épargne le temps du Sénat en ne les citant pas.

Je ne suis pas monté à la tribune en décembre 1974 pour le budget de 1975 car je présidais alors la séance et j'étais, par conséquent, condamné à me taire — mais je suis ensuite intervenu dans la discussion de tous les budgets suivants, le 10 décembre 1975, le 18 novembre 1977, le 2 décembre 1978 et, enfin, le 2 décembre 1980.

Soucieux et conscient d'être dans le droit-fil de la pensée des fondateurs du budget annexe des P. T. T., je ne demandais certes pas comme vous semblez le craindre voilà quelques instants que l'on rompe l'unité du service. Ce que je demandais c'est que dans le cadre d'un seul ministère — car encore une fois il ne s'agit pas de scinder le ministère en deux, mais de scinder le budget annexe en deux, de façon que tout le profit des télécommunications ne puisse servir qu'à l'équipement des télécommunications et qu'apparaisse alors en pleine lumière le déficit du reste — ce déficit ne puisse plus être ignoré, qu'il soit si flagrant que l'Etat finisse par se décider à payer la gestion des chèques postaux à son coût et qu'il finisse aussi par verser, par le débit du budget de l'information, la somme nécessaire à l'acheminement à taux réduit de la presse.

Hélas, tous vos prédécesseurs m'ont fait la même réponse : votre solution, me disaient-ils, c'est le doigt dans l'engrenage qui conduit à rompre l'unité du service. Nous ne pouvons l'accepter et, en général, je me faisais quelque peu malmener pas nos excellents collègues du groupe socialiste, qui me disaient : vous voulez casser le service en deux. Et je leur répondais : non, pas le ministère, mais le budget.

Je n'ai failli aboutir qu'une seule fois, en 1976, à l'époque où M. Aymar Achille-Fould détenait votre portefeuille ministériel.

Mais il m'a bien fallu me rendre par la suite à l'évidence. Quelles que soient les majorités au pouvoir — la preuve ! — la résistance syndicale, la résistance de la rue de Rivoli, les pesanteurs de la tradition — qui, après tout, sont respectables — de l'ensemble des postiers qui ne veulent n'être qu'un, quel que soit le service auquel ils appartiennent, alors qu'il s'agit maintenant de disciplines complètement différentes — je dirais mieux, étrangères — au plan technique, tout cela a fini par avoir

raison de mon ardeur. Aussi ai-je cessé depuis 1980 d'intervenir. A quoi bon ? J'ai renoncé, mais je n'ai renoncé qu'après avoir fait ce que j'avais pu.

Le résultat est simple : puisque l'on n'a pas employé les recettes des télécommunications pour équiper ces dernières, il a fallu emprunter. De ce fait, la caisse nationale des télécommunications doit, aujourd'hui, 98,6 milliards de francs, si ma mémoire est bonne, dont 37,2 milliards en devises à l'extérieur.

Monsieur le ministre, je ne fais pas votre procès, mais celui de toute une politique qui a été menée par des gouvernements que je soutenais mais que, concernant le budget des P. T. T., je n'hésitais pas à combattre et cela quel que soit le ministre ; qu'il appartienne à un gouvernement que je soutenais ou que je ne soutenais pas, je votais contre : j'ai à cet égard trop d'indépendance d'esprit pour qu'il ait pu en être autrement.

Où en sommes-nous aujourd'hui, en dehors de cette dette, qui est importante, je vous demande de le noter ?

La situation a certes évolué. Avant vous, si ma mémoire est bonne, on a fini par payer la gestion des chèques postaux à 2,5 p. 100. Vous avez poursuivi l'effort, et je vous en félicite, et vous avez obtenu que l'on paie la gestion des chèques postaux à son juste prix. En 1982 et en 1983 vous avez versé 6,5 p. 100 pour la gestion. Vous avez diminué ce pourcentage en 1984 ; il n'est plus que de 5,5 p. 100. Je me demande bien pourquoi, par parenthèse. Bien sûr, c'est certes un point mineur dans cette affaire mais il est tout de même assez curieux que les dépenses de gestion aient pu diminuer de 1983 à 1984, à moins que ce ne soit simplement parce que vous saviez que vous alliez trouver de l'argent ailleurs, nous allons y venir dans un instant. Mais encore une fois bravo d'avoir augmenté jusqu'à 6,5 p. 100 le remboursement de ces frais de gestion des chèques postaux ! Je regrette simplement de le voir rétrograder à 5,5 p. 100.

La caisse d'épargne, elle, a continué à être excédentaire, bien entendu.

Par conséquent, compte tenu de la dette de la caisse nationale des télécommunications que je viens de rappeler, dans quelle situation sommes-nous aujourd'hui ? Avec un budget équilibré, figurez-vous !

Comme je n'ai jamais renoncé à m'intéresser à votre budget, j'ai suivi cette évolution avec satisfaction.

Aussi ma surprise a-t-elle été grande de voir survenir votre décret du 26 avril qui augmentait les tarifs. Pour quoi faire, me disais-je, puisque nous sommes maintenant dans une situation équilibrée ? Puis, j'ai été encore plus inquiet lorsque j'ai vu arriver votre second décret, celui du 27 juillet. L'effet additionné de l'un et de l'autre donne 24,6 p. 100 d'augmentation des tarifs téléphoniques. Plus qu'il n'en fallait pour être suspect !

J'ai lu dans un rapport — était-ce celui de la commission des affaires économiques ou celui de la commission des finances ? que leurs auteurs me pardonnent — que la recette escomptée de ces augmentations de tarif était, en année pleine, de 7 milliards de francs.

Alors, me disais-je, pourquoi ces 7 milliards ? Je note en incidente que vous avez encore obtenu du secrétariat d'Etat à l'information qu'il se décide à rembourser au budget annexe des postes et télécommunications les charges résultant de l'acheminement à prix réduit des journaux. Vous devriez essayer de l'obtenir et vous pourriez aussi l'obtenir du ministre des transports puisque, comme l'a fait observer M. Bourguin, il s'agit bien d'une subvention à la S. N. C. F. Mais, disais-je, pourquoi ces 7 milliards ? J'ai fini par trouver, assez facilement d'ailleurs, ne serait-ce pas parce que dans les chapitres 69-54, 69-55, 67-05 — j'espère n'en avoir oublié aucun ! — figurent des dépenses relatives à la filière électronique, à la contribution au programme du Centre national d'études spatiales, à la recherche de la filière électronique, etc. Et au total — pour combien, s'il vous plaît ? — pour 7 074 180 000 francs. Tel est le montant que, par un amendement n° 22, notre excellent collègue, M. Jean François-Poncet, auquel je me suis bien entendu joint, veut précisément vous prier d'annuler.

Dès lors on comprend mieux ! Voilà une augmentation de tarifs qui devrait dégager 7 milliards et que vous consacrez aussitôt à régler des dépenses que vous n'avez pas le droit de faire figurer dans le budget annexe. Vous n'en n'avez pas le droit pour une raison simple, c'est que l'article 47 de la Constitution stipule que les projets de loi de finances sont votés « dans les conditions prévues par une loi organique » et que l'article 21 de l'ordonnance portant loi organique précise — vous le savez très bien aussi — la nature des dépenses que le Gouvernement a le droit de porter dans les budgets annexes.

Tout à l'heure, M. François-Poncet développera bien entendu ce point de vue avec l'autorité que chacun lui reconnaît, la compétence qui est la sienne et le talent que beaucoup lui envie ; s'il le fallait, j'interviendrais à nouveau pour explication de vote. Je ne vais donc pas déflorer le sujet.

Bornons-nous donc à l'essentiel. L'article 21 de la loi organique détermine ce que doivent comprendre les budgets annexes. Il est ainsi rédigé : « Les budgets annexes comprennent, d'une part, les recettes et les dépenses d'exploitation, d'autre part, les dépenses d'investissements et les ressources spéciales affectées à ces dépenses. »

Comme il ne s'agit pas de dépenses d'exploitation, vous ne pouvez donc pas les y inscrire ou alors — veuillez m'excuser de le dire — vous prendrez des libertés avec la Constitution, ce qui ne serait d'ailleurs pas fait pour nous surprendre !

M. René Régnault. Oh !

M. Etienne Dailly. Vous savez bien, mon cher collègue, que le Conseil constitutionnel a déjà déclaré non conformes à la Constitution — totalement ou partiellement — dix-huit projets de loi depuis 1981. Il y avait eu sept annulations au cours du précédent septennat, ce qui faisait une moyenne de une par an ; c'était déjà beaucoup trop à mon goût. Mais depuis que la nouvelle majorité est au pouvoir, nous en sommes à dix-huit, plus, fatalement, la présente loi de finances, car vous n'êtes pas le seul, monsieur le ministre, à proposer une inconstitutionnalité : il y en a trois dans l'ensemble de la loi. Cela fera donc dix-neuf textes reconnus contraires à la Constitution.

Je ne crois pas que ce soit un excellent système de gouvernement. Je crois surtout que quand vous vous réveillerez, le 5 janvier 1985, avec votre budget déclaré non conforme à cause de cela, vous serez pris quelque peu au dépourvu. Il vaudrait donc mieux vous en occuper tout de suite. C'est pourquoi ma venue à cette tribune, ce soir, a plutôt pour objet de rendre service au Gouvernement — vous l'avez d'ailleurs bien compris ! — ...

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Mais voyons !

M. Etienne Dailly. ... et lui permettre de rédiger en temps utile une lettre rectificative qui le mette à l'abri de lendemains aussi incertains, mais qui, finalement, retomberont sur vous, monsieur le ministre.

En effet, on a eu raison de dire — et tout le démontre, n'est-ce pas, mes chers collègues ? — que c'est le budget annexe des P. T. T. qui, maintenant, tend à devenir la vache à lait du ministère des finances.

Car c'est bien entendu vous qui allez vous trouver au premier rang des difficultés lorsque l'inconstitutionnalité sera prononcée.

On peut d'ailleurs énoncer un autre chef d'inconstitutionnalité tout à fait extraordinaire.

Quand nous avons étudié le budget, il a bien forcément fallu que nous examinions aussi le chapitre 69-56. Y figurent 2 200 millions de francs qui sont affectés à un « fonds de réserve sur résultats affecté aux recettes de budget général ». Le fait est que, si l'on se réfère à la ligne 121, tableau B, état A, du budget, on trouve les chiffres suivants : recettes, 2 800 millions de francs, dont 600 millions de francs proviennent des intérêts de trésorerie et 2 200 millions de francs du chapitre 59-66 du budget annexe.

Par conséquent, vous faites du budget annexe un sas de transit et c'est là une affaire très grave parce qu'il n'y a pas que votre budget annexe, il peut y en avoir d'autres ! Est-il acceptable, messieurs, je vous le demande, que le Gouvernement considère que les budgets annexes, qui, encore une fois, sont des caissons étanches, constituent des organes de collecte et de transit vers le budget général ?

Comme c'est donc simple. On n'a donc plus besoin de faire voter la loi ! En effet, aux termes de l'article 34 de la Constitution, c'est bien la loi qui fixe le taux, l'assiette et le mode de recouvrement des impôts. Mais vous, vous levez l'impôt par décret, vous augmentez la redevance, vous faites entrer des recettes dans votre budget annexe — pour 7 milliards de francs ! — et vous inscrivez 7 milliards de francs de dépenses qui n'ont rien à y voir et qui n'ont pas le droit d'y figurer. De plus, au mépris de toute convenance, on y porte en dépenses 2 200 millions de francs au profit du budget général.

Cela revient à dire que la redevance finit par financer le budget général, qu'elle devient donc un impôt, ce qui est contraire à la Constitution. Cela veut dire aussi que, cette rede-

vance, on n'avait d'ailleurs aucun besoin de l'augmenter. En effet, le produit que l'on en attend est fixé à 7 milliards de francs que l'on utilise aussitôt pour les dépenses en question qui totalisent précisément 7 milliards et, comme l'on en sort également 2 200 millions supplémentaires au profit du budget général, cela signifie aussi que l'on aurait pu diminuer son produit de 2 200 millions, par conséquent de 7 p. 100, ce qui eût été, convenez-en, une démarche plus conforme aux intérêts économiques de la nation.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Dailly ?

M. Etienne Dailly. Je vous en prie, monsieur le rapporteur.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Monsieur Dailly, comme l'ensemble de nos collègues je vous écoute toujours avec un intérêt certain.

En tant que rapporteur spécial du budget des P. T. T. depuis 1977, il me semble, si ma mémoire est bonne, que ce que vous dénoncez maintenant, vous ne l'avez pas dénoncé à propos de la filière électronique, qui ne s'appelait d'ailleurs pas ainsi à l'époque.

Je me souviens — et l'on pourra reprendre mes rapports — d'avoir exprimé mon étonnement de voir des crédits affectés à Matra, ce qui était, si je vous ai bien entendu, absolument inconstitutionnel.

M. Etienne Dailly. Parfaitement !

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Je crois d'ailleurs que M. Bonnefous — et je regrette qu'il ne soit pas là — appuyait ma démarche.

Mais tel ne fut pas votre cas, monsieur Dailly. Je fais donc part de mon étonnement.

M. Etienne Dailly. Je devais être président de séance ! Nous consulterons le *Journal officiel* !

Monsieur Perrein, pour moi, une cause est sacrée : c'est le respect de la Constitution. Rien, ni personne, ni aujourd'hui, ni hier, ni jamais ne me fera taire lorsque je la jugerai violée, fût-ce par mes amis...

D'ailleurs pour être toujours monté à la tribune lorsque je la croyais manipulée par des gouvernements que je soutenais, je puis vous affirmer que si je ne vous ai pas soutenu — ce qui reste à voir, mais je vous crois bien volontiers, parce que votre mémoire est cependant fidèle — si j'ai été muet dans ce débat, c'est soit parce que je présidais, soit pour des raisons indépendantes de ma volonté. Sinon, je vous garantis bien que je vous aurais soutenu.

Je suis heureux en tout cas — cela me fait plaisir et c'est pourquoi je vous remercie de votre intervention — du soutien que vous m'apportez en rappelant simplement les propos que vous teniez à l'époque ; ils montrent en effet que nous avons toujours été d'accord. Pourquoi n'en serait-il pas de même aujourd'hui ? (*Rires.*)

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Puis-je vous interrompre à nouveau, monsieur Dailly ?

M. Etienne Dailly. Bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Vous avez beaucoup d'humour, monsieur Dailly. Vous connaissez parfaitement la Constitution et vous savez également parfaitement que rien ne vous empêchait, ni le règlement du Sénat, ni la Constitution, même en étant à la présidence — et vous l'avez fait déjà — de venir ensuite dans l'hémicycle et de soulever l'inconstitutionnalité !

Aussi, je ne comprends pas très bien et je ne suis pas tout à fait d'accord avec vos propos. Mais ce ne sont que des propos de tribune bien sûr ! et vous faites peut-être un abus de langage en disant que je vous soutiens dans l'inconstitutionnalité.

Je voulais simplement soulever ce problème parce qu'il m'étonne tellement que je ne vois pas très bien comment ce qui était constitutionnel avant est inconstitutionnel maintenant. Mais enfin, le Conseil constitutionnel tranchera.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Dailly.

M. Etienne Dailly. Monsieur Perrein, ce n'est pas parce que j'aurais pu oublier de déposer un recours qu'une disposition est forcément constitutionnelle. Cela peut tout simplement vouloir dire que j'ai oublié d'en soulever l'inconstitutionnalité.

Voulez-vous que nous signons un pacte, monsieur Perrein ? A l'avenir, chaque fois que vous verrez une inconstitutionnalité, vous m'alerterez ; quant à moi, chaque fois que j'en verrai une, je ferai de même ; nous agirons ainsi quel que soit le gouvernement.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. D'accord !

M. Etienne Dailly. Je serai toujours à vos côtés pour remplir une telle tâche.

En conclusion, je dirai que, après être si souvent monté à cette tribune lors de la discussion de ce budget, afin de tenter simplement de mettre un terme à des manipulations alors parfaitement légales à l'intérieur du budget annexe, d'y mettre un terme pour empêcher de faire payer par les télécommunications ce qui devait être payé par d'autres, je me serais renié si je n'étais pas intervenu ce soir alors que j'ai la bonne fortune de ne pas être président de séance. Je me devais en effet de signaler que l'on inscrit, dans les dépenses de l'ensemble « télécommunications plus postes », des dépenses qui n'ont rien à y faire et que c'est formellement contraire à la loi organique. Celle-ci fixe en effet les conditions dans lesquelles le projet de loi de finances doit être déposé ; elle fixe également les conditions dans lesquelles il doit être délibéré.

C'est parce que je souhaite que le Gouvernement ne nous place pas dans la situation que je viens de décrire que, pour le cas où elle lui aurait échappé, j'ai voulu lui signaler ce soir.

Vous savez bien, mes chers collègues, que lorsque je dois ou que j'ai l'intention ou que je me propose — tout peut changer ! — de déposer un recours devant le Conseil constitutionnel j'ai toujours pour habitude d'exposer le problème devant le Sénat et de lui demander de statuer.

Je pense que je confère ainsi encore plus de sérieux à notre recours devant la Haute Juridiction. Je ne souhaite pas avoir l'air d'introduire devant elle une sorte d'appel parce que je ne serais pas satisfait d'une loi.

Si l'on croit à l'inconstitutionnalité d'une loi, il faut la soulever d'abord dans cette enceinte et demander d'abord au Sénat de se prononcer. C'est pourquoi j'imagine que M. François-Poncet, tout à l'heure, défendra ses amendements et demandera au Sénat de statuer, tout en sachant très bien que la commission demande la suppression des crédits. Mais cette dernière sera d'autant plus facile que, après avoir accepté les deux amendements de M. François-Poncet, on aura déjà réduit une certaine partie d'entre eux pour inconstitutionnalité. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Régnauld.

M. René Régnauld. Monsieur le ministre, à l'heure de la signature des pactes, c'est surtout pour signer votre projet de budget que je monte à la tribune. Mais je prends également la parole pour vous apporter mon appui dans la préservation et la protection des postes et télécommunications. Je souhaite en effet que l'on évite de s'engager dans des voies qui ont été plus qu'effleurées au cours de cette soirée, qu'il s'agisse de casser les P.T.T. pour séparer la poste des télécommunications ou qu'il s'agisse de s'orienter dans la voie qu'évoquait notre collègue M. Bourguin et qui ne fait pas de doute quant à sa finalité, à savoir le désengagement du service public pour accéder à la privatisation.

Monsieur le ministre, avec 168 900 millions de francs, soit une progression de 8,6 p. 100 par rapport à 1984, votre budget est le premier budget civil en matière d'investissement.

Le groupe socialiste se félicite d'ailleurs des investissements retenus dans des domaines aussi essentiels que la modernisation, l'adaptation du réseau des bureaux de poste, l'automatisation des centres de tri et la poursuite de la construction de ces centres de tri. Je viens d'ailleurs de voir sur plans le centre qu'on appellera le « centre de tri paquets », qui sera construit à Rennes en 1985.

Je pense aussi à l'effort accompli en faveur des centres financiers, à l'effort réservé aux matériels de transport. Je pense enfin à la part substantielle consacrée à la recherche, qui fait un peu l'objet, ce soir, de toutes les récriminations que nous venons d'entendre.

Dans le contexte de rigueur et de difficultés que nous connaissons tous et qui constituera l'environnement pour l'exécution du budget de 1985, il est juste de souligner le réalisme qui a

présidé à l'élaboration de vos propositions, monsieur le ministre. Pour autant, il demeure des faiblesses et il se profile des inquiétudes. Je vais m'employer à vous les soumettre.

Quels que soient les arguments, voire les arguties, de l'opposition et le mauvais procès d'essence politicienne trop souvent instruit, j'apprécie les prévisions de résultats positifs de votre exploitation : 7 675 millions de francs pour les télécommunications et 30 millions de francs pour la poste. Voilà bien longtemps que pour cette dernière un tel résultat n'avait pas été obtenu.

De même, il faut apprécier l'augmentation des ressources en capital qui traduisent une réelle volonté de ralentir l'endettement, donc d'améliorer la gestion de votre ministère et surtout de préserver et d'accroître vos possibilités pour l'avenir, notamment la liberté de choix, notre liberté d'intervenir, voire d'infléchir la politique de la poste et des télécommunications.

Les charges de fonctionnement, en augmentation de 13,3 p. 100, contre 10,9 p. 100, sont toutefois essentiellement gonflées par les provisions, les dotations aux amortissements.

J'observe, non sans crainte et j'y reviendrai, que la dotation au titre des transports des matériels et des correspondances connaît un net ralentissement, avec 2 464 millions de francs, en augmentation de 3,7 p. 100, contre 8 p. 100 l'an dernier.

Les charges de personnels représentent 38 p. 100 des charges de fonctionnement contre encore 43,1 p. 100 en 1984.

Je reviendrai aussi sur ce point dès lors qu'il faut analyser la situation prévue par rapport au service public de la poste et à ceux qui en assurent la bonne marche.

Alors que la France a délibérément choisi la modernité, choix réaffirmé par le Premier ministre en juillet dernier, le service public que sont la poste et les télécommunications a l'in-time obligation non seulement de ne pas être en reste, mais encore d'être toujours plus performant, mieux adapté. Il doit, dans ce domaine essentiel, être un modèle et assurer ainsi un véritable rôle d'entraînement. C'est à ce prix que ce service justifie son caractère public, son unité et sa situation de monopole de la communication.

Moderniser se conjugue avec gains de productivité, revalorisation de la formation et de la qualification des agents, mais suppose aussi l'adaptation des bureaux de poste, la recherche, la valorisation des produits, en particulier des produits nouveaux. Moderniser, c'est encore accompagner ou, mieux, anticiper l'évolution des techniques et des technologies de la communication. Bref, il faut développer et renforcer la recherche.

C'est ce que vous proposez, monsieur le ministre. C'est bien. C'est même essentiel car, ici, les conditions de la concurrence et la rapidité des évolutions sont telles qu'on ne peut tolérer aucune hésitation.

C'est une des caractéristiques essentielles de votre budget pour 1985 et je salue cet effort digne d'un grand intérêt, y compris au profit du C.N.E.S. ; chacun sait en effet que l'avenir est au progrès dans les communications et que ce progrès dépend pour une large part des succès des programmes spatiaux.

Il faut que cesse le procès qui vous est fait lorsqu'il vous est reproché d'investir dans des secteurs comme ceux de la recherche.

La France, ou une partie d'entre elle, n'aurait-elle pas encore compris que les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui, telle la mortalité accélérée d'un certain nombre d'entreprises, sont pour une large part la conséquence d'un abandon de la recherche ?

En effet, dans les périodes de facilité, on n'a pas cru devoir dégager les moyens nécessaires pour assurer à cette recherche la part qui lui revenait et permettre ainsi à notre pays de préparer son devenir. C'est à cause de cet abandon qu'il nous faut aujourd'hui rendre des comptes et c'est l'actuel Gouvernement qui a eu le courage de prendre ce problème à bras-le-corps.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Monsieur Régnauld, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. René Régnauld. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Monsieur le sénateur, je vous remercie de vos propos car, depuis trop de temps, j'entends certains orateurs développer une certaine logique et

prôner un certain point de vue selon lesquels il serait interdit au service public de faire autre chose que de la gestion quotidienne, sans essayer de voir, dans notre période de mutation technologique rapide, ce que l'avenir nous prépare.

Certains pays ont pratiqué une telle politique : aujourd'hui, leur service public ou, plus précisément, leur service technique du téléphone, se trouve dans une situation de dénuement total, de retard inadmissible.

J'ai eu des prédécesseurs frileux qui se sont cantonnés dans le refus d'investir, d'oser, de regarder. C'est ainsi qu'il y a quinze ans notre téléphone n'était nullement à la mesure des aspirations ni des légitimes ambitions industrielles de notre pays. Le réseau téléphonique était très peu développé et il n'était même pas français.

Nous avons eu l'audace d'employer les résultats d'exploitation, j'allais dire quelles que soient les branches d'où provenaient ces résultats d'exploitation. Nous avons eu aussi l'audace d'emprunter et même de trouver des solutions de financement originales parfois avec les collectivités locales et pour l'essentiel en dehors d'elles. Nous avons pu créer ainsi une industrie du téléphone qui est aujourd'hui une des premières du monde, dont on connaît les résultats quantitatifs et qualitatifs.

Il fallait que cela fût dit, je vous sais gré de l'avoir fait. Dans le domaine de la recherche, il faut le savoir, en 1985, 10 p. 100 du budget des télécommunications seront consacrés à ce secteur, les crédits de la poste destinés à la recherche étant en augmentation de 60 p. 100 par rapport à 1984.

Je préfère être dans cette situation-là plutôt que dans celle des frileux qui refusent le progrès pour notre technique, pour notre industrie et pour notre emploi. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Etienne Dailly. Bravo !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Régnauld.

M. René Régnauld. Soyez assuré, monsieur le ministre, que, de mon côté, je préfère soutenir ce Gouvernement-là qui a le courage d'aborder les problèmes logiquement...

M. Dominique Pado. Mais de façon inconstitutionnelle.

M. René Régnauld. ... et d'investir pour préparer l'avenir.

Ce que la population attend de nous, ce n'est pas simplement quelques effets de tribune, ce sont surtout des résultats concrets et ceux-ci dépendant, dans le Trégor comme ailleurs, de notre capacité à mobiliser le maximum de moyens en vue de la formation des hommes, de la recherche et de l'innovation, car c'est bien là que se situent les créneaux de produits nouveaux qui créeront demain des emplois et de la prospérité.

Mais il ne faut pas non plus que les efforts nécessaires soient entrepris au détriment des actions plus anciennes, plus traditionnelles de la poste et des télécommunications, et là j'éprouve certaines craintes.

Je crains tout d'abord que cette évolution ne s'effectue avec, en contrepartie, une réduction préoccupante des emplois car, déjà actuellement, les effectifs stagnent, voire régressent.

Il ne faut pas pour autant négliger — face aux 2 000 suppressions d'emplois prévues dans votre budget de 1985 — les 26 000 emplois créés depuis 1981, ni les glissements hiérarchiques qui vont dans le sens d'une amélioration nécessaire de la situation de l'encadrement et des autres personnels concernés.

Je veux également souligner l'effort qui a déjà été accompli et qui va se poursuivre en 1985 en faveur des titularisations sur place à chaque fois que cela est possible : un millier de titularisations en 1985 s'ajouteront aux 2 500 effectuées depuis 1982.

Le service de distribution à la base, c'est-à-dire la poste en milieu rural, ne risque-t-il pas de se dégrader, le service public perdant alors de son acuité ? Ainsi, les moyens pour les transports de matériel et de correspondances, dont j'ai parlé précédemment, et qui sont en augmentation de 3,7 p. 100 seulement, pourraient bien être confrontés à une situation que je viens de connaître dans ma propre commune.

Celle-ci comptait 450 habitants en 1971 ; elle en compte 1 200 aujourd'hui et l'on en prévoit de 1 500 à 1 800 dans l'avenir. Depuis longtemps, la distribution du courrier est assurée par véhicule automobile. Or votre administration vient de verser dans un modernisme pour le moins insolite en décidant de faire procéder à cette distribution par cyclomoteur. J'ai protesté mais,

à ce jour, on s'est montré peu compréhensif. J'espère encore, monsieur le ministre, que l'on ne mettra pas cette réforme à exécution car elle ferait mal augurer de la ferme volonté de modernité et de renforcement du service public qui est indubitablement la vôtre.

Avant de fermer cette parenthèse, j'ajouterai que cette commune ne dispose d'aucun bureau et que les usagers doivent se rendre au chef-lieu d'arrondissement, qui est aussi le chef-lieu de canton, pour effectuer toutes les opérations. Avec la voiture automobile, le préposé pouvait notamment distribuer les paquets au cours de sa tournée. Une telle mesure irait à l'encontre de l'esprit qui vous anime.

Bien sûr, les gains de productivité sont réels et ils étaient nécessaires. Pour autant, je serais inquiet de la réduction rapide de la masse salariale observée par rapport au budget de fonctionnement.

Monsieur le ministre, j'insiste et je plaide pour que vos personnels continuent à bénéficier d'actions de formation, de promotion, et qu'ils soient en nombre suffisant pour assurer un service toujours amélioré en faveur de tous, personnes physiques, personnes morales, entreprises, en conjuguant étroitement une haute mission de caractère économique avec une autre, tout aussi noble, de caractère social et culturel.

Si vous avez entendu faire part, monsieur le ministre, d'observations de certains personnels, je voudrais vous rapporter le témoignage de ceux qui perçoivent le risque de privatisation de certains services. Cette idée a été exprimée ce soir par plusieurs collègues. C'est là une source d'inquiétude pour ces personnels.

Pour notre collègue M. Taittinger, la préoccupation dont j'ai été le témoin ne semble pas de la même nature que celle dont il se faisait l'écho tout à l'heure.

Monsieur le ministre, j'insiste et je plaide pour que, dans le sens de votre déclaration solennelle faite à cette tribune, vous poursuiviez votre action, voire votre combat.

J'insiste encore parce que nous savons que vos fonctionnaires sont ceux qui perçoivent le salaire moyen le plus faible. Il faut poursuivre la revalorisation par la titularisation et par le relèvement des salaires les plus bas.

Je me réjouis de la décision que vous avez prise, et que vous nous soumettez, en faveur des receveurs-distributeurs. Depuis de nombreuses années, je fais part des préoccupations de ces agents et je dois souligner que vous vous y êtes toujours montré sensible.

La perspective visant à en faire des receveurs ruraux est heureuse, je vous y encourage et je puis vous assurer de l'intérêt que je porterai au règlement de ce dossier qui est, à lui seul, plus qu'un symbole de la conception que vous avez du principe du service de la poste.

D'autres corps des P.T.T. vont bénéficier de dispositions favorables au titre de la loi de finances pour 1985. En particulier, les conducteurs de travaux du service des lignes auront, dès 1985, accès à cinquante-huit emplois nouveaux de chef de secteur.

S'il convient de souligner et d'encourager les mesures qui visent la réduction de l'endettement, le renforcement de l'auto-financement, l'équilibre, voire l'excédent atteint par la poste, on ne peut que regretter que le rapport Laurent ne soit pas davantage pris en compte pour réduire le déficit de l'acheminement de la presse, ou encore que vous soyez privé des produits financiers que représente potentiellement la rémunération par le Trésor des fonds libres des chèques postaux.

Je crois nécessaire, pour la bonne et saine gestion de votre entreprise, que ce problème soit revu, notamment pour les exercices à venir.

Près de 80 p. 100 des dépenses en capital de l'administration des P.T.T. sont consacrées à l'industrie ou à la recherche française, dans le cadre de programmes qui acquièrent peu à peu une notoriété et concernent notamment l'amélioration de la qualité du réseau des télécommunications et son adaptation aux nouveaux produits, le plan d'action pour la filière électronique ou la participation à l'effort de recherche spatiale, le tout ouvrant ou renforçant la crédibilité des technologies nouvelles de la communication.

Ainsi, la télématique connaît un niveau de développement élevé. Les minitel ont prouvé leur fiabilité ; les autres serveurs « grand public » se développent, leur équilibre économique peut être atteint rapidement.

L'administration des P.T.T. participe délibérément à une profonde mutation des communications en France.

Mais alors, monsieur le ministre, on peut et on doit s'interroger : comment maintenir la France, dans ce domaine, au rang de nation pilote, comment l'y encourager, comment l'y aider ? Où en sommes-nous dans le domaine de la normalisation européenne, essentielle pour l'avenir de Télétel, par exemple ?

Avant d'en venir aux difficultés qui atteignent un secteur de mon département, très impliqué dans la téléphonie et son évolution, je voudrais évoquer le problème de la tarification des communications téléphoniques. Je sais que vous y portez un grand intérêt et je vous ai déjà entendu à plusieurs reprises sur ce sujet. Vous connaissez la différence d'accès au téléphone, selon que l'on habite une grande agglomération urbaine ou une zone rurale, et cela pose le problème de l'aménagement du territoire, d'une part, le problème de l'égalité des citoyens devant le service public, d'autre part.

Mes craintes devant ce dossier difficile à régler sont renforcées dès lors que je me situe par rapport à l'avenir de la télématique. Je redoute qu'un jour ces prestations à tarification forfaitaire soient soumises à des tarifications différenciées, s'apparentant à celles qui sont utilisées pour le téléphone.

Les progrès accomplis, les avancées rapides ne vont pas sans poser des problèmes parfois très douloureux. L'élu des Côtes-du-Nord que je suis est le témoin, monsieur le ministre, du drame qui se vit dans le Trégor, cette région de Lannion qui a connu un essor important autour de la mono-industrie du téléphone, appuyée sur la présence d'un outil de recherche spécialisé d'un très haut niveau : le C. N. E. T.

Le niveau d'équipement de la France en téléphone, la réduction du marché qui en découle et qui n'est pas compensée par des ventes à l'exportation entraînent une réduction substantielle de l'activité : des centaines d'emplois sont menacés à court terme ; de nombreuses familles vont être touchées ; tout un bassin d'emplois est sinistré : 1 200 licenciements sont prévus d'ici à septembre 1985.

A cette réalité, s'ajoute la présente d'outils de production appartenant au secteur nationalisé.

Alors, monsieur le ministre, ces efforts fournis pour la recherche en faveur de l'innovation, de la promotion de produits nouveaux, des technologies de la communication peuvent-ils ignorer ce pôle qui a pourtant contribué à la bonne image de la France dans ce domaine dans le monde entier ?

Reconversion industrielle, diversification des fabrications, formation des travailleurs du secteur constituent les questions fondamentales qui appellent des réponses du Gouvernement comme des entreprises concernées, du secteur nationalisé en particulier.

Nous avons accueilli avec intérêt la création d'une mission de diversification industrielle auprès du commissaire de la République et nous apprécions la décision du Gouvernement, qui vient de nommer un chargé de mission en la personne d'un éminent professionnel du secteur d'activité en cause, M. Schwartz.

Nous attendons avec intérêt et non sans angoisse le plan industriel que doivent produire C.I.T. - Alcatel et Thomson-C.S.F., et le plan de diversification des sites bretons touchés.

Les missions de M. Schwartz sont claires. Les réponses attendues doivent l'être tout autant. Le Trégor et les sites voisins touchés doivent vivre. Le Gouvernement doit continuer de leur porter le plus grand intérêt.

Les regards des populations concernées, comme ceux de tout mon département, sont tournés vers ce secteur. Mais ils sont aussi braqués sur les démarches et décisions du Gouvernement. Nous savons la pleine conscience que vous avez de la situation et l'intérêt que vous y portez. Nous attendons beaucoup de vous personnellement, monsieur le ministre, et nous vous remercions par avance. Nous savons votre parfaite connaissance de notre région, aujourd'hui très traumatisée.

Monsieur le ministre, la confiance des Françaises et des Français en la poste et dans les télécommunications est très grande. Leur exigence s'en explique d'autant.

Votre ministère, comme je le montrais voilà un instant encore, joue un rôle de pointe essentiel pour l'activité économique du pays.

Des questions graves se posent parfois. L'attente et la demande sont grandes. Votre volonté, votre recherche de solutions, votre souhait de modernisation, l'action du Gouvernement ne laissent pas de doute quant au choix de renforcer, de soutenir le secteur essentiel de votre charge.

En lui demandant de bien vouloir m'excuser, je reprendrai l'une des formules de notre rapporteur pour avis, M. Rausch, selon lequel vous assurez une responsabilité considérable devant l'Histoire, monsieur le ministre. Observant les efforts, les progrès, les avancées sans précédent auxquels vous avez consacré toute votre énergie, je suis sûr pour ma part que l'Histoire attachera votre nom à l'évolution considérable qu'auront connue, grâce à vous, la poste et les télécommunications, ainsi que les technologies nouvelles de la communication.

Voilà, entre autres, les raisons pour lesquelles le groupe socialiste vous apportera son soutien. Il est heureux de ne pas joindre sa voix à celle de nos collègues qui, qu'on le veuille ou non, ont plaidé davantage contre l'unité de la poste, l'unité de ce grand service public, qu'en faveur de son renforcement. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le fait que ce débat ait lieu un dimanche, et même un dimanche soir, n'a pas altéré sa densité, et je m'en félicite.

Pour quelqu'un qui, comme moi, passe pour avoir un tempérament combatif, le fait que tous les aspects de ce budget — et même quelques autres — aient été examinés, décortiqués, pilonnés, jusqu'à le faire ressembler à un paysage de Verdun au printemps de 1916, ne me déplaît pas ; cela va me permettre d'apporter des réponses très complètes et peut-être même de faire passer dans cette assemblée le souffle d'une conviction.

Ce projet de budget, le quatrième que je présente au Parlement, est, je crois, l'un des meilleurs, en dépit, ici ou là, d'insuffisances, que je ne dissimule pas.

Pour la clarté de la réponse, j'aborderai successivement les grands secteurs : la poste, les télécommunications et les nouveaux services ; enfin, je traiterai d'un certain nombre d'autres aspects qui ont été évoqués.

S'agissant de la poste, dont l'objectif — c'est presque une lapalissade, mais encore convient-il de temps en temps de la rappeler — est d'abord l'acheminement et la distribution du courrier dans des conditions de rapidité, de sécurité et de fiabilité satisfaisantes, j'observe que, par rapport à d'autres débats budgétaires, on serait plutôt, aujourd'hui, en « basses eaux ». J'ose penser que c'est parce que, finalement, la poste aux lettres ne fonctionne pas trop mal. Cette appréciation correspond en effet, je crois, à la situation d'aujourd'hui.

Nous avons connu des difficultés ; j'en ai parlé, y compris devant votre assemblée. Ces perturbations sont aujourd'hui résorbées, en dépit de quelques difficultés ponctuelles qu'on a rappelées — rien n'a été épargné ! — mais que nous suivons.

Je puis dire cependant que la qualité du service postal est peut-être aujourd'hui la meilleure que nous ayons observée depuis 1982 — et 1982 avait été une année de très net rétablissement de la qualité de ce service. Cela confirme que les transformations, les organisations mises en place à l'automne 1983, au-delà des troubles qu'elles ont occasionnés, ont permis d'améliorer la qualité du service et d'atteindre les objectifs de distribution que nous avions envisagés, même s'il reste à faire, notamment pour mieux séparer les deux types de courrier.

A ce sujet, je ne rappellerai pas toute la doctrine. Je dirai simplement que cette dualité des courriers, je ne l'ai pas inventée, je l'ai trouvée ; mais j'observe aujourd'hui qu'elle correspond à une réalité presque « organique » de la nature du courrier : il y a, d'une part, le courrier urgent, notamment le courrier individuel, et, de l'autre, une partie du courrier des entreprises et le courrier administratif, qui a été classé, vous le savez, dans cette seconde catégorie. Nous devons au premier la rapidité — c'est le J + 1 pour la plus grande partie — et au second, la régularité et la sécurité. Eh bien, je crois que nous sommes en train d'atteindre ces objectifs.

Se lancer dans des comparaisons internationales est délicat. M. Bourguin a évoqué un grand pays industriel. Mais si je lui posais la question : est-ce que vous feriez l'échange entre la poste américaine et la poste française ? je ne sais pas ce qu'il répondrait. En tout cas, moi, je choisirais la poste française, avec sa qualité.

M. Raymond Bourguin. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Bourguin, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Raymond Bourguine. Il est vrai que la poste américaine était très mauvaise ; il est vrai aussi qu'elle s'est beaucoup améliorée, si l'on en croit ses usagers.

Mais je vous ai dit tout à l'heure que la qualité de la poste française, aux dires de l'usager que je suis et des usagers que je connais et qui sont des usagers importants, est bonne, si l'on excepte les « bouchons » que j'ai évoqués tout à l'heure. Je vous mets simplement en garde contre le fait que nous risquons une dégradation si nous ne poursuivons pas le très important effort de modernisation, qui a pris du retard. Je ne dis pas que c'est votre faute : pendant longtemps, la poste a été considérée comme l'enfant secondaire du ministère des P.T.T.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Il n'en a jamais été ainsi, monsieur le sénateur : j'ai toujours voulu que la poste et les télécommunications marchent du même pas dans la voie du progrès.

Je ne méconnais pas les difficultés de fonctionnement de la poste, qui tiennent aux forts investissements humains qu'elle implique. Elle a connu, c'est vrai, un retard en crédits d'investissement, mais il est également vrai que nous mettons actuellement les bouchées doubles.

Aux analystes, aux mémorialistes, aux spécialistes des anciens budgets qui sont remontés soixante et un ans en arrière, je poserai cependant la question suivante : j'aimerais savoir en quelle année la poste française a reçu, en francs équivalents, 300 milliards de centimes en crédits d'investissement. Eh bien, elle recevra cette somme en 1985, et ce pour une triple mission.

Le premier objectif est la poursuite et le quasi-achèvement de l'indexation et de l'automatisation du tri.

Le deuxième est l'informatisation, qui est poursuivie lucidement et sans précipitation. Mais cette informatisation va de pair avec la formation, dont M. Régnauld faisait tout à l'heure une exigence légitime. En effet, nous devons former le personnel pour ne pas aboutir à une déshumanisation qui pourrait entraîner le rejet de l'informatisation. Il faut conserver à la poste sa dimension humaine et améliorer les conditions de l'accueil des usagers. Nous devons également libérer les personnels d'un certain nombre de tâches qui peuvent parfois être répétitives, voire fastidieuses, en les formant à des techniques qui ne sont souvent pas très compliquées de façon à les rendre plus disponibles pour les usagers.

Dans le même ordre d'idées, permettez-moi de répondre à la question précise que m'a posée M. Hugo concernant l'appel d'offres. Celui-ci intéresse beaucoup de constructeurs puisque cinquante sociétés au moins y ont répondu et que trente-cinq d'entre elles sont aujourd'hui encore en compétition. Parmi cet éventail, celle que vous avez citée n'a pas fait l'objet d'une quelconque préférence, même si on l'a prétendu ici ou là. Je tiens donc à vous rassurer sur ce point, monsieur le sénateur, aucun choix n'est encore arrêté.

M. Bernard-Michel Hugo. Merci !

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. En ce qui concerne l'informatisation, notre objectif est d'équiper les 7 000 principaux bureaux de poste sur les 18 000 existants dans un délai relativement bref, environ deux ans. Nous introduisons également la télématique dans les bureaux de poste avec les Minitels, dont l'amélioration se poursuit d'année en année.

La troisième mission de la poste est la rénovation, l'extension et, le cas échéant, la construction de bureaux de poste. La poste française doit en effet offrir des conditions de travail convenables à ses personnels et des conditions d'accueil satisfaisantes pour les usagers. Mais il faut pas non plus oublier les impératifs de sécurité.

J'ai ainsi inauguré récemment dans mon département un bureau de poste, que j'ai baptisé « bureau des P.T.T. de l'an 2000 ». De tels bureaux seront également installés en Bretagne et dans l'Est. On peut y voir les équipements informatiques dont je vous parle, et la sécurité n'y est plus assurée par l'édification de barrières — mêmes si elles étaient transparentes — mais par le fait que l'argent n'y est plus utilisé afin de ne plus tenter les malfaiteurs. Il s'agit, bien sûr, d'une expérience.

Un tel bureau est non seulement une vitrine pour tous les produits de télécommunication, mais aussi un lieu d'utilisation de ces produits, qu'il s'agisse de la télécopie ou de la téléimpression. Cette expérience est la meilleure façon de montrer que la poste n'est pas dépassée, qu'elle a de l'avenir, qu'elle joue un rôle essentiel dans la vie économique d'un pays. La

dégradation du service de la poste — je puis en témoigner avec l'exemple des rapports Nord-Sud — se conjugue en effet avec le sous-développement.

M. Régnauld m'a posé un certain nombre de questions. On compte actuellement 18 000 bureaux de poste et je n'ai pas l'intention d'en créer un dans chacune des 36 000 communes, mais d'offrir à des populations regroupées un réseau de bureaux de poste suffisant et performant, ouvert pendant une période suffisamment longue. M. le rapporteur spécial parlait ainsi de bureaux situés à la périphérie des villes. Ce que je souhaite, c'est que lorsque l'évolution démographique le rend nécessaire, on construise un bureau de poste. En tout cas, je ne crois pas avoir fermé un seul bureau depuis 1981, alors que j'ai constaté en arrivant une certaine tendance à la fermeture.

Nous poursuivons, malgré certaines difficultés, une action de polyvalence administrative. C'est pourquoi les receveurs-distributeurs ruraux jouent un rôle considérable pour que les bureaux de poste puissent être un lieu administratif ouvert pendant la plus grande partie de la semaine et pour que l'usager puisse avoir à sa disposition, non seulement des produits postaux, mais toute une série de formulaires et de produits administratifs chaque fois que les administrations concernées sont d'accord.

Nous poursuivons également la mécanisation, et je répondrai de façon plus particulière s'agissant de votre commune : en principe, toutes les demandes de véhicules seront satisfaites dans la distribution postale en 1985. Peut-être est-on passé, chez vous, d'une tournée globale à deux tournées cyclomotorisées par souci d'économie. Quoi qu'il en soit, je m'engage à examiner ce dossier. Le souci du ministre des P.T.T. est en tout cas de toujours rapprocher le service postal des usagers.

M. René Régnauld. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Pour rester encore dans le domaine de la poste, j'aborderai maintenant la question des aides à la presse. La contribution du budget général atteindra environ 1 500 millions de francs, mais, malgré cela, la poste supportera en 1985 un déficit de 2 200 millions de francs pour le transport de la presse.

Les hausses tarifaires qui sont intervenues depuis 1980 ont fait passer le taux de couverture des charges de 13 p. 100 à 23 p. 100 et l'objectif de la mission Laurent est de 33,33 p. 100 pour 1987. Cette question n'est pas de ma seule compétence et je ne suis pas en mesure d'y répondre complètement ce soir.

Faut-il revoir le statut de l'aide à la presse ? A mon avis, il le faut, mais en tenant compte d'un certain nombre de critères tels que la nature de la presse ou le pourcentage de la publicité. En tout cas, il n'appartient pas à la seule poste de supporter toute une politique d'aide à la presse, même s'il lui appartient de prendre sa part, ce qu'elle fait.

M. Raymond Bourguine. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Bourguine, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Raymond Bourguine. Monsieur le ministre, je vous avais posé une question précise : dans le rapport Chevallier, il est indiqué que les N.M.P.P. obtiennent de la S.N.C.F., pour les mêmes prestations, un prix de 50 au lieu de 115 à la poste. Dans l'aide à la presse, il y a donc une aide à la S.N.C.F., que l'on peut chiffrer.

M. le président. Monsieur le ministre, veuillez poursuivre.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. J'examinerai cette question afin que les intérêts que je défends ne soient pas moins bien pris en compte que d'autres. Mais je vous remercie d'avoir appelé mon attention sur cet aspect d'un débat continu que nous avons avec cette grande entreprise qu'est la S.N.C.F.

De nombreux orateurs, M. Matraja et M. Perrein, notamment, ont parlé de la subvention des télécommunications au fonctionnement de la poste. Il est vrai que les deux branches d'exploitation ont un budget séparé, pour des nécessités de clarté de gestion.

Des améliorations peuvent sans doute être encore apportées par la poste en vue d'une plus grande transparence. Nous atteindrons, à mon avis, cet objectif par une plus grande déconcentration, et M. Roulet, nouveau directeur général des postes, a précisément été chargé de cette mission pendant de longues années aux télécommunications. Je ne doute donc pas

qu'il applique à la poste sa grande expérience, qui a fait des télécommunications françaises un modèle de gestion pour le monde entier. La poste a eu jusqu'à présent des serviteurs prestigieux, mais une amélioration est encore possible dans ce domaine.

Cette solidarité, qui va jouer et qui a pourtant été critiquée, est dans la nature des choses à partir du moment où l'on accepte l'unité des P. T. T. A cet égard, je me souviens — j'ai bonne mémoire — que M. le rapporteur spécial, M. Louis Perrein, l'avait souhaitée dans l'intervention qu'il avait faite voilà quatre ans : il avait émis le vœu que, compte tenu des charges qui pèsent sur la poste — dont certaines, comme l'aide à la presse, lui sont effectivement extérieures puisqu'elles sont la conséquence de décisions d'ordre politique — il avait émis le vœu, dis-je, que le résultat du compte d'exploitation des télécommunications vienne, en quelque sorte, en solidarité, en appui à celui de la poste. Ce n'est pas, je crois, quelque chose de nécessairement péjoratif pour la poste, et ce n'est pas non plus irréversible ; cela peut être modifié un jour, dans un sens ou dans l'autre, à condition bien sûr que la gestion demeure séparée. Il me semble que, tout à l'heure, M. Dailly a confondu les genres.

Nous serions fiers si le budget des télécommunications aidait à la modernisation de la poste comme hier — cela se produit malheureusement trop peu souvent et pour de trop faibles sommes — le compte d'exploitation de la poste a pu servir au développement du téléphone. L'on peut combiner la séparation et le sérieux de la gestion à la nécessaire solidarité entre les deux branches d'exploitation ; les deux ne sont pas antinomiques.

Cette même réflexion fondera mon argumentation relative à la rémunération des comptes chèques postaux en 1985. Celle-ci a connu effectivement des fluctuations. La solution a été esquissée, me semble-t-il, par un certain nombre d'entre vous ; elle réside dans la capacité qui serait celle des services financiers des P. T. T. — comptes chèques postaux et caisse nationale d'épargne « Oiseau bleu » — à réaliser un certain nombre d'opérations qui leur sont aujourd'hui interdites et que peuvent accomplir le réseau bancaire, voire le réseau concurrent des caisses locales de « L'Ecureuil ».

Comme je l'ai déjà dit, nous avons obtenu, voilà deux ans, des résultats auprès de M. Delors. Mais je le dis souvent à des assemblées de receveurs : nous ne pouvons pas continuer à nous battre avec une main liée derrière le dos. Aujourd'hui, nous commençons simplement à délier cette main ; il faut que nous puissions la libérer totalement. Tel est l'objectif que je poursuis obstinément, à travers un dialogue continu avec le ministère des finances.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, la commission des finances a étudié très attentivement ce problème et j'aurais dû attirer votre attention sur ce point lorsque j'ai parlé du rapport Chevallier.

Depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, vous nous annoncez la charte de gestion de la poste. Je me permets d'insister pour qu'elle soit instaurée rapidement et pour qu'elle inclue cette nouvelle gestion des services financiers. Je n'ai pas voulu vous interrompre avant, car je me doutais que vous parleriez de l'unité de gestion des services financiers. Cependant, il est tout de même un peu choquant que, d'une part les télécommunications viennent en aide à la poste, et que, d'autre part, les services financiers soient privés de la recette habituelle que constitue la rémunération des chèques postaux.

Au nom de la commission des finances, je souhaite très vivement que ce problème soit examiné dans le cadre d'une charte de gestion qui place les partenaires devant leurs responsabilités de gestionnaires.

M. le président. Monsieur le ministre, veuillez poursuivre.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Je vous remercie, monsieur le rapporteur. Vous venez de faire allusion au volet poste de la charte de gestion, et non à la charte de gestion de la poste. Je souhaite que soit établie une charte de gestion des P. T. T.

L'un des éléments constitutifs de cette charte est le rapport Chevallier. En effet, je l'ai commandité, mais — je le répète — je n'en retiens pas toutes les propositions. Cela dit, il a suscité un intérêt considérable : la directrice de la documentation française m'a même appris que, abstraction faite des 60 000 exemplaires que nous avons nous-mêmes fait distribuer dans tous les services afin de provoquer une large réflexion et un ample débat, c'était l'un des éléments du catalogue qui s'était le mieux vendu au cours de ces dernières années.

C'est encourageant parce que cela prouve que les Françaises et les Français, non seulement sont attachés à leur poste, mais s'intéressent à son avenir. A cet égard, j'ai demandé à un groupe de travail de faire la synthèse de toutes les réactions, de toutes les réponses qui nous sont parvenues. Cette synthèse va m'être remise cette semaine et elle servira, en concertation avec les organisations syndicales en particulier, à établir ce volet poste de la charte de gestion. En effet, il est important de savoir où nous allons et de pouvoir faire des prévisions à long terme. J'ai œuvré ainsi en matière d'investissement ; il convient que, dans ce domaine également, nous disposions d'un document formel. Je crois que cela répondrait tout à fait aux vœux de votre commission.

J'en viens aux télécommunications et à la filière électronique.

Certains ont regretté le versement effectué au budget général ; M. Dailly a consacré une partie de sa brillante intervention à dénoncer son caractère anticonstitutionnel. Certes, ce n'est pas une raison, mais, monsieur le sénateur, vous avez laissé passer trois débats budgétaires ! En effet, c'est la quatrième fois que ce prélèvement est prévu ! Il était même de plus de 3 milliards de francs voilà trois ans ; il est de 2,2 milliards de francs aujourd'hui. Par ailleurs, un tel prélèvement existe dans de nombreux pays, notamment en République fédérale d'Allemagne.

Je vais vous donner mon sentiment personnel : j'aimerais mieux que l'emploi de ces fonds fût précisé. Je ne suis pas opposé à ce versement, mais je préférerais, par exemple, qu'il fût affecté aux industries de programme ou à la mise en place d'une industrie de l'audiovisuel dont nous ne disposons pas. Je l'ai dit très franchement à mon collègue M. le ministre de l'économie, des finances et du budget et je ne désespère pas, d'ailleurs, de parvenir à le convaincre.

Cependant, l'important est de connaître l'utilisation qui sera faite de la capacité d'investissement qui découle du résultat du compte d'exploitation des télécommunications. Il faut se placer sur un plan général. Une accusation plus ou moins nette — je l'ai entendue ici même — a été parfois formulée : vous diminuez les capacités d'investissement du téléphone.

Je le répète, pour l'accomplissement des missions « traditionnelles » des télécommunications — elles ont été élargies depuis quelques années — notre capacité d'investissement pour 1985 reste intacte. Je veux parler des grands programmes. Nous disposons de 22 millions à 23 millions de lignes. Par ailleurs, 50 p. 100 des téléphones sont numérisés. Dans les pays industriels comparables, tels le Japon ou l'Allemagne fédérale, ce dernier taux est de l'ordre de 5 p. 100. Même en Suède, où le nombre de lignes est plus élevé que le nôtre, le pourcentage de téléphones numérisés n'est que de 7 p. 100 ou 8 p. 100.

La numérisation — vous le savez, monsieur Rausch — permet de brancher plusieurs services nouveaux qui sont offerts aujourd'hui par la direction générale des télécommunications ; je fais allusion au réveil automatique, à la possibilité de converser à trois, au visiophone demain. Chaque année, pratiquement, d'autres services s'ajoutent.

C'est donc une grande œuvre, commencée avant moi, qui est poursuivie activement depuis 1981 ; elle concerne aujourd'hui les capacités d'investissement, ce qui est important notamment au regard des commandes de l'industrie et donc de l'emploi.

M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis. Vous dites, monsieur le ministre, qu'on peut brancher sur le réseau numérisé un certain nombre d'appareils, de services nouveaux.

Je suis étonné, car ce téléphone numérisé, fabriqué par une société nationalisée — Thomson — n'accepte pas le branchement du dernier des autocommutateurs privés réalisé par Thomson.

Je sais que cet autocommutateur a été commandé par l'Élysée. Est-il branchable sur le réseau de Paris, entièrement numérisé, dans les deux sens ?

M. le président. Monsieur le ministre, veuillez poursuivre.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Je sais que vous avez abordé cette question avec M. Jacques Dondoux, directeur général des télécommunications, qui est ici présent. Vous avez évoqué, notamment, le raccordement de l'Opus 4000 de votre mairie de Metz et du M. T. 25, tous deux fabriqués par Thomson. M. Dondoux s'est engagé à résoudre ce problème. Si l'exemple que vous nous citez devait se répéter, nous ferions en sorte que la compatibilité soit assurée. Nous devons résoudre ce problème en toute logique industrielle et dans une perspective d'exportation.

S'agissant du téléphone, il reste encore beaucoup à faire pour la modernisation et l'accroissement du parc, la communication des entreprises et le secteur de la bureautique. J'y reviendrai.

Le premier programme de relève — le programme télématique — a été décidé en juillet 1981. J'ai dit tout à l'heure, interrompant M. Rausch, ce qu'il en était et la différence qui existait entre la conception qui prévalait avant juillet 1981 et celle qui a été de mise après juillet 1981.

S'agissant du déroulement de ce programme, 500 000 Minitel seront installés d'ici à la fin de cette année, dont 100 000 professionnels. Cela dément l'argumentation selon laquelle ce terminal ne serait pas attractif. Les entreprises, les commerces, le demandent. Nous connaissons même parfois, dans les régions où il est installé, des retards de livraison ou d'installation. Le trafic est important. Nous offrons désormais plus de cinq cents services, en plus de l'annuaire électronique. Des P. M. I. et des P. M. E. se créent pour construire des périphériques tels que des imprimantes ou des décodeurs.

Je ne dirai pas que le pari télématique est gagné, mais je m'aperçois que les concurrents « cravachent » et essaient parfois de nos déloger de nos positions. C'est le cas, par exemple, des Canadiens en Afrique. Or, vous savez qu'ils sont « chevillés » aux États-Unis au point de vue industriel. Les Britanniques également nous font, ici et là, une dure concurrence. Comme pour le téléphone, nous estimons que le développement rapide d'un parc de Minitel en France est la condition d'une industrie puissante et, demain, d'une exportation notable, même si en devises elle sera inférieure à celle de l'industrie du téléphone puisque les terminaux et les appareils concernés sont moins coûteux. Quant au prix, soit de l'utilisation, soit de la fabrication, ou encore celui que l'administration paye au fabricant, il est conforme aux prévisions.

S'agissant du perfectionnement du Minitel, l'administration a déjà commandé des Minitel 10 en couleur ; le groupe Philips en fabrique 10 000 pour la direction générale des télécommunications. Il s'agit là d'un instrument dont les fonctions vont s'enrichir et surtout se diversifier.

Ainsi — c'est une réponse à votre question — il sera un puissant moyen qui permettra — c'est important, notamment pour la formation des jeunes — de rattraper puis de dépasser en nombre le parc de terminaux d'ordinateurs de pays qui, dans le domaine de l'informatique, étaient partis avant nous.

S'agissant de la télématique, nous sommes donc, comme on dit à la poste, au pair, c'est-à-dire au clair.

Je ne traiterai pas de la monétique ou de la carte à mémoire. J'ai lu le compte rendu de votre conférence de presse où vous disiez que l'on ne trouvait pas de cabines publiphones à carte. Avant hier, j'étais à Lyon et j'ai pu vérifier, sous le contrôle de la plus haute autorité représentant l'État, à savoir le préfet de région, dans l'enceinte de la foire de Lyon, le fonctionnement d'un publiphone à carte. J'ai utilisé la carte comportant quarante unités. J'ai « mangé » six unités — qui se sont inscrites sur l'écran — en téléphonant à Caen. Je l'ai fait constater par le préfet, car je savais que le surlendemain je devrai répondre à M. Rausch qui m'interpellait sur ce sujet. C'est un début, nous continuons le combat ; il est rude, notamment lorsqu'il s'agit de nous opposer aux malandrins qui dévastent nos cabines — ils sont nombreux, ils sont retors et leurs actions coûtent effectivement de plus en plus cher. Mais nous verrons qui gagnera au bout du compte lorsque nous aurons généralisé ces publiphones à carte à mémoire.

J'en viens au plan câble qui fait partie de la filière électronique que j'évoquerai tout à l'heure.

Monsieur le rapporteur pour avis, loin de moi l'idée de penser que vous vous opposez au plan câble par je ne sais quelle jalousie, parce que Metz, ville pionnière en ce domaine, serait câblée avec une technologie qui n'est plus d'avant-garde. Vous êtes l'élu d'une des villes de France — pour peu de temps, sans doute encore pour quelques mois — qui peut offrir à ses administrés dix à quinze programmes de télévision. Ce sont les chiffres que vous avez avancés.

Cet avantage éphémère ne permet toutefois pas de jeter un doute sur la réalité et la validité du plan de câblage. Je le répète inlassablement : nous n'avons pas perdu de temps depuis deux ans. Nous avons, dans un domaine qui est nouveau — puisqu'il s'agit des fibres optiques — décidé, défini les spécifications, lancé et dépouillé les appels d'offre, choisi nos constructeurs et passé les commandes. C'est notre vocation et notre devoir industriel.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est attaché à définir les règles d'exploitation. Ce n'est pas facile, je le reconnais. Un certain nombre de cadres juridiques et réglementaires ont donc été arrêtés ; ils laissent une place considérable aux collectivités locales tout en maintenant la propriété et la maîtrise d'ouvrage à la direction générale des télécommunications et à T. D. F.

Ceux qui, de bonne foi, se référant peut-être à une lecture hâtive de la presse, disent que le plan de câblage traîne et que l'on a pris du retard n'expriment pas la vérité. Quelques « lissages » sans doute restent à faire et quelques obstacles d'exploitation à lever de façon à augmenter le pouvoir attractif de notre produit. Mais je puis vous assurer que le plan câble est bien parti : nous aurons 400 000 prises ; les protocoles d'accord seront suivis de conventions et de contrats passés entre les collectivités locales et l'administration.

Ce choix, cette volonté, ce rythme retenu sont l'inverse du non-choix et de la non-décision non-prise sous le précédent septennat : pas de choix ou plutôt choix de ne pas faire, donc pas de volonté, donc pas d'industrie, donc pas de relève de la fabrication coaxiale par la fibre optique.

Ce choix est une urgence pour l'emploi. Nous éprouvons des difficultés dans le Trégor, à Conflans — cela a été dit — dans la technologie classique, et pourtant nous avons emporté de grands marchés, y compris internationaux.

Je reviendrai sur certaines difficultés et sur leurs causes. Nous sommes déterminés à passer très vite à une industrialisation supérieure ; il est faux de dire que, de ce point de vue, nous sommes en retard.

Les fibres optiques, vous le savez, n'entrent du reste que pour une faible part — 10 p. 100 environ — dans le coût total d'une prise.

Naguère, on avait effacé ; on avait annulé ; on n'avait pas établi de projet. Je n'aurai pas la cruauté de lire le rapport qui avait été rédigé par la « non-commission » nationale des réseaux qui avait été créée et qui ne s'était pas réunie une seule fois en quatre ans sous prétexte qu'elle n'avait pas à se réunir puisque, je cite : « l'importance réduite du programme de câblage rend difficile la mise en œuvre d'une politique industrielle ; les quantités en cause restent très faibles, et surtout les négociations qu'exige chaque opération conduisent à un fractionnement des marchés. Dans ces conditions, les marchés sont attribués le plus souvent à des sociétés étrangères. »

Notre choix est radicalement différent. Je vous invite, monsieur le rapporteur, dans les jours ou les semaines qui viennent, à venir visiter l'une de nos usines où l'on fabrique les fibres optiques et où l'on prépare les prises et tous les éléments des réseaux câblés de demain.

M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, j'ai une très mauvaise mémoire. Vous venez de dire à l'instant qu'on n'avait pas voulu faire quoi que ce soit, avant 1981, en faveur de la fibre optique. J'aimerais donc que vous me rappeliez simplement si l'expérience de Biarritz a été lancée par vos soins ou par l'un de vos prédécesseurs ; si elle a été lancée par M. Dondoux ou par M. Terry ?

Par ailleurs, pouvez-vous m'indiquer si la première liaison en fibre optique entre deux centres parisiens a été effectuée avant ou après 1981.

Enfin, monsieur le ministre, vous me prêtez quelque jalousie par rapport à la fibre optique. Pas du tout ! Je ne suis pas du tout hostile à la fibre optique ; j'en suis même fanatiquement partisan. Je vous dis simplement que vous n'avez pas les moyens de la payer.

Vous prétendez que vous avez tenu le plan câble ; alors permettez-moi de vous demander également — j'ai vraiment très mauvaise mémoire ! — si vous n'avez pas laissé entendre ou même dit au moment de l'annonce du plan câble, voilà deux ans, que vous commanderiez dans les deux ans 1,4 million de prises. Je dis que, par rapport à ces déclarations-là, il y a aujourd'hui ou un retard ou un changement de cap.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Monsieur le rapporteur spécial, je vous ferai deux réponses.

La première, c'est que je n'ai jamais dit qu'aucune expérience — il s'agit d'expériences — n'avait eu lieu avant moi. Vous m'accorderez quand même que, s'agissant de Biarritz, nous les avons dynamisées.

M. Jean-Marie Rausch, rapporteur spécial. « Continués ».

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Nous les avons poursuivies et dynamisées.

Deuxièmement, en ce qui concerne les commandes, même si nous avons quelques mois de retard, nous avons fermement l'intention de tenir les chiffres qui étaient de 1,4 million de prises pour 1985-1986.

M. Jean-Marie Rausch, rapporteur spécial. 1983-1984 !

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Nous en sommes à 400 000. Il existe tout de même un décalage très important entre ce programme, qui est déjà bien réel, du point de vue industriel, et le non-programme que j'ai trouvé en arrivant à ce ministère.

En effet, la décision historique c'est bien celle du 4 novembre 1982 pour la production et celle du 4 mai 1984 — dix-huit mois plus tard — pour les règles générales d'exploitation. Ce n'est pas facile.

Nous devons effectivement imaginer, inventer, mais nous progressons ; nous en avons la volonté. Vous verrez les résultats.

Votre scepticisme ne plaide pas en faveur d'une image d'homme de progrès. Vous allez finir par vous identifier, qu'on le veuille ou non, à des technologies du passé, à des comportements frileux ou à des produits qui seraient considérés — veuillez excuser le terme employé — comme « ringards ».

Il faut effectivement produire le plus possible dans la technologie de demain. Je n'ai jamais dit qu'il fallait tout faire en fibres optiques. Je dis : le plus possible et le plus vite possible. Voilà pour le câble.

Cela fait beaucoup de choses pour la filière électronique et je conçois que cela ait eu raison de la capacité d'attention de M. Dailly. (*Sourires.*)

Votre argument était peut-être fondé et pertinent au plan constitutionnel. Monsieur Dailly, je ne vous dénie aucun mérite dans deux domaines : le droit constitutionnel et la sélection bovine, parce que vous avez fait aussi allusion au « budget des P. T. T. - vache à lait ». Je sais que, dans un autre domaine, et dans la réelle sélection bovine, vous êtes orfèvre, si j'ose dire. (*Sourires.*)

La filière électronique est un grand projet. Un enjeu et un véritable défi — pour employer des termes qui ont peut-être trop servi — sont posés à notre industrie, à notre recherche. Pourquoi et en vertu de quoi refuserions-nous de donner les moyens à ces secteurs industriels d'avant-garde ? Je dirai même : qui mieux que les P. T. T. est placé pour les promouvoir ? Nous avons reçu une bonne partie de la filière électronique, non seulement en charge mais aussi en responsabilité.

L'exemple de l'équipement téléphonique plaide pour notre capacité à prévoir, à organiser, à investir, voire à commercialiser. En effet, partis d'une industrie du téléphone très faible et étrangère, nous sommes parvenus à une puissante industrie du téléphone largement exportatrice et qui a besoin de le rester.

L'augmentation de tarif du téléphone français reste dans la moyenne des pays européens. On assiste parallèlement à une baisse des autres éléments. Nous n'avons parlé que de la taxe de base, mais il faut y ajouter l'abonnement — moins 40 p. 100 depuis trois ans — et le raccordement — moins

53 p. 100. La facture téléphonique reste à un prix inférieur au rythme du coût de la vie depuis 1981, mais aussi depuis 1975, voire 1970.

Il est important, pour le ministre des P. T. T. que je suis, de répondre impérativement à ce défi technique, à cette obligation de moderniser à partir, je l'ai dit, d'un budget d'investissement qui garde intactes, dans les domaines classiques et dans ceux du téléphone, nos capacités. En tant que chef d'entreprise, je compte plus de 40 milliards de francs d'investissement pour 1985. Cela fait beaucoup d'industries soutenues — des grandes et des petites — et beaucoup d'emplois à défendre !

J'en arrive au secteur informatique. Nous l'avons sauvé — c'est vrai ! — d'une quasi-agonie. Le groupe Bull, avec ses 26 000 emplois, a été, vous le savez, repris par la puissance publique. Voilà deux ans en effet, nous étions face à l'alternative suivante : ou abandonner ce secteur décisif, ou faire le pari d'avoir une industrie informatique française.

Le groupe que nous avons trouvé avait subi toutes les avanies, toutes les péripéties. Il était décousu, recousu, tailladé, rempli de cicatrices et il comptait des dysfonctionnements considérables quant à l'organisation. Nous l'avons repris ; une remise en ordre est en cours. Aujourd'hui, les résultats d'exploitation, s'ils ne sont pas encore positifs, sont moins mauvais qu'ils ne l'étaient voici deux ans, époque où le groupe courait à sa perte.

Fallait-il ou non — c'est là un choix ! — fermer les usines et vendre les meilleurs morceaux à l'encan pour sauver quelques milliers d'emplois ? Au moins 15 000 d'entre eux auraient été supprimés. Ce qui est vrai pour Bull, l'est aussi pour la C. G. C. T. — l'I. T. T. française — et pour d'autres ! Les nationalisations, de ce point de vue, ont donc sauvé des milliers et des milliers d'emplois. Ce n'est ni moi — qui suis au fait de ces problèmes et des efforts qui sont fournis tous les jours tant par l'administration, que par la direction générale des télécommunications — ni les travailleurs, ni les cadres, ni les ingénieurs de ces usines qui s'en plaindront, croyez-moi ! Voilà la réalité.

Toutefois, il est vrai que, compte tenu des gains de productivité, nous sommes parfois rattrapés et dépassés dans les secteurs du téléphone ou de l'électronique, malgré le soutien des commandes — qui sont équivalentes en francs courants — de centraux téléphoniques, la diversification des produits — à laquelle nous nous efforçons de conduire les entreprises — et l'augmentation des exportations. Nous avons néanmoins, de 1981 à 1983, presque doublé les commandes qui atteignent 6,3 milliards de francs. Certes, je ne possède que les chiffres de 1983. Attendons ceux de 1984 avant de gémir sur le résultat global.

La concurrence est, c'est vrai, de plus en plus féroce. Je me bats sur suffisamment de marchés du monde pour en témoigner et je me bats même au couteau de tranchée parce que les autres se battent de cette façon contre nous, contre nos groupes, contre nos sociétés et contre nos produits. Nous leur répondons et si nous avons, ici ou là, des déconvenues, nous avons déjà obtenu et nous obtiendrons encore des succès, croyez-le bien !

J'en reviens à la situation du Trésor évoquée par MM. Régnauld et Le Cozannet. Nous sommes là, vous le savez, au cœur du problème.

Pour faire des centraux téléphoniques, là où il fallait 100 agents en 1975, il en faut 20 aujourd'hui, et il n'en faudra plus que 15 ou 16 en 1985, dix ans après ! Voilà les gains de productivité. Si elles veulent résister à la concurrence, les industriels sont bien obligés d'en tenir compte ! Nous, pouvoirs publics et ministère des P. T. T., nous nous efforçons d'atténuer, autant que faire se peut, les conséquences sociales de cette évolution.

La situation de l'emploi est préoccupante dans le présent. Le ministère des P. T. T. loin de fuir ses responsabilités, monsieur le sénateur, les a assumées. Il a, en effet, provoqué, dès le début, des rencontres entre les parties : les représentants des travailleurs et les organisations syndicales, d'une part, les compagnies, d'autre part. Une mission de reconversion industrielle confiée, comme vous l'avez dit vous-même, à l'ingénieur des télécommunications, M. Schwartz, a été créée et placée auprès du commissaire de la République.

Nous ne nous dessaisirons pas de ces responsabilités-là. Il ne faut ni minimiser, ni aggraver la situation présente ; sans doute des solutions de diversification sont-elles à trouver, mais nous maintiendrons, je crois, l'essentiel des emplois à condition d'aller vite, notamment dans nos plans d'industrialisation.

Je voudrais, avant d'en terminer, rappeler, à propos de l'unité des P.T.T., non seulement une conviction — presque une foi — mais encore une certitude qui, celle-là, s'appuie sur la logique : cette unité des P.T.T. est à la fois sociale, technique et économique. De son maintien dépend non seulement l'intérêt du personnel — c'est évident — mais encore celui de l'industrie et celui des usagers, bref, celui du pays tout entier. C'est une raison suffisante pour la défendre tout en la « dynamisant ».

Au-delà de toutes nos différences, reconnaissez que si des qualificatifs peuvent être appliqués au budget des P.T.T. pour 1985, ce sont bien ceux de « volontaire » et, surtout, de « dynamique ». C'est le budget dont l'industrie et l'économie françaises ont besoin. C'est pourquoi j'espère que le Parlement tout entier le votera, apportant ainsi son appui à l'œuvre que nous avons, pour une part poursuivie et, pour une autre part, engagée en 1981. Elle mérite, j'en suis convaincu, beaucoup plus d'éloges que de critiques. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Mes chers collègues, j'ai le devoir d'attirer votre attention sur le fait que nous devons retarder l'heure d'ouverture de notre prochaine séance. En effet, un intervalle de neuf heures doit impérativement séparer deux séances consécutives.

Je fais donc appel à la compréhension des orateurs qui doivent intervenir maintenant sur les articles et les amendements.

Le Sénat ayant décidé d'aller jusqu'au bout de ce débat, il faut en tirer les conséquences.

M. René Régnault. On ne coupe pas la communication ! (*Sourires.*)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des postes et télécommunications et figurant aux articles 42 et 43.

Article 42 (Services votés).

M. le président. « Crédits, 145 923 945 009 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 42.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

Article 43 (Mesures nouvelles).

M. le président. « I. — Autorisations de programme, 39 737 720 000 francs. »

« II. — Crédits, 23 042 945 804 francs. »

Par amendement n° II-22 rectifié, MM. François-Poncet, Dailly et MM. Chauvin, Pasqua, de Bourgoing et Cantegrit proposent de réduire ces autorisations de programme de 7 488 000 000 francs et ces crédits de paiement de 7 074 180 000 francs.

La parole est à M. François-Poncet.

M. Jean François-Poncet. Avec votre permission, monsieur le président, je souhaiterais défendre en même temps les deux amendements, dont l'argumentation est très voisine. Cela nous permettra de gagner du temps.

M. le président. Je suis parfaitement d'accord.

Par amendement n° II-23 rectifié, MM. François-Poncet, Dailly et MM. Chauvin, Pasqua, de Bourgoing et Cantegrit proposent de réduire les crédits de paiement figurant à l'article 43 de 2 200 millions de francs.

La parole est à M. François-Poncet.

M. Jean François-Poncet. Vous ne serez pas étonné, monsieur le ministre, de me voir, à cette heure et à cette place, défendre ces deux amendements qui sont le prolongement direct d'une action engagée voilà quelques mois à la suite de la hausse des tarifs téléphoniques au cours de l'été et qui a conduit la commission des finances à vous demander de bien vouloir lui donner des explications, ce que vous avez accepté de faire au mois de septembre.

L'amendement n° II-22 rectifié tend à supprimer les crédits afférents à des dépenses qui sont sans rapport avec le service des télécommunications et qui ne devraient donc pas figurer au budget annexe. Ces dépenses s'élèvent à 7 488 000 000 francs en autorisations de programme et à 7 074 180 000 francs en crédits de paiement.

L'amendement n° II-23 rectifié, quant à lui, tend à annuler les crédits de paiement de 2 200 000 000 francs figurant au chapitre 69-56 au bénéfice du « fonds de réserve sur résultats affectés aux recettes du budget général ».

Ces deux amendements, qui ont été présentés par M. Dailly et moi, sont, je le précise tout de suite, contresignés par les présidents de tous les groupes de la majorité. Je souligne ce point parce qu'il n'est pas sans importance pour la suite de la procédure à laquelle ces amendements nous conduiront en leur temps.

Le premier amendement a pour objet d'annuler les inscriptions budgétaires qui concernent les chapitres 69-54, 69-55, 69-59 et 67-05. Ces inscriptions concernent les contributions du budget annexe des P.T.T., soit au centre national des études spatiales, pour 3 400 millions de francs en autorisations de programme et 3 200 millions en crédits de paiement, soit à la filière électronique, à divers titres que je ne rappelle pas, monsieur le président, afin de ne pas prolonger le débat.

Les dépenses mentionnées à ces différents chapitres ne devraient pas, selon nous, figurer au budget annexe des P.T.T. Pourquoi ? Certes, et nul ne songe à le contester, l'électronique et l'espace sont des disciplines et des techniques dont dépend pour une large part le développement des télécommunications — c'est l'évidence — mais il ne s'ensuit pas que n'importe quelle dépense concernant l'électronique et l'espace puisse être pour autant imputée au budget annexe des P.T.T. et d'une certaine façon reliée aux télécommunications. A cet égard, je fais trois observations.

Première observation : les dépenses relevant de ces techniques électroniques et spatiales, qui sont liées aux services des télécommunications, figurent déjà au budget, au chapitre 69-53. J'indique qu'il s'agit du financement de la liaison par satellite, du programme Télécom I, des réseaux de téléinformation, ainsi que de la recherche et du développement pour la télématique, la bureautique et l'informatique.

Par conséquent, les titres dont nous demandons l'annulation s'ajoutent à ces actions qui, elles, ont en effet un rapport direct avec les télécommunications.

Deuxième observation, les actions qui correspondent aux titres dont nous demandons la suppression ne relèvent pas du ministère des P.T.T. J'ai bien entendu, monsieur le ministre, quand vous disiez dans votre intervention initiale que la responsabilité de la filière électronique vous avait été confiée. C'est une observation formulée dans des termes extrêmement vagues, permettez-moi de vous le dire. Je rappelle, comme l'a fait tout à l'heure le rapporteur pour avis, M. Rausch, que par décret du 3 octobre 1984 vous avez confié à M. Louis Gallois, directeur général de l'industrie au ministère de l'industrie, délégation pour l'exécution des dépenses de la filière électronique inscrites au budget annexe des P.T.T. Par conséquent, le budget du ministère sert exclusivement de transit financier.

Je n'ai pas non plus entendu dire que le centre national des études spatiales ait été placé sous votre tutelle administrative. J'en conclus que les dépenses en question sont étrangères aux P.T.T. et par leur nature et par les conditions administratives de leur mise en œuvre.

J'ajoute d'ailleurs que l'essentiel, pour moi, c'est la nature des dépenses car il est bien évident qu'un faux-semblant administratif est facile à trouver et ne modifierait pas profondément la nature des choses.

J'en viens à ma troisième observation. Si l'on avait un doute sur l'objet de l'augmentation des tarifs à laquelle nous avons assisté pendant l'été et qui est à l'origine de ce surcroît de recettes de 7 milliards de francs, il suffirait de se reporter au rapport que, monsieur le ministre, avec votre collègue des finances, vous avez, en vertu du code des P.T.T., adressé au Premier ministre pour motiver la hausse et qui, dans son avant-dernier paragraphe, comporte de la façon la plus claire l'indication suivante : « Les mesures tarifaires contenues dans le présent projet de décret » — à l'époque, ce n'était encore qu'un projet — « répondent à la volonté du Gouvernement d'accroître la contribution du service public des télécommunications à l'effort national de redressement économique et de maîtrise des équilibres budgétaires ».

Il s'agissait bien de combler le déficit du budget et d'ailleurs, monsieur le ministre, quand vous êtes venu devant la commission des finances et que je vous ai demandé à quelles dépenses, au cours de l'année 1984, ce surcroît de ressources allait servir, vous n'avez pas pu me répondre précisément.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Mais si !

M. Jean François-Poncet. Vous avez dit la filière électronique sans savoir en réalité à quoi précisément ces ressources serviraient. On a donc augmenté la taxe sans savoir où l'argent irait, parce qu'il existait un trou qu'il fallait combler.

Voilà les trois observations qui établissent clairement que les dépenses dont nous demandons la suppression n'ont pas de rapport avec le service des télécommunications.

Il en découle deux conséquences constitutionnelles claires.

Avant de les énoncer, j'indique que la redevance téléphonique — car il s'agit bien d'une redevance — constitue une notion centrale en la matière. Or, je me souviens, monsieur le ministre, que lorsque je vous avais demandé ce qu'était à vos yeux une redevance, vous m'avez répondu qu'il s'agissait d'une expression que vous n'aviez guère rencontrée !

Première conséquence constitutionnelle, le fait d'imputer des dépenses étrangères au service des télécommunications aboutit à transformer en un impôt la fraction de la redevance qui sert à financer ces dépenses extérieures et étrangères au service. En effet, il leur donne un caractère fiscal : la redevance cesse d'être une redevance pour devenir un impôt.

Or la distinction entre la redevance et l'impôt est capitale sur le plan des institutions. En vertu de l'article 34 de la Constitution, c'est le Parlement, et non pas le Gouvernement, qui fixe l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toute nature. Au contraire, dans le cas de la redevance, c'est le Gouvernement qui fixe l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement.

L'amendement n° II-22 rectifié vise à l'annulation de la fraction des dépenses qui est sans rapport avec le budget annexe, parce que l'inscription de ces dépenses transforme en impôt une redevance, la part de la redevance affectée à leur couverture ; un impôt, dont le Gouvernement conserve toutefois le droit de fixer le taux et l'assiette. En réalité, par là même, vous créez un monstre juridique, une espèce d'horreur constitutionnelle.

La deuxième conséquence constitutionnelle, c'est que l'inscription de ces dépenses est contraire à l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique des finances, laquelle, dans son article 21 — plusieurs orateurs l'ont souligné avant moi —, dispose que : « les budgets annexes comprennent, d'une part, les recettes et dépenses d'exploitation et, d'autre part, les dépenses d'investissement et les ressources spéciales affectées à ces dépenses ». Or — je viens de l'indiquer — les dépenses visées par l'amendement n° II-22 rectifié n'entrent dans aucune de ces deux catégories. La loi organique fait partie du bloc de constitutionnalité et pour cette deuxième raison, ces inscriptions sont contraires à la Constitution.

Monsieur le ministre, je vous ai entendu dire que nous n'avions pas de compréhension pour la nécessité d'investir dans les secteurs de pointe. Vous nous avez dit : « Je suis audacieux et vous êtes frileux. »

Laissez-moi vous dire que nous ne contestons aucunement la nécessité d'investir dans le secteur de l'électronique, de l'espace ; loin de nous cette idée ! Mais voulez-vous nous faire croire, monsieur le ministre, que la seule façon de développer les techniques de pointe en France est de violer la Constitution ? Tout ce que nous demandons, c'est que ces investissements se réalisent moyennant des recettes appropriées. La redevance est liée aux services rendus. Si vous estimez que de votre budget doivent sortir des fonds pour les objets que vous avez indiqués, financez-les dans des conditions conformes à la Constitution. La seule audace que je vous reconnais, monsieur le ministre, c'est celle de violer allègrement la Constitution. Si être frileux, c'est la respecter, nous sommes quelques-uns à choisir d'être frileux. (*M. Régnauld proteste.*)

En ce qui concerne l'amendement n° II-23 rectifié, je serai très bref car tout ce que je viens de dire s'applique autant à cet amendement qu'à l'amendement n° II-22 rectifié.

Cet amendement demande l'annulation du crédit de paiement de 2 200 millions de francs figurant au chapitre 69-56, qui affecte au budget général cette somme, et que l'on retrouve en recettes à l'état A, tableau B, ligne 121 du budget général, où d'ailleurs cette recette est cumulée avec une autre recette de 600 000 francs au titre des intérêts de trésorerie versés par les télécommunications à l'Etat.

Bien sûr, la loi organique admet le versement des excédents de recettes d'un budget autonome au budget général. C'est d'ailleurs le bon sens. Où cet excédent pourrait-il aller ailleurs ? Mais il tombe sous le sens que les excédents dont il s'agit sont ceux que l'on constate après exécution. Ce ne sont pas des excédents prévus, programmés et provoqués, ce qui modifie bien entendu entièrement leur sens.

On objectera — je vous ai entendu le faire tout à l'heure en vous adressant au président Dailly — que l'on a déjà procédé de la sorte dans le budget pour 1983 et dans le budget pour 1984, ce qui est vrai, pour des sommes qui sont en gros équivalentes. Mais je vous prie de m'excuser de dire que ce précédent ne vaut rien sur le plan juridique.

J'ajoute que cette année, par rapport à l'année dernière, il y a des faits nouveaux : d'une part, un accroissement de 100 millions de francs, qui n'est pas négligeable et, d'autre part, l'augmentation de 24,6 p. 100 des tarifs, alors que le budget était en équilibre.

M. Etienne Dailly. Exactement !

M. Jean François-Poncet. Cette dernière augmentation constitue bien un fait nouveau, par la dimension et je dirais par le caractère scandaleux que revêt une pratique qui, lorsqu'elle était limitée, n'était pas constitutionnelle, mais pouvait apparaître moins choquante que la pratique n'en apparaît aujourd'hui.

Cette pratique, nous ne pourrions pas la laisser passer pour les deux raisons que j'ai dites. Elle est contraire à l'article 21 de la loi organique, plus évidemment encore que pour les dépenses étrangères au service des télécommunications, car qui pourrait prétendre qu'un versement du budget annexe des P. T. T. au budget général de l'Etat constitue soit une dépense d'exploitation, soit une dépense d'investissement au titre des P. T. T. ? Poser la question c'est y répondre.

Le deuxième argument que j'ai formulé également est que, de ce fait, le versement fait au budget général perd le caractère d'une redevance pour ce qui est des ressources qui l'alimentent et prend le caractère d'un impôt. A ce titre, ce versement est contraire à l'article 34 de la Constitution.

Nous disons, ce sera ma conclusion, monsieur le président, que si nous admettions l'inscription de ces dépenses à ce budget annexe, cela reviendrait à inviter le Gouvernement à se servir des budgets annexes et à dire qu'il peut librement créer ou augmenter les ressources qui les alimentent pour financer le budget général de l'Etat.

M. Etienne Dailly. Voilà !

M. Jean François-Poncet. Nous demandons donc le vote de ces deux amendements. (*MM. Dailly, Bourguin et Pado applaudissent.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances sur ces deux amendements ?

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Monsieur le président, mes chers collègues, je regrette d'être le rapporteur spécial à cet instant précis, mais, si notre collègue M. François-Poncet me le permet, je voudrais enlever ma casquette de rapporteur.

M. Jean François-Poncet. Bien sûr !

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Cher collègue, vous avez été ministre des précédents gouvernements. J'étais alors à ce banc et, si l'analyse que vous venez de faire avait été formulée lors de l'examen des budgets antérieurs, j'aurais aimé que notre excellent collègue M. Dailly dressât le même réquisitoire que celui que nous venons d'entendre.

Le financement de la télématique a pu être assuré parce que le ministère des P. T. T. a emprunté. Celui-ci a dû accroître ses dépenses et, en conséquence, augmenter les tarifs ou la redevance, comme vous l'avez dit. Cela aussi aurait dû être inconstitutionnel !

On ne peut pas tenir le langage que vous venez de tenir après avoir accepté exactement la même situation pendant des années.

Je ne suis pas juriste, mais, comme vous tous, mes chers collègues, je suis un parlementaire qui réfléchit et qui, malgré les passions, essaie de trouver pour l'Etat et la nation les meilleures solutions possibles.

Que nous contestions une certaine orientation politique, soit ; tel est le rôle des parlementaires. Mais que nous usions d'arguments qui, pour paraphraser Montesquieu ou Pascal, « seraient valables "en deçà" et ne seraient plus valables "au-delà" », cela me paraît étrange et je ne peux pas l'accepter.

J'indique maintenant, au nom de la commission, que celle-ci s'en remet à la sagesse du Sénat.

Ces amendements sont ce qu'ils sont ; après les avoir examinés, la commission n'a pas pu trancher ; elle s'en remet donc à la sagesse de votre Haute Assemblée.

M. le président. Monsieur Perrein, vous avez pris la parole, tout d'abord, à titre personnel, contre l'amendement, puis, en tant que rapporteur, très loyalement d'ailleurs, au nom de la commission.

M. Dominique Pado. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Pado.

M. Dominique Pado. Monsieur le président, s'il ne s'agissait pas de notre ami M. Perrein, je dirais que la formule qu'il vient d'employer n'est pas très correcte. Il aurait dû faire l'inverse : il aurait dû enlever sa casquette de rapporteur non au début, mais à la fin de son intervention.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. J'aurais dû ! (Sourires.)

M. le président. C'est exact, mais je viens de mettre les choses au point, monsieur Pado. M. Perrein a simplement un peu anticipé sur le déroulement normal du débat.

Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements n° II-22 rectifié et n° II-23 rectifié ?

M. Louis Mexandeau, ministre délégué. Le Gouvernement s'oppose à l'adoption de ces deux amendements.

En effet, l'article 21 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances dispose, dans son premier paragraphe déjà cité : « Les budgets annexes comprennent, d'une part, les recettes et les dépenses d'exploitation, d'autre part, les dépenses d'investissements et les ressources spéciales affectées à ces dépenses. » Quant à son deuxième paragraphe il stipule : « Les opérations des budgets annexes s'exécutent comme les opérations du budget général. Les dépenses d'exploitation suivent les mêmes règles que les dépenses ordinaires ; les dépenses d'investissements suivent les mêmes règles que les dépenses en capital. »

A l'évidence, cet article n'a d'autre objet que de préciser que les budgets annexes comprennent deux sections : l'une pour décrire les opérations d'exploitation, l'autre pour décrire les opérations d'investissements.

Ainsi, par les projets de loi de finances, le Gouvernement peut proposer au Parlement d'inscrire les dépenses citées dans l'amendement n° II-23 rectifié, soit en première section, soit en deuxième section du budget annexe des P. T. T. En agissant ainsi, le Gouvernement ne contrevient pas à l'article 21 de l'ordonnance du 2 janvier 1959, pas plus qu'à tout autre d'ailleurs.

Le Gouvernement a décidé que ces dépenses contribuaient au développement du secteur des télécommunications et propose de les inscrire comme telles au budget annexe des P. T. T. Lors de l'examen du projet de loi de finances, les parlementaires peuvent, certes, ne pas accepter d'adopter ces dépenses, mais certainement pas au motif que leur inscription au budget annexe des P. T. T. contreviendrait aux dispositions de l'ordonnance du 2 janvier 1959.

Cette argumentation vaut également contre l'amendement n° II-23 rectifié. En effet, ses auteurs indiquent que cette dépense — ce « fonds de réserve sur résultats affecté aux recettes du budget général » — n'est, à l'évidence, ni une dépense de fonctionnement propre au service des P. T. T., ni une dépense d'investissements destinée à l'équipement des P. T. T.

Monsieur François-Poncet, pour affirmer cette évidence, vous vous fondez sur le fait que le budget général comporte à l'état A, tableau B, « recettes non fiscales », ligne 121, une recette intitulée « versements du budget annexe des P. T. T. ». Il est évident, en effet, puisque ce fonds de réserve sur résultats des P. T. T. est mis à la disposition du budget général, que l'on doit trouver, en recettes, au budget général, la contrepartie de la dépense inscrite au budget annexe des P. T. T.

Sur le fond, on peut se demander s'il est légitime qu'à un budget annexe soit inscrit le versement d'une partie des résultats au budget général.

J'observe là encore, puisque les auteurs de l'amendement invoquent l'article 21 de l'ordonnance du 2 janvier 1959, qu'aucun article de cette loi organique n'empêche de prévoir de tels versements. Ils le sont d'ailleurs dans tous les budgets annexes, sous une forme ou sous une autre, et cela depuis que chacun de ces budgets annexes existe. Nous ne sommes donc pas là en présence d'une mesure d'exception inventée par l'actuel Gouvernement. Voilà pour l'argumentation juridique.

Quant à l'opportunité de cette dépense, je me suis longuement expliqué sur ce point.

Monsieur le sénateur, des techniques qui, hier, paraissaient fort éloignées de celles que le ministère des P. T. T. a à connaître, à appliquer ou à faire appliquer, s'en rapprochent aujourd'hui considérablement car elles sont caractérisées par un vaste mouvement de concentration. En effet, tel ou tel secteur qui, hier, pouvait paraître éloigné du domaine qui était couvert par les P. T. T. ne l'est plus aujourd'hui. Si l'on avait appliqué votre argumentation *stricto sensu* — et je rejoins ce que disait tout à l'heure le rapporteur spécial, M. Perrein — seulement nous n'aurions pu lancer des projets dont vous ne contestez pas qu'ils appartiennent au domaine d'opération des P. T. T. — le plan câbles, la télématique, la modernisation et même l'équipement téléphonique — ou alors il faut le dire. Le procès que vous me faites est donc un procès de circonstances.

Tout à l'heure, l'un d'entre vous a cité Montesquieu. Vous vous souvenez du début de *L'Esprit des lois* : « Les lois... sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. » La nature des choses, dans les domaines où nous nous sommes longuement exprimés au cours de l'après-midi et de la soirée, nous donne raison sur ce point.

M. René Régault. Très bien !

M. Jean François-Poncet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. François-Poncet, pour explication de vote.

M. Jean François-Poncet. Je n'ai pas trouvé dans les propos de M. le ministre un seul argument — je dis bien un seul — qui puisse réfuter mes thèses, qu'il s'agisse sur l'article 21 de la loi organique ou sur l'article 34 de la Constitution.

Il ne suffit pas de prononcer le mot « électronique » ou le mot « espace », dont personne ne conteste qu'ils aient un rapport avec les P. T. T., pour que l'ensemble de ces secteurs puissent être financièrement rattachés pour leur recherche, leur développement, le financement des déficits des entreprises, au budget annexe des télécommunications.

On pourrait pousser l'amalgame extrêmement loin. Vous n'utilisez pas que ces techniques-là. J'imagine que vous utilisez du cuivre de même que Dieu sait quel autre matériau ! Avec un tel raisonnement, ne devrait-on pas introduire l'industrie du ciment, dont les progrès techniques sont considérables, dans la filière des télécommunications ?

En effet, comme le disait très justement M. Dailly, vous transformez le budget annexe en une vache à lait du budget général de l'Etat. Vous le faites par là même échapper au contrôle du Parlement, lequel doit, non seulement voter les dépenses, mais, lorsqu'il s'agit du financement de dépenses incombant au budget général, voter l'impôt, fixer son taux, son assiette et les modalités de son recouvrement.

Aucun de vos propos ne me paraît donc proche du sujet ; je le dis bien franchement.

Je saisis cette occasion pour répondre à M. le rapporteur de la commission des finances. Dans le passé, on a dû emprunter, ce qui a conduit à augmenter les tarifs. Mais l'emprunt constitue un mode normal de financement. C'est même le mode de financement que la loi organique prévoit pour les investissements.

M. Louis Perrein. Puis-je vous interrompre ?

M. Jean François-Poncet. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Perrein, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Louis Perrein. Je crois que vous n'avez pas bien saisi mon argumentation.

Dès l'instant où les télécommunications ont été obligées d'emprunter pour la filière télématique, les tarifs ont automatiquement dû être augmentés.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le sénateur.

M. Jean François-Poncet. Je ne comprends absolument pas et je vous prie de m'en excuser.

Il est bien normal qu'il en soit ainsi. Nous ne parlons pas du tout de la même chose. Nous empruntons puis, forcément, il nous faut rembourser et cela se répercute sur les tarifs.

Je ne vois cependant pas le rapport que cela peut avoir avec une situation dans laquelle on finance quelque chose qui n'a rien à voir avec le service des télécommunications, car c'est bien de

cela qu'il s'agit. Je suis surpris de voir que M. le ministre paraisse l'ignorer lui aussi, malgré le temps depuis lequel ce sujet est abordé.

M. Raymond Bourguine. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bourguine, pour explication de vote.

M. Raymond Bourguine. Monsieur le ministre, vous avez dit que c'était un débat de circonstance; je pense au contraire qu'il s'agit d'un débat de fond et M. Perrein a dit tout à fait la vérité.

Il est vrai que la structure des P. T. T., en ce qui concerne les télécommunications — c'est une branche de l'Etat sans personnalité morale — est telle que, effectivement, ce dispositif juridique n'est pas adapté à la fonction des télécommunications.

En effet, il s'agit d'un service public; or, en vertu de la jurisprudence constante du Conseil d'Etat et de la législation française, la rémunération doit être fonction de la contrepartie, donc du service rendu. Les emprunts que l'on a souscrits faisaient effectivement partie d'un supplément de tarif.

Néanmoins, il est de mauvaise gestion de financer un service marchand; or, le téléphone est somme toute un service marchand; c'est pourquoi il est étonnant que E. D. F. soit considérée comme un service public à caractère industriel et commercial doté de l'autonomie financière, c'est-à-dire de la liberté tarifaire — théorique naturellement, quand l'Etat ne lui bloque pas ses tarifs — alors que les télécommunications relèvent d'un autre système; il n'y a aucune différence entre le téléphone et la consommation d'électricité. C'est un usage dans les deux cas.

Vous avez donc raison, monsieur le ministre, de dire qu'il appartient à l'usager de financer l'investissement destiné à améliorer le service qui lui est rendu. Autrement dit, je trouve très normal que ce soit par le biais de la redevance que l'on finance les télécommunications, voire que l'on crée des profits dont l'Etat actionnaire pourra disposer en tant qu'actionnaire. Cela me paraît infiniment plus normal que de le faire par le biais de l'impôt. Je considère qu'il est tout à fait contraire au système libéral de proposer que le contribuable soit subventionné par l'usager.

Il s'agit donc vraiment d'un débat de fond: il faut à tout prix que l'on réforme le statut des télécommunications; je ne parle pas de la poste car c'est différent: c'est vraiment un service public. Les télécommunications sont un service marchand. Cela ne veut absolument pas dire — encore qu'on puisse imaginer la privatisation dans un délai lointain — que l'on va privatiser. Pour le moment, il s'agit simplement de l'autonomie financière.

La privatisation nécessiterait un marché financier qui n'existe pas actuellement, donc de très nombreuses années. Qu'on ne dise pas que je demande la privatisation!

Mais, à partir du moment où les télécommunications sont un service marchand vendant un produit, elles doivent avoir un statut qui leur permette de se faire financer par l'usager. Actuellement, c'est juridiquement impossible.

M. Etienne Dailly. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dailly, pour explication de vote.

M. Etienne Dailly. Je voudrais tout d'abord vous remercier, monsieur le ministre, d'avoir apporté beaucoup de gentillesse, je dirai même de précautions à faire remarquer qu'au moment où vous vous adressez à moi j'étais en train de m'assoupir. Vous l'avez fait avec beaucoup de courtoisie, sans doute parce que vous êtes à même d'imaginer la fatigue qui peut être celle de ceux qui, depuis lundi, siègent dans cette enceinte tous les soirs jusqu'à deux heures du matin.

Ce fut mon cas tous les jours sans exception, sauf hier soir où j'étais à Nancy au congrès du parti radical.

Comprenez qu'on ait le droit de s'assoupir un moment et que l'on soit reconnaissant au ministre qui n'en tire pas immédiatement des brocards insupportables. (*Sourires.*)

Je vous remercie aussi, monsieur le ministre, de m'avoir reconnu une certaine expérience, non seulement dans le domaine constitutionnel mais également dans celui de la race bovine limousine. Il faut que mes collègues en sachent la raison: un jour, M. Mexandeau, ministre des P. T. T., est venu inaugurer la foire agricole d'Alençon et j'ai eu le grand honneur, en tant que président du *herd book* de la race bovine limousine pour la haute et la basse Normandie et quinze départements rattachés, de lui présenter nos animaux.

A cette occasion, il a bien voulu me dire qu'il avait apprécié cette présentation. Je suis heureux de constater qu'il s'en souvient encore. Mais il n'y a pas de langage secret entre nous!

Tout d'abord, monsieur Perrein, j'aurais voulu faire amende honorable d'avoir fait une omission, comme vous me l'avez signalé. Mais c'est vous qui avez confondu les débats sur le budget des P. T. T. et une question orale avec débat que vous aviez posée le 16 décembre 1980 concernant Matra. Au cours de la discussion de cette question, effectivement, M. Bonnefous est indiqué comme applaudissant.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Dont acte!

M. Etienne Dailly. Et le seul qui, de la majorité sénatoriale, applaudissait.

Je fais observer qu'il n'y avait place dans cette affaire pour aucune disposition qui ait pu appeler un recours quelconque devant quelque juridiction que ce soit puisqu'il s'agissait d'un débat d'ordre général.

Monsieur le ministre, je comprends très bien qu'on veuille répondre, à votre affirmation suivant laquelle il s'agit d'un débat de circonstance, en affirmant que c'est un débat de fond.

Je n'entre pas dans celui que M. Bourguine a soulevé encore que je lui reconnaisse beaucoup d'intérêt: faut-il privatiser? Ne vaut-il pas mieux créer un établissement public? C'est en tout cas ce que j'ai compris dans son propos. Certes c'est là un grand débat de fond.

Pour ma part, si je n'accepte pas que le ministre déclare que c'est un débat de circonstance c'est parce que, depuis deux ans, il puiserait chaque année 2 200 millions de francs au profit du budget général et que nous ne l'avons pas vu! Et aujourd'hui, nous ferions un débat de circonstance parce que nous le voyons et que nous en tirons les enseignements constitutionnels que cela comporte!

Mais, monsieur le ministre, si vous n'aviez pas augmenté de 24,6 p. 100 en deux giclées successives et à trois mois d'intervalle, le 24 avril et le 27 juillet, les tarifs des P. T. T., il est probable que je ne m'en serais à nouveau pas aperçu. Ce que je me reproche, c'est précisément de ne pas m'en être aperçu depuis deux ans. Par conséquent, soyez assuré que, si je m'en étais aperçu, j'aurais chaque année soulevé le problème devant vous.

Par ailleurs, personne, en tout cas pas moi, ne vous reproche de vouloir que vos directions techniques supervisent, organisent le présent et l'avenir des industries connexes aux télécommunications. Je pense même, comme vous, que c'est une nécessité et je reconnais que votre administration s'acquitte de cette tâche dans des conditions parfaites.

Vous devez être satisfait de ce que je viens d'exprimer, j'imagine.

Mais cela n'est pas une raison pour financer tout cela avec la redevance. Il faut que le budget de l'Etat soit sincère et, pour l'être, il doit être conforme à l'ordonnance portant loi organique sur la confection des lois de finances.

Vous en avez cité l'article 21, mais sans en tirer les conclusions qui s'imposaient.

Selon cet article, les budgets annexes comprennent, d'une part, les recettes et les dépenses d'exploitation et, d'autre part, les dépenses d'investissement et les ressources spéciales affectées à ces dépenses.

Ce que nous contestons, c'est qu'il n'y ait pas une ressource spéciale affectée à ces dépenses, ressource en provenance du budget général, ressource spéciale que vous injecteriez dans le budget annexe pour financer les dépenses d'investissement en cause. Elles deviendraient alors de bonnes dépenses dont l'administration serait confiée à vos services — ce que personne ne conteste — et qui seraient couvertes par l'impôt. Au lieu de cela, non seulement vous n'injectez pas de ressources spéciales affectées à ces investissements, mais qui plus est vous videz votre budget annexe du surplus et pour la troisième fois. Merci de nous le signaler, je vous garantis que, si je l'avais vu plus tôt, il y a longtemps que je me serais insurgé. Par conséquent, M. François-Poncet a raison, c'est par le biais de la redevance que vous payez les dépenses qui doivent être financées par l'impôt et, à vous suivre, les budgets annexes deviendraient alors non seulement des passoires — en ce sens qu'ils se videraient au profit du budget général — mais des organismes de transit clandestin qui permettraient au pouvoir, en augmentant les redevances, de lever l'impôt par décret.

Or l'article 34 de la Constitution dispose que le Parlement vote le taux, l'assiette et le mode de recouvrement de l'impôt. Le problème qui se pose ce matin, ce n'est pas un problème de circonstance, ce n'est pas un débat de circonstance, c'est

un débat qui concerne directement la défense des droits du Parlement. En tout cas, c'est comme cela que, pour ce qui me concerne, je le pose et non autrement.

Il ne s'agit nullement de vous dénier l'utilité de coordonner le tout dans ce domaine ou la manière dont chez vous les opérations sont menées. Ce n'est pas le problème. Le problème, c'en est un qui finalement vous dépasse. C'est pourquoi je pense que vous devriez, par lettre rectificative, lui apporter la solution qu'il comporte parce que je serais très étonné que votre budget pût aller jusqu'à son terme. La haute juridiction sera là pour nous départager, mais je ne vois vraiment pas comment elle pourrait nous donner tort.

M. René Régnauld. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Régnauld pour explication de vote.

M. René Régnauld. J'espérais retirer de ce long débat quelques éclaircissements et peut-être aussi trouver une commodité pour nous déterminer. J'observe que, parmi les défenseurs de l'amendement, il y a deux religions, celle des constitutionnalistes et celle des techniciens, j'entends par là ceux qui considèrent que certaines actions financées dans ce projet de budget n'y ont pas leur place.

Comme je l'ai déjà dit, ces actions, qui visent à encourager et à développer la recherche, sont intéressantes, même si, *a priori*, on peut se poser des questions sur la relation qu'il pourrait bien y avoir entre les retombées de tel secteur de recherche et le secteur public dont nous nous préoccupons.

En effet, qui sait, lorsque des chercheurs entreprennent leur démarche, sur quoi elle aboutira ? Sans doute personne.

Cependant, il nous faut tout de même reconnaître — et j'ai cru comprendre que, sur ce point, il y avait presque un accord — l'intérêt de ces postes de recherche. Nul ne conteste, en particulier, le fait que ceux-ci peuvent aider le service public à développer les techniques nouvelles de la communication et s'inscrire dans cette démarche audacieuse qui est maintenant celle du ministère des P. T. T.

M. Etienne Dailly. Il fallait des ressources spéciales.

M. René Régnauld. Cela s'apparente à ce qui se passe dans d'autres domaines, même si juridiquement les situations ne sont peut-être pas tout à fait comparables.

Nul ne conteste ici que, dans le prix de journée des hôpitaux, par exemple, entrent non seulement le service rendu, mais aussi une fraction qui correspond à la part formation, à la part recherche pratiquée et développée dans certains établissements.

Donc, considérez qu'il y a, dans ce budget des P. T. T., un financement d'actions de formation ou d'actions de recherche, capables d'entraîner plus loin tout ce domaine des communications et, par là même, le développement d'activités, le soutien de notre industrie. Dans tout cela, rien ne peut choquer ni surprendre.

Dans ces conditions, pourquoi n'arrivons-nous pas à nous comprendre ? J'ai tendance à penser que ce débat ressemble à celui auquel j'ai assisté il y a quelques jours dans cette enceinte, où j'ai vu verser des larmes de crocodile sur la nouvelle pauvreté, la détresse et en même temps s'opposer farouchement à une mesure d'accroissement de l'impôt sur les grandes fortunes.

Pareillement, dans le débat de ce soir, d'un côté, on reconnaît le bien-fondé d'actions proposées et, de l'autre, on veut s'opposer au Gouvernement qui défend ces propositions de la même manière que, dans le précédent débat, il s'agissait surtout de s'opposer au Gouvernement et donc à sa politique et à sa philosophie. Alors qu'on appelle un chat un chat ! Ce soir, il s'agit de la même chose et il faut le dire franchement.

C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste s'opposera avec force aux deux amendements qui nous sont proposés.

M. Louis Perrein. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Perrein pour explication de vote.

M. Louis Perrein. Je parle ici à titre personnel.

J'ai écouté M. Bourguine et M. Dailly, comme toujours, avec beaucoup d'intérêt.

Les deux amendements vont être adoptés ; cela signifie que l'excédent budgétaire va être augmenté et que, d'après la démonstration de M. François-Poncet, cet excédent va être reversé au budget général.

M. Etienne Dailly. Non, cela va permettre de baisser les tarifs.

M. Louis Perrein. Je regrette, monsieur Dailly, mais vous n'avez pas du tout développé cet argument.

Moi, j'ai retenu l'argument de M. Bourguine, qui a invoqué la loi de l'offre et de la demande. Si les tarifs sont trop élevés, les usagers du téléphone diminueront leur consommation, et le Gouvernement en tirera alors les conséquences. Inversement, si c'est le juste prix, si le tarif correspond effectivement à un service rendu, il y aura des excédents, qui seront versés au budget de l'Etat.

J'ai l'impression que nous assistons là à une querelle de juristes. C'est, certes, très noble — monsieur Dailly, on sait que vous êtes un défenseur fidèle et acharné de la Constitution, comme d'ailleurs beaucoup de sénateurs — mais je ne comprends vraiment pas.

M. Dominique Pado. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pado, pour explication de vote.

M. Dominique Pado. Etant donné l'importance de ce débat, le groupe de l'union centriste avait déposé une demande de scrutin public sur chacun des deux amendements. M. François-Poncet ayant décidé de présenter ses deux amendements en même temps, il me semble qu'un seul scrutin public, sur le premier amendement, devrait suffire ; le résultat chiffré du scrutin figurera au *Journal officiel*.

Nous renonçons donc à notre demande de scrutin public sur le second amendement.

M. le président. Cela me semble effectivement sage.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-22 rectifié, repoussé par le Gouvernement et pour lequel la commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant des groupes de l'union centriste et de la gauche démocratique.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 24 :

Nombre des votants	314
Nombre des suffrages exprimés	277
Majorité absolue des suffrages exprimés.	139
Pour l'adoption	208
Contre	69

Le Sénat a adopté.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-23 rectifié, repoussé par le Gouvernement et pour lequel la commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 43, tels qu'ils résultent de l'adoption des deux amendements.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le budget annexe des postes et télécommunications.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Monsieur le président, il me semble que vous avez omis de mettre aux voix l'ensemble du budget. Après les modifications intervenues, nous allons, je pense, tous voter pour.

M. le président. Après l'adoption des amendements, j'ai mis aux voix les crédits figurant à l'article 43, modifiés. Je n'ai rien d'autre à soumettre au vote du Sénat.

M. Etienne Dailly. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Nous sommes tous fatigués, et je ne voudrais pour rien au monde que vous risquiez, monsieur le président, de vous formaliser de ce que je vais dire.

Nous avons cru entendre M. le rapporteur spécial dire que la commission des finances avait décidé de repousser les crédits. Nous, M. François-Poncet et moi-même, pour des motifs d'ordre constitutionnel et par voie d'amendements — la commission des finances, elle, n'avait pas déposé d'amendements : elle demandait simplement le rejet des crédits — avons demandé une réduction des crédits. Notre motivation était, je le répète, d'ordre constitutionnel.

Restaient les autres crédits ; nous pensions que vous alliez ensuite les mettre aux voix et, par conséquent, que la commission des finances aurait à exprimer son sentiment.

Pour nous, l'important, c'est que les crédits que nous visions aient été supprimés. Tout le reste nous est complètement égal.

M. le président. A vouloir aller trop vite, on perd du temps !

Les deux amendements ont été adoptés. Et maintenant, vous me dites que vous ne vouliez pas adopter les lignes...

M. Etienne Dailly. Moi, si !

M. le président. Et la commission ?

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Sur l'ensemble du budget des P. T. T., la commission des finances, comme je l'ai dit dans mon rapport oral, a émis un avis défavorable. Mais, après les votes qui ont été émis ce soir, les crédits ont été votés, modifiés par les amendements.

J'ai commis une erreur, c'est vrai, due à la fatigue. Je pensais qu'il fallait voter sur l'ensemble.

M. le président. Effectivement, monsieur le rapporteur, il n'y a pas de vote sur l'ensemble : on vote ligne par ligne. Ainsi avons-nous procédé.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à ce jour, lundi 26 novembre 1984, à onze heures, à quinze heures et le soir :

Suit de la discussion du projet de loi de finances pour 1985 adopté par l'Assemblée nationale [nos 68 et 69 (1984-1985). — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation] :

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

— **Commerce, artisanat et tourisme et articles 83 et 84 :**

M. René Ballayer, rapporteur spécial (commerce et artisanat) (rapport n° 69, annexe n° 5).

M. Bernard Pellarin, rapporteur spécial (tourisme) (rapport n° 69, annexe n° 6).

M. Raymond Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (commerce et artisanat) (avis n° 71, tome VII).

M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (tourisme) (avis n° 71, tome XVI).

Economie, finances et budget :

— I : **charges communes et articles 85, 86 et 87, et II : services financiers et article 86 bis :**

M. André Fosset, rapporteur spécial (rapport n° 69, annexe n° 9).

M. Michel Manet, rapporteur spécial (rapport n° 69, annexe n° 10).

— **Consommation :**

M. Michel Manet, rapporteur spécial (rapport n° 69, annexe n° 11).

Mme Monique Midy, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 71, tome VIII).

— **Comptes spéciaux du Trésor (art. 45 à 54) :**

M. Christian Poncelet, rapporteur spécial (rapport n° 69, annexe n° 47).

— **Budget annexe des Monnaies et médailles :**

M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur spécial (rapport n° 69, annexe n° 40).

— **Budget annexe de l'Imprimerie nationale :**

M. Pierre Gamboa, rapporteur spécial (rapport n° 69, annexe n° 37).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1985.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1985 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le lundi 26 novembre 1984, à deux heures.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du dimanche 25 novembre 1984.

SCRUTIN (N° 21)

Sur les crédits du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (III. — Territoires d'outre-mer) inscrits au titre IV de l'état B, annexé à l'article 36 du projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants..... 313
Suffrages exprimés 213
Majorité absolue des suffrages exprimés... 107

Pour 75
Contre 138

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Guy Allouche.
François Autain.
Germain Authié.
Pierre Bastié.
Jean-Pierre Bayle.
Noël Berrier.
Jacques Bialski.
Marc Bœuf.
Charles Bonifay.
Marcel Bony.
Jean-Marie Bouloux.
Jacques Carat.
Michel Charasse.
William Chervy.
Félix Ciccolini.
Marcel Costes.
Roland Courteau.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
André Delelis.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Bernard Desbrière.
Michel Dreyfus-Schmidt.

Henri Duffaut.
Jacques Durand (Tarn).
Léon Eeckhoutte.
Jules Faigt.
Claude Fuzier.
Gérard Gaud.
Jean Geoffroy.
Mme Cécile Goldet.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Marcel Henry.
Maurice Janetti.
Philippe Labeyrie.
Pierre Lacour.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.
Bastien Leccia.
Roger Lise.
Louis Longequeue.
Philippe Madrelle.
Michel Manet.
Jean-Pierre Masseret.
Pierre Matraja.

André Méric.
Daniel Millaud.
Michel Moreigne.
Pierre Noé.
Bernard Parmantier.
Daniel Percheron.
Louis Perrein.
Jean Peyrafitte.
Maurice Pic.
Marc Plantegenest.
Robert Pontillon.
Roger Quilliot.
Albert Ramassamy.
Mlle Irma Rapuzzi.
René Regnault.
Roger Rinchet.
Gérard Roujas.
André Rouvière.
Robert Schwint.
Franck Sérusclat.
Edouard Soldani.
Edgar Tailhades.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
Marcel Vidal.
Louis Virapoullé.

Ont voté contre :

MM.
Michel d'Aillières.
Michel Alloncle.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Bernard Barbier.
Jean-Paul Bataille.
Charles Beaupetit.
Marc Bécam.
Henri Belcour.
Paul Bénard.
Jean Bénard.
Mousseaux.
Georges Berchet.
Guy Besse.
André Bettencourt.
Christian Bonnet.
Amédée Bouquerel.
Yvon Bourges.
Raymond Bourguine.
Philippe de Bourgoing.
Jean Boyer (Isère).
Louis Boyer (Loiret).
Jacques Braconnier.
Raymond Brun.
Guy Cabanel.
Michel Caldaguès.

Jean-Pierre Cantegrit.
Marc Castex.
Auguste Cazalet.
Jean Chamant.
Jean-Paul Chambriard.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Jean Chérioux.
Henri Collard.
François Collet.
Henri Collette.
Charles-Henri de Cossé-Brissac.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoli.
Etienne Dailly.
Luc Dejoie.
Jean Delaneau.
Jacques Delong.
Charles Descours.
Jacques Descours Desacres.
Franz Duboseq.
Michel Durafour.
Yves Durand (Vendée).

Henri Elby.
Edgar Faure (Doubs).
Louis de La Forest.
Marcel Fortier.
Jean-Pierre Fourcade.
Philippe François.
Jean François-Poncet.
Michel Giraud (Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault (Calvados).
Paul Girod.
Yves Goussebaire-Dupin.
Adrien Gouteyron.
Mme Brigitte Gros.
Paul Guillaumot.
Jacques Habert.
Bernard-Charles Hugo (Ardèche).
Roger Husson.
Pierre Jeambrun.
Charles Jolibois.
Paul Kauss.
Christian de La Malène.
Jacques Larché.
Guy de La Verpillière.

Louis Lazuech.
Modeste Legouez.
Bernard Legrand (Loire-Atlantique).
Jean-François Le Grand (Manche).
Max Lejeune (Somme).
Charles-Edmond Lenglet.
Maurice Lombard (Côte-d'Or).
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Paul Malassagne.
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).
Christian Masson (Ardennes).
Paul Masson (Loiret).
Serge Mathieu.
Michel Maurice-Bokanowski.
Jacques Ménard.

Jean Mercier (Rhône).
Pierre Merli.
Michel Miroudot.
Geoffroy de Montalembert.
Jacques Mossion.
Arthur Moulin.
Georges Mouly.
Jacques Moutet.
Jean Natali.
Lucien Neuwirth.
Henri Olivier.
Charles Ornano.
Paul d'Ornano.
Dominique Pado.
Sosefo Makapé Papilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Jacques Pelletier.
Jean-François Pintat.
Alain Pluchet.
Christian Poncelet.
Henri Portier.
Richard Pouille.
Claude Prouvoveur.
Jean Puech.

Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
Paul Robert.
Victor Robini.
Josselin de Rohan.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Olivier Roux.
Roland Ruet.
Michel Rufin.
Maurice Schumann.
Abel Sempé.
Michel Sordel.
Raymond Soucaret.
Louis Souvet.
Pierre-Christian Taittinger.
Jacques Thyraud.
Jean-Pierre Tizon.
Henri Torre.
René Travert.
Jacques Valade.
Edmond Valcin.
Albert Voilquin.
André-Georges Voisin.

Se sont abstenus :

MM.

François Abadie.
Paul Alduy.
Jean Arthuis.
Alphonse Arzel.
René Ballayer.
Gilbert Baumet.
Mme Marie-Claude Beaudéau.
Jean-Luc Bécart.
Jean Béranger.
Mme Danielle Bidard.
Jean-Pierre Blanc.
Maurice Blin.
André Bohl.
Roger Boileau.
Stéphane Bonduel.
Charles Bosson.
Serge Boucheny.
Raymond Bouvier.
Pierre Brantus.
Louis Brives.
Louis Caiveau.
Jean Cauchon.
Pierre Ceccaldi-Pavard.
Adolphe Chauvin.
Auguste Chapin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
Francisque Collomb.
Marcel Daunay.
Emile Didier.
André Diligent.
Jacques Eberhard.
Gérard Ehlers.

Jean Faure (Isère).
Maurice Faure (Lot).
Charles Ferrant.
André Fosset.
Jean Francou.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
François Giacobbi.
Henri Goetschy.
Rémi Herment.
Daniel Hoefel.
Jean Huchon.
Bernard-Michel Hugo (Yvelines).
Claude Huriet.
André Jouany.
Louis Jung.
Bernard Laurent.
Henri Le Breton.
Jean Lecanuet.
France Léchenault.
Yves Le Cozannet.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Edouard Le Jeune (Finistère).
Bernard Lemarié.
Georges Lombard (Finistère).
Mme Hélène Luc.
Jacques Machet.
Jean Madelain.
Guy Malé.

Kléber Malécot.
James Marson.
René Martin (Yvelines).
Louis Mercier (Loire).
Mme Monique Midy.
Louis Minetti.
Josy Moinet.
René Monory.
Claude Mont.
Jean Ooghe.
Francis Palmero.
Mme Rolande Perlican.
Hubert Peyou.
Raymond Poirier.
Roger Poudonson.
André Rabineau.
Michel Rigou.
Jean Roger.
Marcel Rosette.
Marcel Rudloff.
Pierre Salvi.
Pierre Schiélé.
Guy Schmaus.
Paul Séramy.
Pierre Sicard.
Paul Souffrin.
Michel Souplet.
Georges Trille.
Camille Vallin.
Pierre Vallon.
Albert Vecten.
Hector Viron.
Frédéric Wirth.
Charles Zwicker.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Edouard Bonnefous et Dick Ukeiwé.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Pierre Carous, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants 313
Suffrages exprimés 212
Majorité absolue des suffrages exprimés..... 107
Pour 75
Contre 137

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 22)

Sur les crédits du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (III. — Territoires d'outre-mer) inscrits au titre V de l'état C annexé à l'article 37 du projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants	313
Suffrages exprimés	212
Majorité absolue des suffrages exprimés....	107
Pour	75
Contre	137

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.

Guy Allouche.
François Autain.
Germain Authié
Pierre Bastié
Jean-Pierre Bayle.
Noël Berrier.
Jacques Bialski.
Marc Bœuf
Charles Bonifay
Marcel Bony.
Jean-Marie Bouloux.
Jacques Carat.
Michel Charasse.
William Chery.
Félix Ciccolini.
Marcel Costes.
Roland Courteau.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
André Delelis.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Bernard Desbrière.
Michel Dreyfus-Schmidt

Henri Duffaut.
Jacques Durand (Tarn)
Léon Eeckhoutte.
Jules Faigt
Claude Fuzier.
Gérard Gaud.
Jean Geoffroy.
Mme Cécile Goldet.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Marcel Henry
Maurice Janetti.
Philippe Labeyrie.
Pierre Lacour.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.
Bastien Leccia.
Roger Lise
Louis Longueue.
Philippe Madrelle.
Michel Manet.
Jean-Pierre Masseret.
Pierre Matraja

André Méric.
Daniel Millaud.
Michel Moreigne.
Pierre Noé
Bernard Parmantier.
Daniel Percheron.
Louis Perrein.
Jean Peyrafitte.
Maurice Pic.
Marc Plantegenest.
Robert Pontillon.
Roger Quilliot.
Albert Ramassamy.
Mlle Irma Rapuzzi.
René Regnault.
Roger Rinchet.
Gérard Roujas.
André Rouvière.
Robert Schwint.
Franck Sérusclat.
Edouard Soldani.
Edgar Tailhades.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
Marcel Vidal.
Louis Virapoullé.

Ont voté contre :

MM.

Michel d'Aillères.
Michel Alloncle.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Bernard Barbier.
Jean-Paul Bataille.
Charles Beaupetit.
Marc Bécam.
Henri Belcour.
Paul Bénard.
Jean Bénard Mousseaux.
Georges Berchet.
Guy Besse.
André Bettencourt.
Christian Bonnet.
Amédée Bouquerel.
Yvon Bourges.
Raymond Bourguine.
Philippe de Bourgoing.
Jean Boyer (Isère).
Louis Boyer (Loiret).
Jacques Braconnier.
Raymond Brun.
Guy Cabanel.
Michel Caldaguès.
Jean-Pierre Cantegrit.
Marc Castex.
Auguste Cazalet.
Jean Chamant.
Jean-Paul Chambriard.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Jean Chérioux.
Henri Collard.
François Collet.
Henri Collette.
Charles-Henri de Cossé-Brissac.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoli.

Etienne Dailly.
Luc Dejoie.
Jean Delaneau.
Jacques Delong.
Charles Descours.
Jacques Descours Desacres
Franz Dubosq.
Michel Durafour.
Yves Durand
Henri Elby.
Edgar Faure (Doubs).
Louis de La Forest.
Marcel Fortier
Jean-Pierre Fourcade.
Philippe François.
Jean François-Poncet.
Michel Giraud (Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault (Calvados).
Paul Girod.
Yves Goussebaire-Dupin.
Adrien Gouteyron.
Mme Brigitte Gros.
Paul Guillaumot.
Bernard-Charles Hugo (Ardèche).
Roger Husson.
Pierre Jeambrun.
Charles Jolibois.
Paul Kauss.
Christian de La Malène.
Jacques Larché.
Guy de La Verpillière
Louis Lazuech
Modeste Legouez.
Bernard Legrand (Loire-Atlantique).
Jean-François Le Grand (Manche)
Max Lejeune (Somme).

Charles-Edmond Lenglet.
Maurice Lombard (Côte-d'Or)
Pierre Louvot.
Roland du Quart.
Marcel Lucotte.
Paul Malassagne.
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle)
Christian Masson (Ardennes).
Paul Masson (Loiret).
Serge Mathieu.
Michel Maurice-Bokanowski.
Jacques Ménard.
Jean Mercier (Rhône).
Pierre Merli.
Michel Miroudot.
Geoffroy de Montalembert.
Jacques Mossion.
Arthur Moulin.
Georges Mouly.
Jacques Moutet.
Jean Natali.
Lucien Neuwirth.
Henri Olivier.
Charles Ornano.
Paul d'Ornano.
Dominique Pado.
Sosefo Makapé Papiilio
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Jacques Pelletier.
Jean-François Pintat.
Alain Pluchet.
Christian Poncelet.
Henri Portier.
Richard Pouille.
Claude Prouvoeur.

Jean Puech
Jean-Marie Rausch
Joseph Raybaud.
Paul Robert.
Victor Robini.
Josselin de Rohan.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Olivier Roux.

Roland Ruet.
Michel Rufin.
Maurice Schumann.
Abel Sempé.
Michel Sordel.
Raymond Soucaret.
Louis Souvet.
Pierre-Christian Taittinger

Jacques Thyraud.
Jean-Pierre Tizon.
Henri Torre.
René Travert.
Jacques Valade.
Edmond Valcin.
Albert Voilquin.
André-Georges Voisin.

Se sont abstenus :

MM.

François Abadie.
Paul Alduy.
Jean Arthuis.
Alphonse Arzet.
René Ballayer.
Gilbert Baumet.
Mme Marie-Claude Beaudéau.
Jean-Luc Bécart.
Jean Beranger
Mme Danielle Bidard.
Jean-Pierre Blanc.
Maurice Blin.
André Bohl.
Roger Bolleau.
Stéphane Bonduel.
Charles Bosson.
Serge Boucheny.
Raymond Bouvier.
Pierre Brantus.
Louis Brives.
Louis Caiveau.
Jean Cauchon.
Pierre Ceccaldi-Pavard
Adolphe Chauvin.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel
Jean Colin
Francisque Collomb
Marcel Daunay
Emile Didier.
André Dilligent.
Jacques Eberhard.
Gérard Ehlers
Jean Faure (Isère).

Maurice Faure (Lot).
Charles Ferrant.
André Fosset.
Jean Francou.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia
Marcel Gargar
Jacques Genton.
Alfred Gérin
François Giacobbi.
Henri Goetschy
Jacques Habert.
Rémi Herment.
Daniel Hoeffel.
Jean Huchon.
Bernard-Michel Hugo (Yvelines).
Claude Huriet.
André Jouany.
Louis Jung
Bernard Laurent.
Henri Le Breton.
Jean Lecanuet
France Lécénault.
Yves Le Cozannet.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Edouard Le Jeune (Finistère)
Bernard Lemarié.
Georges Lombard (Finistère)
Mme Hélène Luc.
Jacques Machet.
Jean Madelain.
Guy Malé

Kléber Malécot.
James Marson.
René Martin (Yvelines).
Louis Mercier (Loire).
Mme Monique Midy.
Louis Minetti.
Josy Moynet
René Monory.
Claude Mont
Jean Ooghe.
Francis Paimero.
Mme Rolande Perlican
Hubert Peyou.
Raymond Poirier.
Roger Poudonson.
André Rabineau.
Michel Rigou.
Jean Roger
Marcel Rosette.
Marcel Rudloff.
Pierre Salvi.
Pierre Schiélé.
Guy Schmaus.
Paul Séramy.
Pierre Sicard
Paul Souffrin.
Michel Souplet.
Georges Treille.
Camille Vallin.
Pierre Vallon.
Albert Vecten.
Hector Viron.
Frédéric Wirth.
Charles Zwickert.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Edouard Bonnefous et Dick Ukeiwé.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Pierre Carous, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 23)

Sur les crédits du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (III. — Territoires d'outre-mer) inscrits au titre VI de l'état C annexé à l'article 37 du projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants	313
Suffrages exprimés	211
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	106
Pour	75
Contre	136

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.

Guy Allouche.
François Autain.
Germain Authié.
Pierre Bastié.
Jean-Pierre Bayle.
Noël Berrier.
Jacques Bialski.
Marc Bœuf.
Charles Bonifay.
Marcel Bony.
Jean-Marie Bouloux.

Jacques Carat.
Michel Charasse.
William Chery.
Félix Ciccolini.
Marcel Costes.
Roland Courteau.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
André Delelis.
Gérard Delfau.

Lucien Delmas.
Bernard Desbrière.
Michel Dreyfus-Schmidt.
Henri Duffaut.
Jacques Durand (Tarn).
Léon Eeckhoutte.
Jules Faigt.
Claude Fuzier
Gérard Gaud.

Jean Geoffroy.
Mme Cécile Goldet
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Marcel Henry.
Maurice Janetti.
Philippe Labeyrie.
Pierre Lacour.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Mme Geneviève
Le Bellegou-Béguin.
Bastien Leccia.
Roger Lise.
Louis Longequeue.

Philippe Madrelle.
Michel Manet.
Jean-Pierre Masseret.
Pierre Matraja.
André Méric.
Daniel Millaud.
Michel Moreigne.
Pierre Noé.
Bernard Parmantier.
Daniel Percheron.
Louis Perrein.
Jean Peyrafitte.
Maurice Pic.
Marc Plantegenest.
Robert Pontillon.

Roger Quilliot.
Albert Ramassamy.
Mlle Irma Rapuzzi.
René Regnault.
Roger Rinchet.
Gérard Roujas.
André Rouvière.
Robert Schwint.
Franck Sérusclat.
Edouard Soldani.
Edgar Tailhades.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
Marc Vidal.
Louis Virapoullé.

Georges Lombard
(Finistère).
Mme Hélène Luc.
Jacques Machet.
Jean Madelain.
Guy Malé.
Kléber Malécot.
James Marson.
René Martin
(Yvelines).
Louis Mercier (Loire).
Mme Monique Midy.
Louis Minetti.
Josy Moynet.

René Monory.
Claude Mont.
Jean Ooghe.
Francis Palmero.
Mme Rolande
Perlican.
Hubert Peyou.
Raymond Poirier.
Roger Poudonson.
André Rabineau.
Michel Rigou.
Jean Roger.
Marcel Rosette.
Marcel Rudloff.

Pierre Salvi.
Pierre Schiélé.
Guy Schmaus.
Paul Séramy.
Pierre Sicard.
Paul Souffrin.
Michel Souplet.
Georges Treille.
Camille Vallin.
Pierre Vallon.
Albert Vecten.
Hector Viron.
Frédéric Wirth.
Charles Zwickert.

Ont voté contre :

MM.
Michel d'Aillières.
Michel Alloncle.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Bernard Barbier.
Jean-Paul Bataille.
Charles Beaupetit.
Marc Bécam.
Henri Belcour.
Paul Bénard.
Jean Bénard
Mousseaux.
Georges Berchet.
Guy Besse.
André Bettencourt.
Christian Bonnet.
Amédée Bouquerel.
Yvon Bourges.
Raymond Bourguine.
Philippe de
Bourgoing.
Jean Boyer (Isère).
Louis Boyer (Loiret).
Jacques Braconnier.
Raymond Brun.
Guy Cabanel.
Michel Caldaguès.
Jean-Pierre Cantegrit.
Marc Castex.
Auguste Cazalet.
Jean Chamant.
Jean-Paul
Chambriard.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Jean Chérioux.
Henri Collard.
François Collet.
Henri Collette.
Charles-Henri de
Cossé-Brissac.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoli.
Etienne Dailly.
Luc Dejoie.
Jean Delaneau.
Jacques Delong.
Charles Descours.
Jacques Descours
Desacres.
Franz Duboscq.
Michel Durafour.

Henri Elby.
Edgar Faure (Doubs).
Louis de La Forest.
Marcel Fortier.
Jean-Pierre Fourcade.
Philippe François.
Jean François-Poncet.
Michel Giraud
(Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault
(Calvados).
Paul Girod.
Yves Goussebaire-
Dupin.
Adrien Gouteyron.
Mme Brigitte Gros.
Paul Guillaumot.
Bernard-Charles
Hugo (Ardèche).
Roger Husson.
Pierre Jeambrun.
Charle Jolibois.
Paul Kauss
Christian
de La Malène.
Jacques Larché.
Guy de La Verpillière.
Louis Lazuech.
Modeste Legouez.
Bernard Legrand
(Loire-Atlantique).
Jean-François
Le Grand (Manche).
Max Lejeune
(Somme).
Charles-Edmond
Lenglet.
Maurice Lombard
(Côte-d'Or).
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Paul Malassagne.
Hubert Martin
(Meurthe-et-
Moselle).
Christian Masson
(Ardennes).
Paul Masson
(Loiret).
Serge Mathieu.
Michel Maurice-
Bokanowski.

Jacques Ménard.
Jean Mercier (Rhône).
Pierre Merli.
Michel Miroudot.
Geoffroy
de Montalembert.
Jacques Mossion.
Arthur Moulin.
Georges Mouly.
Jacques Moutet.
Jean Natali.
Lucien Neuwirth.
Henri Olivier.
Charles Ornano.
Paul d'Ornano.
Dominique Pado.
Sosefo Makapé
Papilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Jacques Pelletier.
Jean-François Pintat.
Alain Pluchet.
Christian Poncelet.
Henri Portier.
Richard Pouille.
Claude Prouvoeur.
Jean Puech.
Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
Paul Robert.
Victor Robini.
Josselin de Rohan.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Olivier Roux.
Roland Ruet.
Michel Rufin.
Maurice Schumann.
Abel Sempé.
Michel Sordel.
Raymond Soucaret.
Louis Souvet.
Pierre-Christian
Taittinger.
Jacques Thyraud.
Jean-Pierre Tizon.
Henri Torre.
René Travert.
Jacques Valade.
Edmond Valcin.
Albert Voilquin.
André-Georges Voisin.

Se sont abstenus :

MM.
François Abadie.
Paul Alduy.
Jean Arthuis.
Alphonse Arzel.
René Ballayer.
Gilbert Baumet.
Mme Marie-Claude
Beaudeau.
Jean-Luc Bécart.
Jean Béranter.
Mme Danielle Bidard.
Jean-Pierre Blanc.
Maurice Blin.
André Bohl.
Roger Boileau.
Stéphane Bonduel.
Charles Bosson.
Serge Boucheny.
Raymond Bouvier.
Pierre Brantus.
Louis Brives.
Louis Caiveau.

Jean Cauchon.
Pierre Ceccaldi-
Pavard.
Adolphe Chauvin.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
Francisque Collomb.
Marcel Daunay.
Emile Didier.
André Diligent.
Yves Durand
(Vendée).
Jacques Eberhard.
Gérard Ehlers.
Jean Faure (Isère).
Maurice Faure (Lot).
Charles Ferrant.
André Fosset.
Jean Francou.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.

Jacques Genton.
Alfred Gérin.
François Giacobbi.
Henri Goetschy.
Jacques Habert.
Rémi Herment.
Daniel Hoeffel.
Jean Huchon.
Bernard-Michel Hugo
(Yvelines).
Claude Huriet.
André Jouany.
Louis Jung.
Bernard Laurent.
Henri Le Breton.
Jean Lecanuet.
France Léchenault.
Yves Le Cozannet.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Edouard Le Jeune
(Finistère).
Bernard Lemarié.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Edouard Bonnefous et Dick Ukeiwé.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Pierre Carous, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants	310
Suffrages exprimés	209
Majorité absolue des suffrages exprimés	105
Pour	75
Contre	134

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 24)

Sur l'amendement n° II-22 rectifié de M. Jean François-Poncet à l'article 43 du projet de loi de finances pour 1985 (crédits des lignes « Postes et télécommunications » les paragraphes I et II), adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants	314
Suffrages exprimés	277
Majorité absolue des suffrages exprimés	139
Pour	208
Contre	69

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Michel d'Aillières.
Paul Alduy.
Michel Alloncle.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Jean Arthuis.
Alphonse Arzel.
René Ballayer.
Bernard Barbier.
Jean-Paul Bataille.
Charles Beaupetit.
Marc Bécam.
Henri Belcour.
Paul Bénard.
Jean Bénard
Mousseaux.
Georges Berchet.
Guy Besse.
André Bettencourt.
Jean-Pierre Blanc.
Maurice Blin.
André Bohl.
Roger Boileau.
Christian Bonnet.
Charles Bosson.
Jean-Marie Bouloux.
Amédée Bouquerel.
Yvon Bourges.
Raymond Bourguine.
Philippe de
Bourgoing.
Raymond Bouvier.
Jean Boyer (Isère).
Louis Boyer (Loiret).
Jacques Braconnier.

Pierre Brantus.
Raymond Brun.
Guy Cabanel.
Louis Caiveau.
Michel Caldaguès.
Jean-Pierre Cantegrit.
Marc Castex.
Jean Cauchon.
Auguste Cazalet.
Pierre Ceccaldi-
Pavard.
Jean Chamant.
Jean-Paul
Chambriard.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
Henri Collard.
François Collet.
Henri Collette.
Francisque Collomb.
Charles-Henri de
Cossé-Brissac.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoli.
Etienne Dailly.
Marcel Daunay.
Luc Dejoie.
Jean Delaneau.
Jacques Delong.
Charles Descours.

Jacques Descours
Desacres.
André Diligent.
Franz Duboscq.
Michel Durafour.
Yves Durand
(Vendée).
Henri Elby.
Edgar Faure (Doubs).
Jean Faure (Isère).
Charles Ferrant.
Louis de La Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Philippe François.
Jean François-Poncet.
Jean Francou.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud
(Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault
(Calvados).
Paul Girod.
Henri Goetschy.
Yves Goussebaire-
Dupin.
Adrien Gouteyron.
Mme Brigitte Gros.
Paul Guillaumot.
Jacques Habert.
Marcel Henry.
Rémi Herment.
Daniel Hoeffel.
Jean Huchon.

Bernard-Charles Hugo (Ardèche).
 Claude Huriet.
 Roger Husson.
 Pierre Jeambrun.
 Charles Jolibois.
 Louis Jung.
 Paul Kauss.
 Pierre Lacour.
 Christian de La Malène.
 Jacques Larché.
 Bernard Laurent.
 Guy de La Verpillière.
 Louis Lazuech.
 Henri Le Breton.
 Jean Lecanuet.
 Yves Le Cozannet.
 Modeste Legouez.
 Bernard Legrand (Loire-Atlantique).
 Jean-François Le Grand (Manche).
 Edouard Le Jeune (Finistère).
 Max Lejeune (Somme).
 Bernard Lemarié.
 Charles-Edmond Lenglet.
 Roger Lise.
 Georges Lombard (Finistère).
 Maurice Lombard (Côte-d'Or).
 Pierre Louvot.
 Roland du Luart.
 Marcel Lucotte.
 Jacques Machet.
 Jean Madelain.
 Paul Malassagne.
 Guy Malé.
 Kléber Malécot.

Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).
 Christian Masson (Ardennes).
 Paul Masson (Loiret).
 Serge Mathieu.
 Michel Maurice-Bokanowski.
 Jacques Ménard.
 Jean Mercier (Rhône).
 Louis Mercier (Loire).
 Pierre Merli.
 Daniel Millaud.
 Michel Miroudot.
 Josy Moynet.
 René Monory.
 Claude Mont.
 Geoffroy de Montalembert.
 Jacques Mossion.
 Arthur Moulin.
 Georges Mouly.
 Jacques Moutet.
 Jean Natali.
 Lucien Neuwirth.
 Henri Olivier.
 Charles Ornano.
 Paul d'Ornano.
 Dominique Pado.
 Francis Palmero.
 Sosefo Makapé Papilio.
 Charles Pasqua.
 Bernard Pellarin.
 Jacques Pelletier.
 Jean-François Pintat.
 Alain Pluchet.
 Raymond Poirier.
 Christian Poncelet.
 Henri Portier.
 Roger Poudonson.

Ont voté contre :

MM.
 Guy Allouche.
 François Autain.
 Germain Authié.
 Pierre Bastié.
 Jean-Pierre Bayle.
 Noël Berrier.

Jacques Bialski.
 Marc Bœuf.
 Charles Bonifay.
 Marcel Bony.
 Jacques Carat.
 Michel Charasse.
 William Chervy.

Richard Pouille.
 Claude Prouvoveur.
 Jean Puech.
 André Rabineau.
 Jean-Marie Rausch.
 Joseph Raybaud.
 Paul Robert.
 Victor Robini.
 Josselin de Rohan.
 Roger Romani.
 Jules Roujon.
 Olivier Roux.
 Marcel Rudloff.
 Roland Ruet.
 Michel Rufin.
 Pierre Salvi.
 Pierre Schiélé.
 Maurice Schumann.
 Abel Sempé.
 Paul Séramy.
 Pierre Sicard.
 Michel Sordel.
 Raymond Soucaret.
 Michel Souplet.
 Louis Souvet.
 Pierre-Christian Taittinger.
 Jacques Thyraud.
 Jean-Pierre Tizon.
 Henri Torre.
 René Travert.
 Georges Treille.
 Dick Ukeiwé.
 Jacques Valade.
 Edmond Valcin.
 Pierre Vallon.
 Albert Vecten.
 Louis Virapoullé.
 Albert Voilquin.
 André-Georges Voisin.
 Frédéric Wirth.
 Charles Zwickert.

Félix Ciccolini.
 Marcel Costes.
 Roland Courteau.
 Georges Dagonia.
 Michel Darras.
 Marcel Debarge.
 André Delelis.

Gérard Delfau.
 Lucien Delmas.
 Bernard Desbrière.
 Michel Dreyfus-Schmidt.
 Henri Duffaut.
 Jacques Durand (Tarn).
 Léon Eeckhoutte.
 Jules Faigt.
 Claude Fuzier.
 Gérard Gaud.
 Jean Geoffroy.
 Mme Cécile Goldet.
 Roland Grimaldi.
 Robert Guillaume.
 Maurice Janetti.
 Philippe Labeyrie.

MM.

François Abadie.
 Gilbert Baumet.
 Mme Marie-Claude Beaudéau.
 Jean-Luc Bécart.
 Jean Béranger.
 Mme Danielle Bidard.
 Stéphane Bonduel.
 Serge Boucheny.
 Louis Brives.
 Emile Didier.
 Jacques Eberhard.
 Gérard Ehlers.
 Maurice Faure (Lot).

Tony Larue.
 Robert Laucournet.
 Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.
 Bastien Leccia.
 Louis Longueue.
 Philippe Madrelle.
 Michel Manet.
 Jean-Pierre Masseret.
 Pierre Matraja.
 André Méric.
 Michel Moreigne.
 Pierre Noé.
 Bernard Parmentier.
 Daniel Percheron.
 Louis Perrein.
 Jean Peyrafitte.
 Maurice Pic.

Se sont abstenus :

Pierre Gamboa.
 Jean Garcia.
 Marcel Gargar.
 François Giacobbi.
 Bernard-Michel Hugo (Yvelines).
 André Jouany.
 France Léchenault.
 Charles Lederman.
 Fernand Lefort.
 Mme Hélène Luc.
 James Marson.
 René Martin (Yvelines).

Marc Plantegenest.
 Robert Pontillon.
 Roger Quilliot.
 Albert Ramassamy.
 Mlle Irma Rapuzzi.
 René Regnault.
 Roger Rinchet.
 Gérard Roujas.
 André Rouvière.
 Robert Schwint.
 Franck Sérusclat.
 Edouard Soldani.
 Edgar Tailhades.
 Raymond Tarcy.
 Fernand Tardy.
 Marcel Vidal.

Mme Monique Midy.
 Louis Minetti.
 Jean Ooghe.
 Mme Rolande Perlican.
 Hubert Peyou.
 Michel Rigou.
 Jean Roger.
 Marcel Rosette.
 Guy Schmaus.
 Paul Souffrin.
 Camille Vallin.
 Hector Viron.

N'a pas pris part au vote :

M. Edouard Bonnefous.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poper, président du Sénat, et M. Pierre Carous, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.